

MERCREDI 21 OCTOBRE 2009

PRÉSIDENTE DE M. JERZY BUZEK

Président

1. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 09 h 05)

2. Préparation du Conseil européen (29-30 octobre 2009) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle les déclarations du Conseil et de la Commission concernant la préparation du Conseil européen.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Monsieur le Président, la semaine prochaine se réunit le Conseil européen. Nous avons un agenda chargé à cette occasion, comprenant de nombreux points affectant notre bien-être à tous. Nous débattons de la lutte contre le changement climatique, des solutions de sortie de la crise économique et financière, de la promotion de la sécurité énergétique et de la gestion du problème de l'immigration illégale.

L'Union européenne sera mieux préparée à traiter toutes ces problématiques si nous avons une vision claire de la question du Traité. Nous devons faire en sorte que le traité de Lisbonne entre en vigueur aussi rapidement que possible afin, notamment, que nous puissions poursuivre le travail de désignation de la nouvelle Commission. C'est pourquoi le Conseil européen abordera aussi ces thèmes.

Je commencerai par les sujets qui suscitent un vif intérêt au sein du Parlement européen. Fin de la semaine prochaine, les chefs d'État ou de gouvernement tenteront de faire la lumière sur la question de la ratification du traité de Lisbonne et sur la mise en œuvre du processus. Le «oui» écrasant de l'Irlande et la signature du président polonais ont relancé le processus, mais, comme vous le savez, le Traité ne peut entrer en vigueur tant que tous les États membres ne l'ont pas ratifié – 26 des 27 pays l'ont déjà ratifié, mais nous attendons toujours la ratification de la République tchèque. La Chambre basse et le Sénat du pays ont approuvé le Traité, mais 17 sénateurs ont demandé à la cour constitutionnelle tchèque d'examiner la compatibilité du traité de Lisbonne avec la constitution tchèque.

Nous devons naturellement respecter le processus démocratique de la République tchèque. Le 27 octobre, c'est-à-dire la semaine prochaine, la cour constitutionnelle du pays organisera une audition publique à ce sujet. Nous pensons que la cour rendra son verdict très rapidement, mais nous n'avons pas encore de date. Comme vous le savez, le président Klaus a par ailleurs défini certaines conditions pour la signature du Traité. Nous attendons et essayons de savoir avec plus de précision ce que seront ces conditions. Le débat au Conseil européen dépendra donc dans une large mesure de ce qui se produira en République tchèque. La déclaration de la cour constitutionnelle tchèque et la procédure qui s'en suivra seront cruciaux pour la détermination de la date d'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Au Conseil européen, nous débattons également des travaux réalisés à ce stade pour garantir une entrée en vigueur sans heurt du Traité. À cet égard, la Présidence présentera un rapport décrivant l'état d'avancement de toutes ces questions. Dans ce rapport, nous exposerons les points de vue des États membres sur des questions liées, par exemple, au service européen pour l'action extérieure – un point dont nous débattons cet après-midi –, le champ d'activité de ce service, son statut juridique, ses effectifs et son financement. J'ai lu le rapport de M. Brok, adopté lundi en commission des affaires constitutionnelles. Comme je l'ai dit, nous examinerons ce sujet plus avant cet après-midi.

Je peux d'ores et déjà dire que, pour la réunion de la semaine prochaine, ce rapport guidera le haut-représentant dans la rédaction, peu après l'entrée en vigueur du Traité, d'une proposition formelle relative au fonctionnement futur du Service européen pour l'action extérieure. Le Conseil devrait être en mesure d'adopter cette proposition très rapidement, si possible dans les prochains mois. Nous avons discuté bon nombre de ces points avec le Parlement européen et nous espérons que ces discussions se poursuivront au cours des semaines à venir.

Le principal thème du Conseil européen sera le changement climatique. Nous voulons que le Conseil prenne les décisions voulues, notamment sur la question du financement, afin que l'UE puisse continuer de jouer son rôle majeur indispensable et contribuer ainsi au succès de Copenhague.

Lors de la réunion Ecofin hier a eu lieu un long et houleux débat sur le financement. La Présidence a fait son maximum pour dégager un accord, mais a finalement décidé que cette question devait être résolue au Conseil européen. La question doit faire l'objet de nouveaux débats dans certains États membres afin que nous puissions progresser sur ce point. Nous devons absolument parvenir à un consensus à ce sujet, de manière à ne pas freiner ce processus. À ce stade des négociations internationales, nous sommes tous conscients des difficultés auxquelles nous sommes confrontés. L'UE pourrait les faire avancer considérablement si elle disposait d'un accord sur la question du financement.

Le Conseil européen tombe à point nommé, peu avant la session de négociations du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat qui se tiendra à Barcelone et la réunion des ministres des finances du G20 prévue à St-Andrews. Nous ne parviendrons à un accord à Copenhague que si toutes les parties s'impliquent activement. En ce moment même, les ministres de l'environnement de l'UE sont réunis pour discuter des conclusions relatives au changement climatique. Le but de cette réunion est d'expliquer en détails la position de l'UE sur les questions actuellement en cours de négociation.

Les conclusions du Conseil de l'environnement seront consacrées en grande partie à clarifier la stratégie de l'UE en faveur d'une réduction à long terme des émissions et à essayer de dégager un accord qui puisse faciliter notre prise de décision concernant la hausse de la réduction des émissions de 20 à 30 % comparé aux niveaux de 1990. Elles traiteront également de la question d'une prise de décision concernant la proposition de l'UE dans les négociations sur les réductions des émissions pour le transport maritime et aérien international. Elles feront par ailleurs progresser la stratégie de l'UE en vue de la prise de mesures, dans les pays en développement, destinées à la mesure, à la notification et à la vérification des investissements et renforceront le rôle des mécanismes sectoriels. Elles feront également évoluer la stratégie européenne de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts afin d'accélérer les négociations.

Le Conseil européen évaluera par ailleurs le niveau d'avancement dans les travaux de création d'un nouveau cadre pour la supervision des marchés financiers par l'UE. Comme vous le savez, les chefs d'État ou de gouvernement sont parvenus, en juin dernier, à un accord très ambitieux visant à établir un organe spécial qui sera responsable de la macro-supervision du système financier de l'UE, ainsi que trois autorités européennes de supervision pour les marchés bancaires, des assurances et des valeurs. Fin septembre, la Commission a soumis son paquet de propositions législatives. Il s'agit de l'une des priorités absolues de la Présidence et nous avons établi un calendrier ambitieux. Nous espérons obtenir un accord sur l'ensemble du paquet d'ici la fin de l'année.

Je suis par conséquent extrêmement satisfaite que le Conseil Ecofin ait pu, hier, considérablement progresser en dégagant un vaste accord politique sur la création du nouvel organe de macro-supervision sans anticiper le débat prévu dans les parlements nationaux. Les ministres des finances ont également demandé à la Présidence suédoise de poursuivre le dialogue avec le Parlement européen. Ce dialogue a été une très bonne expérience et nous pensons qu'il fonctionne bien.

Il importe à présent de saisir l'opportunité de faire avancer les travaux aussi rapidement que possible. Nous devons montrer que nous faisons tout notre possible pour prévenir toute future crise et que nous assumons notre part de responsabilité en veillant à ce que les consommateurs et investisseurs reprennent confiance dans le système financier.

Je voudrais également formuler quelques remarques concernant l'emploi en Europe – un sujet qui sera abordé lors du Conseil européen. Récemment, nous avons observé quelques signes timides de relance économique. Cependant, la situation devrait continuer de s'aggraver sur les marchés du travail et nous aurons encore besoin de mesures de relance et de soutien.

L'une des questions à aborder lors du Conseil européen concerne la façon dont nous pouvons gérer les conséquences de la crise tout en atteignant notre objectif à long terme d'accroissement de l'offre de main-d'œuvre. Un niveau élevé d'emploi est nécessaire pour garantir la durabilité des finances publiques, ainsi que pour assurer la croissance économique, le bien-être des citoyens et une cohésion sociale accrue en Europe.

Je voudrais, à cet égard, vous rappeler ce que nous avons dit concernant les stratégies de sortie. Les ministres des finances ont confirmé que la relance était réelle, mais fragile. Il convient donc de continuer d'appliquer

une politique financière d'expansion. Les négociations engagées lors de la réunion du Conseil ont débouché sur un accord en vue de la formulation de stratégies sur la base des principes débattus par les ministres des finances lors de leur réunion informelle tenue à Göteborg.

Je voudrais également dire quelques mots sur la sécurité énergétique. Conformément aux conclusions de juin 2009, le Conseil européen évaluera, la semaine prochaine, les progrès accomplis dans le domaine des infrastructures énergétiques (interconnexions) et des mécanismes de crise. Nous avons préparé un rapport sur les progrès réalisés depuis janvier. Le Conseil européen prendra acte du rapport.

Le Conseil européen adoptera en outre la stratégie européenne pour la région de la mer Baltique. Nous avons eu un débat très fructueux sur ce sujet lors de la session plénière de septembre. Les chefs d'État ou de gouvernement approuveront les conclusions de la Présidence, qui seront adoptées lors du Conseil «Affaires générales et relations extérieures» de lundi prochain. Cette stratégie forme un cadre intégré pour la gestion des défis actuels et la promotion de la cohésion économique, sociale et territoriale au sein de l'UE. Je suis convaincue que cette stratégie peut inspirer d'autres macro-régions au sein de l'UE et, partant, renforcer l'intégration européenne. La stratégie européenne pour la région du Danube commence déjà à prendre forme et pourra être présentée à temps pour la Présidence hongroise en 2011.

C'est avec une satisfaction non dissimulée que la Présidence suédoise est à présent en mesure de vous présenter les résultats de cette initiative, qui trouve naturellement son origine au sein du Parlement européen. Nous espérons que le Conseil européen parviendra à inciter tous les acteurs concernés à entamer la mise en œuvre de la stratégie très rapidement. C'est absolument nécessaire si nous voulons commencer à combattre les graves problèmes environnementaux et atteindre les objectifs de la stratégie.

Le Conseil européen évaluera par ailleurs l'état d'avancement de la mise en œuvre des conclusions relatives à la situation de l'immigration dans la Méditerranée. Le Conseil saluera les mesures qui ont été prises à court terme – le lancement du projet pilote à Malte par exemple – et les progrès accomplis en vue de la création d'un bureau européen d'appui en matière d'asile. Il sera également souligné que l'UE et la Turquie ont repris les négociations sur les migrations.

Nous attendons du Conseil européen qu'il incite à redoubler d'efforts pour remédier à la situation actuelle de la région méditerranéenne et pour poursuivre la recherche de solutions durables basées sur la solidarité entre les États membres. Nous attendons également qu'il mette l'accent sur la nécessité de travailler davantage à la mise en œuvre de l'Approche globale de la question sur les migrations. Le Conseil sera encouragé à consolider Frontex et à introduire des règles communes pour les opérations en mer de l'Agence.

Enfin, un débat aura également lieu au sujet des relations extérieures. En juin, le Conseil «Affaires générales et relations extérieures» a demandé aux institutions de se pencher sur la façon dont l'UE peut s'impliquer encore davantage en Afghanistan et au Pakistan. Un premier document a été discuté lors de la réunion informelle de Gymnich en septembre et les États membres examinent à l'heure actuelle une proposition détaillée au sein des groupes de travail. Lors de la réunion des ministres des affaires étrangères programmée la semaine prochaine, l'UE adoptera un plan de renforcement de notre engagement en Afghanistan et au Pakistan. Ce plan sera axé sur le renforcement des capacités de l'État et des institutions dans les deux pays. Il est essentiel que ce plan puisse être mis en œuvre sur-le-champ.

Des mesures internationales d'envergure doivent être prises si nous voulons être capables d'inverser la tendance en Afghanistan et au Pakistan. Des solutions militaires seules ne sont pas suffisantes à long terme. Sans sécurité ni contrôle, les progrès économiques seront perdus. Nous devons en outre investir dans la mise en place d'institutions démocratiques et dans la consolidation de la société civile. L'UE a un rôle extrêmement important à jouer à cet égard dans les deux pays. Certains problèmes sont communs, tandis que d'autres sont spécifiques à chaque région, et l'approche varie bien entendu entre les deux pays. Nous étudierons ce point au Conseil européen la semaine prochaine et je me tiendrai naturellement à votre disposition si vous avez des commentaires ou des questions à formuler.

(Applaudissements)

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, j'adhère globalement aux idées exprimées par Cecilia Malmström au nom du Conseil européen. Je m'attarderai sur deux points principaux: le traité de Lisbonne et toutes les questions institutionnelles, d'une part, et la lutte contre le changement climatique et les perspectives pour Copenhague, d'autre part.

Tout d'abord, je pense que ce Conseil européen devrait pouvoir prendre les décisions finales en vue de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Nous savons depuis longtemps que la ratification d'un nouveau Traité n'est

pas chose aisée. Nous avons connu de nombreux revers et plusieurs déceptions, mais à chaque fois, la cause fondamentale du Traité l'a emporté – l'argument irréfutable d'une Europe démocratique et efficace. Je suis persuadé que cela se vérifiera encore une fois lorsque ce dernier obstacle à l'entrée en vigueur du Traité sera surmonté, à la suite du soutien écrasant qu'a reçu le traité de Lisbonne en Irlande.

Au terme de la conclusion du processus de ratification en Pologne, nous pouvons dire à présent que tous les États membres ont approuvé le traité de Lisbonne par la voie démocratique. Le processus de ratification doit encore être achevé en République tchèque. Il va de soi que les procédures constitutionnelles en cours dans ce pays doivent être respectées, de même que la nécessité de répondre à la volonté démocratique de voir le Traité entrer en vigueur. Le parlement tchèque a clairement fait montre de cette volonté démocratique; j'espère donc qu'aucun obstacle artificiel ni aucun retard artificiel ne freineront davantage le processus de ratification final.

J'ai déjà signalé à ce Parlement l'importance de procéder à la désignation de la Commission européenne dans les plus brefs délais. Cependant, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour avoir une Commission qui est favorable au traité de Lisbonne, étant donné les temps critiques que vit l'Europe. Nous devons pouvoir faire progresser un agenda que ce Parlement a soutenu lorsqu'il m'a réélu président. À cette fin, et pour s'assurer du bon fonctionnement des institutions, nous avons besoin de la ratification du traité de Lisbonne si nous voulons une Union européenne forte, cohérente et efficace. Je me répète donc une fois de plus: le Conseil européen doit assumer ses responsabilités; il doit reconnaître qu'il y a urgence et prendre conscience que le mauvais fonctionnement des institutions européennes aura un coût réel pour l'Europe.

Parallèlement, il convient de poursuivre à présent le travail de mise en œuvre et de se préparer à l'entrée en vigueur du Traité. Je sais que ce Parlement œuvre sans relâche dans ce sens. Je suis heureux de travailler de concert avec vous à la concrétisation des bienfaits du Traité aussi rapidement que possible. Ce Parlement a déjà entamé ses travaux et obtenu des résultats notables dans de nombreux domaines, matérialisant certaines idées dans des domaines comme l'initiative citoyenne européenne. Je sais que cet après-midi, vous examinerez le rapport d'Elmar Brok sur le service européen pour l'action extérieure. Ce rapport repose sur la base qui s'avère idéale pour garantir que le service, comme le reste des innovations promues par le Traité, renforce le système communautaire et améliore son efficacité.

Je sais que d'aucuns ont dès le départ formulé des craintes face à un service européen pour l'action extérieure qui serait une espèce d'organe intergouvernemental flottant en dehors du système de l'Union européenne, mais ce service devrait au contraire être fermement ancré dans le système. Il devrait inévitablement travailler en collaboration étroite avec toutes les institutions, et plus particulièrement avec la Commission. Les décisions qu'il prépare seront prises par la Commission ou par le Conseil pour ce qui est des questions liées à la PESC. En réalité, je suis convaincu que son succès dépendra de cette approche si l'on veut que l'action extérieure de l'Union européenne soit plus que la somme de ses composantes institutionnelles. S'il peut travailler avec l'appui démocratique du Parlement, la connexion du Conseil avec les administrations nationales et l'expertise et la vision européenne de la Commission, ce service peut réellement devenir un précieux instrument pour l'Union européenne dans la concrétisation de ses objectifs sur la scène internationale. Un service extérieur européen *communautaire*, un service basé sur la méthode communautaire, constituera un service fort pour l'Europe et un outil redoutable pour une Europe unie qui projette son influence dans le monde.

Dans le même temps, le Conseil européen doit promouvoir un agenda stratégique actif. Il doit maintenir la dynamique instaurée par nos efforts de gestion de la crise économique, en particulier ses répercussions sur le chômage. Nous devons accomplir les travaux convenus au G20. Nous devons mettre tout en œuvre pour garantir l'entrée en vigueur aussi rapide que possible des propositions soumises par la Commission européenne au sujet de la supervision financière. Nous devons promouvoir notre programme sur la sécurité énergétique.

La question la plus importante à aborder au Conseil d'un point de vue stratégique sera Copenhague. Le succès de Copenhague demeure l'une des principales préoccupations des Européens et l'une des grandes missions de la communauté internationale. Il reste à peine cinquante jours avant Copenhague. Les négociations progressent lentement. Il incombe encore une fois à l'Union européenne de montrer l'exemple et de maintenir l'élan existant. Les objectifs que nous avons proposés ont incité d'autres à redoubler d'efforts, mais nous savons tous que pour mettre sur pied une véritable action mondiale, nous devons prendre une mesure supplémentaire: nous devons aider les pays en développement à développer des idées concrètes en matière de financement, ainsi que la Commission l'a proposé le mois passé. Nous pensons que, d'ici 2020, les pays en développement auront besoin d'une centaine de milliards d'euros en plus par an. Les finances domestiques, c'est-à-dire provenant des grandes économies émergentes – en développement, mais émergentes – et du marché du carbone, devraient couvrir une bonne part de cette somme, mais des fonds publics internationaux

en quantités conséquentes devraient également leur être alloués, l'Union européenne figurant en bonne place parmi les donateurs.

L'agenda de Copenhague ne se limite pas au changement climatique. Il s'agit naturellement du principal objectif, mais le climat va également de pair avec un développement, et nous ne devons pas oublier cette dimension essentielle. Ce sera un engagement marquant, d'autant plus que les budgets publics sont déjà très serrés, mais nous savons tous que, plus nous attendons, plus les coûts seront élevés. Le Conseil européen a encore une fois pour tâche de trouver des solutions créatives, de montrer que l'Union européenne est unie derrière la nécessité de combattre le changement climatique.

Premièrement, Copenhague doit montrer que la volonté de réduire les émissions est en marche; deuxièmement, il doit montrer que nous sommes prêts à aider ceux qui sont disposés à s'engager dans cette voie. C'est la meilleure façon de défendre le genre d'Europe active promue par le traité de Lisbonne – prendre la tête des opérations avec un agenda démontrant que l'Union européenne procure des bienfaits concrets à ses citoyens.

Pour disposer d'un agenda ambitieux, nous avons besoin d'un cadre institutionnel efficace, et j'en reviens à mon premier point. Le traité de Lisbonne est le premier Traité de l'Europe élargie. Notre génération, en particulier parmi nos amis d'Europe centrale et orientale, se rappelle clairement de l'époque à laquelle l'Europe était divisée, mais nous ne serons pas toujours là. Les institutions resteront; nous avons donc besoin d'institutions adaptées à l'Europe élargie. Le traité de Lisbonne est le traité pour l'Europe du XXI^e siècle, dotée d'institutions solides capables de produire des résultats concrets dans l'Europe des 27 et dans une Europe encore plus vaste ultérieurement. Cependant, les institutions ne suffisent pas. Nous avons besoin d'une volonté politique forte pour atteindre nos objectifs, et j'espère que le Conseil européen qui aura lieu à la fin du mois montrera cette volonté d'œuvrer en faveur d'un résultat ambitieux à Copenhague.

(Applaudissements)

Joseph Daul, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, chers collègues, le groupe PPE attend du prochain Conseil européen qu'il mette un terme à la trop longue période d'incertitude sur les institutions européennes et qu'il donne l'élan nécessaire à la mise en place de la nouvelle Commission, mais aussi du président du Conseil stable et du haut-représentant prévu par le traité de Lisbonne.

Le Conseil surtout devra prendre les mesures nécessaires pour amplifier la reprise de la croissance et pour mettre l'Europe dans les meilleures positions pour créer des emplois, car la crise perdurera tant que la cohésion sociale ne sera pas rétablie.

Sur les institutions tout d'abord, je voudrais rappeler qu'avec la décision du président polonais d'apposer sa signature au bas du Traité, ce sont tous les pays, sauf un, qui ont dégagé la voie pour que l'Europe puisse enfin aller de l'avant sans perdre de temps.

Le 27 octobre, soit deux jours avant le Conseil européen, la cour constitutionnelle tchèque étudiera la compatibilité du Traité avec la constitution de ce pays. Bien sûr, nous respecterons cette décision, quelle qu'elle soit.

En revanche, mon groupe déplore que le président tchèque, alors que son parlement a adopté tel quel le traité de Lisbonne, ait mis sur la table un nouveau prétexte pour reporter sa signature, car chacun sait bien que ce n'est qu'un prétexte. Je regrette que d'autres pays lui emboîtent le pas pour demander à leur tour des assurances sur tel ou tel aspect du Traité. Il ne faut pas céder à la tentation d'ouvrir la boîte de Pandore, et je félicite la Présidence de l'avoir dit clairement.

Le groupe PPE attend du Conseil européen qu'il indique clairement que l'Union européenne n'acceptera pas de manœuvre dilatoire. Tous les peuples, directement ou indirectement, ont soutenu le Traité et maintenant il faut avancer. Chacun sait que tant que le débat public européen sera monopolisé par la question institutionnelle et tant que l'Europe ne disposera pas des instruments nécessaires à une prise de décision à la fois démocratique et efficace, les vrais enjeux politiques, économiques, sociaux, écologiques, ne seront pas traités avec la rapidité et le sérieux nécessaires. Nous voyons bien qu'actuellement nous faisons du surplace.

Notre Parlement doit pouvoir procéder aux auditions des futurs commissaires au plus vite et il doit pouvoir se prononcer si possible avant la fin de l'année sur tous les postes à pourvoir à la Commission, comme au Conseil.

Le groupe PPE attend aussi du Conseil européen des orientations claires sur la politique économique, tirant les conclusions du sommet du G20 à Pittsburgh, qui a donné lieu à des résultats mitigés et nous voyons déjà, dans la presse, que ça recommence comme si rien ne s'était passé.

L'Europe doit tout faire pour permettre à ses entreprises de renouer avec un niveau d'activité suffisant pour recruter mais aussi pour investir dans la recherche. L'Europe doit tout faire aussi pour s'assurer d'un environnement commercial équitable.

Enfin, j'attends du Conseil européen, sur le climat, une stratégie adaptée à la situation, c'est-à-dire à la faiblesse des engagements de nos partenaires à ce jour, à moins de deux mois de Copenhague. Je pose clairement la question: quelle pression allons-nous exercer sur les États-Unis, sur la Chine et sur tous les pays émergents? Une pression modérée et polie ou une pression maximale? Autant je me félicite que l'Europe soit pionnière sur ce sujet, autant elle ne saurait être la seule à faire les efforts nécessaires pour combattre le réchauffement de la planète.

Il ne reste que 50 jours avant le sommet de Copenhague, 50 jours c'est peu, mais c'est suffisant si l'on sait être assez convaincant, et je vous demande donc, Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, de nous dire comment vous comptez employer ces 50 jours.

Monsieur le Président, chers collègues, le Conseil européen d'octobre sera un moment-clé et il montrera, ou non, que l'Europe a conscience de l'urgence d'agir sur l'économie, le social, et de dépasser le cap des querelles institutionnelles. Mon groupe, le PPE, fait appel au sens des responsabilités de chacun de ses 27 États membres.

(Applaudissements)

Hannes Swoboda, *au nom du groupe S&D.* – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Monsieur Barroso, avant de parler des questions institutionnelles, je voudrais formuler une brève remarque à propos de Copenhague.

Vous avez tout à fait raison, Madame Malmström, et M. Barroso l'a appuyé, de dire que l'une des décisions essentielles qu'il nous faut prendre à l'heure actuelle concerne Copenhague. Nous avons besoin d'objectifs contraignants, et non de déclarations générales. Ce ne sera pas chose facile, parce que les Américains n'ont pas encore terminé leur processus législatif. Nous devons en outre prendre diverses décisions après Copenhague, dans le courant de l'année prochaine. Des objectifs contraignants doivent toutefois être en place au terme du processus. C'est absolument essentiel.

Ensuite, en ce qui concerne les marchés financiers et la situation économique, les primes actuellement versées sont scandaleuses et provocantes. Cela concerne en particulier les États-Unis, mais l'Europe sera également touchée. Ce n'est pas le principal problème, mais cela démontre qu'un nombre impressionnant de gestionnaires ne comprennent toujours pas les implications de la nouvelle réglementation des marchés financiers ni quelles sont leurs responsabilités vis-à-vis de l'ensemble de la population. Madame Malmström, j'admets que vous avez raison de dire que la question de la politique de l'emploi en particulier doit être traitée de manière prioritaire. Il ne suffit pas de maintenir les incitants mis en place dans le cadre du plan de relance économique. Il importe également d'introduire de nouvelles mesures qui stimulent l'emploi.

Hier, le président de la Commission a répondu positivement à la requête de Stephen Hughes. Je suis ravi que nous soyons au moins parvenus à nous mettre d'accord sur le fait que la politique de l'emploi doit être placée au cœur de nos activités au cours des ces prochaines années.

À présent, je souhaiterais parler de Lisbonne. Premièrement, concernant l'absence de signature de la part de Václav Klaus, j'imagine que la cour constitutionnelle rendra un jugement positif. Il me paraît inacceptable que les décrets Beneš soient exploités de cette façon, que cette affaire puisse éventuellement être rouverte et que la signature puisse être reportée. Je voudrais rappeler à mes collègues tchèques qu'avant l'adhésion de leur pays, nous avons commandé un rapport sur ces décrets – Madame Malmström, vous devez vous en souvenir, car vous étiez députée à l'époque –, lequel vérifiait si ceux-ci présentaient un obstacle à l'adhésion de la République tchèque. L'avis majoritaire était négatif à l'époque. Les décrets n'ont pas un impact différent aujourd'hui, mais ils avaient clairement un impact au moment de leur rédaction. Lorsque nous affirmons qu'ils ne constituaient pas un obstacle à l'adhésion de la République tchèque, cela signifie qu'il est inacceptable aujourd'hui de les brandir pour refuser la signature du traité de Lisbonne. Nous devons être très clairs à ce propos.

Le traité de Lisbonne a deux objectifs principaux: d'une part, plus de démocratie en Europe, ce qui signifie plus de démocratie parlementaire, en particulier au Parlement européen

(Protestations)

– vous êtes contre parce que vous ne voulez pas plus de démocratie – et, d'autre part, plus d'efficacité. Madame Malmström, vous avez la tâche capitale de faire en sorte, dans les prochaines semaines, que les questions institutionnelles et les questions de personnel ne constituent pas un obstacle. Hier, M. Barroso a déclaré à juste titre que nous avons besoin d'un président du Conseil sur lequel nous n'avons pas d'influence, mais qui soit capable de collaborer avec la Commission – et j'ajouterai ici avec le Parlement – et qui soit convaincu que la méthode communautaire repose au cœur du processus décisionnel. C'est très important. Nous n'avons pas besoin d'un président du Conseil qui épate la galerie, éblouit tout le monde et essaie de nous duper. Nous avons besoin d'un président du Conseil capable de collaborer efficacement avec nous.

Il est évident que nous avons besoin d'un service pour l'action extérieure, non seulement pour les raisons mentionnées par le président de la Commission et pour l'élaboration de réglementations efficaces en matière d'unité et de politique étrangère commune, mais également pour des raisons de contrôle parlementaire. On ne peut accepter que des éléments soient subitement supprimés du traité de Lisbonne, qui vise à accroître le contrôle parlementaire – ce qui entraînerait au final un affaiblissement de notre contrôle parlementaire –, si nous voulons d'un service pour l'action extérieure qui soit complètement indépendant.

Je sais que nous devons trouver un compromis. Néanmoins, vous devez savoir que nous – de même que M. Brok, le rapporteur – partageons totalement le point de vue du président de la Commission concernant la nécessité d'établir une structure claire. Le facteur décisif, en ce qui nous concerne, est, encore une fois, le contrôle parlementaire, et notamment le contrôle sur le service pour l'action extérieure et la politique étrangère élaborée par le haut-représentant, même si, bien entendu, nous reconnaissons le rôle du Conseil. Étant donné que vous vous êtes battus pour ça au sein de la commission des affaires étrangères lorsque vous étiez député, nous vous considérons comme notre frère d'armes dans cette bataille. J'espère que nous pourrions mettre en œuvre le traité de Lisbonne tel que prévu initialement afin de parvenir à plus de démocratie, plus de contrôle parlementaire et plus de politique étrangère efficace.

(Applaudissements)

Zoltán Balczó (NI). – (HU) Monsieur Swoboda, vous avez souligné qu'il avait été assuré à la République tchèque, au moment de son adhésion, qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter au sujet des décrets Beneš du fait qu'ils n'étaient pas valides. Avez-vous conscience que les graves conséquences de ces décrets se font toujours sentir? Par conséquent, si l'état de droit prédomine ici, et l'ensemble de l'Europe est censée être gouvernée par ce principe, la République tchèque a encore des comptes à régler avec tant les Allemands que les Hongrois des Sudètes.

Le Président. – Monsieur Swoboda, pourriez-vous nous donner des explications à ce sujet?

Hannes Swoboda, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, je suis devenu très impliqué dans cette affaire, parce que de nombreux Allemands des Sudètes vivent en Autriche et que je reconnais leurs droits, leurs problèmes et leurs inquiétudes. Mais à un moment, il faut savoir oublier les fantômes du passé et se tourner vers l'avenir. L'avenir, ce ne sont pas les décrets Beneš, mais une Europe libre avec des citoyens libres, dotés de droits consacrés par la Charte des droits fondamentaux. Telle est ma vision de l'Europe.

Guy Verhofstadt, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, «le train a déjà pris tellement de vitesse et a déjà parcouru tellement de chemin qu'il ne sera pas possible, j'imagine, de le stopper ou de lui faire faire demi-tour». Il s'agit d'une citation du président Klaus, et probablement de la première fois que je suis d'accord avec lui, à savoir que le train a déjà pris tellement de vitesse et a déjà parcouru tellement de chemin qu'il ne sera pas possible de le stopper ou de lui faire faire demi-tour.

C'est une citation importante du président Klaus, parce qu'il semble qu'il ait accepté le fait que rien ne peut plus retarder l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. Il me paraît normal que si 27 États membres l'ont ratifié et l'ont approuvé, nous pouvons également espérer aujourd'hui sa signature.

Je pense que ce changement d'attitude peut uniquement s'expliquer par notre et votre détermination à aller de l'avant en ce qui concerne l'ensemble du processus tel qu'il est prévu dans le traité de Lisbonne, et nous devons continuer à agir de la sorte dans les jours et les semaines à venir. Des jours, espérons-le, et pas des semaines. En d'autres termes, le meilleur moyen, selon moi, de nous assurer de la signature du président Klaus et de la ratification finale du Traité consiste simplement, Madame Malmström, à faire progresser l'ensemble du processus et sa mise en œuvre. M. Klaus soutient que le train a pris tant de vitesse qu'il est impossible de le stopper; il faut donc suivre le rythme imposé par le train.

Dans ce domaine, il est absolument nécessaire que le Conseil accélère la procédure de nomination de la nouvelle Commission et soumette aussi rapidement que possible le paquet au président du Conseil et au haut-représentant. Je le répète: c'est la meilleure façon de montrer au président Klaus qu'il a raison, que le train prend de plus en plus de vitesse avec chaque jour qui passe et qu'il n'a pas d'autre choix que de signer le Traité. Si vous attendez, il attendra. Si vous allez de l'avant, il signera. C'est mon avis.

Ma deuxième remarque concerne le service pour l'action extérieure. J'espère que le Conseil pourra dégager un accord à ce sujet, mais pas n'importe quel accord. Nous devons éviter les doubles emplois. Je crains que nous ne soyons en train de créer deux structures parallèles: d'une part, les délégations de la Commission et de l'Union, telles que prévues dans le nouveau Traité, qui comprennent aujourd'hui plus de 6 000 personnes, y compris le personnel local, au service de la Commission et de son président; d'autre part, un nouveau service pour l'action extérieure avec plusieurs milliers de personnes travaillant pour le haut-représentant.

Au terme du processus, il est absolument nécessaire que nous disposions d'une structure unique pour les affaires extérieures, et non cette structure parallèle des délégations de la Commission, d'une part, et des services pour l'action extérieure, d'autre part. J'espère que nous aurons un accord au Conseil, mais j'espère également qu'il s'agira d'un accord établissant très clairement l'absence de double emploi dans les structures de la Commission, avec les délégations de la Commission d'un côté et le service pour l'action extérieure de l'autre.

Rebecca Harms, au nom du groupe Verts/ALE. – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Monsieur Barroso, pour ce qui est de la République tchèque, je voudrais tout d'abord signaler que, de mon point de vue, M. Klaus est un très mauvais perdant et que ses actions représentent un type particulier d'impertinence politique. Je vous prie très, très instamment de ne pas répondre à un mauvais joueur qui, de toute évidence, ne respecte même pas le droit tchèque, étant donné qu'il ne respecte pas la majorité constitutionnelle qui a voté en faveur du Traité au sein de la République tchèque, et qui ignore la législation en vigueur en République tchèque, lorsqu'il exige une clause d'exemption pour son pays au sujet de la validité de la Charte des droits fondamentaux. De mon point de vue, ce serait un pas de trop en rapport avec ce fauteur de troubles tchèque. Les citoyens de la République tchèque, qui ont tant fait pour la réunification de l'Europe quand les Allemands y ont fui, méritent mieux. C'est tout ce que j'ai à dire sur le président Klaus.

(Applaudissements)

Quant à la question du changement climatique, Monsieur Barroso, jamais autant qu'aujourd'hui vous ne m'avez entendu adhérer à vos propos. Je suis ravie que vous ayez à nouveau souligné ici à quel point il est important pour les Européens de prendre un engagement clair en vue de l'apport d'une somme spécifique au fonds international pour la prise de mesures de protection climatique en faveur des pays en développement. Hier, c'est avec honte que j'ai lu que le secrétaire d'État aux finances allemand, qui participait aux négociations engagées à Luxembourg, avait comparé les négociations à un jeu de poker. Il a déclaré que, lorsque vous jouez au poker, vous ne montrez votre jeu à personne. Cependant, les préparatifs pour Copenhague ne sont certainement pas un jeu de poker. Comme l'ont souligné à maintes reprises M^{me} Merkel et d'autres politiques influents au sein de l'Union européenne, c'est le plus important défi d'entre tous. C'est le plus important défi pour la communauté de personnes qui vivent ensemble sur cette planète. Je pense que nous devons prendre cet événement au sérieux.

À compter de 2020, 100 milliards d'euros devraient être déboursés pour aider les pays en développement à remplir leurs obligations concernant la protection du climat et pour mettre en œuvre leurs mesures d'adaptation. Cela représenterait quelque 3 milliards d'euros à partir de 2020 pour un pays tel que l'Allemagne. Comparé aux sommes actuellement dégagées pour la relance économique ou le sauvetage du secteur financier, ce montant est dérisoire. J'ai honte que l'échec à Copenhague et ce jeu de poker atroce et embarrassant, soient acceptés. La façon dont l'Union européenne a négocié hier à Luxembourg démontre qu'elle n'est pas le moteur dans ce processus. Elle n'a pas pris la tête dans l'action internationale pour la protection du climat. Au contraire, elle est l'un des grands blocs à progresser. Vous devez prendre conscience que toutes les négociations menées aujourd'hui à Luxembourg et la semaine prochaine à Bruxelles sont suivies dans le monde entier.

Je ne peux qu'encourager vivement M. Barroso une fois de plus à veiller à ce que la Commission reste dans la course. Le financement de ce fonds international doit être transparent. Nous en parlons depuis deux ans, depuis Bali. Madame Malmström, je pense que les Suédois ont adopté la bonne attitude dans ces négociations. Vous devez rester cohérents et respecter le vote qui a eu lieu au sein de la commission parlementaire de l'environnement, de la santé publique et de sécurité alimentaire. L'objectif est de réduire les émissions de CO₂

de 30 % d'ici 2020. Si nous revoyons nos objectifs à la baisse, nous ne parviendrons jamais à l'objectif de deux degrés.

La crédibilité de la Présidence suédoise du Conseil me pose un problème majeur. Je pense que vous devriez finalement convaincre votre entreprise publique Vattenfall de ne pas investir systématiquement et sans restriction dans le charbon à travers l'Europe et, en particulier, de ne pas investir essentiellement là où l'obtention de certificats n'est pas requise. Cette stratégie de Vattenfall nuit à votre bonne réputation dans le cadre des travaux préparatoires aux négociations mondiales sur le climat. Je vous demanderai de prendre les mesures nécessaires pour que les poursuites judiciaires engagées par Vattenfall à l'encontre de la République fédérale d'Allemagne en vue d'amender la législation environnementale de l'Allemagne en faveur des centrales à charbon de Vattenfall soient abandonnées. Je crains qu'un point noir, minuscule mais grandissant, n'entache votre réputation autrement parfaite. Vous devriez vous assurer que tout est en ordre avant de vous rendre à Copenhague.

Le Président. – Chers collègues, je vous prie de bien vouloir respecter le temps qui vous est imparti. Vos interventions sont très importantes, mais j'ai une autre requête pour une question «carton bleu». Je ne prendrai pas tous les cartons bleus parce que nous devons poursuivre notre débat. Dans quelques minutes, une autre requête sera présentée; je l'accepterai si elle est soumise en vertu de l'article 149, paragraphe 8, du règlement.

Timothy Kirkhope, au nom du groupe ECR. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de féliciter le gouvernement suédois pour sa Présidence de manière générale, et en particulier pour la façon dont il s'est efforcé de progresser sur les dossiers primordiaux du changement climatique et de la gestion de la crise économique et financière. Je pense que M. Reinfeldt et son gouvernement méritent nos remerciements pour leur façon de procéder, mais, tout comme pour bon nombre des autres Présidences, ils ont également dû faire face à quantités de problèmes institutionnels internes – liés dans le cas présent au traité de Lisbonne.

La théologie institutionnelle n'est pas la priorité des citoyens de l'Europe. Ce dont nous avons besoin, bien évidemment, c'est de l'Agenda de Lisbonne, et non du traité de Lisbonne.

L'Agenda de Lisbonne poursuit un objectif noble: la création, à l'horizon 2010, de l'économie basée sur la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive au monde, avec une croissance économique durable et des emplois meilleurs et plus nombreux, une cohésion sociale accrue et le respect de l'environnement.

Cet objectif aurait dû améliorer sensiblement la vie de millions de citoyens et fournir un fondement solide pour notre futur économique. Pourtant, comme l'a reconnu lui-même M. Reinfeldt, l'Agenda de Lisbonne a été un échec.

Pourquoi ne pouvons-nous jamais obtenir réellement des résultats qui profitent à nos concitoyens? Les objectifs louables de la déclaration de Laeken n'ont pas été mis en œuvre à l'époque, et l'Agenda de Lisbonne est parélement sans but ni résultat.

Si près, Monsieur le Président, et pourtant si loin; et, encore une fois, les initiatives en faveur des économies des États membres doivent être facilement compréhensibles pour le citoyen ordinaire. La création d'emplois ne doit pas consister à créer des postes permettant aux anciens Premiers ministres de devenir président du Conseil, ou aux globe-trotters de devenir haut-représentant pour les affaires étrangères.

Ces deux types d'emplois ont fort peu de chances d'aider les petites et moyennes entreprises de nos pays au bord de la faillite. Ils n'atténueront pas la crise dont souffrent des millions de familles à l'heure actuelle.

Par ailleurs, les réformes institutionnelles ne contribuent pas à la résolution du problème du changement climatique. Les plus graves menaces qui pèsent sur notre monde doivent être prises à bras-le-corps, et des solutions pratiques et praticables doivent être trouvées. Des milliers de pages de texte, la plupart trop complexes pour nos concitoyens, ne font qu'accroître la consommation des arbres que nous devons protéger.

Faisons pression sur la communauté internationale afin qu'elle unisse ses forces pour sauver la planète au profit des prochaines générations, et non sur ceux qui ne partagent pas totalement l'enthousiasme de certains pour les institutions européennes.

Malgré tout, j'espère que la Présidence suédoise sera en mesure, durant le temps qui lui reste, et notamment lors du sommet, d'attirer l'attention de tous les leaders européens sur les principales questions qui préoccupent les citoyens – ces questions abordées au début de la Présidence au sujet de l'économie, de l'Europe et du changement climatique. Je lui souhaite bonne chance pour le reste de son mandat et la remercie pour le travail accompli jusqu'à présent.

Lothar Bisky, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Monsieur Barroso, au cours du dernier trimestre, on a beaucoup spéculé sur des questions de personnes et sur l'entrée en vigueur probable du traité de Lisbonne que, pour trois bonnes raisons, mon groupe a rejeté.

Grosso modo, premièrement, nous voulons que la priorité soit accordée à une Europe sociale plutôt qu'à une orientation radicale vers le marché. Deuxièmement, nous voulons un désarmement au lieu d'un développement des capacités militaires et, troisièmement, nous voulons plus de démocratie directe plutôt qu'une Europe des élites.

Nous devrions enfin nous occuper de questions concrètes de contenu. Pendant que nous discutons de noms et de postes, de plus en plus de gens perdent leur emploi. Bien entendu, les banques ont été sauvées. En même temps, M. Barroso nous demande de mettre bientôt fin aux plans de relance économique – hier, le délai a été fixé à 2011 – et de réduire rapidement les déficits budgétaires des États membres. Cela veut dire que les salaires et les retraites seront réduits, que les services publics et la sécurité sociale reculeront, que la taxe à la valeur ajoutée va augmenter et que les conventions collectives vont être une denrée rare. J'en veux pour exemple ce qui se passe actuellement en Allemagne dans l'industrie du nettoyage où les travailleurs sont en grève depuis trois jours.

Voici quels sont les problèmes qui touchent les gens en Europe et le Conseil devrait s'en soucier. Au lieu de cela, le sujet de préoccupation majeur est l'ajout de clauses au traité de Lisbonne en vue d'inciter le président tchèque à le signer. Si c'est vraiment aussi simple que cela paraît être en pratique, je voudrais demander aux chefs de gouvernement de réfléchir plus soigneusement à une clause de progrès social dans le traité de Lisbonne. Ce serait bien plus approprié.

Au début de la législature, une série de bonnes propositions ont été faites concernant une politique de l'Union plus sociale. La clause de progrès social n'était pas seule concernée. Il était également question d'un nouveau plan de relance économique pour l'Europe destiné à créer et sauvegarder des emplois, et d'un accroissement des investissements ainsi que d'une croissance verte durable.

On avait appelé à un pacte européen pour l'emploi pour des emplois plus nombreux et de meilleure qualité, pour l'égalité de rémunération, pour davantage de droits pour les employés et de meilleures conditions de travail. Il avait été question de solidarité accrue entre les États membres et de garantie de la durabilité des régimes de sécurité sociale et de retraite.

Je n'ai encore identifié aucune stratégie dans les politiques des États membres ou celles de la Commission pouvant nous conduire à la réalisation de ces objectifs. Bien entendu, le Conseil doit à présent discuter des nominations de la nouvelle Commission et des modifications éventuelles du traité de Lisbonne. Cependant, il y a lieu de mettre l'accent sur les problèmes que j'ai mentionnés et leurs solutions. Le vote de mon groupe concernant le collège des commissaires en dépendra.

Nigel Farage, *au nom du groupe EFD.* – (EN) Monsieur le Président, M. Barroso nous a dit ce matin que tous les États membres avaient démocratiquement ratifié ce Traité. Ce n'est pas exact. En dépit des promesses, on n'a pas demandé aux électeurs britanniques leur avis sur cette question, et tant que nous n'obtiendrons pas de référendum, je me refuserai à reconnaître toute légitimité à ce Traité.

(Protestations)

À présent, tous les regards sont tournés vers le président Klaus et ce qu'il fera ou ne fera pas la semaine prochaine, et c'est intéressant. Je sais que vous haïssez tous le président Klaus parce qu'il croit en la démocratie nationale.

(Protestations)

Mais ce qu'il fait maintenant, c'est de tenir tête et de défendre les intérêts nationaux tchèques. Il craint des revendications allemandes sur des biens appartenant aux Sudètes et, après avoir entendu certains responsables politiques allemands s'exprimer sur ce thème, je crois qu'il a toutes les raisons d'être craintif.

Alors, tenez bon, Monsieur le Président Klaus, si l'on ne vous donne pas ce que vous voulez, ne signez pas ce texte. Si l'on vous donne ce que vous voulez, il devra être ratifié à nouveau dans 25 États membres, ce qui signifie que les Britanniques auront un référendum, et je suis sûr qu'en tant que démocrates, vous aimeriez tous voir un référendum britannique sur ce Traité. Je l'apprécierais volontiers pour ma part.

Et je me demande si, à la fin de ce sommet, nous aurons réellement un nouvel empereur européen? Est-ce que ce sera Tony Blair avec son impératrice Cherie? Eh bien, je suis arrivé à la conclusion que je veux Tony

Blair. Je vous en prie, nommez Tony Blair, l'homme qui a donné 2 milliards de livres sterling de rabais britannique en échange de rien du tout; l'homme qui nous a promis un référendum sur la Constitution et qui a refusé de nous le donner.

Il est tout à fait clair que, dans cette Union européenne, le prix de la trahison nationale est en effet très élevé. Alors nommez Tony Blair, je vous en prie. Cela permettra aux électeurs britanniques de constater par eux-mêmes que ce ne sont pas les représentants élus qui comptent dans cette Union européenne, que ce sont ceux qui abandonnent leur démocratie nationale au profit de l'Union européenne qui obtiennent les postes les plus élevés. Je vous en prie, je vous en prie, donnez-nous Tony Blair comme premier président de l'Europe.

Diane Dodds (NI). – (EN) Monsieur le Président, il est décevant – sans que cela soit une surprise – de voir que le Conseil et la Commission sont déterminés à activer le processus de ratification du traité de Lisbonne. Je sais que cela n'est pas très apprécié dans cette Assemblée, mais je suis sincèrement convaincue qu'au Royaume-Uni il devrait y avoir un référendum sur le Traité. Je ne comprends pas pourquoi les conservateurs et les travaillistes sont réticents à nous le donner.

Toutefois, je voudrais, ce matin, attirer l'attention du ministre en particulier sur la crise financière qui continue de tourmenter l'Europe. La nuit dernière, M. Mervyn King, le gouverneur de la Banque d'Angleterre, a fait remarquer que les prêts du Royaume-Uni aux banques avoisinaient le trillion de livres sterling. Il a également signalé que jamais auparavant si peu de gens n'avaient été redevables d'autant d'argent à autant de personnes et avec si peu de réformes véritables. M. King a ajouté que la réglementation des banques n'était pas suffisante et qu'un dilemme moral se posait, qui était au cœur de cette crise bancaire: en effet, les institutions financières et bancaires savaient qu'elles pesaient trop lourd pour faire faillite et que les contribuables, que ce soit au Royaume-Uni ou dans n'importe quelle autre région d'Europe, devraient toujours leur venir en aide, crise ou pas. Il s'agit, Madame la Ministre, d'une accusation très grave, et elle est faite par l'un des dirigeants même de la sphère financière. Aux réunions du Conseil, il doit y avoir une volonté de s'attaquer à ce dilemme moral, et cette Assemblée serait intéressée de connaître la nature de cette volonté et comment on va procéder.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Merci, Monsieur le Président, de me donner l'occasion de faire dès à présent quelques commentaires, même si, bien entendu, je vais rester pour assister à l'ensemble du débat.

Je voudrais tout d'abord m'adresser à M. Verhofstadt. En effet, je ne crois pas non plus qu'il sera possible d'arrêter ce train. Et j'espère qu'il entrera en gare très bientôt. Monsieur Verhofstadt, honorables députés, je puis vous assurer que la Présidence suédoise est en contact très étroit avec la République tchèque et nous espérons pouvoir très rapidement vous donner des réponses plus précises aux questions concernant le devenir du Traité. Comme vous, nous tenons absolument à ce que tout se mette en place le plus rapidement possible, à savoir les postes qui doivent être occupés et la liste des commissaires qui doit être présentée au Parlement européen pour que les auditions puissent avoir lieu. Toutes les décisions pouvant être prises le seront pendant le sommet. Tous les préparatifs seront en place pour que le traité de Lisbonne entre en vigueur dès que nous disposerons de toutes les ratifications.

Je voudrais également adresser mes remerciements pour l'immense soutien que les députés des divers groupes politiques ont apporté à la Présidence dans sa priorité absolue, à savoir l'obtention d'un accord à Copenhague. C'est extrêmement important. L'Europe a l'immense tâche de régler la question du financement; nous montrerons ainsi que nous assumons notre part de la responsabilité mondiale et que nous pouvons envoyer les bons signaux.

Nous entretenons, Monsieur Daul, des contacts très intenses avec nos autres partenaires. En l'espace de quelques semaines, nous rencontrerons au plus haut niveau la Russie et la Chine, ainsi que les États-Unis, et les questions climatiques et énergétiques seront, bien entendu, prioritaires lors des discussions avec tous ces pays. Nous aurons également les réunions des groupes de travail et le sommet de Barcelone dans une dizaine de jours. De plus, les ministres des finances se réuniront à St Andrews, et les occasions de discuter de toutes ces questions ne manquent donc pas. Je ne suis pas satisfaite des résultats obtenus jusqu'à présent, mais je reste entièrement optimiste quant à notre capacité de parvenir à un accord à Copenhague. Le monde entier attend de nous que nous y parvenions.

Je crois aussi que ce serait une très bonne chose que l'Union européenne puisse montrer des résultats concernant le traitement de la crise financière. Bien que nous apercevions à présent des signes positifs, nous ne devons pas oublier que nous avons besoin que les nouveaux organes de contrôle soient opérationnels afin que nous puissions être mieux équipés pour éviter l'apparition future de crises similaires et pour être en

mesure de les déceler à temps. J'espère donc que les systèmes de contrôle et l'organe de surveillance macro-prudentielle pourront être établis au plus tôt.

Les questions institutionnelles sont extrêmement importantes. Il est important que l'Union européenne puisse prendre des décisions et que cela puisse se faire démocratiquement et de manière efficace. Et le traité de Lisbonne est, à cet égard, un instrument important. Parallèlement, l'Union européenne n'aura jamais la confiance de ses citoyens si nous n'obtenons pas de résultats sur des questions spécifiques. Le traitement de la crise économique et des questions environnementales préoccupe les citoyens du monde entier, et notamment de l'Union européenne. Si nous pouvons avancer et obtenir des résultats lors du sommet et plus tard en automne, je crois alors que cela créera une très bonne assise pour une légitimité et une confiance accrue dans les institutions européennes.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – Monsieur le Président, je crois que le président du groupe PPE, Joseph Daul, ainsi que M^{me} Harms, ont posé des questions très importantes.

Comment parvenir à un succès à Copenhague, notamment lorsque d'autres partenaires ne font pas le même effort? Il y a effectivement des difficultés, car il y a clairement un manque d'ambition de la part de certains pays développés en termes d'engagement concret pour la réduction des émissions. Les plus grandes économies des pays en voie de développement se montrent aussi réticentes à intégrer dans l'accord global leurs plans nationaux de mitigation, et il n'existe pour le moment aucun plan crédible sur le plan financier.

Alors que peut-on faire dans ce cas?

Tout d'abord, je trouve que ce ne serait pas le moment pour l'Europe de réduire son ambition. Nous donnerions alors à toutes les forces négatives un prétexte pour ne pas faire d'efforts. Par conséquent, c'est à nous de maintenir l'ambition, de maintenir le *leadership*, mais en même temps – et là je réponds concrètement à Joseph Daul – de dire que notre offre, notamment l'offre financière, est une offre conditionnelle. Nous sommes prêts à aider ceux qui font vraiment des efforts de réduction des émissions. Il est donc important de faire une offre conditionnelle en matière financière, mais réduire notre ambition serait une erreur.

Je crois qu'un succès est encore possible à Copenhague. Il y a aussi des aspects positifs. Les États-Unis sont à nouveau rentrés dans les négociations. Il faut rappeler qu'il y a quelques années, les États-Unis ne participaient pas vraiment au processus, et ils sont maintenant engagés dans les négociations. Il faut rappeler aussi que l'Australie et le Japon ont annoncé - pas encore en termes contraignants, certes, mais déjà sur un plan politique - des objectifs ambitieux. Et même la Chine, le Mexique, le Brésil, la Corée du Sud, ont annoncé des plans nationaux ambitieux, mais ils n'ont pour le moment pas encore accepté de les intégrer dans un accord global.

Alors, investissons sur des aspects positifs, créons cette dynamique et j'espère que le Conseil européen, à la fin de ce mois, ne va pas fournir d'arguments aux sceptiques, aux Cassandre, qui disent déjà qu'il faut un plan B. Je l'ai déjà dit, on ne peut pas avoir de plan B, parce qu'il n'y a pas de planète B. Ce qu'il convient de faire, c'est de nous concentrer et de ne pas rater cette occasion historique que constitue bien sûr Copenhague.

Mon dernier point sera pour exprimer mon étonnement. Je ne me serais jamais attendu à ce qu'un député britannique de ce Parlement puisse remettre en question cette grande institution qu'est le Parlement britannique. L'une des contributions majeures de la Grande-Bretagne à la civilisation a été, et est, le Parlement britannique.

(*Applaudissements*)

Soyons clairs. Le gouvernement britannique a négocié le Traité. Le gouvernement britannique a signé le Traité. Le Parlement britannique – la Chambre des Communes et la Chambre des Lords – ont approuvé le Traité. Sa Majesté la Reine a ratifié le Traité. Les instruments de ratification du Royaume-Uni sont déposés à Rome.

Donc le Royaume-Uni a ratifié le traité de Lisbonne et j'espère que tout le monde – notamment les députés britanniques – respecte le système démocratique britannique.

(*Applaudissements*)

Othmar Karas (PPE). – (*DE*) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, M. Farage s'en va à l'instant. J'espère qu'il ne se trouve personne dans cette Assemblée pour haïr ce qu'il nous a imputé à tort. La haine va à l'encontre de l'état d'esprit européen, et l'égoïsme, le protectionnisme et le nationalisme sont les plus grands ennemis du projet communautaire de l'Union européenne.

Deuxièmement, j'espère qu'il n'y a personne au sein de cette Assemblée pour monter la démocratie parlementaire contre les citoyens et pour voir une ligne de partage entre nous et notre tâche en tant que représentants des citoyens, comme il nous l'a imputé à tort.

Nous avons tous vu crépiter les étincelles au cours de la période précédant le sommet, et nous espérons un arrêt décisif et libérateur de la cour constitutionnelle tchèque. Nous attendons que le Conseil s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'Europe, qu'il ne se laisse pas prendre en otage par une seule personne et qu'il prenne les décisions qui conviennent concernant les personnes, les institutions, le calendrier, le contenu et les finances.

Et j'exhorte également les gouvernements à ne pas chercher le plus petit dénominateur commun lorsqu'ils choisiront et désigneront les commissaires, mais à trouver plutôt la meilleure solution pour la Communauté dont nous faisons tous partie. J'exhorte les gouvernements à ne pas s'amuser à leurs petits jeux partisans bien connus lorsqu'ils choisiront les commissaires, mais à placer plutôt la responsabilité commune européenne au cœur du choix des personnes. Je demande au président de la Commission d'adresser aux commissaires et aux États membres un ensemble ambitieux d'exigences.

Mon second point concerne la surveillance des marchés financiers. Je me félicite des propositions de surveillance macro-prudentielle, mais elles sont loin d'être suffisantes. Nous avons également besoin d'une surveillance micro-prudentielle et, selon moi, la proposition de la Commission représente le plus petit dénominateur commun, le minimum. Nous devons avancer. Nous devons mettre en place un organisme de surveillance pour les marchés financiers européens doté de l'autorité pour prendre les mesures nécessaires, comparable en cela à la Banque centrale européenne.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Jo Leinen (S&D). – (DE) Monsieur le Président, la demande de Václav Klaus concernant un ajout à la Charte des droits fondamentaux est aussi arbitraire que superflue. Toutefois, il est facile de s'y opposer, parce que la Charte ne concerne que des actes de l'UE et ne vaut que pour l'avenir. Par conséquent, le Conseil devrait, le cas échéant, faire une déclaration politique. Dans quelques semaines, la ratification du Traité, que nous avons attendue neuf ans, devrait donc avoir lieu.

Le Conseil européen doit faire les préparatifs nécessaires, mais ne devrait pas tirer de conclusions précipitées. Cela vaut aussi pour le service européen d'action extérieure. C'est le haut-représentant qui doit proposer un projet pour ce service, et non la bureaucratie du Conseil. Je prie donc la Présidence du Conseil de veiller à ce que ce service ne soit pas positionné unilatéralement, mais puisse s'intégrer dans le système communautaire, comme l'a dit M. Barroso.

Ce Traité constituera la base juridique pour une politique énergétique commune et pour une politique commune de protection climatique. Je ne puis qu'espérer que le brouillard se dissipe avant Copenhague, parce que nous ne devons pas laisser ces questions sans réponses d'ici la conférence. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire a fixé des objectifs clairs, y compris en ce qui concerne le financement. J'espère qu'il y aura un accord sur un modèle de financement lors du sommet de la semaine prochaine. En outre, nous avons besoin d'une répartition interne des charges au sein de l'UE. L'Allemagne et les autres pays doivent jeter du lest, étant entendu qu'il nous faut des conditions équitables tant au sein de l'Union européenne qu'entre elle et les pays en développement partout dans le monde.

Marielle De Sarnez (ALDE). - Monsieur le Président, je voudrais aborder trois questions.

D'abord, la question du changement climatique. Tout le monde le voit bien, l'Union a une responsabilité particulière pour entraîner à Copenhague les nations du monde. Pour cela, nous devons être exigeants et ambitieux sur les objectifs, mais il nous faut aussi être à la hauteur de la dette que nous avons vis-à-vis des pays en voie de développement. Chacun devra consentir un effort financier à sa mesure. Si nous ne sommes pas capables de nous montrer solidaires, cela ne marchera pas.

Deuxième point, la question des migrations. C'est bien, évidemment, d'agir mieux avec Frontex, mais si nous voulons vraiment aider les pays du Sud de l'Europe, alors il nous faut aller vers une harmonisation du droit d'asile, revenir sur la convention de Dublin et, plus encore, élaborer enfin une vraie politique en matière d'immigration. Je crois que c'est la seule façon de traiter cette question de manière sereine et responsable.

Troisième question, enfin, la politique étrangère. Le Conseil va avancer sur la question du service d'action extérieure. Tant mieux! Nous allons probablement avoir un haut-représentant. Tant mieux! Mais ce qui serait mieux encore, c'est de parler d'une seule voix, au moins sur les conflits qui agitent le monde. Je pense en

particulier à l'Afghanistan où je veux rappeler que le nombre de soldats européens engagés est presque le même que celui des soldats américains.

Il va y avoir un sommet USA-UE, le 3 novembre prochain, et les Européens ont une responsabilité particulière. Ils doivent proposer une stratégie qui ne soit pas exclusivement militaire. Si nous ne le faisons pas, alors, personne d'autre ne le fera.

Gerald Häfner (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, le traité de Lisbonne touche à son but et le temps est maintenant venu de regarder vers l'avenir. Nous devons construire une Europe plus sociale, plus écologique et plus démocratique. Particulièrement dans ces domaines, nous avons beaucoup de retard à combler.

Je voudrais voir une Europe dans laquelle les citoyens ne se considèrent pas seulement comme des spectateurs ou comme des objets de cette Communauté européenne, mais comme ses sujets agissants. Je voudrais voir une Europe dont les habitants sentent que c'est une Europe pour les citoyens, mais nous avons encore beaucoup à faire pour parvenir à cela.

J'ai dit que le traité de Lisbonne touchait au but, mais c'est justement maintenant qu'il peut être facilement détourné de son cap.

Je suis contrarié par le fait que sur le point d'achever ce processus de ratification, nous assistions de plus en plus à des violations flagrantes de l'esprit européen et du droit européen. Un président européen en particulier tente de tenir en otage ses concitoyens, son pays et toute l'Europe. À présent, il déclare subitement que la Charte des droits fondamentaux ne devrait pas s'appliquer à son pays. Si ce que j'ai appris hier est exact, il a même reçu des garanties allant dans ce sens. Ce serait véritablement scandaleux et je vous serais reconnaissant de bien vouloir clarifier la situation et de nous expliquer clairement que des garanties de cette sorte n'ont pas été fournies. Sinon, ce serait comme une régression au Moyen Âge, où des despotes ne concédaient à leurs sujets que les droits qu'ils étaient disposés à leur accorder. Mais nous ne sommes pas au Moyen Âge, nous sommes en Europe et l'Europe est une communauté fondée sur le droit, une démocratie.

Le parlement et le sénat tchèques se sont déjà prononcés en faveur de ce Traité, sans poser d'exigences de cette sorte. Bien entendu, ils l'ont fait pour une bonne raison, parce qu'ils veulent que la Charte des droits fondamentaux s'applique en République tchèque. Elle est au cœur de ce Traité et nous ne devrions pas permettre que le cœur du Traité soit arraché sans raison valable.

Les droits fondamentaux constituent les droits inaliénables de tous les citoyens, ils ne devraient pas être uniquement à la disposition de certains d'entre eux. L'Europe est une communauté fondée sur le droit, une démocratie. Ce n'est pas un bazar. Cela signifie que nous devons protéger la Charte des droits fondamentaux de combines aussi douteuses, et que nous ne devons en aucun cas permettre qu'elle soit relativisée ou remise en question. Nous ne devons pas permettre que ces choses soient négociables et que l'Europe soit transformée en bazar.

Ces faits sont une démonstration de l'importance qu'il y a pour nous à consolider la démocratie européenne.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Oldřich Vlasák (ECR). – (CS) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, je voudrais répondre à ce qui vient d'être dit. Il est tout à fait clair que la prochaine réunion du Conseil européen sera dominée par les questions institutionnelles et le processus de ratification du traité de Lisbonne. Lors des débats sur la direction future de l'Union européenne, nous devrions, selon moi, faire preuve les uns envers les autres d'un sens opportun de l'humilité et, en même temps, nous devrions respecter avec calme les mécanismes souverains de prise de décision des différents États membres et leurs acteurs constitutionnels.

Je voudrais maintenant en revenir au sujet qui m'amène ici. À titre personnel, je considère que la stratégie macro-régionale est un point ni plus ni moins important au programme des discussions du Conseil. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, il avait déjà été convenu au cours de la dernière réunion que la région de la mer Baltique était adéquate pour un projet pilote destiné à mettre en œuvre une stratégie européenne interne pour cette macro-région et donc je me réjouis que cette décision spéciale du Conseil sera très probablement ratifiée.

Toutefois, je crois que le temps est venu maintenant de commencer à réfléchir à la question concernant la manière de reproduire cette stratégie pilote. Si nous jetons un coup d'œil à la carte de l'Europe dans ce contexte,

nous constaterons que les plus grandes différences, économiques, sociales ou culturelles, persistent toujours aux frontières entre l'ancien bloc socialiste et les États capitalistes d'Europe de l'Ouest. Ces différences sont également visibles ici au Parlement. Vingt ans après la chute du mur de Berlin, nous continuons à parler d'anciens et de nouveaux États membres. Vingt ans après la Révolution de velours, nous continuons à appliquer des exceptions à la libre circulation des personnes quand nous nous servons de périodes de transition pour la libre circulation des travailleurs. Il s'agit d'obstacles tout à fait évidents qui devraient être systématiquement démantelés ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Georgios Toussas (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, les déclarations faites par le Conseil et la Commission sur le prochain sommet européen marquent une intensification de la politique antipopulaire de l'Union européenne et des gouvernements de ses États membres, avec une nouvelle offensive sans retenue contre les classes laborieuses. L'objectif principal de l'Union européenne et des gouvernements de ses États membres, qu'ils soient du centre-droit ou du centre-gauche, est de sauvegarder la rentabilité continue des monopoles en rejetant le poids de la crise économique capitaliste sur les classes laborieuses dans toute l'Union européenne.

Alors que l'Union européenne a soutenu les monstres monopolistiques avec un paquet de centaines de milliards d'euros et un nouveau cycle de financement leur évitant l'exclusion du système, dans cette nouvelle phase, a été privilégié le développement accéléré des restructurations capitalistes, projeté dans le cadre de la stratégie de Lisbonne. À l'épicentre de cette offensive contre les travailleurs, on trouve l'abolition de la journée de huit heures et des conventions collectives, ainsi que l'application généralisée de la flexicurité et des emplois temporaires flexibles et mal payés, que vient renforcer l'institution des pactes locaux pour l'emploi et stages en entreprise. Les systèmes de sécurité sociale, de santé, d'assistance publique et d'éducation sont étendus sur un lit de Procruste, et l'on procède à des changements considérables aux dépens des travailleurs, continuant ainsi d'ouvrir la voie à la pénétration des grands groupes monopolistiques dans ces secteurs de production de richesses pour le capitalisme. En même temps, les licenciements collectifs, plus de cinq millions et demi l'année dernière, le terrorisme des employeurs et l'intensification du travail ont créé des conditions de vie médiévales sur le lieu de travail. J'en veux pour exemple caractéristique ce crime de longue date commis à l'encontre des travailleurs de France Telecom, où 25 travailleurs ont été poussés au suicide par des conditions de travail inacceptables et l'intensification de l'esclavage.

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) Monsieur le Président, le gros problème pour les États membres, comme l'a dit M. Bisky tout à l'heure, c'est la crise de l'emploi. Le chômage des jeunes est de 24 % en France, 25 % en Italie et 39 % en Espagne.

En revanche, nous pouvons être certains que la réunion du Conseil européen débordera d'un triomphalisme sans mesure malgré un contexte de chômage de masse. Ce triomphalisme est déplacé et de mauvais goût, et il s'explique parce que l'élite estime qu'elle a enfin obtenu son traité de Lisbonne.

Tout ce qui a été fait jusqu'à présent pour parvenir à votre super État européen l'a été par des moyens détournés ou par la manipulation et, dans le cas du traité de Lisbonne, cette dernière a été si éhontée et flagrante que le Traité manque de légitimité démocratique. Et ce ne sera pas sans conséquences. «À présent, ils carillonnent haut et fort, mais, très bientôt, ils se tordront les mains.»

Csanád Szegedi (NI). – (HU) Monsieur le Président, Madame Malmström, Mesdames et Messieurs les députés, tout débat sur la signature du traité de Lisbonne est superflu tant que n'aurons pas clarifié entre nous quelles sont nos valeurs les plus essentielles. Permettez-moi de vous citer quelques exemples concernant la plus grande minorité européenne privée du droit de vote, à savoir cette communauté hongroise vivant à l'extérieur du bassin des Carpates. Saviez-vous, par exemple, que la question de l'autodétermination territoriale pour cette communauté hongroise forte de deux millions de personnes vivant dans l'un des États membres de l'Union européenne n'est toujours pas à l'ordre du jour, bien que nous sachions tous que l'autonomie territoriale est une institution légitime européenne?

Saviez-vous que, dans le même pays, la Roumanie, plusieurs dizaines de milliers de Hongrois Csangos, ne peuvent, aujourd'hui encore, exercer leur foi ni bénéficier d'un enseignement dans leur langue maternelle? Il y a ensuite un État plus jeune que moi, la Slovaquie, qui s'est doté d'une loi sur la langue slovaque, dont nous pouvons dire à juste titre qu'elle est une honte pour l'Europe. Pour couronner l'ensemble, certains politiciens méprisables se servent des décrets inhumains Beneš comme base de négociation. Dans quelle sorte d'Europe dictatoriale et raciste vivons-nous donc où ces décrets Beneš peuvent être considérés comme

une base de négociation? Nous en avons eu assez de ces dictatures qui nous ont été imposées, toujours sous l'apparence de la démocratie.

Nous, députés européens du parti Jobbik, nous voudrions vivre dans une Europe sans décrets Beneš, sans loi sur la langue slovaque et sans traité de Lisbonne, où aucun Hongrois ne serait persécuté à cause de ses origines ethniques et de sa langue maternelle. Je voudrais donc demander à M. Swoboda la chose suivante: s'il a dit que les décrets Beneš n'étaient pas valides, quand les victimes ont-elles été indemnisées?

Marian-Jean Marinescu (PPE). – (RO) Il y a certains orateurs dans cette Assemblée qui, quel que soit le thème abordé, parlent de la même chose, et pas toujours dans les termes les mieux choisis.

Il est évident qu'au cours de la réunion du Conseil européen, la première priorité sera de trouver une solution pour que la République tchèque puisse finaliser les procédures de ratification du traité de Lisbonne. Cependant, cette solution doit être juste envers tous les autres États membres.

En même temps, nous ne devons pas oublier la crise économique actuelle à laquelle nous sommes encore confrontés et à laquelle nous devons également trouver des solutions urgentes. La crise économique et financière, ainsi que les mesures financières extraordinaires adoptées l'année dernière ont déstabilisé de façon inquiétante les finances publiques de la majorité des États membres. Pour l'heure, 17 États membres sur 27 sont dans la mire de la Commission pour cause de déficit excessif, et, selon les estimations, trois autres États membres seront bientôt dans la même situation.

Quelle que soit leur puissance économique, les États membres ont dépassé les niveaux auxquels ils s'étaient engagés, car la crise a provoqué une chute soudaine des recettes budgétaires et une croissance au-delà des dépenses publiques prévues. Les conditions évidentes d'une reprise économique dans un futur proche existent réellement, et nous pouvons donc commencer à discuter sur la réduction des incitations financières dans certains domaines.

Toutefois, il nous faut tenir compte de la situation particulière de chaque État membre séparément et les institutions européennes doivent reconnaître que nous n'en sommes pas encore à pouvoir renoncer complètement aux aides publiques pour tous les secteurs économiques. Les États membres doivent se mettre d'accord sur la poursuite de la stratégie de relance et les instruments de soutien appropriés, y compris l'intensification des réformes structurelles pouvant, à moyen terme, réduire le déficit fiscal et contribuer bien entendu à la reprise de l'économie.

Si la phase suivant la reprise n'est pas gérée comme il faut par les États membres, elle risque de déstabiliser le marché intérieur de l'Union européenne. C'est pourquoi une décision permettant de continuer à fournir l'aide publique doit être prise en fonction des conditions particulières à chaque État membre.

Liisa Jaakonsaari (S&D). – (FI) Monsieur le Président, avec M. Marinescu, je suis d'avis que le prochain Conseil devrait trouver une solution à deux problèmes. Le premier concerne l'achèvement de la ratification du traité de Lisbonne, le second de nouveaux remèdes pour surmonter cette crise économique et financière. Nous traversons à présent la crise la plus profonde de l'histoire économique européenne. Cette crise implique un bouleversement complet des perspectives de nos concitoyens, des revenus, des retraites et des emplois, et nous devons prendre conscience de cela.

L'Union européenne a très bien entamé son redressement. Nous devons en remercier la Commission. Celle-ci et la Banque centrale européenne ont même réagi si rapidement que les États-Unis d'Amérique ont suivi l'exemple de l'Europe. Ensuite, il y a eu un ralentissement plutôt curieux et les gens se sont mis à dire que la crise était passée. Mais la crise est en fait devant nous, car une guillotine à quatre couperets menace l'Union européenne: un chômage qui augmente, des économies nationales endettées, une population vieillissante, et les transformations structurelles considérables qui vont notamment se produire dans l'industrie forestière et l'industrie automobile.

En fait, le seul point positif concernant cette crise économique, c'est que l'on ait besoin de la politique pour résoudre les problèmes. Quant à la nouvelle architecture financière, la Commission est assez peu ambitieuse sur cette question. Espérons que le groupe de travail sur la crise financière constitué par le Parlement sera une nouvelle source d'orientation. L'objectif doit être de réglementer les marchés financiers. Mais il ne faut pas accepter une sur-réglementation qui freinerait la croissance et l'emploi.

Silvana Koch-Mehrin (ALDE). – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Monsieur Barroso, Madame Wallström, je suppose, Madame Malmström, qu'avec autant de thèmes à traiter, vous auriez sans doute préféré avoir deux semaines plutôt que deux jours pour le sommet de la semaine prochaine. Ces thèmes

sont d'une réelle importance pour les citoyens européens, que ce soit la crise économique et la manière de la surmonter, la mise en évidence des perspectives permettant de créer de nouveaux emplois, le changement climatique et, bien entendu, l'Afghanistan. Ces thèmes ne sont pas nouveaux. Mais ce qui est nouveau, c'est que, cette fois, il est possible de discuter de tout cela en sachant que l'Union européenne pourra vraiment être plus efficace et que nous disposerons d'un nouveau traité.

Cette perspective est réjouissante et, par conséquent, vous devriez à présent rapidement mettre sur pied une structure de surveillance commune pour les marchés financiers européens, instaurer une politique extérieure commune et préparer le sommet de Copenhague. Vous devriez également clarifier au plus tôt ce que sera la future structure d'encadrement de l'Union européenne et mettre fin à cette auto-fascination. Ce dont nous avons besoin, c'est de moins de nombrilisme et de plus de bilans concluants pour l'Union européenne. Pour cette raison, je vous souhaite beaucoup de réussite, de chance et d'autorité.

Oriol Junqueras Vies (Verts/ALE). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais faire remarquer que je ne puis intervenir en catalan, puisque ce n'est pas encore une langue officielle de l'Union, bien que ce soit celle de plus de 10 millions de citoyens européens. C'est pourquoi je parlerai aujourd'hui en italien.

Le gouvernement finlandais a reconnu récemment le droit de tous les citoyens à disposer d'une connexion à haut débit à l'internet en tant que service universel. Ce service est, en fait, un facteur de développement économique, de justice sociale et d'équilibre territorial, parce qu'il garantit l'accès à l'information et évite ainsi la fracture numérique. De même, un accès abordable au haut débit est essentiel pour construire cette économie de la connaissance inscrite dans les objectifs de Lisbonne.

Le prochain Conseil européen adoptera-t-il des mesures garantissant que l'Union européenne dans son ensemble soit un exemple mondial dans ce domaine également?

Martin Callanan (ECR). – (EN) Monsieur le Président, beaucoup de questions importantes seront abordées au Conseil européen, mais, en ce qui me concerne, l'une des plus importantes concerne l'avenir du traité de Lisbonne.

Au cours de ce débat, beaucoup d'orateurs ont dit, visiblement sans la moindre ironie, du traité de Lisbonne qu'il apporterait plus de démocratie et de responsabilité aux institutions de l'Union européenne, en oubliant qu'ils avaient délibérément soutenu l'absence de démocratie et de responsabilité dans le processus d'élaboration du Traité lui-même. Il y a eu une collusion active des chefs de gouvernement pour éviter le déroulement de référendums sur le Traité de peur que les gens aient été suffisamment incommodés pour dire en fait qu'ils n'en voulaient pas.

Tout à l'heure, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les observations de M. Barroso. Permettez-moi de lui expliquer pourquoi les gens au Royaume-Uni sont tellement en colère à ce propos. Lors des élections générales de 2005 au Royaume-Uni, les trois partis politiques principaux s'étaient engagés dans leurs manifestes respectifs à la tenue d'un référendum sur la Constitution européenne, comme on l'appela à cette époque. Elle est devenue par la suite le traité de Lisbonne, mais c'est en réalité le même texte. Lors du vote à la Chambre des communes, deux de ces partis sont alors revenus sur leurs promesses et ont refusé aux électeurs un référendum; soulevant ainsi un problème de confiance fondamentale et de responsabilité par rapport à la classe politique. Les électeurs veulent le référendum qui leur avait été promis. S'il n'y avait pas eu de promesses, les observations de M Barroso auraient été fondées et un processus de ratification parlementaire normal se serait déroulé au Royaume-Uni.

J'ai soutenu M. Barroso dans sa réélection, mais nous n'avons pas besoin des leçons de M. Barroso sur la confiance et la responsabilité en politique, alors qu'en même temps il cherche à soutenir ceux qui refusent aux électeurs un référendum. Voilà, en bref, la raison pour laquelle les électeurs britanniques sont si concernés par ce référendum. Par-delà le bras de mer qui les en sépare, ils voient que les électeurs irlandais ont été appelés à se prononcer deux fois sur ce texte, alors que la possibilité de voter une seule fois nous a même été refusée. Vous ne pouvez, d'un côté, affirmer qu'il signifiera plus de démocratie et de responsabilité pour l'Union européenne, alors qu'en même temps vous refusez aux électeurs de l'Union le moindre avis sur ce texte.

Mario Borghezio (EFD). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Je voudrais, moi aussi, faire quelques remarques qui, étant donné l'entrée en vigueur probable du traité de Lisbonne, doivent être développées, et, surtout, je voudrais également les faire à la lumière de l'impact significatif du récent arrêt de la cour constitutionnelle allemande sur le traité de Lisbonne.

Je voudrais m'arrêter en particulier sur la question du manque de légitimité démocratique qui provient, d'une part, d'une représentation inadéquate au Parlement européen, et aussi dans les différentes institutions européennes, des pays les plus peuplés, et, d'autre part, du manque de considération pour les parlements nationaux en ce qui concerne l'exercice de leurs pouvoirs souverains au niveau de l'Union européenne.

Je voudrais citer une autre lacune, à mon avis significative, du traité de Lisbonne, à savoir le fait que le rôle des parlements régionaux est en gros ignoré. Alors que l'on accorde peu de considération aux parlements nationaux, je voudrais dire que le principe de subsidiarité a pratiquement reçu un coup fatal du traité de Lisbonne en son état actuel.

L'arrêt de la cour constitutionnelle allemande, précisément en raison de son autorité et de sa force, aurait dû, et devrait même ouvrir un vaste débat juridique et politique au sein de cette Assemblée portant particulièrement sur les dangers, les risques qui pourraient résulter du processus de fédéralisation de l'Union européenne introduit par ce Traité.

Je voudrais évoquer également les droits de ces nations sans État, de la Padanie à la Bretagne, de la Corse au Val d'Aoste. On pourrait citer des dizaines de nations sans État, en rappelant que les pères fondateurs voulaient construire une Europe des nations, non une Europe fédéraliste ou une Europe des grands intérêts.

PRÉSIDENTE DE M. GIANNI PITTELLA

Vice-président

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, en ce qui concerne la question de l'immigration illégale dans l'Union européenne, je voudrais faire remarquer que celle-ci a enregistré, l'année dernière, une hausse considérable et préoccupante. Selon la Commission, le nombre des immigrés illégaux enregistrés a augmenté de 63 % environ.

En 2008, 62 000 séries d'empreintes digitales d'immigrés illégaux, qui avaient été appréhendés, ont été enregistrées dans la base de données EURODAK. Nous ne sommes pas même en mesure de deviner le nombre des immigrés non appréhendés.

La situation géographique de l'Autriche, mon pays d'origine, en fait une destination de choix, et cela a des conséquences désastreuses. À titre d'exemple, 58 des 64 Kurdes arrêtés récemment ont disparu d'un centre de détention pour déposer aussitôt des demandes d'asile, impliquant de la sorte des procédures interminables.

La charge que représente le nombre sans cesse croissant d'immigrés illégaux – je souligne ici le mot «illégaux» – devient intolérable pour les citoyens de l'Union européenne. Si nous ne trouvons pas de solution rapide à ce problème, il ne faudra pas s'étonner d'un scepticisme croissant à l'égard de l'Union européenne et de la résignation qui règne parmi nos concitoyens. C'est pourquoi j'invite le Conseil européen à examiner ce problème les 29 et 30 novembre prochains.

Elmar Brok (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Madame Wallström, Madame Malmström, Mesdames et Messieurs les députés, le traité de Lisbonne doit à présent rapidement entrer en vigueur et être appliqué. Plus de dix années de débats institutionnels suffisent. Maintenant, enfin, ces instruments vont nous permettre d'aider les citoyens européens. En particulier pendant cette crise économique, nous devons faire quelque chose pour les citoyens qui luttent contre le chômage et des problèmes similaires. Pour cette raison, nous devrions rapidement mettre fin à ces discussions.

C'est pourquoi je demande au président Klaus d'ouvrir la voie au Traité, qui a été ratifié dans l'ensemble des 27 pays. En République tchèque, la cour constitutionnelle a dit «oui» au Traité à deux reprises et elle le fera une troisième fois. Il est aussi tout à fait clair que la Charte des droits fondamentaux n'est applicable que dans le cadre du droit européen. Les dispositions nationales relèvent exclusivement de l'autorité nationale. Le droit qui était en vigueur avant le droit communautaire ne sera pas invalidé par ce dernier. Ces trois garanties sont en place, il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. Si nécessaire, le Conseil européen devra encore une fois clarifier cela par une déclaration.

Dans ce contexte, je voudrais faire une autre remarque. La mise en œuvre du Traité doit refléter les trois principes du projet de Constitution et de la Convention européenne: efficacité, transparence et démocratie. Ici, je voudrais parler du service d'action extérieur en particulier, dont nous discuterons encore cet après-midi. La transparence, la démocratie et, en particulier, le principe de communauté ne doivent pas être sacrifiés au profit de l'efficacité. Les garanties nécessaires doivent être mises en place. Nous pourrions dire qu'une partie de la Commission a un caractère *sui generis*, mais il est possible de discuter de toutes sortes de questions ici.

Pour cette raison, je voudrais, Madame Malmström, vous demander d'abandonner les plans actuels de votre gouvernement et, au cours de la réunion du Conseil européen de la semaine prochaine, de ne pas arrêter d'orientations pour le service d'action extérieur qui limiteraient la portée des négociations, mais, au lieu de cela, de prendre des décisions définitives en la matière avec le nouveau haut-représentant, de sorte que nous ayons une base de négociation commune équitable.

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) Monsieur Brok, vous avez parlé de 10 ans de débats autour du traité de Lisbonne. Vous est-il arrivé, dans ces 10 années de débat, à vous et vos collègues de n'avoir simplement pas réussi à convaincre suffisamment de personnes, et c'est pourquoi vous et vos collègues avez dû recourir à la manipulation éhontée à laquelle j'ai fait référence plus tôt pour faire passer le Traité?

Elmar Brok (PPE). – (DE) Je voudrais dire à mon collègue que les changements institutionnels résultant du traité de Nice, du traité constitutionnel et du traité de Lisbonne ont toujours recueilli le large soutien de la population d'Europe et le large soutien de la majorité des États européens. Il y a toujours eu des États individuels qui ont pris des décisions différentes, en partie pour des raisons politiques internes. À présent la décision a été prise dans les parlements des 27 États – et les parlements ne sont pas une forme de démocratie de deuxième ordre – ou dans des référendums comme en Irlande. Il en résulte qu'une vaste majorité est désormais favorable au traité de Lisbonne, dont la majorité de vos concitoyens.

Libor Rouček (S&D). – (CS) Je souhaiterais formuler quelques commentaires avant la réunion du Conseil européen concernant la ratification du traité de Lisbonne dans mon pays, la République tchèque. Les Tchèques se sont clairement prononcés en faveur du traité de Lisbonne à travers leurs représentants élus dans les deux chambres du parlement. Tous les sondages d'opinion publique indiquent qu'ils veulent que le président Klaus signe rapidement le Traité. Les Tchèques souhaitent également avoir la garantie de jouir des mêmes droits humains, civils et sociaux en Europe que les autres Européens. C'est pour cette raison qu'ils se sont exprimés si clairement en faveur de la charte des droits fondamentaux. Le président Klaus est connu pour son opposition de longue date à la charte, et particulièrement à ses volets sociaux. Désormais, sous prétexte de la prétendue menace des Sudètes, il tente sous la pression du temps de négocier une clause d'exemption pour la République tchèque.

L'Union européenne ne doit pas jouer à ce jeu déshonorant. Une majorité de Tchèques souhaite la charte dans son intégralité, y compris les volets sociaux. Il est triste, regrettable et humiliant pour le rôle du président tchèque d'entraîner les Allemands des Sudètes dans ce jeu 65 ans après la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Tant les Tchèques que les Allemands des Sudètes ont eu plus que leur part d'horreur et de souffrance pendant la guerre et les déplacements. Je crois fermement que les Tchèques et les Allemands des Sudètes ont tiré les enseignements de cette expérience tragique et que les Tchèques, les Allemands et les Allemands des Sudètes souhaitent vivre ensemble et construire ensemble une nouvelle Europe unie dans la paix et la coopération.

Fiona Hall (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, la Présidence suédoise et la Commission font toutes deux référence à l'importance d'un accord européen sur le financement des mesures de lutte contre le changement climatique pour les pays en développement. Je suis d'accord. Cependant, la proposition de la Commission n'est que de la poudre aux yeux qui a toutes les raisons d'être remise en cause par les pays en développement.

M. Barroso vient juste de déclarer que le marché du carbone dans les pays émergents couvrira la plus grande partie du coût annuel estimé à 100 millions d'euros engendré par les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Toutefois, il n'est pas sûr que le marché international du carbone fournisse 38 milliards d'euros par an en flux financier aux pays en développement. Nous avons vu à quel point le prix du carbone a été instable dans le système d'échange de quotas d'émission de l'UE et le temps que cela prend pour voir émerger un marché du carbone convenable.

Un autre problème majeur est la supposition que les pays en développement et émergents seront contents de financer leurs propres mesures d'efficacité énergétique. Cela est absurde. Ce qui bloque l'efficacité énergétique dans nos États membres est l'absence de mécanismes de financement immédiats, néanmoins nous supposons que les pays en développement puissent trouver leur propre argent. Nous avons besoin de fonds supplémentaires.

Andreas Mölzer (NI). – (DE) Monsieur le Président, je tiens à formuler trois commentaires sur la prochaine réunion du Conseil. Premièrement, le «oui» irlandais est, je pense, essentiellement dû à la crise financière, tandis que les banques ont été sauvées il y a un an par l'argent du contribuable. Aujourd'hui, les banquiers

toucheront à nouveau des salaires records. L'UE sera certainement mesurée par sa capacité à mettre un terme à l'engloutissement de l'argent du contribuable à coups de milliards d'euros dans ce trou noir.

Deuxièmement, de nouveaux visages viennent occuper les postes clés au sein de l'UE à la suite du traité de Lisbonne. Il s'agit indéniablement de candidats de seconde zone aux qualifications professionnelles médiocres vu que la majorité d'entre eux sont des politiciens ratés qui n'ont pas été élus dans leurs pays d'origine. Qui représentera l'UE désormais? Le président du Conseil, le haut-représentant ou le président de la Commission? Cela est voué au chaos.

J'en viens à mon troisième commentaire, Monsieur le Président. Si le président Václav Klaus de République tchèque signe le traité de Lisbonne, à la condition qu'une note de bas de page soit incluse pour garantir que les décrets Beneš restent en vigueur, autrement dit, des décrets contraires au droit international et aux droits de l'homme, il y aura alors deux types de droits fondamentaux: ceux pour les Allemands, pour les Allemands des Sudètes et pour tous les autres. Nous ne pouvons pas permettre que cela arrive!

Jacek Saryusz-Wolski (PPE). – (EN) Monsieur le Président, avec le traité de Lisbonne qui approche, nous nous attendons à ce que le Conseil européen d'octobre progresse quant à l'une de nos priorités, à savoir le service européen pour l'action extérieure. Le Parlement européen demande invariablement la création d'une vraie diplomatie européenne commune. Le SAE présente le potentiel de garantir l'unité et la cohérence de notre action extérieure, ce qui est plus que nécessaire si l'Union souhaite agir d'une seule voix et relever efficacement les défis extérieurs tels que la sécurité énergétique.

Afin de saisir l'occasion offerte par la création du SAE, nous espérons que le Conseil prenne en considération la position du Parlement européen adoptée cette semaine au sein de la commission des affaires constitutionnelles, et surtout ce qui suit. En vue d'avoir une politique extérieure forte, nous devons doter le nouveau chef de la diplomatie européenne d'instruments adéquats lui permettant de renforcer notre politique étrangère. Le SAE devrait se baser sur la méthode communautaire avec une participation claire de la Commission et du Parlement européen. Le domaine de compétences du haut-représentant doit être vaste, englobant les politiques liées à la PESC telles que l'élargissement, le voisinage, le commerce et le développement.

La condition pour une politique étrangère forte et cohérente est la légitimité démocratique, qui n'est possible que par la forte participation du Parlement européen. Cette participation doit être considérée à deux étapes: la consultation ex ante du Parlement pendant la procédure de création du service, et la consultation ex ante du Parlement dans la fixation des objectifs de la politique étrangère. Dès la mise en place du haut-représentant et du service, le Parlement européen doit se voir confier un mandat fort pour jouer un rôle actif dans le contrôle de la politique étrangère de l'UE et du service.

Dans la phase de mise en œuvre, nous ne devons pas permettre que les dispositions en matière de politique étrangère basées sur le traité de Lisbonne soient affaiblies. La légitimité démocratique du nouveau service dépend également de sa composition. L'équilibre géographique de l'Union doit être pris en considération. Une représentation équitable de tous les États membres dans les institutions de l'UE est un principe fondamental, et le SAE ne doit pas faire exception à la règle.

Pervenche Berès (S&D). - Monsieur le Président, Madame la Présidente en exercice du Conseil, plus de quatre mois après l'élection de ce Parlement européen, vous allez réunir un Conseil européen à un moment de flottement de l'Union européenne, avec une Commission qui est toujours en place pour expédier les affaires courantes.

Si nous ne voulons pas totalement désespérer les citoyens européens, il me semble que ce Conseil européen pourrait lancer deux messages. Le premier, c'est qu'un an après la solidarité que tous les États européens ont exercé à l'égard des banques, vous devriez lancer une initiative pour un débat européen sur la taxe sur les transactions financières ou sur la contribution que les banques doivent apporter au budget des États membres pour assurer la solidarité en retour.

Et puis, Madame Malmström, au nom de la Commission européenne, le président de la Commission hier nous a indiqué qu'il soutenait le budget tel qu'il était aujourd'hui élaboré et que, un an après le plan de relance, rien de nouveau ne devait être imaginé. Or, depuis un an, la situation sur le front de l'emploi, la situation sur le front des dettes, s'est considérablement aggravée. Le budget qui nous est aujourd'hui proposé est un budget qui ne finance même pas la deuxième partie du plan de relance tel que vous l'aviez imaginé il y a un an. Alors voilà aussi un message sur lequel ce Conseil européen devrait se mobiliser: taxation des transactions financières, solidarité des banques à l'égard du budget des États membres et un vrai plan de relance, tel qu'il avait été initié il y a un an, alors même que nous l'avions dénoncé comme insuffisant.

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je me réjouis de voir mon ancienne collègue Cecilia Malmström ici, particulièrement au vu du «oui» irlandais convaincant à Lisbonne, suivi de la signature du président polonais élu démocratiquement. Je pense que ces deux adhésions faciliteront, je l'espère, la tâche de la Présidence suédoise à présider la pleine ratification du traité de Lisbonne.

Cependant, la plupart des citoyens européens sont beaucoup plus concernés par la réponse de l'UE à la crise économique actuelle que par les détails de Lisbonne. Je dis alors à mes amis eurosceptiques: «Consolez-vous». Avant le «oui» irlandais, 27 millions de citoyens de l'UE ont voté «oui», 24 millions ont voté «non». C'est ça la légitimité démocratique.

Occupons-nous alors du monde réel. Dans ce contexte, je souhaite parler de l'instrument de microfinancement Progress, qui offrira une nouvelle chance aux chômeurs et rendra l'entrepreneuriat accessible. Cet instrument d'un budget initial de 100 millions d'euros pourrait entraîner la mobilisation de microcrédits à hauteur de 500 millions d'euros. Cependant, je dis à la Commission et au Conseil: cela est largement insuffisant. L'UE a ici réellement l'occasion de répondre aux vrais besoins de ses citoyens, mais nous avons besoin d'un plus grand investissement.

Wim van de Camp (PPE). – (NL) Monsieur le Président, c'est bien que l'Union européenne savoure le succès du référendum irlandais pendant un moment. Nous devrions également nous estimer heureux qu'une étape importante ait été franchie vers le traité de Lisbonne. Bien sûr, nous sommes tous préoccupés par la République tchèque. Nous attendrons l'arrêt de la cour avec respect mais je vous demande d'être patients et raisonnables dans vos agissements avec M. Klaus. Si nous nous en prenons à lui, cela pourrait bien être contreproductif.

Copenhague et le succès de cette conférence représentent une source d'espoir, pas seulement pour l'Europe mais aussi pour le monde. La durabilité est une source de développement technologique. D'importants développements technologiques en Europe, comme le stockage de CO₂, peuvent également contribuer à lutter contre la crise économique.

Cela m'amène à mon troisième point: la crise économique. Nous voulons une Europe des citoyens. Davantage d'attention doit être consacrée à l'emploi et les plans du Conseil sont bons à cet égard. Cependant, ces plans sont très encore très vagues pour de nombreux citoyens, qui en ignorent tout ou presque. La surveillance financière des institutions bancaires est également très importante, et j'espère que vous pourrez également progresser sur ce point la semaine prochaine.

Pour finir, l'approche de la problématique de l'asile. Je soutiens fortement les intentions de la Présidence suédoise mais il n'y a pas eu de résultats concrets, ni d'ailleurs à la suite des délibérations du Conseil. La semaine dernière, à la réunion de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, la plainte a été formulée selon laquelle la Commission, le Conseil et le Parlement atteignent encore trop peu de résultats concrets.

Gianluca Susta (S&D). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, je pense que le temps est venu pour cette Assemblée de cesser de débattre à n'en plus finir sur le traité de Lisbonne, comme nous l'avons encore fait aujourd'hui.

Je crois que nous devons respecter la volonté de ce Parlement, des grands pays européens, des 27 et des 26 qui ont ratifié ce Traité sous diverses formes, mais démocratiquement, et les attaques du Traité et de son contenu démocratique doivent ainsi également être rejetées. Je crois également que la réunion du Conseil, à la fin du mois, sera une excellente occasion de réaffirmer la nécessité de raviver l'idée de l'Europe au-delà de Lisbonne et de relancer l'économie, ainsi que de garantir que l'Europe ne fasse pas marche arrière en ce qui concerne la problématique majeure du changement climatique. Dans cette perspective, je pense que ce que nous avons écouté ces derniers temps du président en exercice du Conseil, mais également ce que nous avons écouté aujourd'hui, est insuffisant.

L'Europe au-delà de Lisbonne n'interprète pas le contenu fort du nouveau Traité et ne se conforme pas aux dispositions de l'agenda de Lisbonne. C'est pourquoi, si nous, les 500 millions d'Européens, voulons rester la plus grande puissance économique au monde, une puissance qui s'apprête à devenir un acteur politique majeur sur la scène internationale, je demande instamment à la Commission de remplir pleinement son mandat consistant à proposer une législation européenne sur les questions majeures liées à l'économie, la relance de l'économie et la reprise du marché du travail, et je presse le Conseil de transformer une longue liste de rubriques en une véritable politique contribuant à résoudre les difficultés économiques.

C'est ce qui nous fait défaut, selon moi. Il nous manque un grand plan de relance économique, il nous manque un plan dans des domaines majeurs tels que la relance de la politique des infrastructures avec les euro-obligations, et il nous manque une approche européenne de haut niveau. C'est ce que nous attendons du Conseil européen à la fin du mois.

Johannes Cornelis van Baalen (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, il est extrêmement important de lutter contre la crise économique, et cela implique également d'aider les petites et moyennes entreprises. Nous devons nous engager envers le résultat de la commission Stoiber, et je veux entendre tant de la Commission que du Conseil s'ils s'engagent à appliquer ce processus et ce que nous allons faire, parce que nous devons réduire les charges administratives.

Un autre point dont je tiens à discuter est le protocole d'Ankara. Le ministre turc des affaires étrangères a déclaré au cours d'un entretien public à La Haye que la Turquie ne ratifiera ni n'appliquera le protocole d'Ankara. Il s'agit d'une déclaration dans un entretien autorisé dans le quotidien *De Volkskrant* du 7 octobre 2009. Qu'allons-nous faire? Nous ne pouvons, comme le commissaire Rehn l'a dit à la commission des affaires étrangères, nous contenter de redemander gentiment. L'échéance est fixée au 1^{er} novembre. Qu'allons-nous entreprendre?

Gunnar Hökmark (PPE). – (SV) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, il est agréable de vous voir ici. Je voudrais mentionner deux choses avant le sommet du Conseil européen. Le premier point que je voudrais soulever concerne le climat. Je pense qu'il est important d'aborder les négociations en ayant en tête que la meilleure solution à la problématique est une solution qui implique que chacun prenne un engagement commun. Je le dis car, dans le débat, nous parlons parfois comme s'il était question de formuler la meilleure solution ici en Europe ou dans un pays en particulier. Cependant, cela n'est pas suffisant si nous ne pouvons impliquer la Chine, l'Inde et toute une série d'autres pays qui, actuellement, ne participent pas à l'engagement commun en matière de climat. Cela signifie que le pragmatisme et les résultats doivent être prioritaires. Ce type de solution doit également se baser sur le fait que tous les pays sont prêts à s'engager. Il ne faut pas que les engagements et les politiques dans d'autres parties du monde soient basés sur des investissements continus de la part de l'Europe. Ils doivent au contraire reposer sur une économie saine, une croissance saine et le développement sain de nouvelles opportunités – avec l'aide de l'Europe et d'autres pays riches.

Mon deuxième point concerne les marchés financiers. Je pense qu'il importe de souligner que, plus que toute autre chose, la stabilité sur les marchés financiers exige ce que nous appelons une macroéconomie stable, autrement dit, des finances publiques stables. Cela signifie que le débat portant sur la résorption des grands déficits publics est beaucoup plus important que ce à quoi devraient ressembler les réglementations de chaque marché financier. Il est vrai cependant que pour avoir des marchés financiers stables, nous devons avoir une croissance stable et des investissements stables et créer de nouveaux emplois. Cela signifie que, lorsque nous légiférons sur les marchés financiers, la législation doit inclure une meilleure surveillance, des mesures transfrontalières et le principe de transparence, mais pas trop de règlements, ce qui ferait alors se développer les investissements et la croissance dans les autres pays. Cela compromettrait la stabilité de notre propre économie et de nos propres marchés financiers.

Juan Fernando López Aguilar (S&D). – (ES) Monsieur le Président, le résultat favorable du référendum irlandais rend l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne plus crédible et imminent que jamais. Cela est une bonne nouvelle, car cela signifie que nous aurons, finalement, des institutions en mesure d'agir. Tout d'abord, elles seront en mesure de nous aider à sortir de la crise et de répondre à sa dimension sociale, à savoir à la question de la création d'emplois. Cependant, en plus de cela, le changement climatique, l'énergie et les règles du commerce équitable doivent également figurer à l'ordre du jour.

Le sommet est également l'occasion de donner cet élan décisif nécessaire pour déterminer la composition de la nouvelle Commission et nous avons déjà écouté le président Barroso anticiper les critères de sélection.

Je voudrais souligner l'importance de deux aspects. Premièrement, en tant que membre du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen, je pense que la composition de la Commission devrait être équilibrée. Le groupe S&D a fait référence à l'importance qu'aurait le haut-représentant s'il provenait de cette famille politique, mais nul doute qu'il est également important de garantir la parité hommes/femmes.

D'autre part, le groupe a également évoqué la distribution des portefeuilles et en a mentionné un qui m'importe plus particulièrement, en tant que juriste engagé envers la liberté et en tant que président de la commission

des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, et qui est celui lié à la sous-division de la direction-générale Justice et affaires intérieures en une DG traitant de matières concernant la justice et les droits fondamentaux et en une autre DG consacrée à la sécurité.

Je pense que cette solution n'est pas la bonne. La bonne solution ne consiste pas à subordonner la justice à l'importance de la sécurité ni à les opposer, mais consiste à créer une direction générale pour la justice et les droits fondamentaux, une deuxième direction générale pour les affaires intérieures, et une troisième qui ne lie pas la sécurité à l'immigration mais qui, au contraire, les sépare, créant ainsi une direction générale pour la sécurité et une autre pour l'immigration, l'asile et les réfugiés, ce qui inclut le domaine des droits fondamentaux.

Brian Crowley (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, dans nos débats autour de ces sommets, vous découvrirez, si vous retournez à il y a 10 ans, que nombre d'idées, de plans ou de propositions similaires ont été avancés par les membres de ce Parlement, par les membres du Conseil ainsi que par les commissaires, et s'il y a quelque chose que j'ai appris l'année dernière, c'est que lorsque l'Union agit ensemble dans la solidarité avec de grands plans et de grandes ambitions, elle déplace des montagnes. Le temps est peut-être venu d'élaborer de plus grands plans et d'être plus ambitieux sur la façon d'avancer.

Beaucoup ont évoqué le fléau du chômage qui a touché tant de personnes ces derniers mois, et ont dit qu'il est temps de prendre des mesures sérieuses destinées à supprimer les règlements devenus obsolètes et surannés, et à se débarrasser des obstacles gênant les entreprises et les entrepreneurs créant ces entreprises.

Je me permets de dire que lorsque nous parlons de solidarité, il n'est pas question des grands contre les petits, et une crainte que j'ai est que le nouveau G20 pourrait avoir un effet négatif sur les petits pays et les pays moyens qui apparaissent sur ces nouveaux marchés.

Pour finir, un mot au président en exercice du Conseil: vous pouvez inscrire la question de la prolongation de la durée de protection des droits d'auteur au programme du Conseil ainsi qu'à celui de la Présidence suédoise.

Tunne Kelam (PPE). – (EN) Monsieur le Président, avec le traité de Lisbonne sur le point d'entrer en vigueur, il s'agit d'un moment historique pour se concentrer tout d'abord sur l'avenir commun et le bien commun de l'Europe. Je crains que ce ne soit pas la meilleure chose à faire d'utiliser ces derniers instants pour mettre en avant des intérêts nationaux, en jouant sur les nerfs d'autres partenaires.

Les défis mondiaux qui attendent l'Europe ne peuvent être résolus sans institutions communes efficaces et sans politiques communes. Cependant, l'Europe d'aujourd'hui a plus que jamais besoin de la clairvoyance, de l'engagement moral et de la perception de valeurs européennes communes qui ont inspiré nos pères fondateurs pour rompre le cercle vicieux de l'histoire et des égoïsmes nationaux. C'est pourquoi, au nom du progrès et de la crédibilité de l'Europe dans le monde, il nous faut, non pas de bons meneurs d'affaires nécessairement, mais des vrais hommes d'État, des leaders démocratiques forts ayant une vision et de l'autorité pour amener le changement en Europe également.

C'est pourquoi nous avons besoin d'un engagement clair envers les institutions communes européennes et leur mise en œuvre pratique. Nous avons besoin non seulement d'une politique étrangère et de sécurité commune, avec un service extérieur, mais également d'une politique énergétique commune. Le Conseil européen approuvera également la stratégie pour la région de la mer Baltique. Je voudrais à nouveau remercier la Commission et la Présidence suédoise de s'y engager. À présent, la tâche du Conseil consiste à l'appliquer sans perdre de temps. J'espère que la stratégie pour la région de la mer Baltique recevra l'attention qu'elle mérite, également de la part des Présidences espagnole et belge. J'approuve l'idée de la ministre Malmström selon laquelle la stratégie pour la région de la mer Baltique peut être considérée comme un projet pilote modèle pour d'autres macrorégions d'Europe. Néanmoins, aucune stratégie de l'UE ne sera prise au sérieux sans disposer des ressources suffisantes pour sa mise en œuvre. La ligne budgétaire existante a besoin d'argent et de crédibilité.

Edite Estrela (S&D). – (PT) Je voudrais brièvement évoquer deux points. Le premier concerne le traité de Lisbonne: après le vote favorable en Irlande et la signature du président de Pologne, il est attendu que la cour constitutionnelle de la République tchèque rende son arrêt et que le président Klaus fasse ce qu'il doit faire et signer le Traité. Le Conseil ne peut céder au chantage du président de la République tchèque. Le traité de Lisbonne est essentiel pour améliorer le fonctionnement des institutions européennes, en plus d'apporter d'autres avantages, comme le renforcement des pouvoirs du Parlement européen et des droits des citoyens. C'est pourquoi il est impératif que le traité de Lisbonne entre rapidement en vigueur. Le Conseil et la

Commission devraient donner au président Klaus un délai pour commencer à se comporter comme le président d'un pays démocratique qui est membre de l'Union européenne. Nous ne pouvons nourrir la pensée pendant un instant que le caprice d'un quelconque chef peut primer la volonté de la majorité.

Mon deuxième point concerne la conférence de Copenhague. Chers collègues, le monde a besoin d'un accord mondial pour lutter contre le changement climatique, les pays développés et en développement doivent mettre un terme au réchauffement de la planète, c'est pourquoi ils doivent unir leurs efforts et prendre une décision courageuse. Copenhague est notre grande occasion d'éviter une catastrophe, comme disent les scientifiques. Aucun argument ne justifie d'invoquer la crise financière comme une raison de retarder ou de réduire les plans pour Copenhague, et ces tentatives ne doivent pas être prises au sérieux. Nous avons besoin d'un sens de l'ambition si nous devons sauver la planète.

Gay Mitchell (PPE). – (EN) Monsieur le Président, d'ici une génération, la population de l'Union européenne représentera environ 6 % de la population mondiale. Nous n'en sommes pas loin aujourd'hui, c'est pourquoi nous ne pouvons simplement pas continuer à changer la Présidence du Conseil européen tous les six mois et avoir jusqu'à cinq personnes différentes parlant des questions liées aux affaires étrangères pour l'Union. Cependant d'ici cette génération, la population mondiale aura également augmenté d'environ deux milliards de personnes. Quatre-vingt-dix pour cent de cette augmentation aura lieu dans ce qui est aujourd'hui le monde en développement, où jusqu'à 11 millions d'enfants meurent chaque année, dont quelque cinq millions par manque de médicaments qui sont disponibles depuis 30 ans dans ce que nous appelons l'Occident.

Dans ce contexte, il n'importe pas seulement que nous soyons bien organisés pour gérer l'Europe en interne; il importe également que nous soyons équipés pour faire face à des situations comme celle-ci dans le monde en développement. C'est pourquoi je veux plaider en faveur d'un commissaire séparé indépendant et fort pour l'aide au développement qui disposera de son propre budget et de ses propres compétences et qui sera responsable devant cette Assemblée via notre commission du développement.

Il importe au plus haut point que le haut-représentant, le ministre des affaires étrangères, ou quel que soit le titre que vous donnez à cette personne, ait beaucoup à faire, mais il y a une seule problématique qui domine et doit dominer notre attention particulière. Je tiens à exprimer la recommandation pressante que nous ne devons pas seulement continuer à avoir un poste de commissaire au développement, mais que ce portefeuille soit attribué à quelqu'un qui soit à la hauteur de la tâche et déterminé à assurer que nos voisins qui se trouvent à quelques kilomètres de l'Union européenne soient traités avec respect, et ce pour des raisons intéressées et désintéressées.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (SK) Le point le plus important pour la prochaine réunion du Conseil consistera à achever la ratification du traité de Lisbonne et à donner vie au Traité.

Le processus introduit par le traité de Lisbonne renforcera l'Union tant à l'intérieur que dans un contexte mondial. La consolidation de la position de l'Union est étroitement liée au renforcement de la coopération dans le domaine de l'actuel troisième pilier. L'Union deviendra plus ouverte, plus efficace et plus démocratique. Le principal défi et la principale priorité est de garantir les droits et libertés fondamentaux ainsi que l'intégrité et la sécurité en Europe. La réalisation de ces objectifs implique le soutien total, la mise en œuvre efficace et le respect suffisant des lois et instruments existants concernant la protection des droits humains et des libertés civiles.

Le programme de Stockholm met l'accent sur la revendication de ces droits, plus particulièrement dans les domaines de la justice et de la sécurité. Nous devons donner priorité aux mécanismes qui facilitent l'accès des citoyens aux tribunaux pour que leurs droits et intérêts légitimes puissent être respectés dans toute l'Union. Nous devons également avoir pour stratégie de renforcer la coopération policière et le respect des droits ainsi que d'améliorer la sécurité en Europe. La stratégie de sécurité intérieure doit être développée en vue de combattre la montée de l'extrémisme dans les États membres, d'éliminer la tension suscitée par des politiciens irresponsables et par des solutions concrètes aux questions sensibles telles que, par exemple, l'immigration, la politique de l'asile ou la question des Roms et des minorités nationales de manière à ce que ces questions ne soient pas exploitées par les extrémistes de droite.

Une immigration correctement organisée peut être intéressante pour toutes les parties concernées. L'Europe aura besoin d'une politique flexible en matière d'immigration pouvant répondre aux besoins de la société et du marché du travail dans les différents États membres de l'UE.

Par rapport à la garantie d'une politique d'immigration et d'asile crédible tenable à long terme, nous devons, cependant, prêter la plus grande attention au problème de l'immigration clandestine, qui préoccupe beaucoup nos concitoyens.

Mario Mauro (PPE). – (IT) Monsieur le Président, chers collègues, du courage, du courage, du courage, telle est la recommandation que j'ai envie d'adresser en vue de la réunion du Conseil et, pour cette raison, quand il s'agit de débattre des nominations pour les nouveaux commissaires, le nouveau ministre des affaires étrangères de l'Union européenne et le président du Conseil européen – c'est-à-dire des personnes qui, avec le président Barroso et les autres commissaires, devront surveiller la politique européenne dans un avenir proche – le seul mode de prise de décision à employer est celui consistant à prendre en considération les meilleurs intérêts possibles des citoyens européens.

C'est pourquoi les personnes qui devraient être choisies sont celles qui sont profondes en tant que responsables politiques et qu'êtres humains, dont les efforts politiques nationaux et européens se sont distingués par un souci du bien commun. Tels doivent être les fondements sur lesquels nous devons continuer à aborder les questions majeures telles que le changement climatique, en étudiant peut-être plus avant les exigences des diverses économies et la crise économique, avec l'aide d'initiatives courageuses comme les euro-obligations, que nous devrions également inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil.

Pour conclure, je souhaiterais citer les mots prononcés par le pape Benoît XVI l'autre jour – que je serais ravi, juste pour une fois, de voir soutenu au prochain Conseil européen également – car il s'agit de mots qui renvoient à point nommé à la responsabilité partagée par tous les citoyens et par tous les représentants politiques, qui est de rechercher dans l'unité et dans la recherche commune de la vérité, ce coup d'ailes décisif dont nous avons besoin pour commencer à construire quelque chose d'important pour nous-mêmes et pour les générations futures.

Le progrès et la civilisation naissent de l'unité, et l'Europe n'a été grande qu'au moment où elle a transmis ces valeurs constitutives qui provenaient de la foi chrétienne, et que celles-ci sont devenues un patrimoine de culture et d'identité pour les peuples. Pour ces raisons, je pense qu'il ne fait aucun doute sur le chemin que nous devons emprunter en vue de pouvoir remporter le défi décisif visant à relancer l'Europe comme puissance mondiale.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne est une question clé. La jurisprudence de la cour constitutionnelle tchèque est cohérente et je ne pense pas que la cour aura trouvé la semaine prochaine que le Traité est incompatible avec la constitution tchèque. Je doute, cependant, que le président mettra fin à son obstruction. La République tchèque, néanmoins, ne possède pas de système présidentiel et le gouvernement peut tenter une action contre ce président pour abus de pouvoir. Il est un fait que Václav Klaus a refusé pendant des années de nommer juge un certain avocat simplement parce qu'il avait perdu un litige avec lui au tribunal, et qu'il ne respecte pas les décisions de la cour suprême administrative. Avec cet avocat, 500 millions de citoyens européens sont soumis aux caprices de notre président. Les dégâts sont non négligeables. En temps de crise, la nomination d'une nouvelle Commission est suspendue, le Parlement ne dispose pas des pouvoirs pour décider du budget, les parlements nationaux ne peuvent, entre-temps, délivrer des cartons jaunes ou rouges et nous n'utilisons pas les nouvelles compétences pour combattre les épidémies, les crises énergétiques, le terrorisme et la criminalité organisée ou les nouveaux principes de la défense civile et de l'aide humanitaire.

Il est possible que la charte soit rejetée, à cause des anciens décrets Beneš. Cela est simplement absurde, pas seulement à cause du calendrier, mais également parce qu'il n'y a aucune base juridique pour le faire. L'article 345 du traité de Lisbonne prévoit même explicitement qu'il ne s'applique pas aux matières liées à la propriété dans les États membres. La charte ne crée pas de nouvelles possibilités juridiques indépendamment de celles qui existent déjà pour les litiges en matière de propriété en République tchèque. En outre, le règlement n° 44 concernant la reconnaissance des décisions ne s'applique pas aux questions de propriété datant d'il y a 50 ans. Les médias tchèques sont néanmoins assaillis de doutes. Que se passe-t-il vraiment en République tchèque? Il est évident que les prochaines élections présidentielles en République tchèque seront âprement disputées et Václav Klaus s'évertue, via ce coup de théâtre, à cultiver l'image d'un chef puissant pouvant s'attaquer à toute l'UE à lui tout seul pour défendre la propriété des Tchèques contre les étrangers. J'apprécie le fait que l'UE n'ait pas fait pression sur la République tchèque, et je voudrais lancer un appel à la patience jusqu'à ce que le déficit démocratique causé par notre président soit résolu chez nous, bien avant les élections au Royaume-Uni. En conclusion, je voudrais demander à nouveau au Conseil de prendre le parti de la République tchèque contre l'introduction unilatérale d'exigences en matière de visa par le Canada à l'encontre des citoyens tchèques et de décider de sanctions communes.

Georgios Papastamkos (PPE). - (EL) Monsieur le Président, mon intervention sera axée sur trois points. Premier point: la crise économique. La crise touche sans distinction tous les régimes économiques, tant les solides que les moins solides. Si nous interprétons les dix ans d'expérience de l'UEM à la lumière de la crise économique, il apparaît clairement que la politique économique doit être davantage européanisée. Il apparaît également clairement que le risque économique doit être européanisé. La confiance, c'est bien, le contrôle, c'est encore mieux.

Deuxième point: le changement climatique. L'Union européenne est à juste titre à l'avant-garde de la diplomatie écologique mondiale. Je suis tout à fait d'accord avec le président de la Commission, M. Barroso, selon lequel, à l'approche du sommet de Copenhague, il n'y a pas de plan B. La dette écologique pèse sur tout le monde sans exception. J'adhère à l'idée de créer une banque mondiale pour le climat, qui disposera de fonds des banques d'émission pour financer les efforts des pays en développement visant à se doter de modèles de développement compatibles avec le respect de l'environnement.

Troisième point: l'immigration. Il est évident que nous devons procéder plus rapidement à l'adoption d'une politique commune en matière d'immigration. Cependant, l'immigration comporte également des aspects liés à la politique étrangère. Nous devons procéder aussi rapidement que possible à l'établissement de relations efficaces dans le domaine de la politique étrangère avec les pays tiers, car la pression est énorme sur les pays, surtout dans le sud de l'Europe. Je tiens à dire clairement que la position de la Turquie est provocatrice. J'ai été heureux d'entendre la Présidence suédoise le souligner. Le message de l'Union européenne à la Turquie – et aux autres pays – doit être simple, clair et efficace. Ce cadre fait partie de l'acquis communautaire et chacun doit le respecter.

Peter Liese (PPE). - (DE) Monsieur le Président, M^{me} Malmström et M. Barroso ont couvert le sujet du changement climatique et des préparations pour Copenhague. Je suis d'accord avec tous ceux qui disent que le Conseil doit tirer des conclusions ambitieuses. Cependant, je mettrais en garde contre le fait de regarder uniquement l'industrie qui est couverte par le système d'échange de quotas d'émission depuis 2005, quand il s'agit d'examiner tant le financement que la question de qui doit contribuer à la réduction.

Il faut que davantage d'industries endossent la charge. Plus de 50 % des émissions ne sont pas encore incluses dans le système d'échange de quotas d'émission. Il faut que davantage d'industries prennent leurs responsabilités en vue d'atteindre nos objectifs et de garantir le financement. Je fais référence aux industries du transport aérien et de la navigation. Je suis déçu par les mesures prises par le Conseil et par la Commission jusqu'à présent. Pendant les préparations pour Pittsburgh, ce sujet n'a pas été inclus dans les conclusions du Conseil.

Si nous voulons que Copenhague soit un succès, il est essentiel d'accélérer ce que nous faisons. La commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire l'a fait ce lundi. Je demanderais au Conseil et à la Commission d'étudier cela plus en détails.

Deuxièmement, je voudrais dire que je sais que les discussions seront très informelles, mais le Conseil doit aussi discuter de la composition de la nouvelle Commission. En toute modestie, je souhaiterais faire une suggestion. Pour des raisons historiques, la législation pharmaceutique relève de la compétence de la direction générale pour l'industrie et du commissaire à l'industrie. Bien sûr, la législation pharmaceutique est une matière pour l'industrie, mais il s'agit également d'une matière liée à la santé. Dans tous les États membres, au Parlement européen, et même aux États-Unis, cette matière fait partie de la politique de la santé. Il est peut-être dès lors temps d'essayer un changement dans ce domaine. Je vous prie de demander au président de la Commission d'examiner cette question.

Vytautas Landsbergis (PPE). - (EN) Monsieur le Président, le président Barroso a déclaré ici hier, dans sa belle réponse à M. Farage, que dans l'UE nous avons besoin d'un président du Conseil qui soit un vrai Européen. Je suis sûr que vous et de nombreux collègues ici partagez cette opinion. Avons-nous également besoin de quelqu'un à ce poste qui serait un vrai «Gazpromien», comme Gerhard Schröder, Paavo Lipponen, etc.? Ou peut-être que vous pensez que ces qualités sont pratiquement compatibles, ainsi un bon «Gazpromien», surtout s'ils ont voté pour des relations amicales et de corruption, est le meilleur Européen. Ainsi, nous pourrions accélérer le développement actuel de l'UE vers l'«UG» – l'«Union Gazprom» – et éviter la situation où la Russie ignore totalement l'UE tout en travaillant exclusivement à la diviser. Que pensez-vous des «Gazpromiens» à la Présidence?

Mirosław Piotrowski (ECR). - (PL) Monsieur le Président, le traité de Lisbonne n'a pas encore été ratifié, et n'est toujours qu'un projet de document politique. Cela signifie que, dans l'Union européenne, nous restons

liés par le principe de l'unanimité. Chaque pays a le droit d'émettre des réserves. Le président de la République tchèque, Václav Klaus, agit dans le cadre des règles établies. En fait, mettre le président sous pression ne l'affecte pas seulement personnellement, mais affecte également les millions de citoyens des pays d'Europe qui ont émis de sérieuses réserves sur ce document. Au prochain Conseil européen, les chefs des États membres de l'Union européenne devraient réfléchir en profondeur à l'opportunité et aux conséquences de contourner sciemment la volonté des citoyens qu'ils représentent.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Le Conseil européen sera invité à adopter la stratégie pour la région de la mer Baltique. Je crois qu'il s'agit d'un bon modèle pour la future stratégie de l'Union européenne pour la région du Danube.

La région du Danube couvre 10 États, dont six sont des États membres de l'Union européenne, comptant une population de 200 millions d'habitants. Ce chiffre inclut 75 millions de personnes qui vivent sur des territoires bordant le Danube. C'est pourquoi je pense qu'il est important que ce modèle soit également utilisé pour la stratégie pour la région du Danube, qui aura besoin d'un plan d'action et d'un programme d'action pour les prochaines années.

Toujours concernant le programme du Conseil européen, je pense également qu'il est extrêmement important que nous adoptions, au niveau européen, les instruments financiers nécessaires pour le développement d'une économie «éco-efficace». Je parle, en l'occurrence, de l'efficacité énergétique des bâtiments et du transport durable plus particulièrement.

Jean-Pierre Audy (PPE). - Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Vice-présidente de la Commission européenne, ma question porte sur l'application du traité de Lisbonne, et notamment la promesse qui a été faite au peuple irlandais d'avoir un commissaire par pays.

Il a été convenu, en décembre 2008, que le Conseil européen prendrait les mesures juridiques appropriées pour que nous ayons un commissaire par pays. Quels sont, Madame la Ministre, ces mesures juridiques? L'information circule qu'il y aurait une modification du traité de Lisbonne, avec le traité d'adhésion de la Croatie, ou bien s'agit-il d'autres modalités juridiques appropriées? Pourriez-vous nous renseigner sur cette information? Comment envisagez-vous également de porter le nombre de députés européens à 18, puisqu'il y a 18 députés qui, normalement, doivent constituer le prochain Parlement européen avec le prochain traité de Lisbonne?

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le Président, ce prochain Conseil devrait donner la priorité absolue au changement des politiques libérales qui ont mené à la grave crise économique et sociale. Cela devrait être le moment d'affronter la pauvreté qui touche quelque 80 millions de citoyens de l'Union européenne, dont plus de 30 millions de travailleurs qui perçoivent des salaires si bas qu'ils arrivent à peine à survivre avec leurs familles et qu'ils sont incapables d'échapper à leur situation de pauvreté. Cela devrait être le moment de s'engager à s'attaquer au chômage grave qui continue à s'accroître et qui pourrait atteindre 30 millions d'ici l'année prochaine si nous ne prenons pas les mesures appropriées immédiatement.

Le principal défi de ce Conseil consiste, dès lors, à rompre avec les politiques néolibérales de la stratégie de Lisbonne et du pacte de stabilité. Celles-ci devraient être remplacées par un vrai programme pour le progrès et le développement social qui promouvra des services publics de haute qualité, soutiendra la production, les micro-entreprises et les petites et moyennes entreprises, estimant à leur juste valeur ceux qui travaillent, et créant plus d'emplois avec des droits, y compris des emplois pour les femmes et les jeunes.

Enikő Győri (PPE). – (HU) Chers collègues, d'après certaines rumeurs que j'ai entendues, une idée circule sur la manière de convaincre le président de la République tchèque Klaus, et qui est d'intégrer d'une manière ou d'une autre les décrets Beneš dans le traité de Lisbonne par la suite. Je voudrais nous prémunir contre ce genre de magouilles et d'absurdités juridiques pour trois raisons. Premièrement, je crois que nous créerions un dangereux précédent donnant l'impression à tout expert constitutionnel qu'il peut intervenir dans un contrat rétrospectivement et, comme nous pouvons le constater, c'est dangereux, car le gouvernement slovaque a déjà déclaré que si Klaus peut le faire, ils aimeraient également. C'est pourquoi je pense que cela constituerait un dangereux précédent.

Deuxièmement, c'est une erreur de citer les Irlandais en exemple. Ce que demandaient les Irlandais était également inclus initialement dans le traité de Lisbonne, et ils ne s'opposaient pas à ce qui n'y était pas. C'est pourquoi leur demande n'a pas rencontré d'obstacle juridique. Troisièmement, le contenu de 13 des 143 décrets Beneš a privé de leurs droits de représentation les Hongrois et les Allemands. Je crois que l'Union européenne ne peut permettre que des références soient faites à de tels documents.

Rachida Dati (PPE). - Monsieur le Président, j'aimerais intervenir dans la lignée de mon intervention d'hier sur la préparation du sommet de Copenhague, et suite, d'ailleurs, à la réunion Ecofin d'hier, qui n'a pas été couronnée de succès.

Je vous interpellais sur la responsabilité que nous avons en tant que pays industrialisés de faire en sorte que les pays en développement puissent nous suivre dans nos efforts de lutte contre le changement climatique.

À Copenhague, nous ne pouvons faire comme si nous avions tous les mêmes capacités, sinon cela voudrait dire que l'on part tous du même point pour arriver finalement à rien. Donc, pour convaincre nos partenaires en développement de nous rejoindre, il faudra évidemment aborder la question de l'aide qui doit leur être accordée et ne pas attendre l'issue du sommet de Copenhague.

Lors du prochain Conseil européen, les 27 devront absolument se mettre d'accord sur la manière dont l'Union européenne conçoit l'aide aux pays en développement, dans le contexte important du changement climatique.

Hier donc, je le disais, le Conseil Ecofin des ministres des finances n'a pas réussi à trouver une position commune sur cette problématique. Pourtant, nous savons que cette question est absolument centrale. La Commission européenne avait déjà fait des propositions, je souhaite absolument que nous prenions les devants pour entraîner nos partenaires vers une solidarité mondiale nécessaire pour arriver à surmonter ce problème de changement climatique.

Charles Goerens (ALDE). - Monsieur le Président, ma question s'adresse à la Présidence en exercice du Conseil. Vous savez que la question centrale qui se pose dans le cadre de la future Présidence du Conseil européen est de savoir si lui ou elle entend privilégier la méthode communautaire en toutes circonstances. Pensez-vous qu'il faut faire de ce critère une condition préalable à la nomination du président en exercice du Conseil?

Nous avons assisté ces derniers temps, de temps à autre, à une dérive intergouvernementale. Je crois qu'il serait temps de clore cette période et de revenir au début du processus d'intégration européenne, et de rester fidèle à ce qui a été construit par Robert Schuman et Jean Monnet..

Angelika Werthmann (NI). - (DE) Monsieur le Président, chers collègues, nous parlons toujours de «crise économique et financière». Pourquoi ne parlons-nous pas de «crise structurelle»? Tout cela a commencé par une véritable crise bancaire qui a également touché les banques d'investissement. Il s'agit d'une seule industrie mais toute l'économie mondiale en a subi les conséquences.

Romana Jordan Cizelj (PPE). - (SL) Chers collègues, la conférence de Copenhague se tiendra bientôt et nous n'avons que peu progressé depuis la dernière conférence. Nous aurions dû avoir fait bien plus et avoir agi avec une plus grande détermination. Nous sommes en train de nous débattre non seulement avec le financement, mais même pour nous engager envers des objectifs de réduction des émissions des pays individuels.

Les pays industrialisés doivent jouer un rôle plus visible à cet égard et nous devons envoyer un message clair aux États-Unis d'Amérique. Le problème spécifique que nous rencontrons avec les États-Unis est que nous savons qu'en décembre, ils n'auront même pas adopté la législation nécessaire. Je pense que nous devrions dire clairement que nous attendons du président Obama qu'il tienne l'une de ses promesses préélectorales les plus importantes, à savoir que l'Amérique joue un rôle proactif dans la lutte contre le changement climatique. Nous attendons également de lui qu'il mette sa présence au sommet de Copenhague à profit pour parvenir à une conclusion fructueuse de la conférence.

Jaromír Kohlíček (GUE/NGL). - (CS) Madame la Présidente en exercice du Conseil, Monsieur le Commissaire, chers collègues, le Conseil européen est incontestablement un organe important et partant, il devrait résoudre des questions fondamentales. La première d'entre elles consiste à travailler en vue de garantir aux citoyens un niveau de vie décent. La succession de discours dénués de sens, qui trahissent un manque de connaissances et associent bêtement un mélange bizarre de demandes revanchistes et de méthodes libérales extrêmes, ne me surprend pas. Le Conseil européen devrait rejeter d'emblée de tels propos et, dans le même temps, dire clairement que son principal objectif est de relancer l'industrie et de trouver une issue à la situation critique dans laquelle se trouve l'agriculture. S'il consent, au lieu de cela, à procéder à des réductions dans le domaine social et à aider les banques et les plus riches, on ne pourra alors attendre aucune impulsion positive, en particulier si l'on insiste sur des critères abstraits de stabilité financière. En conclusion, je voudrais dire à tous ceux qui ont opposé une résistance farouche à la ratification du traité de Lisbonne par référendum qu'ils

devraient balayer devant leur propre porte, et que s'ils ne sont pas capables d'expliquer les éléments positifs de ce Traité à leurs citoyens, ils ne devraient pas faire la leçon aux autres.

Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE). - (ES) Monsieur le Président, je voudrais parler des défis que nous devons affronter et surmonter dans l'espace de liberté, de sécurité et de justice, à savoir mettre en place une bonne politique commune en matière de migration et d'asile; un contrôle efficace des frontières extérieures; une politique efficace d'intégration et de rapatriement; un Eurojust crédible et digne de confiance; un Europol au service de la Communauté et soumis au contrôle du Parlement européen; des progrès dans l'harmonisation de la justice civile et pénale; des relations transatlantiques efficaces, en particulier avec les États-Unis, fondées sur la confiance et l'égalité; une solution équitable à la question des données SWIFT; une politique efficace de protection des données; une meilleure protection de l'euro contre la contrefaçon; et une promotion active de la Charte des droits fondamentaux.

Robert Goebbels (S&D). - Monsieur le Président, ma question est bien simple. Nous avons un président désigné pour la nouvelle Commission mais quand aurons-nous cette nouvelle Commission? En ces temps difficiles, il est quand même impossible de continuer à vivre avec une Commission dont plus de la moitié des membres sont en train de faire leurs valises. Il faut de nouvelles impulsions à l'Europe, il faut donc bientôt cette nouvelle Commission.

Seán Kelly (PPE). - (EN) Monsieur le Président, l'une des leçons que nous pouvons tirer du récent référendum en Irlande est qu'une bonne campagne de relations publiques fait une grande différence. En juin 2008, les Irlandais avaient voté contre le traité de Lisbonne. Un peu plus d'un an plus tard, ils ont voté pour, à une majorité des deux tiers. L'Union européenne a-t-elle eu un plus grand impact sur leur vie entre-temps? Non. Mais les partisans du «oui» ont bien mieux vendu le message de l'Union européenne au cours de la deuxième campagne.

Je pense qu'il est important, avec les nouvelles compétences, de bien travailler, tant au niveau qualitatif que quantitatif, surtout maintenant que le traité de Lisbonne se concrétise. Toutefois, la Commission doit également se lancer dans une stratégie adéquate de relations publiques pour faire connaître ce bon travail aux citoyens. Je demanderais dès lors à la Commission de préciser ses plans à cet égard, afin que des futurs référendums soient adoptés avec une plus grande facilité que par le passé.

Petru Constantin Luhan (PPE). - (RO) Monsieur le Président, mon nom est Luhan, pas Luman. Je salue vivement le soutien qu'accordent les groupes politiques à la promotion du processus de ratification. Si nous voulons garantir un bon fonctionnement de l'Union européenne, nous avons besoin du traité de Lisbonne et nous avons besoin qu'il entre en vigueur le plus rapidement possible.

À l'heure actuelle, la République tchèque est le seul État membre à ne pas encore avoir ratifié ce Traité. Comme l'a déjà dit le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), nous demandons au président Klaus de faire preuve d'une attitude responsable et de ratifier le Traité pour fin octobre, lorsque se tiendra le Conseil européen. Dans le cas contraire, nous resterons bloqués dans ce débat institutionnel et nous n'allons pas être en mesure de nous concentrer sur les véritables problèmes que rencontrent le citoyen lambda, comme la crise économique et financière, le chômage et l'inclusion sociale, ni de renforcer l'image de l'Union européenne en tant que véritable acteur sur la scène mondiale.

Je pense que nous avons tant discuté des mérites de ce Traité qu'il est inutile de relancer ce débat. Ce qui nous intéresse à présent, c'est de pouvoir confirmer, lors du prochain Conseil européen, que le processus de ratification a été finalisé dans tous les États membres, afin de pouvoir passer à l'étape suivante de la mise en place du collège de la Commission.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. - (SV) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de vos questions et commentaires. Nous parlons souvent d'une Europe des citoyens, d'une Europe du peuple, puis nous interprétons ce concept afin de le faire coïncider avec nos propres objectifs politiques. Il n'y a rien de mal à cela en réalité, mais si nous demandons aux citoyens ce qu'ils veulent de l'Europe, ils répondent tous, quel que soit leur pays, «nous voulons en Europe une coopération basée sur plusieurs valeurs, qui résolve nos problèmes communs - la crise économique, le chômage, les problèmes climatiques, la criminalité internationale, le problème de la migration, etc.».

C'est ce pour quoi nous sommes ici. Bon nombre de ces questions seront abordées lors du sommet qui se tiendra dans dix jours. Nous n'arriverons évidemment pas à les résoudre toutes, mais nous espérons pouvoir adopter d'importantes mesures dans la bonne direction et progresser ainsi vers une «Europe des citoyens». Nous devons prendre ces décisions de manière démocratique, ouverte et permettant la transparence.

Il se peut que nous ayons tous un avis différent sur le traité de Lisbonne. La Présidence suédoise, le Conseil et, je pense, la majorité des députés de cette Assemblée estiment que le traité de Lisbonne rapprochera l'Europe de ses citoyens. Nous prendrons des décisions de manière plus efficace et démocratique et nous donnerons une plus grande force et un plus grand poids à l'Union européenne sur la scène internationale. Il est par conséquent important que le Traité entre en vigueur et je peux garantir que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que cela soit le cas le plus rapidement possible.

Il n'y a encore aucune solution concernant le président tchèque. J'ai entendu que les spéculations vont bon train ici, mais il n'y a toutefois pas encore de solution. Nous sommes actuellement en pourparlers avec nos amis de Prague et nous espérons être très rapidement en mesure de vous présenter une proposition en vue de résoudre ce problème. Je voudrais souligner que nous devons évidemment attendre la décision de la cour constitutionnelle tchèque avant d'aller plus loin.

Entre-temps, les préparatifs se poursuivront concernant la codécision avec le Parlement et le service européen pour l'action extérieure, dont nous parlerons cet après-midi. Je vais revenir sur nombre d'avis qui ont été exprimés et sur d'autres questions concernant le traité de Lisbonne. Nous avons travaillé de manière très constructive en collaboration avec votre Président, M. Buzek, et ses collègues, sur la manière dont le Parlement, le Conseil et la Commission peuvent collaborer lorsque les nouvelles règles seront en place.

Plusieurs questions ont été posées concernant l'Afghanistan. Oui, Madame de Sarnez, nous espérons pouvoir progresser dans les discussions relatives à une position européenne plus unifiée à l'égard de l'Afghanistan, basée sur la présence militaire de l'Union européenne dans le pays et sur une aide accrue à la société civile et aux processus démocratiques de mise en place d'un appareil d'État. Des discussions intensives se déroulent à l'heure où je vous parle quant à la manière dont nous pouvons apporter notre aide dans le cadre des élections qui vont se tenir le 7 novembre. C'est très bientôt. Il est difficile de mettre en place des observateurs électoraux européens en si peu de temps, mais nous ferons évidemment tout notre possible pour y parvenir.

L'objectif à long terme de l'Union européenne, que nous soutenons, est d'avoir une politique commune en matière de migration et d'asile. Nous n'y arriverons pas avant la fin de l'année, en partie parce qu'il faut d'abord que le traité de Lisbonne entre en vigueur. Je suis toutefois d'accord avec vous sur le fait que c'est important. Entre-temps, nous travaillons au programme de Stockholm, et les questions liées à la migration sont l'un des points que nous discutons à cet égard. Il s'agit de questions évidemment très complexes, qui ont trait à la coopération avec les pays tiers, au commerce, à l'aide et à la possibilité d'introduire un cadre nous permettant d'avoir une immigration légale vers l'Europe. Elles concernent également les systèmes de solidarité et d'accueil. La Commission fera un rapport sur les progrès qui ont été réalisés dans ce domaine. Nous prendrons alors d'autres décisions en décembre.

Monsieur van Baalen, la question du protocole d'Ankara est importante. Nous disons souvent à nos amis turcs qu'ils doivent ratifier et mettre en œuvre le protocole d'Ankara. Cette question ne sera pas abordée lors du sommet, mais nous discuterons de l'élargissement plus tard cet automne, et une décision sera peut-être prise en décembre. Je reviendrai donc certainement sur cette question à nouveau.

Concernant le nombre de commissaires, le Conseil européen a bien sûr décidé que chaque État devait avoir un commissaire. Aux termes du présent Traité, ce changement serait possible en 2014. Dès que le Traité sera en place, nous aurons le temps d'examiner tout ajustement légal qui serait nécessaire pour garantir que chaque État conserve son commissaire, et nous le ferons. Nous sommes actuellement en pourparlers avec les différents organes juridiques pour déterminer si d'autres amendements au Traité sont nécessaires ou s'il suffit que le Conseil européen se prononce à l'unanimité sur cette question.

Cela vaut également pour les 18 députés européens supplémentaires. Dès que le Traité sera en place, nous commencerons les préparatifs pour ce faire. Plusieurs États ont déjà pris des mesures afin de pouvoir rapidement dépêcher les députés en question ici. Monsieur Audy, le système national de vote est un peu plus complexe dans certains États membres. Il se peut donc que cela prenne quelque temps. J'espère que les préparatifs seront lancés le plus tôt possible. Je suis très heureuse que le Parlement européen ait accordé à ces députés le statut d'observateur dans l'attente de leur nomination officielle en qualité de députés européens. Ensemble, sous la prochaine Présidence espagnole, nous ferons de notre mieux pour que cela se déroule de la manière la plus rapide et la plus douce possible.

Enfin, je voudrais vous exprimer mes remerciements, non seulement pour ce débat, mais également pour l'important soutien qu'accorde cette Assemblée à la Présidence sur la question climatique. Nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir afin qu'il soit possible de prendre, lors de la réunion du Conseil européen, des décisions relatives au financement européen basées sur la contribution européenne et sur notre contribution

à l'égard des pays en développement, nous permettant ainsi d'envoyer un signal fort et de donner un élan aux négociations internationales afin qu'elles soient les plus fructueuses possible à Copenhague. La principale mission, et la plus sérieuse, de notre génération consiste à prendre des mesures concrètes appropriées pour lutter contre le réchauffement climatique et à mettre en place un règlement mondial. Je suis gré au Parlement européen pour le soutien et l'engagement dont il fait preuve dans ce domaine.

Margot Wallström, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous remercier vivement pour ce débat intéressant et animé. Il est très clair que le sentiment d'urgence à l'égard de la mise en œuvre du traité de Lisbonne est palpable dans cette Assemblée et dans ce débat. Comme vous le comprendrez, la Commission, à l'instar du Parlement, attend avec impatience l'entrée en vigueur de ce nouveau Traité.

Nous savons tous que la procédure politique d'approbation est à présent achevée dans tous les États membres. Il incombe bien sûr à chacun d'entre eux de finaliser le processus de ratification tout en respectant ses procédures internes, mais il est également clair qu'aucun État membre n'agit seul. Leurs décisions ou retards auront une incidence sur tous.

Nous espérons bien sûr que la République tchèque sera très bientôt en mesure de ratifier le Traité. Je rappellerais également à tout le monde ici la coopération loyale, qui est l'un des principes et l'une des principales caractéristiques de l'Union européenne. Je pense qu'il est crucial que les États membres puissent se faire confiance l'un l'autre en termes d'engagements contractés.

Si vous me le permettez, je voudrais également signaler que bon nombre des députés du Parlement ont établi ici une distinction entre la réalité – le chômage et la crise économique notamment – et le texte du traité de Lisbonne. Toutefois, l'idée est évidemment est que le texte de ce Traité est là pour aborder la situation et qu'il nous permettra davantage de prendre des décisions efficaces sur la politique d'immigration ou d'asile, sur la sécurité énergétique, etc. Nous devons donc relier les deux, au lieu de les séparer, mais nous espérons très bientôt arriver au terme de cet éternel débat sur des questions institutionnelles et être en mesure d'utiliser ces nouveaux instruments efficaces.

La Commission travaille activement à l'heure actuelle à la préparation de la mise en œuvre lorsque le Traité sera entré en vigueur. Je sais que cet après-midi, vous consacrerez un débat spécifique au service européen pour l'action extérieure. Ce n'est donc pas le moment de lancer une discussion sur ce sujet. Je dirais toutefois que nous sommes confrontés à un réel défi ici.

Rassembler les différents acteurs dans le domaine des relations extérieures est un défi, et l'objectif général doit être d'atteindre une synergie diplomatique. Il faut un certain degré de pensée créative tout en respectant l'équilibre interinstitutionnel.

Il est également nécessaire que le service rende des comptes à cette Assemblée - au Parlement européen. Je suis convaincue que la mise en place du service pour l'action extérieure peut être couronnée de succès si le Conseil, le Parlement et la Commission travaillent en étroite collaboration. Nous devons également respecter le fait qu'il incombe au haut-représentant et au vice-président de la Commission de présenter une proposition, avec l'accord de la Commission.

Concernant une autre question importante, l'initiative Citoyens d'Europe, la Commission va publier un livre vert à la mi-novembre. Nous avons l'intention d'organiser une vaste consultation des citoyens, de la société civile et de toutes les parties prenantes afin de lancer les propositions législatives très rapidement après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Les conséquences de la crise économique et financière occuperont une place de choix dans le programme du Conseil. Ce sujet particulier a souvent été évoqué au cours du débat. Je suis d'accord avec ceux d'entre vous qui ont dit que la complaisance n'a pas sa place ici. Certes, les politiques en réponse à la crise commencent à porter leurs fruits - les marchés financiers commencent à se consolider et la confiance augmente -, mais nous sommes loin d'une reprise totale et les conséquences du chômage sont, et resteront, très graves. Les efforts politiques doivent également continuer à soutenir des politiques actives du marché du travail.

Pour répondre à certaines questions soulevées au cours du débat, la Commission s'en tient bien sûr à sa proposition budgétaire. Nous espérons que le Parlement confirmera nos ambitions par son vote. Comme l'a dit le président Barroso à l'heure des votes hier, ce qui a été fait jusqu'à présent n'est pas suffisant.

La situation en termes d'emploi est telle que nous devons tous consentir davantage d'efforts à l'échelle européenne, mais aussi nationale. Le chômage est notre principale préoccupation aujourd'hui et nous espérons

pouvoir continuer à compter sur le Parlement européen pour poursuivre les travaux dans ce domaine et faire pression sur le Conseil et, à l'échelle nationale, approuver notre proposition visant à faciliter la gestion des fonds structurels, car cela pourrait certainement être utile.

Une autre question soulevée est la charge administrative. Ce jeudi, la Commission va adopter une communication ambitieuse sur la réduction de la charge administrative. Cette communication exposera ce qui a été fait jusqu'à présent et ce qu'il reste à faire. Elle se base également sur l'important travail réalisé par le groupe Stoiber. Selon ce rapport particulier, la situation est très positive, et la proposition relative à la manière d'aborder la réduction de la charge administrative est sur la table. Malheureusement, la majorité de ces propositions sont en suspens devant le Conseil, et nous espérons donc ici aussi que le Parlement européen nous aidera à faire pression sur les États membres afin de réellement progresser dans ces domaines.

Je voudrais également dire quelques mots sur la surveillance des marchés financiers, qui a bien sûr régulièrement été inscrite à l'ordre du jour de la Commission au cours des derniers mois. Un tout nouveau cadre de surveillance doit être mis en place à l'échelle européenne, et nous sommes heureux de constater que certains progrès ont été faits dans ce domaine. Il existe un vaste consensus au sein du Conseil sur la proposition de la Commission relative au comité du risque systémique pour la surveillance macroprudentielle. Nous espérons que le Parlement soutiendra cette proposition. Des efforts plus vastes doivent être déployés concernant les autorités de surveillance microprudentielle et, ici encore, nous comptons sur la volonté du Conseil et du Parlement pour parvenir à une situation efficace et ambitieuse le plus tôt possible.

Permettez-moi enfin de dire quelques mots sur un sujet qui figure également en bonne place du programme de la Présidence suédoise, à savoir le changement climatique, car la conférence de Copenhague se tiendra dans quelques semaines. Je pense que plusieurs d'entre vous ont abordé ce qui sera l'élément central dont dépendra la réussite ou l'échec de la conférence. Je l'appellerais «justice climatique», car elle concerne la relation entre les pays développés et les pays en développement et la volonté de présenter une proposition crédible pour le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, et la manière dont nous faisons preuve de notre volonté à montrer l'exemple.

La Commission a présenté une proposition de financement – et elle est le seul organe à l'avoir fait. Cette proposition a été critiquée par de nombreuses personnes comme étant insuffisante. Je suis sûre qu'elle ne sera pas suffisante, mais il s'agit d'une première étape et, nous l'espérons, elle incitera les autres à déployer leurs propres efforts et à présenter des propositions que nous pourrions négocier à Copenhague. Nous continuerons bien sûr à être pleinement actifs et nous ne baisserons pas notre niveau d'ambition, mais nous encouragerons plutôt toutes les autres parties et tous les autres partenaires – y compris les États-Unis, pour la première fois – à participer pleinement et à s'asseoir à la table afin que nous puissions répondre à toutes les inquiétudes des citoyens.

Je peux vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de revoir nos ambitions à la baisse, mais nous veillerons plutôt à travailler de manière proactive à un bon accord à Copenhague.

Le Président. - Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Gerard Batten (EFD), par écrit. – (EN) Les spéculations vont bon train concernant l'éventuelle nomination de Tony Blair au poste de premier président de l'Union européenne, prévu par le traité de Lisbonne/constitution européenne. Près de trente-huit mille personnes ont signé une pétition à l'échelle européenne s'opposant à sa présidence. Il est facile d'en comprendre la raison. En tant que Premier ministre de Grande-Bretagne, M. Blair s'est révélé être un menteur et un fabulateur. Grâce à un salaire de Premier ministre relativement modeste, il a mystérieusement réussi à devenir multimillionnaire. Dans le scandale sur les dépenses des députés qui entache aujourd'hui la Chambre des communes, seuls les dossiers relatifs aux dépenses d'un député ont inexplicablement disparu: ceux de M. Blair. Je partage l'écœurement de ceux qui s'opposent à la présidence de M. Blair. Mais qui pourrait mieux que M. Blair être un candidat à la présidence de cette Union qui, à l'heure actuelle, se base sur la déception, les mensonges et la corruption? M. Blair a amené la Grande-Bretagne au bord de la ruine. Il pourrait en faire de même avec l'Union européenne. L'UE et Tony Blair se méritent l'un l'autre.

Ivo Belet (PPE), par écrit. – (NL) Monsieur le Président, nous supposons que la crise économique, en particulier l'affaire d'Opel, figurera à l'ordre du jour du programme du prochain Conseil européen. L'acquisition d'Opel et l'aide d'État massive promise dans cette affaire constituent bien plus qu'un cas d'essai pour l'Europe; cela touche la crédibilité de la Commission européenne, qui doit garantir qu'aucune aide d'État illégale n'est

octroyée. Il est inacceptable que des usines saines et rentables soient fermées parce que l'État membre dans lequel elles se trouvent n'est pas en mesure de fournir une aide d'État aussi importante qu'un autre État membre - plus grand et plus puissant.

Nous devons également tirer des leçons de l'affaire Opel: il n'est pas trop tard pour lancer une stratégie européenne coordonnée pour le secteur automobile. CARS 21 était, et reste, un plan louable, mais il est loin d'être suffisant. L'Europe doit présenter un plan énergique pour l'avenir, qui accélère considérablement le développement de la voiture électrique durable. Pour ce faire, nous devons rassembler les fabricants européens de voitures autour de la table, et concentrer les ressources du septième programme-cadre sur cette question. Le temps est venu de sortir de notre position défensive et d'envoyer un signal positif à tous les travailleurs de la plus grande industrie en Europe.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) L'un des principaux objectifs du prochain Conseil européen consistera à assurer la réussite de la conférence de l'ONU sur le changement climatique, qui se tiendra en décembre à Copenhague.

Les conclusions du Conseil relatives à la position de l'UE lors de la conférence de Copenhague sont essentielles pour garantir que l'UE parle d'une seule voix. Il est important de conserver une position de négociation ambitieuse. L'UE devrait prouver qu'elle est unie et montrer l'exemple en matière de commandement, en particulier en aidant les pays en développement, qui devront déboursier chaque année environ 100 milliards d'euros à partir de 2020 afin de s'adapter aux impacts du changement climatique et de réduire leurs émissions.

La mise en place de la structure d'un système de financement pour les pays en développement, en particulier les pays les moins développés, revêt une importance vitale, à l'instar de la définition des sources et des montants de ce financement, afin d'assurer un accord à Copenhague.

Cet accord permettra l'entrée en vigueur d'un protocole, qui remplacera le protocole de Kyoto dès le 1^{er} janvier 2013 et qui garantira une réduction efficace des émissions des gaz à effet de serre, tout en permettant à l'industrie européenne de rester compétitive sur les marchés mondiaux.

András Gyürk (PPE), par écrit. – (HU) Nous espérons qu'au plus tard pour la dernière session d'octobre du Conseil européen, les derniers obstacles à l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne auront disparu. Cet accord peut, à de nombreux égards, inciter l'Union européenne à se doter d'un processus décisionnel plus efficace. Je voudrais insister sur un exemple: la sécurité énergétique. La politique énergétique fait aujourd'hui l'objet d'une section séparée dans un traité - ce n'était pas le cas jusqu'à présent -, ce qui est un signe de progrès. Vu les événements des dernières années, je pense que le nouveau chapitre exposera les orientations de la politique énergétique européenne. Les objectifs à soutenir sont notamment le développement de l'efficacité énergétique, l'aide à l'utilisation de sources renouvelables et l'interconnexion des réseaux. En tant que député européen d'un nouvel État membre, je suis particulièrement heureux de constater que le concept de solidarité est également inscrit dans le nouveau chapitre sur l'énergie. Toutefois, le traité de Lisbonne ne nous offre pas une solution toute faite, du moins en ce qui concerne la politique énergétique. L'inclusion du nouveau chapitre est davantage un avertissement: l'Europe doit prendre de toute urgence des mesures afin de réduire sa dépendance et promouvoir ses idées environnementales.

Le traité de Lisbonne en soi n'offre absolument aucune garantie, seulement une opportunité. Il permet aux États membres de consolider les fondements d'une politique énergétique commune à l'échelle européenne, tout en étant conscients de leurs propres intérêts. Le développement de routes d'approvisionnement alternatives, l'interconnexion des réseaux ou même l'offre de protection contre des achats internationaux ne peuvent être conçus à l'avenir sans un degré approprié de détermination politique et de coopération des États membres.

Iosif Matula (PPE), par écrit. – (RO) L'impact de l'approbation du traité de Lisbonne par l'Irlande se fait ressentir sur tout le continent européen. Ce Traité vise évidemment à simplifier le processus décisionnel après l'élargissement de l'UE vers l'Est. Dans ce contexte, le message transmis par nos partenaires en Irlande est en faveur de la solidarité entre les citoyens d'Europe. Nous parlons également de l'un des prochains Conseils européens qui sera organisé dans le cadre du système de présidence tournante de l'UE. C'est d'autant plus important qu'il faut procéder à la sélection des personnes qui vont occuper les principaux postes au cours des prochaines années. Cela a fait l'objet de débats animés, impliquant d'innombrables sensibilités politiques. Je pense que notre mission consiste à aborder une question où des principes clairs doivent prendre le pas sur tout sentiment d'orgueil du moment. Il est de notre devoir d'offrir à l'Union européenne une cohérence, une efficacité, un avenir à long terme et un développement équilibré de toutes les régions, afin de lui permettre

de relever les défis sur la scène politique internationale, qu'il s'agisse de crise économique, de changement climatique, de notre identité commune, etc. En effet, l'Union européenne n'acquerra la force qu'elle mérite que lorsque nous serons sur la même longueur d'onde à une échelle mondiale et lorsque nous pourrons être identifiés comme une entité qui agit à l'unisson.

(La séance est suspendue quelques minutes)

PRÉSIDENTE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

3. Heure des votes

Le Président. - L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

3.1. Liberté d'information en Italie et dans d'autres États membres de l'Union européenne (vote)

- Avant le vote

Edite Estrela (S&D). - *(PT)* Monsieur le Président, je voudrais demander la parole au titre de l'article 157, paragraphe 1, du règlement, afin de parler de la deuxième proposition d'amendement présentée par le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) à la proposition de résolution commune sur la liberté d'information en Italie et dans d'autres États membres.

Cette proposition d'amendement est la honte sur le Parlement européen et, au nom de la vérité, elle ne devrait pas être débattue, et encore moins mise aux voix. Ses prémisses sont fausses et reposent sur un simple sophisme rêvé par les partis politiques portugais au cours de la campagne électorale, et les électeurs européens y ont réagi comme il se doit.

Il est toutefois indéniable (et j'en ai la preuve) que le député européen qui a présenté cet amendement a fait montre de son intolérance et de sa mentalité inquisitoriale hier sur son site web, lorsqu'il a demandé à l'écrivain José Saramago, lauréat du prix Nobel de littérature, de renoncer à sa nationalité portugaise. On sait maintenant clairement qui attaque la liberté d'opinion.

- Avant le vote sur la proposition de résolution commune RC-B7-0090/2009

David-Maria Sassoli, *au nom du groupe S&D.* - *(IT)* Monsieur le Président, conformément à l'article 147 du règlement, je voudrais vous rappeler que, dans le cadre du débat sur les droits de l'homme dans le monde en 2007, cette Assemblée avait décidé de ne pas suivre la proposition du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) de faire référence aux personnes qui représentent de hautes institutions civiles ou religieuses pour soutenir des arguments politiques.

Nous vous demandons d'appliquer la même mesure aux amendements déposés par le groupe PPE à notre résolution, qui font explicitement référence au président de la République italienne, Giorgio Napolitano.

Le Président. - Monsieur Sassoli, vous avez soulevé la question de l'irrecevabilité, au titre de l'article 147 du règlement. En conséquence, la présidence, à savoir le Président Buzek, s'est longuement penchée sur la question, comme vous pouvez l'imaginer. Elle a fondé son analyse sur les principes suivants: tout d'abord, les amendements auxquels vous vous référez, à savoir les amendements 7, 8 et 9, ont un rapport direct avec le texte qu'ils visent à modifier. Ensuite, ils ne visent pas à supprimer ou remplacer le texte dans son ensemble. Ils ne visent pas non plus à modifier plus d'un des paragraphes du texte et on ne peut dire qu'ils ne concernent pas toutes les versions linguistiques.

En conséquence, dans le strict respect des dispositions de l'article 147, le Président estime que ces amendements remplissent tous les critères de recevabilité pertinents et les déclare recevables.

Concernant la référence au président Napolitano, qui est un ancien collègue très apprécié, il existe un précédent qui nous permet d'inclure le nom de personnes, d'hommes politiques, dans nos textes.

Monsieur Sassoli, si vous souhaitez poursuivre avec votre demande, le règlement met à votre disposition d'autres moyens, tels qu'un amendement oral ou, bien sûr, un vote contre les amendements incriminés.

Mario Mauro, *au nom du groupe PPE.* – (IT) Monsieur le Président, je suis tout à fait d'accord avec l'interprétation de la Présidence concernant les amendements. J'ai un amendement oral, nous allons donc conserver tous les amendements et proposer de simplement supprimer les nom et prénom du président de la République italienne.

Ainsi, conformément à ce qui se fait traditionnellement dans cette Assemblée, je propose de ne pas inclure la référence à des personnes et de supprimer «Giorgio Napolitano», en conservant les amendements et l'option de vote sur ceux-ci. Je pense que cela nous permettra de faire passer d'une certaine manière le respect que nous éprouvons à l'égard du président de la République italienne, qui a clairement dit ce qu'il a dit et que tous les orateurs de tous les groupes politiques ont mentionné au cours du débat.

Niccolò Rinaldi, *au nom du groupe ALDE.* – (IT) Monsieur le Président, j'ai pris note de la décision de la Présidence concernant la recevabilité de ces amendements et je voudrais simplement demander aux auteurs de ces amendements de les retirer, dans un souci d'opportunité politique.

À mon avis, ne pas mentionner les nom et prénom du président de la République italienne ne fera pas une grande différence, étant donné qu'il est le sujet de ces amendements. Je pense qu'il s'agit d'un certain rituel dans notre travail: je n'ai jamais vu de députés européens d'autres pays citer, dans des résolutions, la reine d'Angleterre ou le président allemand pour des raisons qui peuvent sembler abusives. En conséquence, je demanderais simplement le retrait des amendements 7, 8 et 9 à la résolution.

Le Président. - Monsieur Sassoli, étant donné que vous avez posé cette question, et que M. Mauro a présenté une proposition pour y répondre, voulez-vous prendre la parole et y réagir?

David-Maria Sassoli, *au nom du groupe S&D.* – (IT) Monsieur Président, nous sommes en faveur de la suppression des nom et prénom du président italien. Nous voterons évidemment contre ces amendements.

Le Président. - Dans ce cas, nous allons retirer les nom et prénom du chef d'État italien.

- Avant le vote sur le paragraphe 3

Nuno Melo (PPE). - (PT) Monsieur le Président, mon amendement oral est le suivant: regrette et déplore l'influence exercée par le gouvernement socialiste portugais, qui a conduit à la décision de mettre un terme au programme *Jornal Nacional* à la chaîne de télévision portugaise TV1, et indique que cette décision fait à présent l'objet d'une enquête de la part de l'autorité de régulation portugaise.

(Le Parlement rejette l'amendement oral)

- Après le vote sur le considérant D

József Szájer (PPE). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais rappeler à l'Assemblée qu'elle ne devrait pas accepter des résolutions qui ont deux poids deux mesures. C'est pourquoi je cite un exemple de mon pays, la Hongrie, où le ministre des finances a entamé une action en justice à l'encontre d'un journaliste, car il n'appréciait pas ce que ce dernier avait écrit à son égard.

C'est la raison pour laquelle je pense que mentionner dans votre texte que le Premier ministre italien a engagé des actions contre des journaux italiens et européens et ne pas mentionner cette affaire - je pense que ce qui s'est passé en Hongrie est plus grave - revient à avoir deux poids deux mesures. Je demanderais donc à nos collègues de la gauche de ne pas voter contre cet amendement, car cela ne ferait que démontrer et prouver que tout cela n'est qu'un spectacle - un spectacle persécutant le Premier ministre d'un pays où la gauche est absente.

(Applaudissements)

Le gouvernement n'est pas de votre famille, mais vous n'acceptez pas les mêmes choses lorsqu'il y a un gouvernement socialiste. L'amendement va donc dans le bon sens.

(Applaudissements)

«considérant que le Parlement européen ne doit pas accepter une politique de deux poids deux mesures; considérant, afin d'exercer une pression sur les journalistes qui révèlent des cas de corruption liés à des

responsables haut placés et des hommes politiques de partis au pouvoir, l'administration gouvernementale hongroise a récemment introduit des mesures visant à engager des poursuites pénales à l'encontre de ces membres des médias» - à savoir M. Tamás Pindroch, le journaliste du *Magyar Hírlap* - «considérant que, compte tenu en particulier des actions engagées contre le journaliste qui a enquêté sur les scandales d'un ancien membre haut placé du gouvernement et un des candidats au poste de commissaire européen; considérant que cela a engendré une situation où la presse fait l'objet de pressions politiques en Hongrie».

Je vous demande de soutenir cet amendement afin de conserver votre crédibilité. Cela pourrait démontrer que vous ne persécutez pas une certaine personne que vous n'aimez pas et qui ne partage pas vos opinions politiques, et que vous soutenez réellement la liberté de la presse en Europe.

(Le Parlement rejette l'amendement)

Le Président. - L'heure des votes est close.

Mario Mauro (PPE). - *(IT)* Monsieur le Président, je prends la parole pour vous informer d'un événement très sérieux, qui n'a rien à voir avec ce vote et sur lequel je demande à la présidence du Parlement d'obtenir des informations le plus rapidement possible, afin que nous puissions prendre des mesures en vue de défendre nos privilèges et notre immunité.

Ce matin, des policiers italiens ont procédé à une perquisition au domicile privé d'un membre de notre délégation, alors que ce dernier se trouvait à Strasbourg. Il a dû rentrer chez lui en toute hâte sur ordre des tribunaux italiens, qui ont ordonné la perquisition du domicile privé d'un député européen, ce qui constitue une violation caractérisée des aspects fondamentaux de nos privilèges et de notre immunité.

Je demande simplement au Parlement et à la Présidence de vérifier si l'initiative prise par les tribunaux et la police italienne à l'égard de M. Mastella constitue un acte irrespectueux et une extrême violation de notre immunité.

Le Président. - La Présidence se penchera sur cette question afin de défendre sans équivoque nos privilèges et notre immunité.

Vytautas Landsbergis (PPE). - *(EN)* Monsieur le Président, j'espère qu'un vote malheureux antérieur sur une loi lithuanienne qui n'a pas encore vu le jour a contribué à faire comprendre à de nombreux collègues le danger, qu'il faut éviter, que l'Union européenne devienne l'Union soviétique.

4. Explications de vote

Explications de vote orales

- Liberté d'information en Italie et dans d'autres États membres de l'Union européenne

Antonio Masip Hidalgo (S&D). - *(ES)* Monsieur le Président, j'espère que M. Berlusconi sera poursuivi en justice pour les crimes qu'il a commis, et que sa domination sur la presse prendra fin. Certains députés n'ayant pas voté la condamnation devraient cesser de fermer les yeux, car ce qui se passe en Italie en termes de liberté est un problème très sérieux. Il affecte et concerne tous les Européens, quel que soit le résultat du vote d'aujourd'hui.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D). - *(LT)* J'ai voté la résolution élaborée par le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates, en collaboration avec d'autres groupes, car la liberté de l'information, la liberté d'expression et la diversité des opinions doivent être garanties dans tous les États membres de l'Union européenne. La liberté de l'information est le fondement d'une société démocratique libre, et la Charte des droits fondamentaux prévoit que toute personne a droit à la liberté d'expression, ce droit comprenant la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques. C'est pourquoi nous, les députés européens, devons soutenir le développement d'une presse indépendante et d'une concurrence loyale au niveau national. Pour garantir la liberté effective des médias, les autorités publiques doivent être prêtes à défendre la liberté d'expression et à favoriser son développement, car c'est le moyen le plus important pour préserver les valeurs et droits fondamentaux de l'Union européenne.

Crescenzo Rivellini (PPE). – (IT) Monsieur le Président, «ce que la chenille appelle la mort, le papillon l'appelle renaissance». Cette pensée d'un philosophe chinois est pertinente dans ce débat, si l'on considère que le président Obama s'est vu attribuer le prix Nobel de la paix en dépit du fait qu'il ait dénoncé la couverture télévisuelle défavorable dont il avait fait l'objet. Et nous voici aujourd'hui en train de débattre d'allégations de manque de liberté motivées par un seul et unique objet: la culture de la haine à l'encontre de M. Berlusconi.

La culture de la haine, à l'image du montage photographique qui montrait le Premier ministre derrière des barreaux lors de la manifestation sur la liberté de la presse, une manifestation envahie par une marée de drapeaux rouges et des insultes en tout genre. Une culture de la haine dont ce Parlement doit assumer la responsabilité s'il veut empêcher les attaques anti-démocratiques déplorables d'une gauche jacobine.

Il se peut que l'Europe, qui a toujours éprouvé des difficultés à tolérer une Italie forte et résolue, feigne de ne pas être consciente de tout cela afin d'affaiblir le pouvoir de l'Italie. Le peuple italien ne le permettra pas; il ne permettra pas que des autorités européennes sournoises tentent de réformer l'Italie sur la base d'une culture de la haine véhiculée par des personnes qui, en Italie, ont pour seule intention d'invalider la victoire électorale démocratique du centre-droit.

Parmi les quotidiens les plus lus en Italie, 18 sont opposés au gouvernement ou ne sont pas sur la même longueur d'onde, et cinq seulement peuvent être qualifiés de centre-droit. Nous entendons pourtant toutes sortes d'insultes. C'est la vérité, et dans l'intérêt de la démocratie, il est temps que ce Parlement dénonce une gauche italienne anti-démocratique et qui adhère à la culture de la haine.

Krisztina Morvai (NI). – (HU) Envoyons un message à ces menteurs qui, en Hongrie, prétendent que le Jobbik n'a pas sa place au Parlement européen, en affirmant que c'est en raison des votes des trois membres de la délégation du Jobbik hongrois que l'Italie n'a pas pu être condamnée aujourd'hui par les forces discriminatoires et déloyales en présence. C'était mon premier point. Deuxièmement, notre décision n'a pas été fondée sur le respect d'une discipline de groupe politique, mais sur le critère de la justice. Nous avons également pris en considération, avant toute chose, qu'ils auraient essayé d'utiliser deux poids deux mesures. En effet, j'ai signalé hier à M. Barroso qu'en Hongrie, le gouvernement libéral-socialiste avait violé la liberté d'opinion, non pas en concentrant la presse ou les médias, mais en assassinant des gens, en les enfermant en prison et en mettant en scène une série de procès fictifs. M. Barroso a répondu à cela qu'il s'agissait d'un problème interne. Comment peut-il s'agir d'un problème interne alors que ce n'est pas le cas de l'Italie? Le Jobbik ne permettra pas que l'on applique une politique de deux poids deux mesures au sein de ce Parlement.

Licia Ronzulli (PPE). – (IT) Monsieur le Président, l'Europe a elle-aussi constaté que l'opposition italienne était devenue délirante et imaginait des choses qui n'existent pas.

Nous ne pouvons évidemment pas nous en réjouir, puisque nous aurions préféré venir au Parlement pour parler des vrais problèmes auxquels la population nous demande des solutions, mais nous pouvons être soulagés par le fait que l'Europe ait rendu un verdict que pas même Antonio Di Pietro ne pourra remettre en question. En fait, cette situation s'est déjà produite en 2004, et M. Di Pietro tenait déjà le rôle principal, avec le soutien d'autres députés. Il en a envoyé d'autres aujourd'hui dans le même objectif, mais ce mouvement n'a montré aucun signe de réjouissance.

De plus, l'électorat italien a souhaité évincer les communistes de l'arène parlementaire, et ceux-ci ne siègent plus dans cette Assemblée. La liberté des médias en Italie n'est rien d'autre qu'une tentative des groupes de presse, des magistrats et du monde politique de délégitimer le Premier ministre et son gouvernement. Cela engendre toutefois une situation de chasse à l'homme et de ciblage obsessionnel d'un seul homme, une guerre civile qui, alimentée par un certain élément gauchiste, pourrait avoir de très graves conséquences.

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Il y a plusieurs façons de détruire le pluralisme des médias, de transmettre des informations orientées à la population et de mettre à mal la diversité des opinions. Une possibilité consiste à exercer un monopole économique sur les médias par appropriation, mais ce n'est pas la seule. Le monopole de l'information peut être obtenu, par exemple, en nommant des membres d'un seul parti – à savoir le parti au pouvoir - au sein des principaux organismes publics de presse et en bloquant d'autres opinions. Il y a d'autres exemples, et nous les avons entendus dans cette Assemblée au cours du débat sur la question. Il s'agissait probablement de faits.

Tout ceci démontre que si l'Europe veut être démocratique, elle a besoin de règles, elle a besoin de directives afin de créer le pluralisme des médias. C'est pourquoi j'ai voté la résolution avancée par le groupe ALDE, les socialistes et les verts, qui formulent des propositions qui vont exactement dans ce sens.

Carlo Casini (PPE). – (IT) Monsieur le Président, je voudrais avant tout corriger mes premier et deuxième votes – je voulais m’abstenir, mais je me suis précipité et j’ai commis une erreur en appuyant sur le mauvais bouton. Mes deux premiers votes sont des abstentions pour les votes de toute la journée.

Mon observation est la suivante: la proposition qui a conduit au débat d’aujourd’hui est entachée d’un grave péché originel qui a déjà été mis en évidence par le président de la République italienne. Ajoutez à ce péché l’opportuniste d’utiliser l’action juridique du Premier ministre italien contre certains journaux – une procédure qui est totalement conforme à l’État de droit – comme moyen d’attaque contre lui.

Nous n’avons donc pas voté la proposition formulée par le groupe de l’Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen, le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique etc., mais nous n’avons pas non plus voté la résolution du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) car, bien qu’elle mérite un accueil favorable dans la mesure où elle préserve la dignité de l’Italie, elle ignore totalement le problème de l’équilibre entre les médias et les autres pouvoirs étatiques, un problème qui existe en Europe et qui s’avère très sérieux en Italie également. Il ne s’agit pas seulement du conflit d’intérêt du Premier ministre italien dans ce domaine; d’autres problèmes sont aussi concernés.

Au niveau national, d’autre part, mon parti, l’UDC, s’élève constamment contre la majorité sur cette question. Je pense que nous devons également leur envoyer un message de soutien en nous abstenant.

Carlo Fidanza (PPE). – (IT) Monsieur le Président, ce débat nous révèle à quel point la gauche italienne ne cesse de s’éloigner des opinions partagées par nos concitoyens. Ce débat n’est pas le résultat d’un soulèvement des Italiens, mais bien d’une manœuvre politique opérée par une élite judiciaire, médiatique et politique visant à invalider un verdict légitimement rendu par la population quelques mois auparavant.

Mesdames et Messieurs, ceux qui ont déclaré ces derniers jours dans cette enceinte que les Italiens s’inquiétaient de la menace posée à la liberté de la presse par M. Berlusconi mentent, et cela, en connaissance de cause. Tout Italien honnête reconnaît qu’il y a en Italie des journaux, des stations de radio et des chaînes de télévision qui opèrent librement; qu’un grand nombre de ces journaux ont une politique éditoriale qui conteste celle du Premier ministre italien; que s’il y a un manque de pluralisme, c’est au sein du seul – je dis bien du seul, Mesdames et Messieurs – syndicat reconnu par les journalistes italiens, un syndicat qui prend sans complexe parti pris pour la gauche; et que les programmeurs, commentateurs et humoristes dont les avis divergent de ceux du Premier ministre italien trouvent facilement un emploi et qu’ils travaillent au sein de chaînes de télévision étatiques ou de chaînes détenues par le Premier ministre italien sans que leur liberté ne soit menacée.

Si les Italiens ont des inquiétudes et des craintes, elles portent plutôt, Monsieur le Président, comme c’est le cas de tous les Européens, sur la crise, sur l’immigration clandestine, sur les emplois et les retraites, mais certainement pas sur la liberté de l’information, qui n’a jamais été menacée et qui, au contraire, subit chaque jour les attaques partisans de la gauche.

Lena Ek (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, je citerai John Stuart Mill avant de poursuivre mon intervention en suédois. «Si tous les hommes sauf un partageaient la même opinion, ils n’auraient pas le droit d’imposer silence à cette personne. Imposer le silence à l’expression d’une opinion revient à déposséder l’humanité.»

(SV) L’Italie est au cœur du berceau européen de la démocratie. Il est donc regrettable que les médias italiens se trouvent dans la situation actuelle. Le respect des droits humains fondamentaux dans tous les pays de l’UE est un élément central de la coopération européenne. Il est totalement erroné d’affirmer que ce n’est pas le cas, comme le prétend le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens). En se cachant derrière ces arguments, le groupe PPE sert la cause de Silvio Berlusconi.

La diversité dans les médias implique que de nombreux acteurs différents aient la possibilité de travailler sans que l’État n’interfère dans leur contenu. Pour qu’un débat démocratique effervescent s’installe en Europe, nous avons besoin de médias indépendants dans tous les États membres. Les modalités de mise en œuvre ne relèvent pas de l’UE. Par contre, garantir la liberté de la presse est une question qui devrait être traitée au niveau européen. C’est pourquoi je déplore le résultat du vote d’aujourd’hui sur la résolution relative à la liberté des médias en Italie.

Peter van Dalen (ECR). – (NL) Monsieur le Président, je ne suis pas sous le charme du leadership politique et moral de M. Berlusconi et, malheureusement, l’Italie ne figure pas dans le groupe de tête des pays en matière de liberté de la presse. Toutefois, la liberté de l’information et de la presse est une question qui relève essentiellement de l’Italie elle-même. Ce sont les Italiens eux-mêmes qui doivent prendre des mesures dans ce domaine. Et c’est heureusement ce qu’ils font, par exemple en levant l’immunité du Premier ministre

italien. En outre, le récent lancement du quotidien *Il Fatto Quotidiano* montre qu'il existe une presse critique en Italie et qu'elle a une marge de manœuvre.

C'est pourquoi j'appelle tous les Italiens à rester vigilants face à toute atteinte à la liberté de la presse dans leur pays. J'espère que la bureaucratie bruxelloise ne devra pas intervenir dans ce dossier. Après tout, nous ne voulons pas «plus d'Europe», mais plutôt une Europe qui se concentre sur ses missions principales. Ce n'est qu'alors que l'Europe pourra gagner la confiance de l'électorat.

Hannu Takkula (ALDE). – (FI) Monsieur le Président, la liberté de l'information est une question très importante et, pour ma part, j'ai voté favorablement. Nous devons cependant nous rappeler que la liberté engendre également la responsabilité, et que nous avons besoin en Europe d'une communication critique et transparente. Nous devons garantir qu'il en soit également ainsi à l'avenir. L'histoire européenne est révélatrice des horreurs qui peuvent survenir lorsque des journaux doivent fermer et que l'information ne peut pas circuler librement.

En la matière, le Parlement européen doit examiner l'ensemble de l'Europe et non un État membre individuel. C'est pourquoi nous devons étendre la question et établir des principes auxquels nous adhérons, peu importe que nous soyons socialistes, libéraux ou de la droite au pouvoir. Les mêmes règles doivent s'appliquer à chacun d'entre nous et, dans tous les cas, nous devons veiller à ce que la liberté de l'information soit préservée. C'est l'une des libertés fondamentales que l'Europe, je l'espère, préservera également dans les années à venir. J'espère aussi que chacun sera traité selon les mêmes critères.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, l'Union européenne soutient qu'elle souscrit à des principes admirables en matière de liberté et de démocratie, et ceux-ci sont tous réaffirmés et renforcés dans le traité de Lisbonne, mais il nous arrive de fermer les yeux devant des transgressions flagrantes perpétrées dans l'un ou l'autre État membre. Nous ne montrons pas du doigt ceux qui ne soutiennent pas les principes fondateurs de l'Union européenne. Nous n'aimons pas jouer les trouble-fête, mais nous avons eu l'occasion aujourd'hui de prendre position et d'affirmer que le contrôle des médias exercé par le Premier ministre italien constituait un abus évident.

Il y a des problèmes dans d'autres États membres, mais c'est en Italie que la situation est la plus grave. Grâce aux votes du Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni et des conservateurs britanniques, nous avons perdu d'un seul vote aujourd'hui: un vote a fait la différence. Les conservateurs britanniques disent vouloir rapatrier la politique sociale et de l'emploi de l'Union européenne. Ce qu'ils ne disent pas, c'est qu'ils souhaitent également empêcher l'Union européenne de jouer un rôle dans la défense des libertés fondamentales qui soutiennent la démocratie à travers l'Europe.

Philip Claeys (NI). – (NL) Monsieur le Président, je me réjouis moi aussi que la résolution ait été rejetée, car il est inacceptable que ce Parlement soit utilisé à mauvais escient pour mener une chasse aux sorcières politique contre un homme politique bien précis. Il est tout aussi inacceptable que ce Parlement se présente comme un «Big Brother» européen en la matière, un inquisiteur général qui interfère directement dans un dossier qui relève purement et simplement des États membres individuels.

Ceux qui s'élèvent aujourd'hui contre la menace supposée pesant sur la liberté de l'information en Italie, une menace totalement imaginaire, sont les premiers à défendre des lois muselantes dont l'objectif pur et simple est l'élimination politique des dissidents. Cette hypocrisie gauchiste est odieuse. En effet, si la Belgique pouvait disposer de ne fût-ce que la moitié de la liberté de l'information en vigueur en Italie, nous aurions déjà réalisé des progrès considérables.

Daniel Hannan (ECR). – (EN) Monsieur le Président, ce n'est pas faire grand honneur à cette Assemblée que de consacrer la totalité de notre ordre du jour et l'ensemble du vote d'aujourd'hui à une question qui n'aurait jamais dû être examinée en ce lieu. Elle ne relève pas de la compétence de ce Parlement et figure parmi les prérogatives de l'un de nos États membres.

Je ne suis pas l'avocat de Silvio Berlusconi. Je me réjouis que les conservateurs britanniques ne siègent plus aux côtés des siens au sein du Parti populaire européen, mais je ne peux pas être le seul à avoir été rebuté par les leçons de morale pharisaïque que nous avons entendues en provenance des rangs opposés au cours de ce débat. Ils ont protesté contre l'immunité pénale accordée à M. Berlusconi sans mentionner qu'ils disposaient eux aussi, en tant que députés européens, d'une immunité similaire. Ils se sont élevés contre sa domination des médias sans mentionner les dizaines de millions d'euros de fonds publics que ce Parlement affecte à sa propre promotion.

Cette résolution, et le fait qu'elle nous ait été proposée à tous aujourd'hui, ne fait honneur à personne – ni aux Italiens, qui ont renvoyé devant cette Assemblée une bataille qu'ils avaient perdue dans leur propre État nation, ni au reste d'entre nous qui avons eu la prétention d'intervenir. De telles questions doivent être réglées adéquatement via les mécanismes et procédures démocratiques nationaux de la République d'Italie. Permettez-moi de réitérer ma demande de soumettre le traité de Lisbonne à un vote. *Pactio Olisipiensis censenda est!*

Syed Kamall (ECR). – (EN) Monsieur le Président, je pense que tous les membres de cette Assemblée se soucient du pluralisme des médias. Nous voulons tous renforcer le pluralisme des médias au sein de l'UE. J'ai quelques inquiétudes concernant le pluralisme des médias dans plusieurs pays extérieurs à l'UE, à propos desquels les socialistes s'indignent pourtant rarement, par exemple Cuba et la Corée du Nord. Les socialistes n'ont pas grand-chose à dire sur le pluralisme des médias dans ces pays.

Mais un principe très important intervient ici. Les Rolling Stones ont dit un jour «You can't always get what you want» (On ne peut pas toujours avoir ce qu'on veut), et quand on ne peut pas avoir ce qu'on veut, on compte sur le processus démocratique en vigueur dans son pays pour persuader les gens d'écarter le gouvernement auquel on est opposé. On ne décide pas de solliciter le Parlement européen et de tenter d'y invalider des décisions démocratiques. C'est un principe cher aux conservateurs, et c'est pourquoi je suis fier que le groupe des conservateurs et réformistes européens ait joué son rôle en rejetant cette résolution.

Sergio Paolo Francesco Silvestris (PPE). – (IT) Monsieur le Président, je pense que ce vote démocratique du Parlement est la preuve incontestable d'une vérité connue de tous, à savoir que la liberté de l'information est garantie en Italie.

La gauche avait pour seule intention de chercher des thématiques contre lesquelles formuler des objections. Pourquoi? Parce que, comme je l'ai déjà dit à Bruxelles, elle est représentée par de nombreux journaux en Italie, mais ils ne savent pas quoi écrire, et la seule chose qu'ils ont pu écrire – et qui a retardé d'un mois les travaux de ce Parlement – consistait à soutenir la notion selon laquelle il n'y a pas de liberté de l'information en Italie.

Dans leurs nombreux journaux, ils ne peuvent pas écrire qu'en Italie, un gouvernement a permis aux victimes du tremblement de terre de l'Aquila de quitter leurs villages de tentes et de retrouver un logement adéquat en l'espace de quatre mois; dans leurs journaux, ils ne peuvent pas écrire qu'en trois mois, un nouveau gouvernement italien dirigé par Berlusconi a fait disparaître les déchets de la ville de Naples qu'ils avaient laissé s'entasser pendant des années; ils ne peuvent pas dire que, selon l'OCDE, l'Italie est le pays qui a connu le moins de pertes d'emploi, malgré la crise économique; ils ne peuvent pas écrire dans leurs journaux que, en Italie, aucune banque ne s'est effondrée et qu'aucun épargnant n'a perdu son argent, malgré la crise économique; ils ne peuvent pas le dire, personne ne les lit, personne ne les croit, et ils mettent en cause le manque supposé de liberté de l'information.

Vous savez ce que nous disons en Italie? Nous disons qu'ils ressemblent à ceux qui ont ouvert l'arène, laissé les taureaux s'enfuir et recherchent les cornes: ils ont perdu les taureaux, les votes, la population en Italie; ils ont essayé – je terminerai ici, Monsieur le Président – de les récupérer en Europe, où ils disposaient également d'une majorité, mais où ils ont également perdu cette majorité.

Avec tout le respect que je dois à ceux qui, en Europe, voulaient prouver le contraire, la démocratie a montré à nouveau que la liberté de l'information se portait très bien en Italie.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je me félicite du résultat de la résolution d'aujourd'hui, car l'Italie est un État membre de l'Union européenne et il serait quelque peu superflu de l'inclure individuellement dans une résolution. J'espère cependant que nous aurons l'occasion de discuter à l'avenir de la liberté de l'information, de la liberté de la presse et de la liberté des journalistes d'exprimer leurs opinions au sein des organismes où ils travaillent. Et nous devrions garantir que ce principe s'applique à l'ensemble de l'Union européenne, puisqu'il ne convient pas que nous débattions d'un seul pays en particulier. Le résultat d'aujourd'hui est un grand jour pour l'Union européenne et pour la démocratie.

Aldo Patriciello (PPE). – (IT) Monsieur le Président, comme de coutume, nous sommes en train de tenir au Parlement européen un débat et un vote sur des questions dont l'intérêt et la pertinence sont exclusivement nationaux et qui devraient donc être examinés par la chambre des députés italienne ou le sénat italien.

Encore une fois, après les accusations en matière d'immigration portées ici-même contre le gouvernement italien par ceux qui sont dans l'opposition, non pas en raison d'une étrange conspiration dont ils se considèrent

les victimes, mais par la volonté souveraine du peuple, une tentative opportuniste, ridicule et intéressée a été faite afin de déformer la réalité italienne, dans le seul but de dénigrer le gouvernement et notre pays en la personne de notre Premier ministre, M. Berlusconi.

Des partis minoritaires ont essayé de remporter les élections au moyen d'une campagne de publicité tendancieuse, compensant les lacunes idéologiques et sur le plan du contenu de leurs programmes politiques en menant une campagne destinée à ternir systématiquement notre pays aux yeux de l'Europe. Ces députés qui ont soutenu l'opposition italienne devraient se concentrer sur des questions qui touchent uniquement leur propre pays et se garder d'observer l'Italie par l'objectif déformé et déformant de mes compatriotes. Ils appartiennent à un parti qui s'est distingué au fil des ans par une politique poursuivant un seul dessein: le dénigrement systématique et ciblé du Premier ministre italien, le leader d'une coalition qui a été démocratiquement élue par 17 millions d'Italiens.

Explications de vote écrites

- Liberté d'information en Italie et dans d'autres États membres de l'Union européenne

Luís Paulo Alves (S&D), *par écrit.* – (PT) J'ai voté la résolution du groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen sur la liberté de l'information, parce que j'estime que la liberté de la presse est l'un des piliers de la société démocratique et libre à laquelle je souscris, et que dès qu'elle est menacée, comme c'est le cas actuellement en Italie, nous devons être prêts à la protéger. En Italie, la liberté d'expression et la liberté de la presse courent de toute évidence un grave danger.

Le fait que le Premier ministre contrôle, directement ou indirectement, un immense empire comprenant des maisons d'édition, des journaux hebdomadaires et quotidiens et trois chaînes de télévision est clairement incompatible avec le mandat politique de M. Berlusconi et les exigences d'un État démocratique et membre de l'UE. À cela s'ajoutent les tentatives de pression et de manipulation de la chaîne de télévision publique. N'oublions pas que la crise économique actuelle a accentué l'affaiblissement des médias, les rendant plus vulnérables aux pressions de compagnies publicitaires ou d'institutions publiques. Il est impératif que la Commission européenne présente enfin une proposition de directive sur le pluralisme et la concentration des médias qui clarifierait les règles à suivre dans tous les États membres dans ce domaine, dont l'importance est vitale pour la démocratie.

Jean-Pierre Audy (PPE), *par écrit.* – J'ai voté en faveur du changement du titre du projet de résolution sur la liberté de l'information en Italie à la suite d'une déclaration de la Commission européenne du 8 octobre 2009 en souhaitant que le mot «Italie» soit supprimé. En effet, même si la situation en Italie est extrêmement préoccupante en raison du conflit d'intérêt persistant entre la propriété et/ou le contrôle des médias publics ou privés et certains pouvoirs politiques, je partage l'avis de nombreux collègues selon lequel le Parlement européen n'a pas à «montrer du doigt» tel ou tel État membre.

Liam Aylward, Brian Crowley et Pat the Cope Gallagher (ALDE), *par écrit.* – (EN) Nous avons voté aujourd'hui sur une série de résolutions et d'amendements. En substance, les propositions qui nous ont été présentées condamnaient l'exploitation de services de presse en Allemagne, au Portugal, en Hongrie et en Italie.

En tant que membres du premier parti du gouvernement irlandais, nous n'avons eu de cesse de nous opposer aux propositions soumises au Parlement européen condamnant les activités internes de gouvernements individuels et de pays individuels au sein de l'Union européenne.

Nous n'avons eu de cesse, depuis notre adhésion à l'Union européenne, de nous opposer aux stratégies politiques dans le cadre desquelles on demande au Parlement européen de statuer sur des divisions et querelles politiques internes à un pays de l'Union européenne.

Ce fut notre stratégie politique dans le passé et c'est notre position politique aujourd'hui. Nous avons toujours été cohérents.

Nous défendrons toujours la liberté d'expression, qui est un droit fondamental de tous les citoyens en Europe.

Ivo Belet (PPE), *par écrit.* – (NL) Il est à espérer que le surprenant résultat de ce vote donnera lieu à un vrai débat, un débat sur le fond des problèmes qui menacent le pluralisme des médias en Europe. Nous sommes totalement favorables à la tenue de ce débat. Nous savons tous que la liberté des médias est mise sous pression dans plusieurs États membres (cf. le dernier rapport sur l'indice de liberté de la presse, publié hier par Reporters sans frontières).

Il est toutefois essentiel que nous adoptions une approche fondamentale vis-à-vis de ces problèmes et que nous développions un instrument visant à améliorer la situation dans toute l'Europe, de manière à ce que les journalistes puissent exercer leur profession sans subir la pression d'acteurs privés ou politiques. Certains membres de cette Assemblée ont préféré adopter une démarche nationale et régler des comptes nationaux, mais il est réjouissant que leur stratégie ait échoué, puisqu'elle aurait menacé d'écraser le débat dans l'œuf. Nous devons à présent mettre une fois pour toutes un terme à ces petits jeux nationaux et investir notre énergie dans la recherche de solutions structurelles à un problème qui, à long terme, constitue une réelle menace pour notre État de droit et la démocratie en Europe.

David Casa (PPE), *par écrit*. – (EN) La notion selon laquelle il y aurait la moindre atteinte au droit à l'information en Italie est erronée. Premièrement, le Parlement européen ne devrait pas être utilisé comme un forum pour débattre de problèmes qui devraient rester de la compétence interne des tribunaux nationaux et des parlements des États membres. Ensuite, il est évident que les récentes critiques à l'encontre de l'Italie ont été émises dans la seule intention de nuire au Premier ministre italien Silvio Berlusconi. C'est pourquoi j'ai voté contre la résolution.

Carlos Coelho (PPE), *par écrit*. – (PT) La relation entre le pouvoir politique et le journalisme est complexe et délicate, mais il me semble tout à fait clair que personne ne peut avoir le droit d'imposer sa propre «vérité» en censurant des idées, en persécutant des journalistes ou en restreignant la liberté d'expression et d'information. La liberté d'information et d'expression est l'un des principes de base de l'Union européenne et elle est essentielle dans toute démocratie. Cela signifie aussi que nous ne devrions pas banaliser ce débat ni l'utiliser à des fins politiciennes.

En soumettant une résolution sur la liberté de l'information en Italie, le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen confond le Parlement européen avec le parlement italien. Ils appliquent deux poids deux mesures lorsqu'ils refusent la proposition d'y intégrer des affaires relatives à d'autres pays, comme l'Allemagne, la Hongrie ou le Portugal, où la suppression injustifiable de *Jornal Nacional* sur TV1 a été évoquée. Ils ne se soucient pas de la liberté de l'information en Europe, mais seulement en Italie... Curieusement, aujourd'hui même, nous apprenons que le Portugal a perdu 14 points dans le classement de la liberté de la presse publié par Reporters sans frontières.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), *par écrit*. – (RO) La liberté de la presse est essentielle dans une société démocratique. Par conséquent, je considère que la nécessité d'un marché des médias équilibré doit être le souci de tous les États membres, qui doivent s'engager, à la fois individuellement et conjointement, à donner la possibilité aux citoyens européens de se procurer les informations les plus fiables possibles. Il est absolument indispensable selon moi que tous les citoyens européens puissent exercer activement leurs droits et obligations de manière à être adéquatement informés, mais qu'ils puissent également comprendre et critiquer la façon dont ils sont informés par les institutions européennes, ainsi que par chaque État membre individuellement.

Anne Delvaux (PPE), *par écrit*. – En tant qu'ancienne journaliste, je me suis abstenue sur l'ensemble des propositions et amendements soumis au vote ce mercredi. Je souhaite ainsi dénoncer vivement l'instrumentalisation politique partisane d'un débat aussi fondamental que celui de la liberté de la presse. Un droit fondamental qui, par essence, ne peut en aucun cas être l'objet de marchandages politiques et de combats de gauche ou de droite!

L'Italie est concernée par des atteintes à la liberté de la presse et c'est totalement inacceptable. Mais avons-nous par ailleurs auditionné des journalistes bulgares, roumains, français? Avons-nous enquêté de manière approfondie sur les ingérences politiques ou économiques existant dans d'autres pays de l'Union? Comment garantissons-nous dans nos propres pays que la politique ne s'immisce pas dans les rédactions et leur contenu rédactionnel? Si nous avons approfondi notre étude, par le biais d'un nouveau rapport, nous aurions pu étayer nos résolutions de façon à leur permettre d'atteindre réellement et de la manière la plus appropriée qui soit leur cible: la liberté de la presse dans l'Union Européenne! Je pense que ce droit fondamental mérite bien plus d'investissement que celui qui a débouché à des textes qui sont tous passés à côté de l'essentiel.

Proinsias De Rossa (S&D), *par écrit*. – (EN) J'ai voté cette résolution qui appelle une directive sur la concentration des médias et sur la protection du pluralisme des médias. Malheureusement, le cadre législatif de l'UE sur le pluralisme des médias et la concentration des médias est encore inadéquat. L'Union européenne garantit la liberté d'expression et d'information à l'article 11 de la Charte des droits fondamentaux et à l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme. En effet, l'article 11 de la Charte dispose explicitement que «la liberté des médias et leur pluralisme sont respectés». La liberté et le pluralisme des médias sont essentiels dans une démocratie libre, saine et démocratique. La concentration croissante des

médias dans les mains de riches patrons réprime le débat ouvert. Nous devons prendre garde à la prise de contrôle des flux d'information par de riches intérêts commerciaux qui mènent un programme complaisant, orienté vers le marché, anti-régulation et souvent anti-syndicats. Dans le même temps, et pour les mêmes raisons de garantie de l'impartialité, les opérateurs des médias publics devraient être indépendants et ne pas être soumis à l'ingérence des autorités publiques.

Frank Engel (PPE), *par écrit*. – Le Parlement européen est appelé de nouveau à se prononcer sur une question d'ordre national, à savoir les menaces qui pèsent sur la liberté d'expression en Italie. Les membres luxembourgeois du groupe PPE sont d'avis que le Parlement européen n'a pas, par principe, à s'immiscer dans un conflit d'intérêts, fût-il réel, dans un État membre. Le Parlement ne doit pas non plus exiger des mesures législatives européennes à chaque fois qu'une question politique ou juridique ne peut être résolue d'une manière satisfaisante aux yeux de toutes les parties concernées dans un État membre donné. Voilà pourquoi nous avons voté contre toute tentative de légiférer au niveau européen par rapport à un problème d'intérêts en conflit dans un État membre précis.

Cela étant, nous sommes en faveur d'un véritable débat européen sur la presse et les concentrations problématiques qui peuvent exister dans ce domaine. Ce débat ne doit pas se focaliser sur un État membre précis, mais appréhender la question de manière objective et cohérente sur l'ensemble du territoire de l'UE, afin que des solutions aux problèmes constatés puissent être dégagées sur base de la législation communautaire existante.

Edite Estrela (S&D), *par écrit*. – (PT) La délégation socialiste portugaise au Parlement européen dénonce et condamne les actions de certains députés portugais du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), qui ont tenté de ternir l'image du Portugal et du Premier ministre portugais en les accusant sans fondement d'ingérence dans les médias. Ces actions ont été menées dans le cadre d'une campagne visant à étouffer les atteintes perpétrées par le gouvernement italien de Silvio Berlusconi à la liberté d'expression et des médias. La délégation socialiste ne peut qu'exprimer ses regrets de voir certains députés portugais se livrer à ce débat instigué par certains partis durant la récente campagne électorale et auquel l'électorat portugais a donné une réponse retentissante sur la scène internationale.

Contrairement aux artisans de cette campagne, les socialistes ne demandent pas aux citoyens portugais de renoncer à leur nationalité, mais nous dénonçons ceux qui portent atteinte à la bonne réputation du Portugal afin de remplir de possibles engagements vis-à-vis de Silvio Berlusconi.

Diogo Feio (PPE), *par écrit*. – (PT) La commissaire Viviane Reding a lancé un appel au Parlement en lui demandant, au moment de débattre de cette question, de ne pas se servir des institutions européennes pour résoudre des problèmes qui devraient être réglés au niveau national, comme le prévoient nos Traités. Je souscris pleinement à cet appel, et je déplore le recours à ce genre de tactiques par la gauche européenne, en particulier les socialistes. Je tiens à rappeler que, durant la précédente législature, les socialistes espagnols ont cherché à manipuler le Parlement européen en obtenant un soutien extérieur – qui était rare dans leur propre pays – pour une politique anti-terroriste désastreuse. Ce schéma comportemental malheureux se répète. Comme s'en est indigné le président du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), ces attitudes respirent la mauvaise foi et ne font rien pour bâtir la confiance de la population dans les institutions européennes.

Je me demande si le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen serait si enclin à tenir un débat similaire sur le Portugal et l'ingérence répétée de son gouvernement dans les médias qui, en quelques mois, a conduit au remplacement du rédacteur en chef d'un journal de renom (*O Público*) et à la suppression soudaine d'une chaîne d'informations télévisuelle (TV1), qui a déjà été sévèrement condamnée par les autorités de régulation des médias.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), *par écrit*. – (PT) Nous avons voté la résolution défendant la liberté de l'information, car nous croyons dans la défense de la liberté d'expression et d'information et dans le pluralisme plutôt que dans la concentration des médias. Néanmoins, nous rejetons certains aspects de cette résolution qui se rapprochent d'une ingérence dans la vie démocratique des pays individuels, et nous avons des doutes importants quant à une éventuelle directive en la matière, surtout compte tenu de la composition actuelle du Parlement européen.

Notre combat pour la liberté d'information et d'expression, pour les droits des journalistes et des autres professionnels des médias, pour l'accès universel à l'information et pour la garantie du pluralisme dans les médias ne peut pas servir de couverture à des programmes partisans dont l'objectif premier est l'ingérence

du Parlement européen dans les affaires intérieures de certains pays, en recourant à une politique de deux poids deux mesures en fonction de l'entité politique qui a un intérêt dans un dossier particulier

C'est pourquoi nous nous sommes abstenus lors du vote sur les propositions du groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) relatives à TV1 au Portugal, bien que le parti communiste portugais soit connu pour sa position critique à l'égard de cette situation au Portugal.

Mathieu Grosch (PPE), *par écrit*. – Je considère le débat sur la liberté de la presse comme très important. La situation en Italie est inquiétante, mais il appartient à ce Parlement européen de débattre sur ce thème en général ou sur tous les pays qui posent problème en la matière.

Ne citer que l'Italie tout en sachant que des problèmes existent aussi dans d'autres pays, par exemple la Roumanie, la Bulgarie, le Portugal, la Hongrie, relève d'un débat partisan qui ne contribue pas à la liberté d'expression et de la presse.

Sylvie Guillaume (S&D), *par écrit*. – J'ai voté aujourd'hui contre la résolution commune présentée par le PPE, l'ECR et l'EFDD sur la liberté d'information en Italie et dans d'autres États membres, ainsi que contre les amendements déposés par ces mêmes groupes à la résolution commune présentée par la gauche et le centre réunis, car ils visaient essentiellement à dédouaner le président du Conseil italien de ses responsabilités envers le respect du principe du pluralisme qui constitue une valeur fondamentale de nos démocraties, et s'attaquaient scandaleusement à la personne du président de la République italien, Giorgio NAPOLITANO. J'ai soutenu avec force la résolution commune cosignée par mon groupe car je suis fondamentalement attachée à la liberté d'expression et soutient une législation européenne sur la concentration des médias, et ce malgré l'opposition de la droite, déjà manifestée à plusieurs reprises. Nous rappelons les craintes venant de l'Italie suite aux récentes pressions exercées par Silvio BERLUSCONI sur les journaux italiens et européens, ainsi que sur l'expression de la Commission européenne suite aux renvois par les autorités italiennes de migrants en pleine mer vers la Libye, en violation du principe de non-refoulement.

Filip Kaczmarek (PPE), *par écrit*. – (PL) J'ai voté contre le projet de résolution, car il est préjudiciable et non conforme aux normes européennes. Au nom de certains intérêts particuliers, la gauche a enfreint, entre autres, le principe de l'application de critères uniformes à tous les États membres. L'annulation d'un vote sur l'amendement oral déposé par M. Szájer est une preuve irréfutable que le véritable objectif de la résolution n'était pas le souci de la liberté des médias. Le véritable objectif de la résolution était la volonté d'attaquer le gouvernement italien, et le gouvernement italien uniquement. En effet, ce gouvernement est abhorré par la gauche. La gauche est libre de ne pas apprécier le gouvernement italien, mais je ne vois aucune raison de se servir du Parlement européen comme d'un outil, et de faire intervenir notre Assemblée dans une querelle politique en cours au sein d'un État membre.

La liberté des médias est aussi universelle et importante lorsqu'elle est menacée par des gouvernements de gauche. Je me réjouis que nous ayons rejeté le projet, qui ne figurait à l'ordre du jour que pour permettre à la gauche de s'en prendre à ses adversaires politiques en Italie.

Eija-Riitta Korhola (PPE), *par écrit*. – (FI) Monsieur le Président, la liberté d'expression et l'indépendance des médias sont les pierres angulaires de la démocratie et il convient de les apprécier à leur juste valeur et de les protéger. Comme beaucoup d'autres députés, je m'inquiète de l'évolution que nous avons observée dans certains États membres, dont l'Italie et la Hongrie. Si cette résolution avait examiné la communication et ses problèmes à travers l'UE dans son ensemble, je lui aurais également apporté mon plein soutien. Je n'ai pas pu le faire cette fois-ci. Je soutiens le principe exprimé par notre groupe, le groupe du Parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens), selon lequel l'UE ne devrait pas s'immiscer dans des affaires nationales pour lesquelles elle ne dispose d'aucun mandat juridique. Je me félicite par conséquent du résultat du vote sur la liberté de l'information en Italie et du rejet des neuf propositions de résolution lors de la plénière d'aujourd'hui. Je partage les préoccupations de mon groupe selon lesquelles le Parlement œuvrerait davantage à la destruction de la liberté de la presse qu'à sa consolidation s'il demandait une législation européenne sur le pluralisme et la propriété des médias. Les États membres de l'UE disposent chacun de leurs propres institutions pour trouver une solution aux problèmes fondamentaux, et ce problème italien doit également être réglé au niveau national. Cela ne signifie pas, cependant, que nous devons renier l'existence du problème.

J'ai voté conformément à la position de mon groupe sur la proposition commune de résolution par les socialistes, les libéraux et les verts, à l'exception d'un élément. L'amendement 10 de notre groupe sous-estime, voire rejette, les problèmes de liberté de l'information en Italie, et je n'ai donc pas pu l'appuyer. Des considérations logiques m'ont également empêché de soutenir la propre proposition de résolution de mon

groupe, car elle succombait aussi à la tentation d'examiner une situation dans un seul État membre, les problèmes étant minimisés dans un souci d'équilibre.

Jean-Marie Le Pen (NI), *par écrit*. – Monsieur le Président, mes chers collègues, est-ce en Italie que le chef de l'État menace, poursuit devant les tribunaux à la moindre critique ou s'implique personnellement dans un procès pour tuer un adversaire politique? Est-ce en Italie que le parti au pouvoir traite la moindre information non courtoise de «vilénie», de «campagne d'une violence absolument inouïe», de volonté délibérée de «faire trébucher» le chef de l'État? Est-ce en Italie que la presse est critiquée quand elle se fait l'écho d'affaires comme le népotisme au profit du rejeton du chef? Est-ce en Italie seulement que les gouvernants ont des accointances particulières avec les dirigeants des grandes chaînes privées et nomment les dirigeants des chaînes publiques? Est-ce en Italie que l'on ajuste la loi sur la publicité audio-visuelle au profit des amis?

Est-ce en Italie qu'un ministre s'invite dans un grand journal télévisé pour avouer avoir pratiqué le tourisme sexuel, acte puni pénalement mais étrangement pas quand cela le concerne? Non, c'est en France! Et je m'étonne que les socialistes, communistes et verts français présents ici n'aient pas jugé bon de profiter de ce débat pour dénoncer les pratiques douteuses de la Sarkozie!

Petru Constantin Luhan (PPE), *par écrit*. – (EN) J'ai voté contre la résolution sur la liberté de l'information en Italie et dans d'autres États membres de l'UE, essentiellement en raison du paragraphe D mentionnant la «situation critique en Roumanie et en Bulgarie», citant un rapport de Freedom House. J'ai lu attentivement ce rapport, en particulier la section concernant mon pays, et je peux donc affirmer que ce passage est faux. Le rapport cité énonce clairement que «la constitution roumaine protège la liberté de la presse et le gouvernement se montre de plus en plus respectueux de ces droits».

À propos du président de Roumanie, M. Traian Băsescu, le rapport mentionne «qu'il s'est révélé moins contrôleur et manipulateur des médias que ses prédécesseurs». Un autre argument majeur démontrant notre liberté d'expression est que «la Roumanie est considérée comme un leader régional en termes de connexions rapides à larges bandes». Via l'internet, tous les journalistes peuvent s'exprimer librement et atteindre le public. Je pense donc que la mention de la Roumanie et de la Bulgarie a été utilisée sans tenir compte du contexte global.

David Martin (S&D), *par écrit*. – (EN) J'ai voté la résolution et je soutiens fermement les appels à l'interdiction des monopoles médiatiques opérant en Europe. La liberté de l'information est une question qui revêt une importance majeure et, au vu de la vigueur des réactions et du caractère étriqué du vote, j'espère que c'est une question sur laquelle nous reviendrons. Je suis déçu qu'après le rejet des amendements, nous n'ayons pas été en mesure d'adopter la résolution finale.

Willy Meyer (GUE/NGL), *par écrit*. – (ES) J'ai voté contre la résolution RC7 0088/2009 déposée par la droite et en faveur de la résolution commune RC7 0090/2009 déposée par les autres groupes du Parlement, parce que je défends la liberté d'expression et d'information, ainsi que le pluralisme des médias, et que je suis préoccupé par la situation en Italie, où il y a un conflit d'intérêt entre les pouvoirs politique, économique et médiatique, ainsi qu'une concentration inquiétante des médias faisant intervenir des médias à la fois publics et privés. La situation en Italie représente une grave atteinte au pluralisme des médias et, à cet égard, les actions du gouvernement de droite emmené par M. Berlusconi ont été inacceptables. Il est juste de remédier à cette situation anormale, qui pourrait avoir de graves répercussions sur l'ensemble de l'Union européenne, et de prendre des mesures visant à garantir l'indépendance des canaux médiatiques publics et à les protéger de tout type d'ingérence gouvernementale. Je souhaitais que mon vote reflète explicitement ma désapprobation vis-à-vis de toute pression, voire de l'intimidation, placée par les autorités italiennes sur des journaux nationaux européens.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit*. – (DE) Les votes d'aujourd'hui sur les propositions de résolution font suite à un débat qui restera dans les mémoires pour sa partialité politique. La gauche unie a lancé une attaque sur Berlusconi et pris sa revanche sur lui. Il est vrai qu'il y a une forte concentration des médias en Italie, mais les menaces posées à la liberté d'expression et à la démocratie ont été exagérées. De toute évidence, ils s'opposeront à tout ce qui n'est pas de gauche.

Dans la proposition commune de résolution, les verts, les sociaux-démocrates, les communistes et les libéraux demandent que l'UE soit habilitée à contrôler le pluralisme des médias, tel qu'indiqué par euphémisme. Je rejette fermement cette proposition, car l'autorité dans ce domaine doit appartenir exclusivement aux États membres. J'ai ressenti la nécessité de m'exprimer contre ces tentatives politico-politiciennes d'intervention et de voter contre la proposition commune de résolution déposée par la gauche, car pour moi et pour le parti

de la liberté autrichien, la liberté des médias et la liberté d'expression figurent parmi les aspects les plus importants de la démocratie et qu'ils convient de les défendre.

Rareș-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. – (RO) La liberté d'expression est l'une des valeurs de base de la démocratie. Les institutions de l'Union européenne doivent protéger la liberté d'expression par leurs actions et constituer à cet égard une source d'inspiration pour le monde entier. Le Parlement européen ne peut cependant pas être utilisé comme arbitre ou moyen d'action dans le cadre de conflits politiques nationaux au sein des États membres, comme c'est le cas dans cette résolution ainsi que dans la résolution relative à la «situation» en Lituanie à propos de laquelle un vote a eu lieu lors de la séance précédente. Au vu de ces considérations, j'ai voté contre la proposition de résolution.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Il est indéniable que la liberté de l'information présente des lacunes significatives en Italie, en particulier parce que le Premier ministre italien, M. Berlusconi, a intégré la plupart des chaînes de télévision dans sa sphère d'influence directe ou indirecte en raison de sa position politique et de son empire médiatique. Ce problème n'est toutefois pas spécifique à l'Italie. En France, par exemple, une réforme constitutionnelle a engendré l'instauration de réglementations qui autorisent le président de la République à nommer les directeurs des chaînes de télévision publiques (Groupe France Télévision, France 2-5). Cette décision a suscité une grande controverse en France. (Par ailleurs, le président de la plus grande chaîne de télévision privée, TF1, était témoin du mariage de M. Sarkozy et entretient donc des liens étroits avec lui.) Il est possible que ce dossier, dans la perspective de l'Union européenne, soit davantage motivé par la politique partisane et l'opposition à M. Berlusconi que par un véritable débat sur la liberté des médias et la liberté de l'information. C'est pourquoi j'ai voté contre cette proposition de résolution.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), par écrit. – (RO) Sachant que les médias de trois États membres de l'Union européenne (dont la Roumanie) ont été classés par l'organisation Freedom House dans la catégorie «partiellement libres», je suis convaincue qu'une intervention s'impose au niveau européen afin de garantir que l'un des principes majeurs de la démocratie, à savoir la liberté des médias, soit respecté.

Je pense que nous devons demander à la Commission de garantir le pluralisme dans les médias en instaurant des critères communs au niveau de l'UE. J'ai voté la résolution de l'Union européenne et je souhaite profiter de cette occasion pour réaffirmer la nécessité d'adopter une directive sur la liberté de l'information.

Judith Sargentini (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Le groupe Verts/ALE, associé aux groupes S&D, ALDE et GUE, ont déposé un texte commun. Jusqu'à la dernière minute, tous ces groupes ont affiché leur volonté d'accueillir d'autres groupes politiques de ce Parlement, y compris des propositions du PPE d'exprimer dans ce texte des préoccupations concernant la liberté de la presse dans d'autres États membres. Il s'est avéré que ces propositions n'étaient pas des tentatives sérieuses de trouver un consensus. Le prix à payer pour un tel accord était la suppression de toute référence à l'Italie, ainsi que notre demande à la Commission de proposer une directive sur la concentration et le pluralisme des médias au sein de l'UE, soit la substance même de notre résolution.

Les amendements déposés par le PPE ont cherché à diluer le texte et à diviser ceux qui étaient favorables à celui-ci. C'est pourquoi les Verts ont voté contre, même si, pour certains d'entre eux au moins, nous aurions pu aboutir à un accord durant les négociations. Ce n'est pas une méthode de travail constructive de la part du PPE. Nous déplorons que les groupes de droite aient à nouveau refusé de demander une réponse européenne à un problème européen.

Catherine Soullie (PPE), par écrit. – La liberté de la presse est un impératif. Une institution législative démocratique telle que le Parlement européen ne peut évidemment pas mettre cet acquis en question. La protection et la défense de la liberté d'information doivent être assurées en toutes circonstances. Néanmoins, le Parlement européen n'a pas vocation à devenir une cour de justice supranationale. Le pluralisme et la liberté de tous les médias doivent être assurés au sein de l'Union européenne, mais il ne nous appartient pas, en tant que députés européens, de juger un pays et ses dirigeants sur l'aspect que peuvent prendre les relations entre la presse et le monde politique.

L'ingérence du Parlement européen dans ce domaine est inacceptable. Quelle est notre légitimité pour émettre un quelconque avis sur la condition des médias italiens? Il s'agit ici d'un débat politique interne à un État membre, un débat qui doit être mené et résolu dans la limite des frontières de l'État concerné. Le rejet de l'amendement qui visait à modifier le nom de cette résolution pour lui donner un aspect plus communautaire témoigne bien du caractère ciblé et purement politicien de ce débat. Il nous faut être vigilants à ne pas transformer notre assemblée en tribunal..

Georgios Toussas (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Nous avons refusé de prendre part au vote final sur une proposition de résolution qui, au prétexte de contrôler Berlusconi dans les médias italiens, promeut les intérêts plus généraux de la ploutocratie afin de concentrer les médias aux niveaux national et européen. Elle demande l'adoption de directives qui altéreront essentiellement le droit à l'information et la liberté d'expression sur le marché intérieur et dans les affaires de concurrence en imposant les manipulations de grands groupes d'information et en adaptant le service public aux critères du secteur privé et aux règles du libre marché. Les partisans du centre-droit et du centre-gauche de la voie à sens unique européenne recommandent et aspirent à une intervention pure et simple de l'UE dans les affaires internes des États membres, soutiennent la souveraineté des grandes entreprises dans le domaine de l'information et se bousculent, via des confrontations de mauvais goût et des intentions masquées, pour voir qui emportera les faveurs de la ploutocratie pour servir au mieux ses intérêts. Les grands groupes de médias essaient, avec beaucoup de vulgarité, de manipuler la conscience des travailleurs afin d'imposer la politique antipopulaire du capital appliquée par les gouvernements de centre-droit et de centre-gauche. Les citoyens ne sont pas dupes des combats de coq organisés au Parlement européen ni des efforts visant à élever celui-ci au rang de censeur, qui constitue qui plus est le cadre de soutien de base des intérêts du capital.

Kyriacos Triantaphyllides (GUE/NGL), par écrit. – (EL) Nous soutenons la proposition commune de résolution, mais nous ne souhaitons pas être associés aux références à une proposition de directive de la Commission sur les concentrations dans les médias et la protection du pluralisme, car nous estimons que cette compétence, dans une question aussi sérieuse et nécessaire, devrait être du ressort des États membres.

Derek Vaughan (S&D), par écrit. – (EN) En votant la résolution commune déposée par les groupes S&D, ALDE, Verts et GUE, je pense avoir affiché mon soutien pour la liberté des médias en Italie. En tant qu' élu, j'estime qu'il est de mon devoir de soutenir toute décision visant à empêcher une présence médiatique omniprésente, non seulement en Italie mais dans tous les États membres de l'UE. Je pense que la monopolisation des médias est dangereuse et qu'il est nécessaire de prôner une plus grande liberté des médias en Europe. Les citoyens européens devraient échapper à la censure médiatique et à une couverture sélective de l'actualité.

Iva Zanicchi (PPE), par écrit. – (IT) Monsieur le Président, il y a un peu plus d'un an, je me suis assise pour la première fois sur ses bancs envahie d'une grande émotion étant donné le profond respect qui est le mien pour les institutions européennes et pour ce Parlement en particulier. Je déplore vivement que cette Assemblée soit contrainte de perdre son temps à traiter des attaques ciblées de partis politiques, qui l'utilisent à mauvais escient pour défendre leurs propres intérêts nationaux et régionaux.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce sont précisément les événements qui ont lieu au niveau le plus bas, provincial, en Italie, qui constituent la preuve la plus manifeste de la liberté de la presse et de l'information: pensez à tous les journaux locaux, les journaux des villes, grands et petits, que les citoyens lisent chaque jour, et regardent de qui ils parlent! Pensez à des journaux comme *La Repubblica* et à toute la presse de gauche. Aujourd'hui, le Parlement européen a encore une fois galvaudé une occasion d'entamer un sérieux débat sur la liberté des médias en Europe, qui est pris en otage par ceux qui utilisent cette enceinte pour se défouler sur le Premier ministre italien.

– Proposition de résolution: RC-B7-0090/2009

Françoise Castex (S&D), par écrit. – J'ai voté pour cette résolution qui dénonçait la dégradation de la situation de la presse en Europe et notamment en Italie, et exigeait de ce fait une législation sur la concentration des médias. À ce titre je trouve absolument scandaleux que la droite européenne - dont ses élus UMP - se soit exprimée contre la protection de la liberté d'expression, s'alignant ainsi sur la position des élus d'extrême droite et des europhobes. Par ce vote, la droite européenne montre qu'elle a d'abord eu un réflexe de protection du président du conseil italien, Silvio Berlusconi. Membre du PPE, à la tête d'un empire médiatique sans précédent pour une personnalité politique, ce dernier se livre régulièrement à des menaces envers les journalistes et élus qui s'opposent à son action. Ce n'est pas faire preuve d'ingérence que de dire que la main mise du chef du gouvernement italien sur les médias transalpins est une insulte à la liberté de la presse européenne. Certes la démocratie italienne mérite le respect comme toutes les démocraties de l'UE. Cependant, son représentant ne s'en montre pas digne aujourd'hui. C'est au nom de notre respect pour le peuple italien que nous avons le devoir aujourd'hui de le dénoncer.

Nessa Childers (S&D), par écrit. – (EN) J'ai voté cette proposition commune en raison de mes profondes inquiétudes vis-à-vis de la concentration de la propriété des médias en Italie et dans toute l'Europe. En Irlande, une situation similaire est peut-être en train de voir le jour et j'espère que le Parlement européen examinera

cette question ultérieurement. Ces questions doivent faire l'objet d'un vaste débat et le Parlement devrait continuer à surveiller les développements et tendances en matière de propriété des médias en Irlande et au sein de l'UE. Je suis également déçue que les Fianna Fáil TD aient voté contre cette modeste proposition sur la propriété des médias en Italie.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) L'objet de ce vote renvoie à des questions de réglementation de la propriété des médias. Nombreux sont ceux qui évoquent le déficit démocratique de l'UE; toutefois, étant donné la concentration de la propriété des médias à travers l'UE, les barons des médias constituent la plus grande menace à la démocratie réelle. Que ceux qui pensent que les propriétaires n'influencent pas les journaux y réfléchissent à deux fois. Rupert Murdoch détient près de 200 titres de presse dans le monde entier. Seule une minorité d'entre eux se sont opposés à la guerre en Irak. La démocratie passe par l'information du public. La concentration de la propriété des médias implique que la promotion des intérêts commerciaux d'une élite minoritaire peut être déguisée en une ligne éditoriale indépendante. Le public doit toujours avoir le choix en matière de diffusion des informations. En Irlande, nous avons également des problèmes en termes de propriété des médias, que nous devons régler. Cette Assemblée doit soutenir la liberté d'expression et de la presse. Il est regrettable que les collègues de droite ne soient pas du même avis.

Catherine Soullie (PPE), par écrit. – À l'issue du vote sur la résolution commune relative à la liberté d'information en Italie et dans l'Union européenne, la satisfaction a été grande pour le groupe PPE. Il s'agissait d'affirmer clairement le rôle du Parlement européen: nous sommes une assemblée législative et non pas un tribunal pour les affaires intérieures des États membres. Cette attaque personnelle déguisée n'avait pas vocation à trouver un écho au sein du Parlement. Je me réjouis du résultat de ce vote, qui, bien qu'il ait été très serré, rétablit la valeur du principe de subsidiarité au sein de l'Union européenne et de ses institutions..

5. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 13 h 05, est reprise à 15 heures)

PRÉSIDENTE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

6. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal.

7. Souhaits de bienvenue.

Le Président. – J'ai le plaisir de vous informer que la délégation du parlement d'Afrique du Sud a pris place dans la tribune officielle. Je tiens à souhaiter la bienvenue à cette délégation sud-africaine qui est venue participer à la 14^e réunion interparlementaire entre le Parlement européen et le parlement sud-africain. Cette délégation est emmenée par M^{me} Joanmariae Louise Fubbs, présidente de la commission du commerce et de l'industrie à l'Assemblée nationale d'Afrique du Sud, accompagnée du président de la commission des relations internationales et de cinq autres collègues du parlement sud-africain.

Comme vous le savez, l'Europe et l'Afrique du Sud ont des valeurs communes en ce qui concerne la démocratie, les droits de l'homme et la coopération multilatérale. La République d'Afrique du Sud n'est pas seulement une puissance régionale, c'est aussi une puissance mondiale émergente et un partenaire de choix qui nous aidera à relever les défis de la crise financière et économique mondiale. Nous avons l'intime conviction qu'il nous faut approfondir notre dialogue et tisser des relations et une coopération toujours plus étroites. Nos deux régions doivent agir main dans la main, non seulement quant à nos efforts pour trouver une solution à la crise actuelle, mais aussi dans la création d'un nouvel ordre mondial qui aura pour nous tous des bienfaits durables. Une fois de plus, Madame Joanmariae Louise Fubbs, chers collègues, soyez les bienvenus.

8. Les aspects institutionnels de la création d'un service européen pour l'action extérieure - Création d'un service européen pour l'action extérieure: état des négociations avec les États membres (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport d'Elmar Brok sur les aspects institutionnels de la mise en place du Service européen pour l'action extérieure (2009/2133(INI) – (A7-0041/2009)) et les déclarations du Conseil et de la Commission sur la création d'un service européen pour l'action extérieure.

Elmar Brok, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Madame la Commissaire, nous approchons enfin de la ratification du traité de Lisbonne et nous commençons à présent à réfléchir à la façon dont ce Traité devra être mis en œuvre. Nous savons tous que la Constitution doit être concrétisée, ce qui est tout aussi important que les mots écrits dans une constitution ou dans le droit primaire, comme dans ce Traité par exemple.

C'est pourquoi je voudrais une fois encore rappeler à tout le monde l'intention initiale, parce que nos discussions actuelles sur le service pour l'action extérieure, le haut-représentant et le vice-président de la Commission sont un des résultats de la Convention constitutionnelle, dont la conférence intergouvernementale pour le traité de Lisbonne a repris le flambeau.

L'intention était de rendre l'Union européenne plus efficace en progressant vers une situation où l'Europe parlerait au monde d'une seule voix. Voilà pourquoi nous avons besoin de ce nouveau type de haut-représentant et de vice-président, qui doit disposer d'un service fiable afin d'être à la hauteur de la tâche qui lui sera confiée.

Le deuxième principe de la Convention constitutionnelle était la transparence, et le troisième la démocratie. C'étaient là les trois points de départ et, pour la majorité parlementaire à la Convention constitutionnelle, qui était composée notamment de députés nationaux, il était clair que l'Union européenne est toujours meilleure dans les domaines où elle agit selon la méthode communautaire et qu'elle est assez médiocre dans les domaines où elle agit selon la méthode intergouvernementale.

Conformément à l'esprit de ces préparatifs, la mise en œuvre du Traité ne doit pas entraîner un renforcement de l'approche intergouvernementale avec pour corollaire que la méthode communautaire, qui est plus contrôlable d'un point de vue démocratique, plus efficace et plus transparente, soit supprimée.

Je ne comprends donc pas toujours pourquoi les États membres se préoccupent davantage des organigrammes, et non de la façon dont ces principes sont mis en place. Nous sommes d'avis que nous n'avons que faire d'une nouvelle bureaucratie en plein milieu entre le Conseil et la Commission et qui, à terme, comptera 6 000 ou 8 000 personnes, aura sa propre vie et deviendra un royaume indépendant hors de notre contrôle.

Acceptons que ce service soit confié à la Commission en tant qu'organe administratif et reconnaissons qu'il doit avoir un caractère *sui generis*. Ce ne peut être une agence normale de la Commission, parce que, dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, les compétences sont partagées entre la Commission et le Conseil. Nous devons donc veiller à ce qu'une garantie soit en place pour le Conseil de façon à ce qu'il puisse raisonnablement faire valoir ses droits et qu'une approche loyale soit adoptée.

Il convient de souligner que les experts nationaux au sein de la Commission doivent être traités autrement que par le passé; en d'autres termes, ils doivent se trouver sur un pied d'égalité. Il doit être bien clair que le contrôle du Parlement et ses prérogatives budgétaires ne doivent en aucun cas être limités, mais plutôt renforcés.

C'est pour cette raison que je tiens à rappeler à la Commission, à ce moment du débat, que nous n'avons pas seulement le droit de consultation, mais qu'en tant que députés, nous avons contraint la Commission à donner son assentiment. Nous ne permettrons pas que la Commission et le haut-représentant soient exemptés d'auditions. En cas de modification du statut des fonctionnaires et du règlement financier, nous devons veiller à ce que le Parlement européen ait le même droit de codécision que pour la procédure budgétaire. Aussi inviterais-je les deux institutions à décrire dans leurs déclarations la manière dont les principes d'efficacité, de transparence et de démocratie peuvent être combinés les uns avec les autres. Selon moi, les précédents documents du COREPER auxquels j'ai eu accès n'étaient pas clairs sur ce point.

(Applaudissements)

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (SV) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur Brok, Mesdames et Messieurs, la mise en place du service européen pour l'action extérieure est une question qui - je le sais - est très chère à ce Parlement. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt et un grand sentiment d'implication le rapport déposé par M. Brok et approuvé lundi par la commission des affaires constitutionnelles. Naturellement, la Présidence est pleinement d'accord avec ce que M. Brok a déclaré dans son rapport, à savoir que le service européen pour l'action extérieure est essentiel à nos efforts communs visant à faire de la politique étrangère européenne un instrument actif et plus cohérent pour permettre à la politique européenne d'être perçue sous un jour meilleur aux quatre coins de la planète.

L'objectif recherché est de combler le fossé qui existe jusqu'ici entre le travail de la Commission et celui du Conseil, de manière à ce que les politiques de l'Union aillent dans le même sens. Nous en avons besoin pour devenir le plus efficace possible. Il est donc capital que nous donnions au service pour l'action extérieure le meilleur coup d'envoi qui soit. Tel est l'un des défis les plus grands et les plus importants dans le traité de Lisbonne. De nombreuses pièces du puzzle doivent encore trouver leur place et c'est pourquoi des préparatifs d'envergure sont en cours au sein du Conseil.

Notre objectif est que le Conseil européen approuve un rapport que le haut-représentant, lorsqu'il aura été désigné, pourra utiliser comme point de départ afin de soumettre une proposition sur le service pour l'action extérieure. Entretemps, le Parlement européen sera bien entendu consulté par rapport à ce dépôt de proposition du haut-représentant. D'ici là, le Président veillera à ce qu'il y ait un dialogue régulier avec le Parlement européen. Nous avons entretenu ce dialogue jusqu'ici et nous continuerons de le faire. Il importe que le Parlement européen, le Conseil et la Commission aient des contacts réguliers sur ces questions, non seulement entre fonctionnaires, mais aussi au niveau politique.

Immédiatement après le référendum irlandais – et nous sommes ravis du résultat positif –, les États membres et la Commission se sont attelés à la tâche afin de préparer le service européen pour l'action extérieure. Ces travaux se poursuivent et je suis absolument certaine que nous serons en mesure de présenter plusieurs idées valables au Conseil européen de la semaine prochaine concernant le futur haut-représentant. Dès lors que ce sera au haut-représentant de soumettre la proposition finale, il sera bien entendu impliqué dans ces travaux, sitôt désigné. C'est essentiel pour lui permettre de contribuer à façonner la proposition.

La Présidence soumettra un accord de principe sur cinq éléments majeurs, à savoir l'ampleur des activités du service pour l'action extérieure, son statut juridique, son personnel et son financement et les délégations de l'UE. Nous n'avons pas encore terminé sur ce point et les discussions sont toujours en cours, mais je vais vous donner une idée d'où nous en sommes et, à cet égard, un accord non négligeable semble se dégager entre le Conseil et la Commission et, je l'espère, avec le Parlement européen également.

S'agissant de l'ampleur des activités du service européen pour l'action extérieure, il est clair que nous devons définir des «fonctions» géographiques et thématiques, avec une responsabilité collective pour les tâches qui sont actuellement accomplies par la Commission et le secrétariat du Conseil. La Commission restera la principale responsable des questions liées au commerce, à l'aide et à l'élargissement, même s'il faut encore décider où se situera exactement la ligne de séparation entre la Commission et le service pour l'action extérieure en ce qui concerne l'aide.

Les États membres et la Commission s'accordent également pour reconnaître que le statut juridique du service pour l'action extérieure doit refléter et soutenir le rôle unique, *sui generis*, qui est le sien dans le système de l'Union européenne. Quelle que soit la solution qui sera finalement adoptée, il devra respecter les principes de bonne gouvernance et de responsabilité.

Le personnel sera recruté par la Commission, le secrétariat du Conseil et les États membres. C'est clairement indiqué dans le traité de Lisbonne. Toutes ces catégories de personnel doivent pouvoir entrer en fonction sur un pied d'égalité. Les délégations de l'UE seront placées sous l'autorité du haut-représentant dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

Un autre point important concernant la mise en place du service européen pour l'action extérieure est le contact avec le Parlement européen. Une fois le haut-représentant désigné, il consultera régulièrement le Parlement européen sur les grandes directions à prendre et sur les choix importants à poser dans le domaine de la politique commune de sécurité et de défense. J'ai la conviction que ces contacts rapprochés avec le Parlement européen seront aussi encouragés au niveau des fonctionnaires. Le service européen pour l'action extérieure devra donc se doter d'une structure responsable des contacts avec le Parlement.

Voilà grosso modo où nous en sommes arrivés dans les discussions. Je ne puis vous donner de plus amples détails, car nous n'avons pas encore mis le point final à nos pourparlers, mais nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour tenir le Parlement informé des progrès réalisés. Bien entendu, le haut-représentant n'a pas encore été désigné et il ne s'agit donc que de vœux de l'esprit, rien de plus. Au final, c'est le haut-représentant qui soumettra la proposition conformément aux dispositions du Traité.

Pour terminer, je vous suis reconnaissante de cette opportunité de m'exprimer et j'espère que nous aurons un débat constructif, durant lequel j'écouterai bien entendu très attentivement les avis du Parlement et je répondrai du mieux que je peux à vos questions.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, nous en sommes – je l'espère – à la dernière ligne droite du processus consistant à faire entrer le traité de Lisbonne en vigueur, lequel vient lui-même clôturer un processus qui a requis huit années de discussions et de négociations. Après le résultat décisif du référendum irlandais, nous espérons tous que la ratification tchèque ne se fera pas attendre. Si nous y parvenons pour le 20^e anniversaire de la réunification de l'Europe, ce sera un grand jour pour l'Europe et ses citoyens – notamment parce que nous pourrons centrer notre attention sur les défis les plus pressants et sur les préoccupations politiques qui nous attendent.

Alors que nous approchons du stade final, permettez-moi de féliciter le Parlement et, surtout, la commission des affaires constitutionnelles, avec Elmar Brok comme rapporteur, pour avoir formulé son opinion sur un élément phare du traité de Lisbonne, à savoir le service européen pour l'action extérieure. La création du SEAE offre à l'Union européenne et à toutes les institutions qui la composent la chance de parvenir à ce que nous attendons depuis longtemps: nous exprimer d'une seule voix sur la scène internationale et renforcer l'influence de l'Union européenne dans le monde.

Le rapport de M. Brok reconnaît ce potentiel énorme. Conjugué à ce débat et aux nombreuses autres consultations que nous avons eues avec les représentants du Parlement, il représente une contribution vitale à notre travail avec la Présidence suédoise, mais aussi avec les États membres et le secrétariat du Conseil pour les mois à venir. Je suis heureuse de confirmer que la Commission soutient fermement l'approche globale du Parlement. Je souscris aux principes de transparence, de démocratie et de cohérence que vous venez de mentionner. Il est bien entendu capital que toutes les institutions collaborent pour aider le vice-président/haut-représentant nouvellement désigné lorsqu'il préparera la décision relative à la création d'un SEAE – une décision qui, comme vous le savez, requiert l'approbation de la Commission et la consultation du Parlement.

Premièrement, permettez-moi de vous entretenir du statut du SEAE. Il sera en effet *sui generis* dès lors qu'il n'y a pas de modèle à suivre. Nous créons quelque chose de neuf. Il ne sera ni intergouvernemental ni purement basé sur la méthode communautaire, mais nous devons veiller à ce que le nouveau système ait une approche véritablement européenne, qu'il soit fondé sur la force des politiques communautaires et qu'il s'en inspire, comme cela vient à nouveau d'être mentionné. Pour nous tous, la question essentielle concerne ce que le SEAE devrait être en mesure de produire. Tel devrait être notre objectif. En rassemblant les différents acteurs dans le domaine des relations extérieures, nous pouvons garantir que nos relations avec le monde extérieur soient claires, cohérentes et mues par un ensemble commun d'objectifs politiques. Il doit faire autorité en tant que noyau de la politique extérieure de l'UE, en tant que lieu où les politiques sont élaborées et coordonnées. Il doit également être perçu en tant que tel, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Union européenne, et le SEAE ne sera efficace que s'il interagit bien avec les autres institutions et que s'il respecte pleinement l'équilibre interinstitutionnel.

C'est pourquoi j'estime qu'il est essentiel que le SEAE soit mis en place de façon à lui permettre de travailler en étroite coopération avec la Commission et le Conseil et de respecter l'obligation de rendre des comptes au Parlement européen. Pour le Parlement, le fait de rassembler les responsabilités en matière d'action extérieure en un seul service impliquera – je pense – un changement majeur au niveau de sa capacité à remplir son rôle pour ce qui est de contrôler la politique de l'Union. À l'instar du service lui-même, la manière dont le Parlement traitera avec ce service et avec le vice-président/haut-représentant sera aussi, en un certain sens, *sui generis*.

La création du SEAE nécessitera toute une série de décisions, y compris, sans doute, des modifications du règlement financier et du statut des fonctionnaires, pour lesquelles il faudra une proposition de la Commission à adopter selon la procédure de codécision.

Le vice-président/haut-représentant doit avoir l'autorité nécessaire pour gérer le service, mais le service doit aussi servir le système de l'UE dans son ensemble – bien évidemment, le président de la Commission européenne et le président du Conseil européen, ainsi que les autres commissaires qui ont un rôle à jouer dans le domaine des relations extérieures. Il doit être en mesure de proposer son assistance, aussi bien à Bruxelles que dans les pays tiers, au Parlement et à ses délégations officielles qui se rendent à l'étranger.

L'implication étroite des États membres dans le nouveau service est l'une des innovations clé. Les ambassadeurs du COREPER réfléchissent à la meilleure manière de garantir que les diplomates d'excellente qualité des États membres puissent être intégrés au service sans délai. Au sein de la Commission, nous cherchons comment faire en attendant que le statut des fonctionnaires soit modifié. Par ailleurs, la nomination au service doit suivre des procédures de sélection basées sur les mérites et tenir compte du nécessaire équilibre géographique et entre les genres. Tout cela répond exactement aux souhaits exprimés dans le rapport.

Nous pensons aussi que tous les membres du SEAE, qu'il s'agisse de fonctionnaires des institutions européennes ou de fonctionnaires des États membres sous contrat temporaire, doivent jouir des mêmes droits. Ils seront égaux à tous les égards.

En ce qui concerne l'étendue du service, il doit avoir une vue globale des relations de l'Union avec le reste du monde. Par conséquent, il doit disposer de bureaux géographiques ainsi que de services horizontaux afin de couvrir des questions telles que la PESC et la PESD, les droits de l'homme et les relations avec les organes des Nations unies. L'objectif est d'éviter les doublons et de garantir que tous ceux qui sont responsables de la politique extérieure de l'UE travaillent efficacement de concert, et la Commission continuera aussi d'avoir des services chargés du commerce, de la politique de développement, de la mise en œuvre de l'aide, de l'aide humanitaire et de l'élargissement. Bien entendu, elle continuera aussi de diriger les aspects extérieurs des principales politiques internes de l'Union et une question centrale dans le débat actuel est comment gérer la programmation de l'aide extérieure.

Je peux assurer le Parlement que la politique européenne de développement, y compris l'éradication de la pauvreté, constituera un élément essentiel des activités extérieures de la Commission. Le vice-président/haut-représentant et le commissaire en charge du développement travailleront main dans la main dans ce domaine. Le fait que le nouveau haut-représentant sera aussi un vice-président de la Commission, chargé de coordonner toute l'action extérieure de l'Union, y contribuera. Le service sera aussi responsable de l'administration des délégations, même si le personnel au sein des délégations sera issu, comme c'est le cas pour l'instant, de différents services – pas seulement du SEAE, mais des services de la Commission aussi et peut-être d'autres organes et institutions de l'Union européenne.

Dès l'entrée en vigueur du Traité, les délégations de la Commission deviendront des délégations de l'Union européenne, ce qui leur confiera de nouvelles responsabilités sans pour autant réduire leur rôle en termes de représentation de toutes les activités de la Commission. Les délégations de l'UE seront chargées de la représentation, de la coordination et de la négociation dès l'entrée en vigueur du Traité. Dans la majeure partie des cas, cette procédure se fera sans trop de heurts. Toutefois, dans certaines délégations, où la charge de travail est particulièrement importante, il faudra trouver un moyen de répartir les tâches, non seulement avec la Présidence tournante, mais aussi avec les autres États membres.

La création d'un service extérieur entièrement nouveau est un exercice de taille qui prendra du temps, ainsi que votre rapport le souligne. Nous apprendrons ensemble. Entre l'entrée en vigueur du Traité et l'entrée en fonction du SEAE, notre objectif premier devra être de garantir que la mise en œuvre effective des politiques extérieures de l'UE soit maintenue. La Commission et le secrétariat du Conseil veilleront de concert avec le vice-président/haut-représentant à ce qu'il n'y ait aucune brèche. Nous devons toutefois regarder plus loin. Nous rassemblerons des fonctionnaires et diplomates de différentes institutions et de tous les États membres. Comme nous le savons, une politique étrangère commune n'est pas que la somme des 27 politiques nationales. Nous avons besoin de personnes au sein du SEAE qui, sans perdre leurs liens nationaux particuliers, pensent européen. Nous devons dès lors créer une culture diplomatique européenne et un esprit de corps européens. Pour y parvenir, une formation s'impose.

Le rapport évoque l'idée ambitieuse de créer une école diplomatique européenne. D'ici là, nous pouvons faire bon usage des écoles diplomatiques des États membres. Tout récemment, j'ai participé au 10^e anniversaire du programme diplomatique européen, qui a anticipé et ouvert la voie. Il est à noter que, depuis les années 70, la Commission a déjà organisé des séminaires de formation pour plus de 5 700 diplomates. Une des tâches du SEAE consistera à mettre au point une stratégie de formation de façon à garantir que tous les membres, quelle que soit leur formation de base, aient les outils nécessaires pour accomplir leurs missions. Les chefs

de délégation, en particulier, devront être en mesure de remplir leur rôle politique, mais aussi de jongler avec toutes les activités de la Commission qui constitue une part substantielle du mandat d'une délégation.

Le rapport de M. Brok demande aussi si les services consulaires seront couverts par le SEAE. La Commission est ouverte à cette idée, même s'il faudra du temps pour la développer. Ces questions devront être réglées plus tard. Pour l'instant, notre défi consiste à garantir que le SEAE fonctionne bien et dans l'intérêt de tous: les citoyens européens, les États membres et l'Union européenne. La Commission soutient la création du SEAE, elle souhaite qu'il soit couronné de succès et mettra tout en œuvre pour que ce soit le cas. Ce rapport montre que le Parlement fera de même.

Je suis désolée d'avoir été si longue, mais ce sujet est des plus importants à mes yeux. Pardonnez-moi, Monsieur le Président.

Le Président. – Madame la Commissaire, bien sûr que je vous pardonne, car je suis pleinement d'accord avec vous. Ce sujet est capital.

Alojz Peterle, au nom du groupe PPE. – (SL) Madame la Présidente en exercice du Conseil, Madame la Commissaire, chers anciens collègues de la Convention européenne, Mesdames et Messieurs, il me tient à cœur de féliciter le rapporteur, M. Elmar Brok, pour avoir clairement défini la position du Parlement européen sur les aspects liés à la mise en place d'un service européen pour l'action extérieure.

La création d'un tel service est la conséquence logique et nécessaire du rassemblement de deux rôles en matière de politique étrangère et elle est essentielle au développement de l'identité de la politique étrangère de l'Union européenne. Une diplomatie intégrée sera synonyme de simplification, d'une action plus unie et plus efficace, ainsi que d'une visibilité et d'une reconnaissabilité accrues.

La façon dont ce service commun sera mis en place ne pose pas que des questions d'ordre technique. Elle aura aussi une incidence sur la réalisation de l'intention politique que l'Union européenne appelle de ses vœux en confiant les rôles de haut-représentant et de vice-président de la Commission européenne à une seule et même personne. Le développement de ce nouveau service doit s'effectuer dans le même esprit que le rassemblement de ces deux rôles en matière de politique étrangère et résultera en la réunification des efforts du Conseil et de la Commission dans ce domaine.

Il importe que ce service soit mis en place en tenant compte des rôles de la Commission, du Conseil et du Parlement et de la coopération entre ces institutions. Il faut aussi qu'il repose sur la confiance mutuelle et sur la volonté de coopérer.

Bien que j'estime que, dans l'intérêt de l'Union européenne, le service unique devrait entrer en fonction le plus tôt possible, je soutiens fermement la recommandation selon laquelle il doit être introduit de façon progressive afin de lui permettre d'adopter la forme la plus appropriée et la plus efficace. Il m'apparaît raisonnable que ce service fasse partie de la structure de la Commission, tant en termes d'organisation que sur le plan budgétaire.

À mon sens, il est absolument vital que le futur service comprenne aussi du personnel des services diplomatiques nationaux, ce qui ne manquerait pas d'en faire un service meilleur et plus accessible aux citoyens de l'Union européenne, surtout pour les pays qui n'ont qu'un nombre réduit de représentations diplomatiques.

Roberto Gualtieri, au nom du groupe S&D. – (IT) Monsieur le Président, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, par ce débat et le rapport que nous approuverons demain, cette Assemblée tient à démontrer qu'elle souhaite contribuer à la création du service européen pour l'action extérieure, même à ce stade précoce, en entamant un dialogue constructif avec le Conseil et la Commission. Nous pensons que réclamer d'emblée ce dialogue interinstitutionnel est avant tout utile et judicieux, étant donné que la procédure prévue par le Traité permet au Parlement de donner son avis sur la proposition que le haut-représentant devra soumettre et parce que les prérogatives du Parlement en matière budgétaire font qu'il est crucial qu'il donne son assentiment et qu'il coopère. C'est sans parler du consentement de la Commission, comme indiqué par M. Brok, qui offre au Parlement européen une autre occasion de faire entendre sa voix.

Cependant, nous pensons aussi qu'il est de notre devoir de réclamer d'emblée ce dialogue parce que le service européen pour l'action extérieure est l'une des innovations les plus importantes introduites par le traité de Lisbonne. Ses caractéristiques visent à influencer sensiblement la manière dont la gouvernance européenne

est réorganisée et, partant, la façon dont l'équilibre global entre les institutions de l'Union est décidé dans la pratique.

Le groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen fait sienna la position adoptée dans le rapport Brok, à la rédaction duquel il a activement contribué. Cette position vise à développer le rôle que le service peut remplir en tant que passerelle entre la dimension communautaire de l'action extérieure de l'Union et la dimension intergouvernementale de la politique étrangère et de sécurité commune, conformément au titre V du traité de Lisbonne.

Naturellement, nous sommes conscients de la nature unique du service, qui reflète aussi celle du rôle du haut-représentant et vice-président de la Commission, tout comme nous sommes conscients du fait que le service doit couvrir tous les services utilisés par la Commission lorsqu'elle met en œuvre de nombreux aspects de sa politique extérieure – ce qui ne se résume pas seulement à la PESC –, à commencer par la coopération au développement.

Nous considérons toutefois qu'il est primordial que le service soit en mesure de rendre la politique étrangère et de sécurité de l'Union plus efficace et l'ensemble de son action extérieure plus cohérente. Nous estimons également qu'il est essentiel que le service soit soumis au contrôle démocratique du Parlement et, à cette fin, nous pensons que son inclusion dans la structure administrative de la Commission est l'option qui répond le mieux à ces objectifs, lesquels nous tiennent vraiment à cœur. Nous avons donc voté pour le rapport Brok.

Andrew Duff, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Monsieur le Président, c'est à raison que la Commission a déclaré que le service devait combiner tous les instruments et tous les atouts nécessaires pour mener une politique étrangère active aux quatre coins du globe. Il est crucial que tous les partenaires de ce projet d'envergure commencent à se faire confiance et à faire confiance au service, y compris les États les plus peuplés et les plus impérieux.

Il faut que le ministère britannique des affaires étrangères envoie au service les meilleurs membres de son personnel, et non ses déchets. Je suis pleinement d'accord pour dire que, pour le bien du contrôle parlementaire et financier, le service doit être rattaché à la Commission à des fins administratives et budgétaires. Je dois dire au Conseil qu'il est inacceptable que le service soit placé dans la même catégorie que le Comité économique et social ou que le médiateur pour ce qui est du règlement financier. Je crois que ce rapport Brok est une étape préparatoire pratique du processus de mise en place du service européen pour l'action extérieure, mais je pense aussi que nous devons maintenant marquer un temps d'arrêt avant d'aller plus loin et de résoudre les questions importantes avant que le vice-président/haut-représentant n'entre en fonction.

Pour le Parlement, il est capital d'avoir un interlocuteur politique pour négocier la création et le futur programme du service pour l'action extérieure, donc, s'il vous plaît, les États – donnez-nous du personnel pour tous ces postes.

Indrek Tarand, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (ET) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, ce fut une expérience riche et plaisante de collaborer avec plusieurs personnes aussi admirables. Je tiens à féliciter M. Brok et tant d'autres qui ont apporté leur contribution. Je tiens toutefois à citer M. Barroso, qui, ce matin, a très sagement déclaré: «Même les institutions ne durent pas; il nous faut une volonté politique énorme». En réalité, la création institutionnelle n'est pas possible sans volonté politique. Pour ne pas nous retrouver avec juste une institution de plus, notre volonté politique doit passer avant tout lors de la création d'un nouvel établissement. L'objectif recherché est une organisation réellement européenne et, en réalité, *sui generis*, qui serve les intérêts communs de tous les citoyens d'Europe. Si nous voulons éviter les doublons et un gaspillage éventuel des ressources, ce qui est tellement habituel, nous devons garantir que l'allocation des ressources budgétaires et l'utilisation de ces ressources soient placées sous la surveillance du Parlement européen.

Le rapport définit dans les grandes lignes les principes défendus par la Cour de justice européenne, ce qui nous aidera à désigner le haut-représentant, ainsi qu'à définir un programme. Ce programme élaboré, nous nous trouverons dans une position plus confortable et nous aurons aussi l'occasion de mettre en œuvre notre volonté politique. Les aspirations du parti des Verts n'étant un secret pour personne – notamment le concept de l'instauration de la paix, l'application absolue de la Charte des droits fondamentaux et, bien sûr, la question de l'égalité des genres –, je ne vais pas m'y attarder aujourd'hui, même si je promets d'y revenir en temps voulu. En tout état de cause, le Conseil serait à mon sens bien avisé de désigner une femme au poste de haut-représentant, car nous savons tous que le président de la Commission n'est pas une femme. En fait, jamais une femme n'a été désignée à la tête de l'Europe et, par conséquent, si nous créons une nouvelle institution européenne, ce serait sans doute une bonne idée d'y songer.

Lors de l'examen du rapport, j'ai attiré l'attention sur quelques attitudes négatives de certains. Je me suis laissé dire que le Parlement européen n'avait aucun rôle en la matière et qu'il essayait simplement de se donner de l'importance avec ce rapport. Ma réponse face à cette attitude est que le Parlement est important et qu'il faut en tenir compte. Notre rapport sur le service européen pour l'action extérieure offre une excellente occasion d'attirer l'attention sur ces aspects. Voilà pourquoi j'exhorte tous les députés à soutenir l'adoption du rapport, bien qu'il n'ait pas intégré toutes les améliorations ni tous les souhaits exprimés. Le principal est d'adopter ce rapport maintenant.

Ashley Fox, *au nom du groupe ECR*. – (EN) Monsieur le Président, je suis déçu qu'une fois de plus, ce Parlement se penche sur un rapport qui anticipe la ratification du traité de Lisbonne. Je me demande si nous aurions ce débat aujourd'hui si la Cour constitutionnelle allemande était toujours en train d'examiner le Traité. Je suppose que non et je demande pour quelle raison la République tchèque est traitée différemment. Ainsi que l'auteur anglais George Orwell aurait pu le faire observer, tous les États membres sont égaux, mais certains le sont plus que d'autres.

Je tiens à formuler mon opposition à la mise en place d'un collège de diplomates européens. À une époque où tous les États membres font face à d'énormes pressions budgétaires, l'UE devrait faire preuve de retenue. Nous devons agir en tant que gardiens des deniers publics. Nous devrions avoir pour objectif de dépenser l'argent public avec prudence et nous efforcer de rendre de l'argent aux États membres et aux contribuables lorsque nous le pouvons.

Cette proposition ne fait mention d'aucun coût. Voilà un autre exemple de la façon dont certains députés de cette Assemblée sont avides de brasser du vent avec l'argent d'autrui. Un collège de diplomates européens serait une perte d'argent et ne ferait que grever davantage le portefeuille du contribuable.

Je tiens à rappeler à mes collègues que la moindre position commune sur la politique étrangère serait arrêtée par les États membres représentés au Conseil, et non par la Commission, et encore moins par ce Parlement. Le personnel supplémentaire dont le SEAE pourrait avoir besoin doit être fourni par les États membres et il n'a donc pas besoin de formation séparée. La politique qu'ils présenteront au monde sera celle du Conseil de ministres, et non une politique européenne indépendante.

Un collège de diplomates ne serait nécessaire que si l'UE devait enlever le contrôle des affaires étrangères aux États membres. J'espère que ce jour n'arrivera jamais et je ferais de mon mieux pour l'empêcher.

(L'orateur accepte de répondre à une question «carton bleu» (article 149, paragraphe 8, du règlement))

Andrew Duff (ALDE). – (EN) Monsieur le Président, puis-je demander à l'orateur si, au cas où il serait déçu et où le Traité entrerait réellement en vigueur, il soutiendrait la désignation de M. Chris Patten au poste de haut-représentant?

Ashley Fox (ECR). – (EN) Monsieur le Président, je suis ravi qu'on me demande mon avis, mais je doute fort que cette décision m'appartienne.

Helmut Scholz, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (DE) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de m'exprimer aujourd'hui. Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique n'a cessé de répéter en plénière qu'il critiquait la nature et la direction prise par la politique étrangère et de sécurité de l'Union européenne et qu'il s'opposait à ce que l'on poursuive dans cette voie, et notamment en ce qui concerne le traité de Lisbonne. Cette discussion commune au début de la présente législature porte sur un des plus importants rapports de cette période. Malheureusement, bien que je comprenne les intentions de M. Brok du point de vue de l'activité parlementaire, nous devons mettre quelque chose en route dans un délai qui nous empêche de juger de manière adéquate et responsable les dimensions et les aspects complexes qui découlent du contenu de cette nouvelle structure.

Ce débat a clairement montré à quel point ce projet est, hélas, encore dans le flou et, par conséquent, soumis à une partie de poker politique entre les intérêts des puissances et gouvernements nationaux, d'une part, et les structures de l'UE, de l'autre. Le groupe GUE/NGL y est opposé. C'est pourquoi nous espérons que le Parlement européen aura la possibilité, après les négociations, d'examiner à nouveau le service européen pour l'action extérieure (SEAE) conformément aux attentes formulées ce matin en plénière à l'intention de la Présidence suédoise, concernant les limitations contenues dans la formulation du mandat de négociation. Au sein du Parlement, nous devons veiller à ce que les citoyens d'Europe soient le mieux informés possible quant aux différents aspects du SEAE, en particulier face aux doutes et aux critiques relatives au traité de Lisbonne, ainsi qu'aux demandes de plus de transparence et de codécision démocratique à cet égard.

Les discussions relatives à la mise en place du SEAE se tiennent depuis des mois à huis clos. Mon groupe tient à répéter que la non-implication du Parlement européen, des organisations de la société civile jusqu'ici concernées ou même des parlements nationaux soulève de sérieuses questions. C'est d'autant plus vrai qu'un débat animé et des discussions ouvertes et transparentes sur les structures institutionnelles sont d'une importance capitale pour leur légitimité à l'avenir ainsi que pour leur responsabilité publique. Par conséquent, je salue l'approche adoptée par M. Brok, selon laquelle il tente, par son rapport, d'obtenir au minimum la codécision parlementaire pour le Parlement européen. Certaines de nos demandes visent à produire les mêmes résultats.

Nous nous opposons – et je l'affirme sans équivoque et de façon catégorique – à tous les efforts destinés à inclure des structures politiques et militaires dans le SEAE, que ce soit maintenant ou à l'avenir, comme la France, entre autres, l'a récemment proposé au Conseil. L'éventuelle combinaison de la planification militaire, des structures de service secret et des tâches diplomatiques et politiques en général est à nos yeux inacceptable.

Morten Messerschmidt, au nom du groupe EFD. – (DA) Monsieur le Président, hier, j'ai été invité à donner trois raisons pour lesquelles il faudrait voter contre ce rapport. C'est très simple: démocratie, démocratie et démocratie.

Premièrement, le fait qu'un parlement, quel qu'il soit, veuille adopter un rapport basé sur un traité dont le sort est encore totalement incertain, est grotesque. Personne ne sait quel avenir attend le traité de Lisbonne et quiconque avec ne fut-ce qu'une once de respect pour les structures démocratiques – ne fut-ce qu'une once de respect pour des États membres comme la République tchèque – s'abstiendrait sur ce projet jusqu'à ce que l'avenir du Traité soit connu.

Deuxièmement, ce rapport (et tout le service des affaires étrangères qui est en train d'être construit) constitue une violation flagrante, un reniement et un mépris du droit souverain des États membres à mener leurs propres politiques étrangères. C'est aussi la raison pour laquelle ce rapport tente de rendre la Commission responsable de tout. Bien entendu, la Commission, notamment dans son rôle de «service public», n'est à l'évidence pas élue par le peuple. En d'autres termes, si les citoyens veulent une politique étrangère différente, ils n'ont pas la moindre chance d'influer sur la politique suivie, car ce n'est que le Conseil, c'est-à-dire les gouvernements, que les citoyens sont en mesure de changer – pas la Commission.

Troisièmement, d'un point de vue démocratique, il est donc grotesque que ce Parlement envisage de confier davantage de pouvoirs, dont certains dans des domaines absolument essentiels pour la souveraineté de l'État, à la Commission, qui n'a aucun mandat populaire. Ce Parlement n'est fondé que sur le *kratos* – uniquement sur le pouvoir. Nous devrions plutôt nous concentrer sur le *demos* – sur le peuple, et non sur le pouvoir. Nous devons donc avoir plus de démocratie. Voilà pourquoi ce rapport doit être rejeté.

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) Monsieur le Président, le rapport à l'examen tente d'apaiser nos esprits au sujet du SEAE, mais, à mon avis, c'est tout l'inverse qui se produit. D'une part, il prétend que le service vient compléter la diplomatie des États membres et qu'il ne la remet pas en question. Je trouve néanmoins que le reste du rapport contredit totalement cette assurance.

Le paragraphe 4 indique que le service – autrement dit ses prérogatives – ne peut être préétabli ou prédéterminé à l'avance. Le paragraphe 8, point d), suggère que les délégations, qui font partie du service, pourront prendre en charge les services consulaires des États membres. Il apparaît clairement que ce service vise – pas à court terme, mais à long terme – à prendre en charge et remplacer la représentation diplomatique des États membres, et peut-être même, au final, les droits de veto du Royaume-Uni et de la France au Conseil de sécurité des Nations unies.

Lorsque vous entendez une institution communautaire vous assurer qu'ils ne feront ni ceci ni cela, vous pouvez deviner ce qu'ils mijotent. Que M. Shakespeare me pardonne, m'est avis que le rapport fait trop de protestations. Qui va réellement exercer un contrôle sur cet organe? Pas le Conseil, à mon avis. Ce dernier doit prendre ses décisions à l'unanimité. S'il ne parvient pas à décider, le service poursuivra tout simplement son propre programme. Et le Parlement? Non, son rôle se limite à la consultation. Cet organe mènera la politique étrangère sans consulter les États membres et sans contrôle réel par ces États membres ni par le Parlement européen. Les gouvernements nationaux s'en trouveront relégués au statut de conseil municipal.

Carlo Casini (PPE). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, avant toute chose, je crois qu'il est de mon devoir de remercier le rapporteur, qui a fait de l'excellent travail en tant que président de la commission des affaires constitutionnelles, mais je dois aussi remercier tous les membres de la commission et des deux autres commissions – celle des affaires étrangères et celle du développement – pour leur promptitude.

En réalité, nous nous sommes efforcés de préparer un document – dont j'espère qu'il sera approuvé – qui puisse être présenté au Conseil des 29 et 30 octobre. Nous sommes bien conscients que ce rapport n'est pas définitif. Il vise seulement à épingler plusieurs solutions possibles, une sorte de voie à suivre, à l'intention du Conseil et, donc, du haut-représentant qui sera désigné.

Il appartiendra au haut-représentant d'élaborer son propre programme organisationnel que nous devons ensuite examiner. Il ne s'agit donc que de lignes directrices qui sont soumises à notre Parlement. Nous savons aussi que la réussite de cette opération relative au service européen pour l'action extérieure est liée au rôle du haut-représentant, qui devra pouvoir tout organiser et gérer. Nous voulons avoir grâce à lui une politique étrangère cohérente et uniforme. Nous savons bien qu'il existe des problèmes, on l'a déjà dit, mais les problèmes sont là pour être résolus. L'important, c'est que la portée, l'information, l'étendue soient clairs.

Le rapport Brok fournit des propositions intéressantes à cet égard – je dois me dépêcher, car mon temps de parole est terminé –, mais, en tout état de cause, elles comprennent l'intégration du service dans la structure administrative de la Commission, la décision de développer plus avant le modèle communautaire et la proposition, qui figure en outre dans le traité de Lisbonne, que le personnel soit issu des secrétariats de la Commission et du Conseil, ainsi que des délégations de la Commission.

Deux innovations méritent à mon sens d'être mentionnées: les ambassades de l'Union, dirigées par des fonctionnaires du service européen pour l'action extérieure, qui incluraient également les délégations de la Commission présentes dans les pays tiers et les bureaux de liaison du Conseil, ce qui n'exclut pas le détachement d'experts issus d'autres directions générales; ainsi que les fondements qui ont été jetés pour la création d'un collège de diplomates européens, qui constitue une idée intéressante.

Mon temps de parole est écoulé. J'espère seulement que ce rapport sera réellement adopté et adopté à une large majorité.

Zita Gurmai (S&D). – (EN) Monsieur le Président, comme nous le savons tous, le service européen pour l'action extérieure est l'une des grandes innovations proposées par le traité de Lisbonne. Aussi devons-nous faire preuve de beaucoup de prudence et de responsabilité dans sa création.

Nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il doit commencer à fonctionner dès l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne. La Commission et le Conseil sont déjà en train de préparer les lignes directrices qu'ils devraient soumettre au prochain Conseil européen à la fin de ce mois. Il est dès lors essentiel que le Parlement européen marque ce processus de son empreinte.

Le débat d'aujourd'hui et la résolution qui en résultera revêtent la plus haute importance, parce que nous devons envoyer maintenant au Conseil et à la Commission européenne un message très clair attestant du consensus politique sur la création de ce service.

Je suis très fière du travail de mes collègues, qui est le fruit des délibérations entre les partis de cette Assemblée. Nous insistons pour que le modèle communautaire soit préservé dans le domaine des relations extérieures de l'Union. Les députés souhaitent voir le service rattaché à la Commission européenne et au budget communautaire global. Le SEAE devrait faire partie de la Commission du point de vue administratif et budgétaire, tout comme il doit officiellement faire partie de la Commission en tant qu'organe *sui generis* lié à la structure communautaire.

La commission des budgets est capitale. C'est un levier qui permet au PE d'exercer ses prérogatives. Ainsi, le Parlement doit et va exercer son contrôle budgétaire et démocratique sur le service. Les questions à aborder sont nombreuses, par exemple la séparation nette des tâches au sein du SEAE et les unités compétentes de la Commission européenne – compte tenu du fait que nous ne connaissons pas encore la structure de la future Commission – et la relation entre les hauts-représentants et les différents représentants de l'Union à l'étranger. Toutefois, cette résolution constitue la première position du Parlement européen, laquelle sera suivie d'autres étapes.

N'oublions pas non plus le facteur humain. Le haut-représentant doit être une personne de mérite, d'expertise et d'excellence, soutenue par la Commission, le Conseil et les services diplomatiques nationaux. Je suis convaincue que la mise en place institutionnelle du SEAE doit comporter une architecture en matière de genre qui reflète les engagements pris par l'Union vis-à-vis de l'intégration des questions de genre.

Enfin, ayant travaillé quinze années durant pour l'égalité des femmes en termes de représentation politique, je serais ravie qu'une femme soit désignée à ce poste.

Annemie Neyts-Uyttebroeck (ALDE). – (NL) Monsieur le Président, certains députés ont cru bon d'utiliser leurs discours pour tenter de nous donner des leçons de démocratie. Puis-je donc faire remarquer que, tant en commission des affaires constitutionnelles qu'en commission des affaires étrangères, dont j'ai rédigé l'avis, nous avons veillé à ce que la discussion et nos textes respectifs n'interviennent pas avant que l'issue du référendum irlandais soit connue. Nous l'avons fait par respect pour le verdict que le peuple irlandais allait rendre. Ils ont dit «oui», heureusement, mais ils auraient pu dire «non». Nous voulions en tenir compte, mais aussi du Conseil européen de la semaine prochaine. Nous avons donc disposé d'un délai très court pour tenir notre discussion et rédiger les différents textes. Ces mêmes députés qui tentent de nous donner des leçons de démocratie s'en sont plaints aussi, bien entendu. Je m'écarte du sujet.

Nous sommes en train de vivre un moment crucial. Les textes qui expriment notre avis sur l'avenir du futur service européen pour l'action extérieure annoncent une ère nouvelle pour l'Union européenne. Ceux d'entre nous qui suivent l'évolution de l'Union depuis des années et se souviennent des premiers petits pas de la politique étrangère, sans parler de la politique de sécurité et de défense, des Traités – d'abord Maastricht, puis Amsterdam – se sont peut être dit, comme je l'ai fait à l'époque, que nous ne verrions jamais ce jour, que nous ne parviendrions jamais à jeter les bases d'une diplomatie européenne commune.

Ceux d'entre nous qui ont été attentifs à l'évolution de ces idées se rappelleront aussi que, il y a quelques mois à peine, certains de nos services diplomatiques nationaux refusaient catégoriquement d'accepter une sorte de «big bang» instantané et de voir toutes les délégations actuelles mises sous l'autorité du futur haut-représentant dès le premier jour. J'en suis tout à fait ravie.

Les responsabilités politiques et gouvernementales que j'ai eues dans mes précédentes incarnations politiques m'ont appris que rien de tout cela ne sera simple. Pourtant, nous vivons un instant capital et j'espère que ce rapport sera adopté à une très large majorité.

Franziska Katharina Brantner (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, notre groupe soutient la structure de base proposée dans le rapport de M. Brok et, en particulier, le maintien des droits de contrôle du Parlement européen et le maintien des tâches communautaires en tant que tâches communautaires. Cependant, si l'on veut que garantir que notre service commun pour l'action extérieure soit une grande réussite et pas seulement un appendice de la Commission ou du Conseil, nous devons à présent discuter de son contenu et de ses fonctions.

L'UE a besoin d'une nouvelle politique étrangère intégrée qui lui permette d'affronter efficacement les problèmes du monde. Le service pour l'action extérieure doit permettre à l'UE de mettre en œuvre des stratégies et des campagnes politiques qui soient intégrées et globales. Nous avons besoin de ce service maintenant, par exemple dans le cadre des discussions sur le changement climatique à Copenhague. Nous devons abolir la diplomatie traditionnelle, sans quoi ce service aura une valeur ajoutée très limitée.

Je voudrais donc promouvoir quatre domaines qui, à mon sens, aideront le service à mettre en place une nouvelle politique étrangère. Premièrement, nous voulons que le nouveau service soit doté d'une direction chargée du renforcement de la paix et de la gestion des crises. Nous voulons le pouvoir des missions et instruments financiers correspondants, mais, jusqu'ici, nous n'avons eu que des unités organisationnelles très réduites et fragmentées. Deuxièmement, nous voulons que le personnel reçoive un enseignement et une formation complets. Il ne suffit pas d'avoir simplement fréquenté un collège de diplomates. En outre, nous tenons à garantir que les membres du personnel en uniforme n'aient pas seulement été formés dans un collège de défense. Ils doivent tous avoir accompli au moins une partie de leur formation ensemble et c'est pourquoi nous réclamons une académie européenne pour l'action extérieure. Troisièmement, nous ne voulons pas d'une double structure pour le président du Conseil au sein du secrétariat du Conseil. Le service pour l'action extérieure doit donc aussi être soutenu par cette organisation. En ce qui concerne les nominations aux postes les plus élevés, mon collègue, M. Tarand, a déjà mentionné que nous étions fermement convaincus de la nécessité de choisir une femme.

Charles Tannock (ECR). – (EN) Monsieur le Président, alors que l'Union cherche à obtenir un rôle plus important dans les affaires internationales, elle devrait sans doute se doter des outils nécessaires pour défendre nos valeurs communes aux quatre coins du globe, moyennant, bien entendu l'unanimité des 27 États membres.

Mais comment développer ce rôle? Quelles en seront les limites? Au sein du groupe ECR, nous pensons, en tant qu'anti-fédéralistes, que la politique étrangère doit, en dernière analyse, rester la chasse gardée de chacun de nos États membres. Nous craignons dès lors que le traité de Lisbonne, s'il est transposé en droit, en vienne à mettre en place toute une série de changements qui pourraient finir par saper ces prérogatives.

Le service européen pour l'action extérieure proposé doit compléter l'activité bilatérale diplomatique des États membres, et non lui faire concurrence ni l'ébranler. En outre, il doit tirer son autorité essentiellement du Conseil, et non de la Commission. Le Parlement doit exercer son droit de regard sur le SEAE et en élaborer le budget. Dès lors qu'il est beaucoup question des ambassades de l'UE dans le rapport Brok, je voudrais que la Commission réitère une fois de plus les garanties qu'elle m'a données il y a un an et selon lesquelles les missions ou délégations du SEAE ne seront pas appelées ambassades. Appeler ces missions ambassades ne ferait qu'aggraver la crainte que l'UE cherche à se doter de tout l'appareil d'un État souverain.

PRÉSIDENCE DE M. STAVROS LAMBRINIDIS

Vice-président

Willy Meyer (GUE/NGL). – (ES) Monsieur le Président, mon groupe – le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique – votera contre ce rapport, essentiellement parce que nous ne soutenons pas le traité de Lisbonne.

Selon nous, le traité de Lisbonne ne reflète pas l'esprit du projet européen envisagé par et pour les citoyens. C'est en réalité tout le contraire. Il propose un modèle en crise, un modèle qui empêche l'intervention publique dans l'économie.

C'est une progression à deux vitesses qui est promue: nous nous dépêchons de garantir que l'Europe s'exprime d'une seule voix à l'étranger, mais l'Union européenne n'est pas en mesure de ramener l'économie à la vie en recourant à ses propres instruments, puisqu'elle est dépourvue de ministère des finances et de politiques industrielles actives. Elle n'a pas non plus la capacité d'intervenir dans le prix de l'argent ni de contrôler la Banque centrale européenne. Aussi ne partageons-nous pas cette philosophie.

Si le traité de Lisbonne est adopté, moyennant l'approbation de la Commission et après consultation du Parlement, cinq mille fonctionnaires seront engagés au sein du service européen pour l'action extérieure, à la suite d'une décision du Conseil basée sur une proposition du futur vice-président.

Nous ne sommes pas d'accord avec cette structure, car elle se voit également attribuer le pouvoir de résoudre toutes sortes de crises militaires. Nous y voyons un manque de contrôle. De notre point de vue, ce contrôle devrait remplir les exigences démocratiques les plus strictes, comme c'est le cas dans les différents États membres.

Nous pensons donc que cette philosophie ne concorde pas avec l'esprit de cette Europe que notre groupe veut construire, c'est-à-dire une Europe qui, en fait, est capable d'intervenir au niveau des questions qui nous touchent fondamentalement, comme la récession actuelle et les taux de chômage qui sont pour l'instant les plus élevés depuis les années 30.

Voilà pourquoi, Mesdames et Messieurs, nous voterons contre ce rapport.

David Campbell Bannerman (EFD). – (EN) Monsieur le Président, ce rapport Brok est une preuve formelle de l'émergence d'une Union européenne super-État. La pernicieuse constitution de Lisbonne nous impose déjà un président et un ministre des affaires étrangères non-élus. À présent, ce rapport ajoute un nouveau service diplomatique européen, le «service européen pour l'action extérieure», mais les ambassades représentent les intérêts nationaux.

Quels intérêts nationaux ces nouveaux diplomates et ambassades de l'UE vont-ils donc représenter? Pas ceux de nos États-nations, de notre commerce ou de nos entreprises, mais ceux de la Commission européenne. Toutes les autres ambassades nationales deviendront superflues. Les ambassades britanniques partout dans le monde sont déjà en train de liquider des biens.

Ce schéma directeur en vue d'un super-État européen a pour fondements l'escroquerie, la malhonnêteté et la dénégation, mais les fédéralistes ne sont pas en train de créer de nouveaux États-Unis d'Amérique. Ils sont en train de créer une nouvelle Yougoslavie. En forçant des nations, des cultures et des économies aussi différentes à se réunir sous l'autorité d'une bureaucratie rigide et antidémocratique de type soviétique, vous vous aventurez sur un terrain bien glissant.

J'ai travaillé pour le gouvernement britannique sur le processus de paix en Irlande du Nord. J'ai vu ce qui arrivait lorsque la démocratie échouait. Ce n'est pas beau à voir. À présent, je vois la démocratie échouer en Europe. Vous prétendez aimer la paix, mais en nous imposant Lisbonne et en vous emparant des prérogatives de nos ambassades, vous remettez résolument l'Europe sur la voie de la guerre.

Martin Ehrenhauser (NI). – (DE) Monsieur le Président, les agissements du Conseil ne sont pas transparents. Les décisions sont en réalité prises au sein des nombreux groupes de travail, essentiellement non transparents, et du COREPER. En 2008, seul 1 % des points à l'ordre du jour du Conseil des ministres des affaires étrangères ont été débattus publiquement.

C'est précisément dans ce contexte que la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) se développe depuis la fin des années 90 sans la moindre consultation et sans le moindre contrôle démocratique. C'est précisément dans ce contexte que le service européen pour l'action extérieure sera lui aussi mis en place. Ma réponse est clairement «non». Cela ne peut se passer ainsi! Nous avons besoin d'un véritable contrôle parlementaire démocratique et d'une véritable transparence.

Je suis aussi assez surpris que vous en particulier, Monsieur Brok, soyez soudain devenu favorable au contrôle parlementaire. N'est-il pas vrai que, en particulier dans le domaine de la PESD, le traité de Lisbonne réduira ce contrôle parlementaire? Pourtant, vous êtes favorable à ce Traité. S'agissant du contrôle budgétaire, la décharge du Conseil montre clairement comment votre groupe se comporte. N'est-il pas vrai que, dans les prochaines semaines, votre groupe votera pour la décharge du Conseil au sein de la commission du contrôle budgétaire alors que le Conseil n'a pas fourni les réponses adéquates?

Il est regrettable que, après avoir bien débuté, votre projet de rapport soit en réalité hypocrite, qu'il ne soit pas crédible et que, en dernière analyse, il soit un aveu des manquements du traité de Lisbonne.

Rafał Kazimierz Trzaskowski (PPE). – (EN) Merci beaucoup, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Madame la Ministre. Je dois commencer par le post-scriptum. Autant j'admire le style rhétorique de nos amis de l'UKIP, je trouve assez intéressant, en tant que député originaire d'Europe centrale, que vous soyez si prompts à partager votre expérience de la vie sous le régime de Tito en Yougoslavie ou sous le régime soviétique. Réellement intéressant.

Permettez-moi avant toute chose de féliciter Elmar Brok d'avoir préparé un rapport qui représente aussi excellemment le courant dominant – je le répète –, le courant dominant au sein de cette Assemblée.

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne et du nouveau service, nous renforcerons notre capacité à nous exprimer d'une seule voix. Nous sommes favorables à ce que ce nouveau service soit aussi proche de la Commission que possible, car seule la méthode communautaire garantit la cohérence de nos actions et, surtout, la prise en compte, dans une même mesure, des points de vue de chacun d'entre nous.

Pour que le nouveau service soit crédible, il doit avoir autant de légitimité démocratique que possible. C'est pourquoi tous les efforts visant à sauvegarder les droits de regard de cette Assemblée doivent être salués.

En particulier, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour garantir que le nouveau service soit de la meilleure qualité et que tous lui fassent confiance. Nous devons tout mettre en œuvre pour que la Commission, le Conseil et les 27 États membres envoient leurs meilleurs membres pour travailler au SEAE. Par conséquent, ils doivent tous avoir le même statut. Le travail qu'ils effectueront au sein de ce service doit être considéré comme faisant partie intégrante de leur carrière dans leur pays. Les personnes qui travailleront pour le service doivent être choisies sur la base de leurs mérites, mais aussi eu égard à l'équilibre démographique, de façon à contrer les craintes non fondées selon lesquelles le service pourrait être récupéré par n'importe qui.

Le traité de Lisbonne est important et différent de tous les autres Traités en ce sens que tant de choses dépendent de sa mise en œuvre. J'espère que cette opinion du Parlement aidera le Conseil et la Commission à appliquer ce Traité de manière à ce qu'il renforce notre capacité à nous exprimer d'une seule voix.

Proinsias De Rossa (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je tiens à saluer le rapport Brok et à appeler à ce que le SEAE soit rapidement mis en place en tant que service démocratiquement responsable. J'ai bon espoir que ce service entraîne une plus grande cohérence entre nos objectifs et décisions politiques, notamment ceux qui influencent à l'échelon mondial le développement durable, les droits de l'homme et l'éradication de la pauvreté.

Jusqu'ici, nous ne sommes pas parvenus à garantir la cohérence de nos politiques. Souvent, nos politiques commerciales sont en contradiction directe avec notre politique de coopération au développement. Je tiens aussi à vous mettre en garde contre toute tentative d'inclure la politique de développement dans notre politique étrangère. Nous avons besoin d'un service du développement qui soit autonome et qui rende des comptes à un commissaire autonome en charge du développement et de l'aide humanitaire. Pour garantir la cohérence, il faut que les décisions proposées soient soumises à une évaluation comparative, à un contrôle

minutieux et à une analyse d'impact dès lors qu'elles ont une incidence sur les objectifs de la politique de développement.

Louis Michel (ALDE). - Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je félicite et je remercie M. Brok pour l'excellent et même le remarquable rapport qu'il nous a présenté.

La création de ce nouveau service extérieur est une opportunité à ne pas manquer. Le Parlement doit avoir son mot à dire, non seulement sur le budget, mais aussi sur l'architecture d'ensemble de ce service. Ce service va devoir disposer d'un véritable statut *sui generis* comme cela a été dit. On ne peut pas renoncer à un tel statut qui est conforme à l'esprit du Traité, sinon cela aurait pour conséquence de susciter la méfiance de certains États. Je pense plus particulièrement aux plus petits ou aux nouveaux.

Nous devons également nous focaliser sur le cœur du mandat du service extérieur, fixer la stratégie et les priorités politiques, créer la cohérence de l'action extérieure. Il est essentiel de ne pas tomber dans l'erreur de la duplication entre le service extérieur et les délégations de la Commission, mais de développer un service spécifique qui devra générer une valeur ajoutée de l'action extérieure commune. Le service extérieur doit être totalement en phase avec la Commission. Il ne peut pas devenir ou inspirer des dérives de type intergouvernemental. Je voudrais d'ailleurs ajouter aussi que le profil du haut-représentant vice-président est évidemment déterminant pour la valeur ajoutée de ce service.

Enfin, dernier élément, Monsieur le Président, la compétence développement a sa finalité propre – nous sommes d'accord là-dessus –, mais en même temps, c'est un instrument de la politique extérieure. Le nier serait naïf. Une solution pourrait être de maintenir la programmation chez le commissaire au développement, en accord avec le haut-représentant.

Dernière considération, on ne pourra pas isoler ce débat du débat sur la budgétisation du Fonds européen de développement.

Bastiaan Belder (EFD). – (NL) Monsieur le Président, maintenant que le référendum irlandais est derrière nous, le Parlement européen s'aventure une fois de plus à exprimer sa position, et il le fait avec beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme. Ce rapport dresse un tableau utopique d'un service extérieur censé mettre en œuvre la politique étrangère et de sécurité commune (PESC), lequel n'est pas encore fonctionnel.

Un trait marquant de ce rapport est sa tentative héroïque d'inciter la Commission à peser de tout son poids institutionnel dans la balance. Quelle est la raison de cette position? Je pense que bon nombre de mes collègues députés souhaitent utiliser le service extérieur comme un cheval de Troie afin d'obtenir le contrôle de la PESC par l'intermédiaire de la Commission.

Il est déplorable que le Parlement européen et les autres institutions n'aient encore aucune idée précise de la façon dont ce service est supposé travailler. Le processus graduel évoqué au paragraphe 4 est purement et simplement une entreprise institutionnelle risquée et il se terminera à n'en pas douter dans les larmes, si vous me passez l'expression.

György Schöpflin (PPE). – (EN) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi me joindre à ceux qui soutiennent le rapport Brok et dire ma toute fascination face à la paranoïa qui vient de ce côté de l'hémicycle.

Le service pour l'action extérieure constitue sans l'ombre d'un doute un élément potentiellement majeur dans la promotion de la cohérence des relations de l'UE avec le reste du monde. Ces relations sont souvent très étendues et complexes, et elles ont une incidence majeure sur le monde en dehors de l'UE. Il est dès lors capital que ces activités soient bien coordonnées afin de garantir que les politiques européennes aient l'effet pour lequel elles ont été conçues. En effet, lorsque le service pour l'action extérieure sera en place, il affectera la position de l'UE, par exemple sur la politique étrangère et de sécurité commune, comme on l'a déjà indiqué, sur la promotion de l'agenda démocratique, sur les droits de l'homme, sur l'acheminement de l'aide et sur les multiples aspects du développement.

Dans ce contexte, la question de la cohérence est capitale. Si les différentes parties de l'Union européenne ne mettent pas l'accent sur les questions politiques de la même manière, l'effet sera modéré et aura probablement des conséquences non désirées. Le service pour l'action extérieure aura donc des responsabilités très lourdes, en ce sens qu'il devra collaborer avec toutes les autres institutions de l'Union européenne qui ont une dimension extérieure. À l'évidence, l'efficacité du service structurera nécessairement les activités du haut-représentant, mais, à moyen terme, son travail résonnera dans toutes les institutions de l'Union européenne. Il s'agit d'un processus à double sens.

De ce point de vue, il est essentiel que ce service ait des comptes à rendre, au haut-représentant bien sûr, mais aussi au Parlement lui-même. Au final, c'est le service qui représentera l'Union européenne dans tous ses aspects, d'où l'insistance sur la responsabilité, la transparence et la cohérence.

Wolfgang Kreissl-Dörfler (S&D). – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, une seule Europe, une seule voix! Nous avons franchi un grand pas de plus vers une politique étrangère commune pour les États membres. Parmi les facteurs décisifs, il faut garantir que le poste de haut-représentant soit occupé par une personnalité forte, indépendante et compétente et que cette personne ait l'autorité et la liberté nécessaires pour développer et structurer le service conformément aux exigences et, bien entendu, conformément aux principes de l'Union européenne, ce qui comprend le respect des droits humains fondamentaux. C'est *sui generis*.

Il est essentiel que tout cela se fasse dans la transparence, que le Parlement y ait un rôle approprié et que les prérogatives budgétaires et le contrôle budgétaire restent à l'autorité budgétaire. Néanmoins, il est aussi primordial que les gouvernements nationaux donnent une fois pour toutes une priorité moindre à leurs propres intérêts et qu'ils soutiennent pleinement ce service et les missions de ce service, de même qu'ils ne doivent pas constamment y mettre leur grain de sel quand cela leur chante, ce à quoi nous sommes malheureusement habitués.

Il doit aussi être clair – et cet aspect est très important à nos yeux – que la politique de développement doit rester indépendante, car il ne faut pas combiner ces domaines de façon arbitraire. Considérons ce nouveau service et le portefeuille pour lequel nous nous battons depuis des années comme une perspective d'avenir. Ne le réduisons pas à néant et ne le mettons pas en pièces dès le début. Une seule Europe, une seule voix! Tel est notre devoir et ce sur quoi nous devons nous concentrer: ni plus, ni moins.

Alexander Graf Lambsdorff (ALDE). – (DE) Monsieur le Président, que cherchons-nous à faire avec le service diplomatique européen? Nous voulons définir les priorités politiques de l'Union européenne pour le XXI^e siècle. De nombreux pays et de nombreuses personnes en dehors de l'Europe attendent d'elle qu'elle joue un rôle majeur dans le maintien de la paix et dans la prévention des conflits et, dans les régions dont elle a été absente jusqu'ici, qu'elle restaure la paix et qu'elle contribue à reconstruire le pays en question. Voilà pourquoi il est judicieux de mettre en place un département chargé de la paix.

Dans les négociations toutefois, certains représentants des États membres au sein du Conseil ont considérablement freiné, même les représentants d'États membres généralement considérés comme pro-européens. Au mieux, ils ont un pied sur l'accélérateur et l'autre sur le frein. Cela fait chauffer les pneus, mais pas avancer. Nous espérons donc que les négociations en vue d'un service européen pour l'action extérieure (SEAE) qui soit réellement puissant et contrôlé par le Parlement européen aboutissent. Les citoyens européens veulent que l'Europe parle d'une seule voix. C'est aussi ce qu'attendent les populations en dehors de l'Europe. Le SEAE n'y parviendra pas seul. Il représente toutefois un pas dans la bonne direction. Assurons-nous qu'il fonctionne.

Lorenzo Fontana (EFD). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je pense que, face à l'importance de la question à l'examen, le Parlement devrait avoir plus de temps pour expliquer sa position au Conseil. En lieu et place, la procédure en commission n'a duré que quelques jours et nous tenons ce débat en plénière deux jours seulement après l'adoption du rapport au sein de la commission des affaires constitutionnelles.

La proposition de mise en place du service diplomatique européen est un bond en avant par rapport à ce que les Traités prévoient. Par ailleurs, le service européen pour l'action extérieure, tel qu'il est décrit dans le rapport, semble difficile à intégrer avec les ministères des affaires étrangères des États membres. Qu'advient-il de ces ministères? Seront-ils dissouts? Cela semble peu probable.

En outre, comment les pouvoirs de ces ambassades, en matière de visas, par exemple, vont-ils s'articuler avec le travail déjà réalisé par les ambassades nationales? Par qui les «ambassadeurs» de l'Union européenne seront-ils désignés? Par la Commission, ainsi qu'il semble probable, ou les États membres seront-ils en mesure de désigner le leur? Par ailleurs, l'idée d'appeler ces futurs représentants «ambassadeurs» est pour le moins provocante, étant donné que la Constitution européenne, qui prévoyait un ministre européen des affaires étrangères, n'a pas été adoptée. Nous ne pouvons pas faire comme si la Constitution européenne n'avait pas été rejetée par les Français et les Néerlandais.

Andrzej Grzyb (PPE). – (PL) Monsieur le Président, notre projet d'Union européenne est bien entendu unique, et nous l'avons souligné à maintes reprises. L'entrée en vigueur du traité de Lisbonne qui, je l'espère, se fera sous peu, créera aussi de nouvelles institutions. L'une des conséquences de cette évolution sera la mise

en place du service européen pour l'action extérieure, qui vise pour l'essentiel à garantir à la fois la cohérence et l'efficacité des relations extérieures.

Ainsi que la commissaire Ferrero-Waldner l'a indiqué, il s'agira d'une entité *sui generis*, mais, dans le même temps, il convient de rappeler les propos de M. Brok, selon lesquels les principes fondamentaux qui doivent s'appliquer lors de la création de ce service sont, outre l'efficacité, la transparence et un mandat démocratique. L'efficacité doit être garantie par le consensus sur la mise en place du service européen pour l'action extérieure, notamment entre les institutions, et, à cet égard, je suis satisfait par les déclarations du Conseil et de la Commission, mais aussi par l'inclusion des aspects liés à l'aide au développement, à l'aide humanitaire, à l'élargissement et au commerce international. L'UE doit s'exprimer d'une voix plus forte dans les questions qui concernent la politique énergétique et la solidarité, par exemple.

En ce qui concerne la transparence, j'espère que l'on trouvera un équilibre lors de la mise en place du service européen pour l'action extérieure. J'entends par là non seulement un équilibre entre les institutions, mais aussi un équilibre géographique lors des nominations aux différents postes du service européen pour l'action extérieure. Il s'agit d'une question capitale que je ne saurais trop souligner. La représentation actuelle ne satisfait pas à cette exigence si l'on regarde, par exemple, la direction générale RELEX ou les délégations de la Commission en dehors de l'UE. Le service doit être mis en place conformément aux normes démocratiques et j'espère que le Parlement jouera un rôle prépondérant à cet égard, tant lors du processus de mise en place que plus tard, en auditionnant les candidats aux postes de chefs des délégations, de concert avec la commission des affaires constitutionnelles.

Quant à la formation du personnel, il est proposé de créer un collège des diplomates européens. C'est là une entreprise d'envergure, mais, dans le même temps, je tiens à saisir cette occasion de souligner qu'il existe en réalité des centres nationaux, ainsi que de nombreux collèges européens expérimentés dans ce domaine. Nous devrions tirer profit de cette expérience. Je pense notamment à Bruges, Natolin, Florence et Maastricht.

Cristian Dan Preda (PPE). - Monsieur le Président, je voudrais moi aussi saluer la mise en place du service européen pour l'action extérieure comme un pas en avant, un progrès dans la création d'une Europe plus cohérente, plus efficace sur la scène internationale.

Je crois d'ailleurs que la création de ce service pourra ajouter une dimension politique importante au projet européen et donner un profil plus politique à l'Europe.

Je voudrais également insister sur la nécessité de cohérence dans l'action de ce service pour tout ce qui concerne les compétences administratives et budgétaires et à cet égard, bien sûr, les relations avec la Commission d'un côté, et le Parlement de l'autre, sont essentielles.

Pour ce qui est du Parlement, je crois également que ce service devra coopérer d'une manière directe et très intime avec le Parlement afin d'informer constamment les députés européens sur les activités, mais aussi sur les nominations aux postes les plus importants. D'ailleurs, le haut-représentant sera bien sûr une personnalité importante, mais je crois que les autres membres du service devront aussi être des personnes de grande confiance.

Je voudrais insister également sur la question du recrutement. Je crois, comme d'autres collègues qui l'ont affirmé, que la représentation géographique est importante et qu'il faut trouver un équilibre pour les petits pays ainsi que pour les nouveaux États membres.

Enfin, je dirai un mot concernant l'importance de cette culture européenne commune, qui, bien sûr, se construit aujourd'hui dans différentes écoles, différents instituts, mais je crois qu'une initiative cohérente en la matière, avec la création d'une structure au niveau européen, serait favorable..

Mário David (PPE). - (PT) Monsieur le Président, il est essentiel que l'objectif premier dans la mise en place du service européen pour l'action extérieure soit de consolider les efforts des institutions européennes, en garantissant la création d'un service efficace, capable d'articuler, de formuler et de mettre en œuvre une réponse européenne aux actuels défis internationaux.

Il doit également être plus que la somme de ses éléments; il doit apporter une valeur ajoutée aux efforts actuellement déployés par les États membres et par l'Union européenne. Dans ce contexte, je pense qu'il est fondamental que ce qui rend l'UE spéciale – c'est-à-dire la méthode communautaire – se voit donner la part belle dans cette nouvelle réalité. C'est pourquoi je soutiens pleinement le rapport Brok, qui préconise et défend une étroite collaboration entre la Commission et le futur service.

Sur ce point, j'ai deux remarques à formuler. Premièrement, une étroite coordination s'impose entre le président de la Commission et le haut-représentant, qui sera aussi le vice-président de la Commission, de façon à garantir qu'il soit efficace et qu'il fonctionne sans heurts. Deuxièmement, il faut une alliance entre le Parlement et la Commission afin de contrer la dérive intergouvernementale escomptée, laquelle est susceptible de compromettre le bon fonctionnement de ce service.

Le Parlement doit donc être vigilant et veiller à ce que le service européen pour l'action extérieure soit un centre d'excellence, doté des meilleurs experts en politique étrangère.

(Le Président donne la parole à M. Dartmouth pour qu'il puisse poser à M. Preda une question «carton bleu»)

William (The Earl of) Dartmouth (EFD). – (EN) Monsieur Preda, dans votre discours, vous avez utilisé l'expression «une culture européenne commune». Considérez-vous l'admission de la Turquie dans l'Union européenne comme pleinement compatible avec cette culture européenne commune à laquelle vous avez fait allusion?

Cristian Dan Preda (PPE). – (RO) J'ai parlé dans mon intervention d'une culture commune du point de vue diplomatique, en tant qu'élément d'une culture politique. En ce qui me concerne, je pense, à cet égard, que la Turquie fait aussi partie de cette culture politique européenne, qui comprend une tradition parfaitement respectable en matière de diplomatie. Je vous remercie pour votre question. J'aurais dû commencer par là.

Ingeborg Gräßle (PPE). – (DE) Monsieur le Président, en tant que membre de la commission du contrôle budgétaire, je suis préoccupée de voir comment la Commission et le Conseil sont en train d'exclure le Parlement européen en ce qui concerne le service pour l'action extérieure. Nous n'avons reçu aucun document et nous sommes les seuls à ne pas en avoir reçu, à ne pas avoir été impliqués et à devoir accepter ce qui a été négocié. C'est une honte!

Ce que j'ai vu durant ce débat et après avoir entendu les déclarations des deux représentantes, c'est que les instruments communautaires sont en cours de démantèlement. Nous allons également assister à une clause d'exemption par rapport à ces instruments qui impliquent des prérogatives parlementaires, telles que le règlement budgétaire. Le Parlement européen doit se mettre sur ses gardes. Selon moi, la question «Qui décide de quoi?» n'a pas reçu de réponse claire au cours de ce débat. Je crois que cette question est restée ouverte. Je pense aussi que, si nos droits budgétaires, de contrôle et de codécision en la matière ne sont pas respectés, il nous sera difficile de collaborer avec le Conseil et la Commission au cours des prochaines années.

Richard Howitt (S&D). – (EN) Monsieur le Président, je suis favorable à un service pour l'action extérieure qui soit robuste et doté de bureaux géographiques partout dans le monde, qui serait responsable de la politique européenne de sécurité et de défense et qui rassemblerait les fonctions du Conseil et de la Commission en matière de planification, de prévention des conflits et de gestion des crises.

Je rejoins toutefois M^{me} Malmström, selon qui ce service ne doit pas être lésé par un maintien des responsabilités en matière de développement des échanges commerciaux et d'élargissement au sein de la Commission. C'est pour cette raison que j'ai collaboré avec mon collègue, M. Gualtieri, sur un amendement au paragraphe 6, point c), en faveur d'un rassemblement de la programmation et de la mise en œuvre de la politique de développement.

Les détracteurs devraient comprendre que le système actuel est entaché de problèmes: un haut-représentant sans responsabilité directe vis-à-vis du Parlement, un chevauchement des fonctions entre le Conseil et la Commission, des divisions entre le représentant spécial de l'UE et les chefs des délégations de la Commission, des droits de l'homme parfois sacrifiés sur l'autel des intérêts commerciaux et géopolitiques, etc.

Nous devons mettre en œuvre cette grande réforme du traité de Lisbonne et nous le ferons.

Enfin, à l'intention de M^{me} Ferrero-Waldner, je sais qu'elle contient son excitation après l'intervention du parti pour l'indépendance du Royaume-Uni et qu'elle saisira que les ambassades britanniques ne sont pas à vendre.

Ivo Vajgl (ALDE). – (SL) Monsieur le Président, ce que nous faisons aujourd'hui, c'est donner le feu vert à l'Union européenne pour qu'elle poursuive ses efforts visant à se donner un rôle plus important et plus étendu en matière de politique étrangère mondiale. Je tiens à féliciter M. Brok pour son rapport très détaillé et très important. J'estime qu'il est vital que le nouveau service vienne compléter les services existants de l'Union européenne, lesquels resteront assurés. Il importe également que les représentations de l'Union européenne

aux quatre coins du globe ne fassent pas double, voire triple emploi. À mon sens, le risque que cela se produise est bien réel.

Enfin, je voudrais ajouter que nous devons insister sur le rôle des services consulaires de ces nouvelles représentations. Les petits pays n'ont pas beaucoup d'argent et ils n'ont pas de représentations partout en Europe ni partout dans le monde, raison pour laquelle ils nourrissent de grands espoirs vis-à-vis de ce service. En Slovénie, nous avons une bonne expérience de collaboration avec les diplomates autrichiens. Madame la Commissaire, nous voudrions que cette coopération continue de servir de modèle.

Heidi Hautala (Verts/ALE). – (FI) Monsieur le Président, Madame la Commissaire Ferrero-Waldner, je voudrais attirer votre attention sur le fait que, dans tout ce qu'elle entreprend, l'Union européenne s'est engagée en faveur du respect des droits de l'homme, lesquels couvrent aussi les droits des femmes, à l'évidence. Pour ma part, je crois que le service européen commun pour l'action extérieure améliorera résolument nos chances de tenir compte des droits de l'homme dans toutes nos activités, même si cela ne se fera pas tout seul.

Je vous saurais gré de nous expliquer comment vous comptez garantir que les droits de l'homme et les aspirations en matière d'égalité seront intégrés dans ce futur service pour l'action extérieure. Je vais vous donner un exemple: pour l'instant, les délégations de l'UE ne respectent pas toutes les sept lignes directrices en matière de droits de l'homme que nous avons décidées ensemble. Nous avons désormais la possibilité, grâce à nos programmes de formation, par exemple, d'améliorer notre image concernant ces aspects importants. Le rapport de M. Brok mentionne aussi la formation. Je serais donc curieuse d'entendre ce que vous avez à dire à ce sujet.

Zoltán Balczó (NI). – (HU) Monsieur le Président, la question qui se pose pour l'instant et dont nous discutons en réalité est la suivante: en progressant sur la voie définie dans le traité de Lisbonne, allons-nous avoir l'initiative d'un super-État ou une étroite coopération institutionnelle des 27 États membres? Les juridictions constitutionnelles se penchent également sur la question et veulent prendre une décision. À Strasbourg, avant la première séance, le drapeau de l'UE a été hissé, on a joué l'hymne européen et il y a eu une parade militaire. Un État a un hymne et un drapeau, la coopération n'en a pas. Il a été aujourd'hui question d'envoyer un ambassadeur nous représenter dans le monde. Il a aussi été question que l'Europe s'exprime d'une seule voix. Nous envisageons autre chose pour l'avenir de l'UE. Nous ne sommes pas pour autant paranoïaques, ainsi que ceux qui prêchent la tolérance le prétendent. Nous voulons toujours de l'Europe, mais il s'avère que cette Europe-ci est différente de celle que la plupart des citoyens appellent de leurs vœux.

Íñigo Méndez de Vigo (PPE). – (EN) Monsieur le Président, si l'orateur a l'amabilité de répondre à une question, je vais lui en poser une. Le Real Madrid, qui est un club de football espagnol, a un drapeau et un hymne. Pensez-vous que ce soit un État?

(Rires et applaudissements)

Zoltán Balczó (NI). – (HU) En règle générale, on ne hisse pas le drapeau d'autres États lors d'une parade militaire, comme dans ce cas-ci, tout en jouant l'hymne. Si vous pensez que l'Europe fonctionne comme une équipe de football, cela veut dire que vous avez votre propre point de vue sur la question. L'Europe ne devrait pas être un club de fanatiques qui se rassemblent autour d'un drapeau, même si vous êtes un fervent défenseur, mais plutôt une équipe représentant différents points de vue.

Danuta Maria Hübner (PPE). – (EN) Monsieur le Président, le débat au sujet du service européen pour l'action extérieure se déroule à un moment où la nécessité d'une stratégie européenne à long terme sur la manière de collaborer avec les autres parties du globe dans ce monde en pleine mutation devient de plus en plus pressante. Nous avons besoin de stratégies, d'une vision et d'actions vigoureuses, car les puissances mondiales émergentes se modernisent plus vite que l'Europe ne l'a jamais fait et gagnent de plus en plus en assurance.

Notre réflexion stratégique géopolitique en matière de politique étrangère ne peut pas se limiter au changement climatique et à la sécurité énergétique. Une des trois institutions qui seront, dans la pratique, actives dans le domaine de la politique étrangère – le président du Conseil, le président de la Commission et le haut-représentant – doit se voir attribuer des compétences stratégiques géopolitiques et pas seulement pour la résolution à court terme des problèmes qui apparaissent, ce qui entraînerait une politique étrangère du plus petit dénominateur commun. À mon avis, le candidat naturel pour ces compétences stratégiques est le haut-représentant, sur la base des compétences et de l'expertise du service européen pour l'action extérieure.

Andrey Kovatchev (PPE). – (BG) La création du service européen pour l'action extérieure et son lancement fructueux constitueront une grande réussite politique pour l'Union européenne dans ses efforts visant à se doter d'une politique étrangère et de sécurité commune européenne à part entière. L'Europe pourrait ainsi s'exprimer d'une seule voix. Il sera alors possible d'apporter une réponse à la fameuse question posée par Henry Kissinger: «L'Europe? Quel numéro de téléphone?», parce que le numéro de téléphone de l'Europe sera le numéro de téléphone du haut-représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. À l'heure actuelle, pour connaître la position de l'Europe, il faut composer 27 numéros de téléphone, soit un par État membre.

Il va sans dire que, pour que ce service puisse commencer à fonctionner, le futur haut-représentant devra nous soumettre, ici au Parlement, sa proposition concernant la mise en place du service. J'espère aussi que cette personne prendra en considération le rapport de M. Brok et que la représentation de tous les États membres, en particulier des nouveaux États membres, sera équitable et juste.

Krisztina Morvai (NI). – (EN) Monsieur le Président, il est réellement intéressant d'entendre à quel point certains députés sont irrités de voir contester cette fameuse voix unique et le statu quo dans son ensemble. J'invite les citoyens européens qui nous ont élus dans cette Assemblée à écouter cette conversation grâce à la transparence de l'internet et à nous donner leur avis sur toutes ces choses dont nous discutons.

Je tiens néanmoins à souligner un autre point. Je me suis souvenue durant le débat de la visite rendue par M^{me} Ferrero-Waldner au gouvernement israélien lors de la terrible effusion de sang de la guerre de Gaza. Je n'oublierai jamais de ma vie, Madame la Commissaire, comment vous avez étreint et embrassé les membres du gouvernement israélien durant cette terrible période.

Comment puis-je être sûre, si cette résolution est acceptée, que personne ne va étreindre et embrasser des criminels de guerre en mon nom?

Elena Băsescu (PPE). – (RO) Je tiens avant toute chose à féliciter Elmar Brok pour avoir rédigé ce rapport. Comme l'orateur précédent l'a indiqué aussi, cela fait trois décennies que le secrétaire d'État américain Henry Kissinger a posé la question: «L'Europe? Quel numéro de téléphone?». La création du poste de haut-représentant et d'un service extérieur permettra à l'Union européenne de répondre à cette question.

Lorsqu'ils entreront en fonction, je pense que la diplomatie européenne devrait pouvoir jouer un rôle plus actif et décisif au niveau de la défense des intérêts fondamentaux de l'UE, ce qui concerne aussi la sécurité énergétique.

Je salue le fait que le haut-représentant et les chefs des missions diplomatiques doivent entretenir un dialogue permanent avec le Parlement européen.

En ce qui concerne la désignation des membres du personnel de ce service extérieur, je pense que, outre le fait que le personnel en question doive avoir d'excellentes connaissances et compétences, il convient également de prêter dûment attention à la nécessité de garantir une représentation adéquate et proportionnelle des États membres.

Piotr Borys (PPE). – (PL) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi remercier sincèrement le rapporteur pour ce rapport splendide et factuel. Grâce à la mise en place du service européen pour l'action extérieure, l'Union européenne sera en mesure d'avoir une présence active sur la scène internationale en tant que créatrice de la politique internationale. Cela revêt une importance capitale. Bien entendu, nous sommes tous d'accord pour dire que la question de la qualité des services relève essentiellement de la Commission et des États membres et que, à cet égard, la coopération entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission est de rigueur.

Je voudrais toutefois demander à la commissaire si, sur la base de ses contacts avec le Parlement européen, elle envisage une possibilité pratique de mettre à profit notre travail sous la forme d'une coopération active, par exemple au sein des délégations interparlementaires. Je pense qu'il existe de nombreux forums dans lesquels le haut-représentant et le service européen pour l'action extérieure pourraient coopérer activement avec le Parlement, notamment par l'intermédiaire des délégations. Des préparatifs sont-ils en cours à cet égard?

Riikka Manner (ALDE). – (FI) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, permettez-moi avant toute chose de féliciter le rapporteur pour cet excellent rapport. Je tiens toutefois à souligner que, si nous voulons que le service européen pour l'action extérieure soit efficace, nous devons aussi prendre réellement en

considération les petits États membres et les caractéristiques spéciales de chaque pays dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité. Ce n'est qu'ainsi et que grâce à ce débat que nous pourrons faire du SEAE une entité viable.

Il est essentiel que le rapport ait aussi mentionné l'importance de la transparence et de la démocratie. Par ailleurs, j'estime que nous devrions souligner l'importance toute particulière des questions liées à la sécurité «non militaire» (*soft security*) dans le cadre du SEAE. L'Union européenne a été créée sur la base de la paix et de la stabilité et nous pouvons promouvoir ces valeurs à l'échelon international, notamment au moyen de l'aide humanitaire, de la coopération au développement, de la gestion des crises et du commerce international.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (EN) Monsieur le Président, je trouve intéressant que certains députés qui parlent avec autant d'effusion de la démocratie ne puissent accepter le fait que le traité de Lisbonne a été adopté par 26 parlements et un référendum.

(*Applaudissements*)

Il manque toujours une signature, je vous l'accorde, mais j'ai bon espoir que le Traité entrera en vigueur d'ici peu et que nous pourrons mettre en place le service pour l'action extérieure. C'est une bonne chose. Il a le soutien des États membres et, Mesdames et Messieurs, si vous regardez les enquêtes Eurostat par exemple, aussi celui des citoyens de toute l'Union européenne. C'est parce qu'ils pensent - comme nous le pensons, comme je le pense et comme la majorité ici le pense - qu'il est fondamental que l'Union européenne soit capable d'agir de façon plus cohérente et plus ferme si nous voulons promouvoir nos valeurs et œuvrer à la paix et à la démocratie aux quatre coins de la planète.

Bien entendu, nous devons éviter la bureaucratie et les doublons, mais, ainsi que M^{me} Ferrero-Waldner l'a indiqué, nous sommes en train de construire un nouvel organe. Il est *sui generis* et nous devons donc trouver des moyens de le développer. Ce dont le COREPER discute en coopération avec le Conseil, la Commission et des députés du Parlement européen - M. Brok et d'autres, et j'ai eu moi-même plusieurs discussions avec M. Buzek afin de tenir le Parlement informé -, c'est du cadre général et des tâches qui seront confiées au service pour l'action extérieure. Pour l'instant, il faut en discuter au niveau politique et il appartiendra ensuite au haut-représentant d'aller plus en détail, ce qui se fera en étroite coopération et en dialoguant avec le Parlement européen. J'en suis convaincue.

Bien sûr, il reste des problèmes à résoudre. Ce qui importe, c'est que le haut-représentant ait les instruments nécessaires pour accomplir ses missions le plus efficacement possible. Cela implique qu'il doit être responsable du budget administratif du SEAE, mais aussi des autorités investies du pouvoir de nomination. Il va de soi que la solution juridique que nous choisirons - et des discussions sont encore prévues à ce sujet - doit respecter toutes les règles budgétaires en place, ce qui permettra de garantir un niveau de responsabilité approprié.

Il est possible que le Conseil ne soit pas d'accord avec tous les détails contenus dans le rapport Brok, mais j'estime qu'il s'agit là d'une contribution très précieuse à la discussion. J'espère qu'il sera largement soutenu par le Parlement. Je tiens à remercier M. Brok pour le travail qu'il a réalisé et pour le débat au sein de ce Parlement.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à répéter que nous ne sommes pas en train de décider si le service pour l'action extérieure sera là ou pas: il est déjà là avec le traité de Lisbonne. À l'instar de ma collègue, j'ai moi aussi la conviction que le traité de Lisbonne ne tardera pas à entrer en vigueur.

Je vais à présent commenter certains points qui ont été soulevés durant le débat et je pense qu'ils valent la peine d'être abordés. Avant toute chose, au sein de la Commission, nous nous sommes engagés à faire du SEAE une réussite. Ce doit être une entreprise commune, soutenue dès le début par toutes les institutions de l'UE et par les États membres. Sur la base de ma propre expérience en tant que commissaire en charge des relations extérieures, je pense que beaucoup de choses se feront différemment à l'avenir. Je pense que le vice-président/haut-représentant devrait disposer d'un certain niveau d'autonomie en termes de gestion et de budget.

Dans le même temps, il est clair que le SEAE devra avoir des contacts très étroits avec tout un éventail de services de la Commission et c'est pourquoi il importe que nous travaillions main dans la main. Je partage les objectifs du Parlement concernant la nécessité de mécanismes budgétaires transparents et responsables pour le SEAE. Cela est également clair et je pense dès lors que nous avons hâte de trouver la bonne formule à cet égard.

Deuxièmement, en vertu du Traité, la responsabilité politique vis-à-vis du Parlement européen se fait principalement par l'intermédiaire du président de la Commission, du vice-président/haut-représentant et d'autres membres de la Commission. Nous saluons le signal clair contenu dans le rapport de M. Brok et selon lequel le vice-président/haut-représentant doit être l'autorité investie du pouvoir de nomination pour le SEAE et les postes les plus élevés au sein des délégations.

Dans le cadre du nouveau système, les chefs de délégation et les hauts fonctionnaires du SEAE seront des fonctionnaires européens soumis au statut des fonctionnaires, à des procédures de désignation définies et à des obligations d'indépendance. Nous irions au devant de problèmes si nous isolions de la sorte un groupe pour des auditions au PE. Même si ce n'était qu'une question d'auditions pour un poste plus politique, la même analyse s'appliquerait. Je pense que ce n'est certainement pas conforme à la pratique suivie au sein des États membres.

Je répète que nous comprenons toutefois que le Parlement souhaite avoir un échange approfondi, qu'il soit formel ou informel, avec les principaux hauts fonctionnaires du SEAE et des délégations. Je pense qu'on pourrait le prévoir après la désignation; la personne désignée devrait alors aller au Parlement et discuter avec le Parlement.

J'ai aussi constaté avec beaucoup d'intérêt et de plaisir que la question des droits de l'homme et celle des droits des femmes avaient été mentionnées. Tout ce que je peux vous dire, c'est que toutes les institutions de l'UE se sont engagées à intégrer les questions de genre, en ce compris le SEAE, mais les nominations doivent aussi se faire sur la base des mérites. Par conséquent, les mérites et l'intégration des questions de genre doivent aller de pair.

Je tiens à évoquer brièvement le gouvernement israélien et mon voyage au Moyen-Orient. Après le conflit à Gaza, il était capital d'obtenir un cessez-le-feu. J'ai essayé de contribuer au premier cessez-le-feu et je pense que c'est mon intervention en particulier qui a permis d'ouvrir des corridors humanitaires et de fixer des créneaux horaires pour la fourniture de marchandises humanitaires à ce moment très difficile et décisif.

Enfin, concernant les délégations, comme je l'ai indiqué précédemment: elles sont déjà ouvertes. Les commissaires ou les membres du Conseil peuvent déjà se rendre dans les délégations parlementaires européennes, mais c'est aussi une question d'horaires. La situation devrait rester la même à l'avenir.

Elmar Brok, rapporteur. – (DE) Monsieur le Président, Madame Malmström, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs, les attaques qui ont été portées ici contre la politique étrangère et de sécurité commune appartiennent au passé. Les sondages montrent que 70 % des citoyens européens veulent une politique étrangère et de sécurité commune qui soit forte, parce qu'ils savent que c'est la seule manière de maintenir la paix en Europe et de veiller aux intérêts de l'Europe partout dans le monde. Les déclarations que vous avez faites appartiennent au passé. C'est ce genre de déclarations qui ont conduit l'Europe à la guerre et nous voulons y mettre un terme.

Nous tenons également à indiquer que nous voulons que cette politique étrangère renforce la capacité de l'Europe à agir. Il me tient aussi à cœur d'affirmer explicitement que la politique étrangère n'est pas l'affaire des parlements. La politique étrangère opérationnelle doit relever de la responsabilité du pouvoir exécutif. C'est le cas dans tous les États nationaux. Cela signifie toutefois que les parlements – et en l'occurrence le Parlement européen – doivent avoir des droits de contrôle à part entière. La façon dont cela s'applique au budget doit être claire, ainsi que les domaines dans lesquels il y a un droit d'information et de véritables comptes à rendre.

Je voudrais inviter le Conseil et la Commission à inclure dans leurs documents moins d'informations sur les organigrammes et sur les membres des délégations nationales qui seront désignés aux différents postes. Ils doivent plutôt décrire les droits du Parlement dans ces documents du COREPER et non se contenter de dire que les droits du Parlement doivent être maintenus, sans plus. Je pense qu'une action s'impose à cet égard. En outre, je suis d'avis que le haut-représentant ou vice-président, qui doit encore être désigné, doit être impliqué dans l'élaboration des propositions et qu'il ne doit pas être mis devant le fait accompli. Il faut aussi en tenir compte. Madame Malmström, vous restaureriez grandement la confiance si vous pouviez à l'avenir vous référer au haut-représentant en tant que haut-représentant ou que vice-président de la Commission. Ainsi, nous parlerions tous de la même chose et cela permettrait de savoir que nous parlons réellement de la même chose.

(Applaudissements)

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu le jeudi 22 octobre 2009.

Déclarations écrites (article 149)

Gabriele Albertini (PPE), par écrit. – (IT) Le texte sur lequel nous nous apprêtons à voter demain est une excellente base pour les négociations qui nous attendent.

Je remercie M. Brok et M^{me} Neyts-Uyttebroeck pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé malgré des délais serrés. Sur la base de ce travail, la commission que j'ai l'honneur de présider sera à même de tenir un dialogue constructif, mais ferme, avec le futur haut-représentant et de défendre le caractère communautaire du nouveau service pour l'action extérieure. Le message que nous tenons à envoyer à la Commission et au Conseil est pour l'essentiel le suivant: nous voulons un service qui ait des pouvoirs étendus et qui satisfasse nos ambitions de faire de l'Union européenne un acteur politique mondial, et nous voulons que cela se fasse sur une base consensuelle, c'est-à-dire avec la participation et le soutien des trois institutions – le Parlement, la Commission et le Conseil.

C'est pourquoi j'invite la Commission à faire preuve de courage dans les négociations et à défendre le modèle communautaire. J'invite aussi à nouveau le Conseil à impliquer ce Parlement et, en particulier, la commission que je préside dès le début des négociations, de manière à franchir cette étape cruciale dans la création d'une véritable politique étrangère européenne.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE), par écrit. – (RO) La création du service européen pour l'action extérieure est un passage obligé si nous voulons améliorer l'efficacité de l'action extérieure de l'UE. L'objectif consiste à promouvoir une politique étrangère bien plus cohérente et à améliorer l'image de l'UE sur la scène internationale. La réalisation de ces objectifs dépend toutefois de la façon dont nous organisons ce service.

Le rapport renferme plusieurs propositions particulièrement importantes. Nous avons besoin d'une organisation qui soit aussi rationnelle que possible et qui évite les doublons. C'est la raison pour laquelle je suis favorable à la fusion des délégations de la Commission dans les pays tiers, des bureaux de liaison du Conseil et des bureaux des représentants spéciaux de l'UE, ainsi que la création d'«ambassades de l'UE». Du point de vue de l'efficacité, la proposition visant à ce que ces délégations assument certaines fonctions consulaires, telles que la gestion des visas Schengen, me semble aussi intéressante.

Je tiens à souligner la nécessité d'une formation standard pour le personnel, de façon à ce que nous puissions réellement disposer d'un service professionnel qui répondent aux besoins de l'UE. La création d'un collège de diplomates européens me semble être la solution idéale pour proposer du personnel diplomatique avec une formation basée sur des normes communes, de manière à garantir la cohérence au sein du SEAE. En effet, à l'avenir, une carrière diplomatique européenne pourrait devenir tout aussi attrayante qu'une carrière diplomatique pour un État membre.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Voilà un autre document déplorable par lequel le Parlement européen tente d'influencer, dans le sens négatif du terme, toute la façon dont l'Union européenne fonctionne, en exploitant la personnalité juridique qui lui est conférée par le traité de Lisbonne, bien que ce dernier ne soit pas encore entré en vigueur, puisque nous attendons toujours que la République tchèque le ratifie.

Le rapport à l'examen est symptomatique de la nature militariste de l'Union européenne. Il a pour objectif de garantir que la politique étrangère serve les intérêts de l'expansion militaire des grandes puissances au sein de l'Union européenne, en tirant parti de ce qu'elles ont introduit dans le traité de Lisbonne afin de renforcer leurs pouvoirs décisionnels, même si certains États membres ont des points de vue différents.

J'en veux pour preuve la déclaration suivante contenue dans le rapport:

«les unités de gestion des crises militaires et civiles doivent être placées sous l'autorité du haut-représentant, tandis que la structure de commandement et d'organisation pourrait être différente de celle du personnel civil; le partage de l'analyse des renseignements entre les acteurs au sein du SEAE revêt une importance cruciale afin d'aider le haut-représentant dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée de mener une politique extérieure de l'Union à la fois cohérente et efficace».

Anneli Jäätteenmäki (ALDE), par écrit. – (FI) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, au printemps dernier, le Parlement européen a adopté le rapport de M. Dehaene concernant les effets du traité de Lisbonne sur l'équilibre institutionnel. Dans ce rapport, le Parlement réclamait que les futures désignations aux postes

supérieurs au sein de l'UE tiennent aussi compte de la perspective de genre. Aujourd'hui, à peine quelques mois plus tard, le Parlement européen adopte une position encore plus stricte en faveur de l'application du principe d'égalité. La position du Parlement sur l'égalité est donc claire. La vice-présidente de la Commission européenne, Margot Wallström, a été proactive dans les questions liées à l'égalité. José Manuel Barroso, le président réélu de la Commission, a également promis d'être sensible à la notion d'égalité lors de la formation de la nouvelle Commission. Les États membres se trouvent néanmoins dans une position centrale ici. Je suis persuadée que nous trouverons des candidats appropriés pour la Commission dans les États membres de l'Union européenne, aussi bien des hommes que des femmes. Je vous remercie.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (DE) Le traité de Lisbonne promettait d'apporter toutes sortes de changements. L'UE devait devenir plus réceptive et plus démocratique, le Parlement européen devait voir renforcés ses pouvoirs de codécision et les citoyens auraient leur référendum sur l'UE. Les États membres sont toutefois menacés de voir leurs commissaires supprimés. Il est grand temps que l'UE fasse preuve de bonne volonté et demande au peuple son avis sur l'adhésion de la Turquie. Il semble cependant que les référendums n'existent que pour être ignorés. Il n'est pas non plus facile de voir comment l'UE doit devenir plus réceptive si les responsabilités des nouveaux postes ne sont définies que dans le Traité. Les conflits sont tout aussi inévitables dans ce domaine qu'ils le sont dans le nouveau service pour l'action extérieure, dont les droits d'accès n'ont pas encore été définis. Notre extraordinaire budget est déjà en train de devenir de plus en plus faramineux et de couvrir un réseau toujours plus grand d'agences de l'UE, ce qui implique inévitablement des doublons et des chevauchements d'autorité. Il est donc essentiel de maintenir l'équilibre, de façon à ce que le nouveau système, d'une part, n'entraîne pas de doublon, mais qu'il permette des synergies à exploiter afin que, d'autre part, le contrôle parlementaire ne puisse être esquivé, que les États membres ne puissent pas faire blocage et que l'autorité nationale reste inchangée. Outre cela, le nouvel organe doit avoir l'autorité nécessaire pour accomplir ses missions et travailler efficacement avec les partenaires stratégiques de l'Europe.

Czesław Adam Siekierski (PPE), *par écrit.* – (PL) Mesdames et Messieurs, la mise en place du service européen pour l'action extérieure est un projet exceptionnel qui mérite tout particulièrement notre soutien. Il a pour objectif d'aider le haut-représentant de l'UE, mais, dans le même temps, nous ne devons pas oublier de garantir un niveau adéquat de qualification ni son caractère représentatif institutionnel et national. Le recrutement du personnel de ce service doit veiller spécialement à maintenir les principes de transparence et d'égalité. Il convient aussi de noter que le service européen pour l'action extérieure étendra la possibilité de recevoir une assistance diplomatique, dès lors que chaque citoyen européen pourra y faire appel. Il s'agit d'une extension *de facto* de la possibilité existante de demander assistance au service étranger d'un autre État membre si l'État membre d'origine n'a pas de bureau diplomatique ou consulaire dans un pays particulier. Le service européen pour l'action extérieure devrait aussi apporter une valeur ajoutée, grâce à la synergie de ses trois éléments de base – des services qui proviennent de l'actuelle Commission européenne, du Conseil et des États membres. À mon avis, le SEAE devrait recruter des candidats auprès de ces trois sources, ce qui garantira son professionnalisme, son efficacité et son caractère unique. L'efficacité sera aussi garantie grâce au grand nombre de représentations de l'Union européenne qui découleront de la transformation des actuelles représentations de la Commission. En ce qui concerne l'intervention de M. Grzyb, je partage son point de vue selon lequel la création d'un collège de diplomates européens pourrait être évitée en utilisant les centres nationaux et régionaux qui ont déjà acquis une renommée dans toute l'Europe pour la formation professionnelle qu'ils dispensent aux futurs diplomates.

9. Préparation de la réunion du CET et du Sommet UE/USA (2 et 3 novembre 2009) - Coopération transatlantique judiciaire et policière (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle la discussion commune sur les déclarations du Conseil et de la Commission sur:

1. la préparation de la réunion du CET et du sommet UE/USA (2 et 3 novembre 2009) et sur
2. la coopération transatlantique judiciaire et policière.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, nos relations avec les États-Unis et la coopération transatlantique entre les États-Unis et l'UE sont extrêmement importantes. Il s'agit de l'une des pierres angulaires de la politique étrangère de l'UE, basée sur les principes de liberté, de démocratie et de respect des droits de l'homme et du droit international, qui nous unit tous. La nouvelle administration américaine s'est montrée très intéressée par un renforcement et

un développement des liens avec nous, Européens. Le premier Conseil économique transatlantique avec le gouvernement du président Obama se tiendra ces 26 et 27 octobre. Peu après, le 3 novembre, il y aura un sommet entre l'UE et les États-Unis. Nous avons là deux grandes opportunités de renforcer nos relations. Le débat d'aujourd'hui est donc très important.

Je voudrais souligner un certain nombre de domaines dans lesquels nous coopérons et pour lesquels nous espérons obtenir des résultats et renforcer nos relations pendant le sommet.

Concernant le climat, nous nous félicitons des ambitions plus affirmées des États-Unis. Nous devons collaborer avec l'administration américaine afin de parvenir à un accord global et contraignant au niveau international à Copenhague. Nous demandons aux États-Unis de fixer des objectifs comparables à ceux définis par l'UE. Les États-Unis et l'UE doivent se tenir prêts, ensemble, à soutenir des mesures climatiques comme la réduction des émissions, l'adaptation, le financement et d'autres formes d'aide aux pays en développement.

Une autre question importante est bien entendu la crise économique et financière. Une coopération très étroite sera nécessaire si nous voulons respecter les accords conclus lors du sommet du G20 et restaurer la confiance dans les marchés financiers. Ensemble, nous œuvrerons afin que le cycle de Doha se termine sur une note positive en 2010, car c'est extrêmement important pour promouvoir la reprise de l'économie et lutter contre le protectionnisme.

Nous discuterons également, bien entendu, d'un certain nombre de questions régionales, par exemple de l'Afghanistan, du Pakistan, de l'Iran, du Moyen-Orient, de la Russie et des Balkans occidentaux. Nous avons établi une coopération régulière et encore plus étroite en ce qui concerne la gestion des crises, et elle s'est notamment traduite par la participation des États-Unis à une mission civile de la PCSD, la mission Eulex au Kosovo.

Nous coopérons également sur les questions énergétiques, domaine dans lequel la coopération devrait aujourd'hui être renforcée, et nous espérons pouvoir créer un conseil énergétique spécial réunissant l'UE et les États-Unis au niveau ministériel.

Les deux parties sont intéressées par un renforcement de la coopération sur les questions nationales et juridiques. Je reviendrai là-dessus dans un instant, car j'ai cru comprendre que les débats avaient été combinés.

Concernant la non-prolifération et le désarmement, la coopération entre l'UE et l'administration américaine ont bénéficié d'un nouvel élan et Barack Obama a fait de cette question une priorité. Nous espérons que cette priorité sera reflétée au sein d'une nouvelle déclaration commune sur la non-prolifération et le désarmement, dans le cadre du sommet de novembre.

Des deux côtés de l'Atlantique, nous sommes intéressés par un renforcement de notre coopération au sujet du développement. L'UE et les États-Unis sont bien entendu responsables de la majeure partie de l'aide mondiale au développement. Le sommet à venir est donc l'occasion idéale d'en discuter et d'aborder également, à haut niveau, tous les autres sujets pertinents. La Présidence suédoise est ravie d'avoir l'opportunité de représenter l'UE.

Je voudrais dire quelques mots au sujet du partenariat économique et du Conseil économique transatlantique, le CET. Ce partenariat nous offrira un mécanisme au plus haut niveau permettant d'accélérer les négociations actuelles et de déterminer de nouveaux domaines de coopération réglementaire. Nous devons élaborer un programme de travail pour le CET qui pourra être mis en œuvre l'année prochaine. Nous aurons ainsi un forum de coopération au sein duquel nous pourrions traiter les questions relatives à la mondialisation et à l'évolution rapide de la technique. Il a déjà été un forum important par le passé, mais il peut bien sûr être amélioré, surtout lorsqu'il s'agit de questions stratégiques plus larges ayant trait à l'économie transatlantique et aux défis économiques communs. Le Conseil économique transatlantique revêt encore plus d'importance aujourd'hui, compte tenu de la crise financière.

Permettez-moi à présent de dire quelques mots sur la coopération juridique et policière. Cela fait maintenant quelques temps que nous coopérons avec les États-Unis dans ce domaine, ce qui s'est traduit par la conclusion de plusieurs accords en matière d'extradition et d'assistance juridique mutuelle, qui entreront en vigueur dans quelques mois. Nous en discutons souvent avec le Parlement européen, qui est, je le sais, un partenaire actif et engagé dans ces domaines – et souvent aussi un partenaire essentiel, ce qui est positif. Il me suffit à cet égard d'évoquer, par exemple, le débat sur les données PNR (*Passenger Name Records*). Une fois que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur, l'influence du Parlement européen sur ces dossiers sera renforcée, de même que son implication à leur égard.

Nous travaillons en ce moment sur ce que l'on appelle la déclaration de Washington, qui décrira la situation relative aux questions juridiques et de politique nationale et la coopération dans ce domaine entre l'UE et les États-Unis. Cette déclaration doit être pleine de sens et elle doit être suivie par des mesures concrètes. Ce dont nous avons aujourd'hui besoin, plus que de jolis mots, c'est d'une coopération concrète et active.

Naturellement, nous devons déterminer nos valeurs communes, à savoir la démocratie et l'État de droit, ainsi que le respect des droits de l'homme et les libertés fondamentales. Nous sommes bien entendus intéressés par une coopération dans tous les domaines menaçant ces valeurs communes.

Nous cherchons à organiser une consultation rapide entre les deux parties dès que survient un incident politique susceptible d'affecter l'autre partie. Nous mettons l'accent sur nos ambitions communes afin de participer activement aux forums internationaux et de pouvoir ainsi appliquer totalement nos obligations multilatérales.

Nous coopérons actuellement dans le but d'améliorer la sécurité des documents de voyage et de faire des passeports biométriques une norme internationale. Un exemple important est celui de l'accord sur les données relatives aux voyageurs aériens. Ensemble, nous ferons en sorte que l'accord porte ses fruits, mais il convient également de protéger la vie privée des citoyens et de respecter les systèmes des différents pays.

La liste des domaines de coopération est longue. Pour n'en citer que quelques-uns: traite des êtres humains, exploitation sexuelle des enfants, trafic de drogue, criminalité économique, criminalité informatique, corruption, suppression des aides bénéficiant à la criminalité et confiscation des profits retirés de celle-ci et lutte contre le terrorisme. Tout ceci nécessite des efforts communs et, dans une certaine mesure, coordonnés.

Nous avons travaillé en vue d'améliorer la coopération juridique relative à la détection, à l'instruction et à la poursuite en justice des criminels et terroristes transfrontaliers. Nous attendons avec impatience l'accord entre l'UE et les États-Unis sur l'extradition et l'assistance juridique mutuelle, qui entrera en vigueur en début d'année prochaine.

Cet accord a maintenant été transposé dans les 27 États membres de l'UE et un groupe de travail conjoint UE / États-Unis a été créé afin d'assurer la mise en œuvre de l'accord. Des séminaires sont actuellement en train d'être programmés, afin de rapprocher les acteurs impliqués et de les aider à contrôler la mise en œuvre.

Enfin, je voudrais mentionner trois autres points. Le premier concerne la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. C'est une question extrêmement importante. La lutte contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme nécessite souvent l'échange de données personnelles, ce qui nous contraint dans une certaine mesure à faire certaines concessions au sujet des libertés et des droits fondamentaux. Cette nécessité doit être contrebalancée par la protection fondamentale et rigoureuse des données à caractère personnel. La coopération et le dialogue dans ce domaine se poursuivent et doivent être renforcés.

Le deuxième point concerne les grandes infrastructures. Nous devons coopérer ensemble au sujet des dommages susceptibles d'être infligés aux infrastructures essentielles en cas de catastrophe ou d'attaque terroriste ou encore en cas d'attaque de nos systèmes d'information. Cela pourrait avoir des conséquences désastreuses. Il y a énormément de possibilités de coopération dans ce domaine.

Troisièmement, l'UE et les États-Unis se sont engagés à travailler en observant les principes de liberté, de démocratie et de justice. Nous sommes déterminés à promouvoir ces principes dans le monde entier. C'est ce que nous faisons à chaque fois que nous travaillons ensemble et que nous collaborons au sein de forums internationaux comme les Nations unies.

La coopération entre les officiers de liaison et les délégations s'est notamment révélée fructueuse dans les Balkans occidentaux, ainsi qu'en Afghanistan et au Pakistan. Cette coopération doit être améliorée. Les différentes mesures prises dans le cadre de cette coopération peuvent se compléter mutuellement. Nous devons également mieux coordonner notre assistance technique. Nous poursuivrons notre coopération entre donateurs, la coopération en matière d'aide ainsi que la coopération opérationnelle vis-à-vis de l'Amérique latine et de l'Afrique de l'Ouest, afin de contribuer à la lutte contre le commerce de drogue et de pouvoir répondre à d'autres défis.

Je suis ravie que l'administration américaine fasse montre d'un intérêt aussi prononcé pour une coopération avec nous. Il est dans notre intérêt d'accepter cette proposition visant à protéger nos valeurs et nos intérêts dans le cadre d'un dialogue constructif, d'une coopération qui donnera, je l'espère, des résultats concrets à l'avenir.

Benita Ferrero-Waldner, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, dans mon intervention, je vais aborder le prochain sommet Union européenne-États-Unis, qui constituera une étape clé de notre partenariat transatlantique, et qui traitera certains aspects relatifs à la relation UE / États-Unis, particulièrement ceux ayant trait aux négociations sur le changement climatique actuellement en cours ainsi que certaines questions relatives au domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité.

Le changement d'administration américaine au mois de janvier a eu un impact retentissant sur les relations UE-États-Unis et notre partenariat a démarré d'un bon pied. Je voudrais dire que nous avons revigoré nos relations et je suis convaincue que le traité de Lisbonne, une fois entré en vigueur, contribuera également au renforcement de cette relation fondamentale en offrant à l'Union européenne une identité de politique étrangère encore plus forte. C'est également ce qu'escomptent nos amis de Washington.

Mais soyons bien clairs. Notre ambition d'un véritable partenariat d'égal à égal avec les États-Unis signifie également que les Européens doivent afficher une vraie volonté et être capables d'obtenir des résultats. J'ai envie de dire que c'est un double élan, à la fois interne et externe, qui rend le sommet de Washington aussi important.

Le premier sommet formel avec le président Obama a eu lieu après notre rencontre informelle à Prague ce printemps. Les préparatifs du sommet de Washington sont à présent en bonne voie. Nous travaillons avec nos partenaires américains afin d'obtenir des résultats concrets dans les domaines prioritaires. L'économie mondiale et le changement climatique devraient selon toutes probabilités être les deux domaines phares des discussions du sommet, en plus d'un certain nombre de défis de politique étrangère clés.

Concernant l'économie, Washington concentrera son attention sur les efforts communs visant à lutter contre la crise économique et financière et à relancer durablement l'économie mondiale afin d'assurer l'emploi et de favoriser la croissance. Nous avancerons sur les sujets relatifs à la gouvernance de l'économie mondiale, notamment la réglementation financière ainsi qu'un suivi en temps voulu du sommet du G20 à Pittsburgh. La Commission insistera également sur notre intérêt commun à maîtriser les tendances protectionnistes et nous demanderons aux États-Unis de renouveler leurs efforts visant à conclure le cycle de Doha sur un succès.

Deuxièmement, concernant le changement climatique, nous, en tant qu'Union européenne, encouragerons les États-Unis à participer à la conférence de Copenhague en s'étant fixés des objectifs ambitieux visant à conclure un accord mondial solide, et nous travaillerons avec les États-Unis en vue d'avancer dans la création d'un système d'échange de quotas des deux côtés de l'Atlantique.

Troisièmement, s'agissant de la politique étrangère, nous discuterons bien sûr également avec les États-Unis sur la meilleure manière de répondre aux défis urgents dans le domaine de la politique étrangère. Nous chercherons plus particulièrement ici à déterminer comment coopérer davantage et plus étroitement dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, au sujet des problèmes posés par les ambitions nucléaires de l'Iran et au sujet des différentes manières qui nous permettraient d'assurer le renouvellement du pacte pour l'Afghanistan, qui est à la base de nos efforts conjoints là-bas. Je participerai à une réunion de politique étrangère spécifique avec la secrétaire Clinton et le ministre des affaires étrangères Bildt afin de pouvoir discuter de ces questions de manière plus approfondie.

Ensuite, j'espère que le sommet adoptera également une déclaration sur la non-prolifération et le désarmement, qui ferait avancer la coopération UE-États-Unis dans bon nombre des domaines définis par le président Obama dans ses déclarations de Prague et de New York. Cette initiative, qui revêt en elle-même une importance stratégique, traduit bien le nouvel engagement américain en faveur d'un multilatéralisme efficace, que l'Union européenne est bien décidée à soutenir et à consolider.

Dernier point, mais pas des moindres, un autre des grands aboutissements de ce sommet sera la création d'un nouveau Conseil UE-EU de l'énergie, dont la première réunion se tiendra le 4 novembre. Le Conseil sera présidé par mes collègues, les commissaires Piebalgs et Potočník, la Présidence et moi-même du côté européen, et par la secrétaire Clinton et le secrétaire Chu, du côté américain. Le Conseil examinera la sécurité énergétique mondiale, les marchés de l'énergie et la réglementation des produits, ainsi que les nouvelles technologies et la recherche. En bref, il apportera une valeur ajoutée dans un domaine politique dont l'importance est évidente.

Un nouveau Conseil économique transatlantique (CET) a également été créé. Il viendra compléter le Conseil de l'énergie, que nous allons aussi revitaliser. Le CET se réunira à Washington mardi prochain – donc avant le Conseil de l'énergie – et son issue influencera forcément les discussions du sommet.

Un domaine prometteur de notre coopération transatlantique est ce que nous appelons la «coopération en amont». Nous allons discuter très tôt des approches politiques de manière à éviter, plus tard, que nos

réglementations ne prennent des chemins séparés. Inutile de préciser que nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin de ce type de coopération. La nécessité d'une réaction cohérente face à la crise financière en est le meilleur exemple. Nous étudierons également les possibilités d'intensifier ce forum de coopération pour les informations sur les soins de santé utilisant les nanomatériaux.

Sur l'initiative des États-Unis, nous entendons également établir une coopération plus étroite dans le domaine de l'innovation. Les deux parties reconnaissent que l'amélioration du potentiel d'innovation de nos industries et de nos forces de travail est essentielle pour créer de l'emploi et de la croissance et donc pour sortir correctement de la crise. Et la Commission fera bien sûr part de nos préoccupations au sujet de certains points fondamentaux comme la garantie des échanges commerciaux, les distorsions potentielles de la concurrence dues aux aides d'État et la politique des marchés publics des États-Unis.

Enfin, au sein de la Commission, nous avons toujours beaucoup compté sur le soutien du Parlement européen dans le cadre du processus de CET et nous vous sommes reconnaissants de ce soutien. Soyez donc assurés que nous soutiendrons fermement les initiatives des délégations du Parlement européen concernant les relations avec les États-Unis et visant à renforcer l'implication des parlementaires dans les questions relatives au CET des deux côtés de l'Atlantique.

Nous voudrions consolider le rôle du CET en tant que forum bilatéral servant à la fois à répondre aux problèmes quotidiens comme aux problèmes stratégiques relatifs au commerce et à l'investissement transatlantique. De plus, fait important, le CET aura également tendu la main au dialogue transatlantique des législateurs ainsi qu'aux acteurs de la société civile, ce qui signifie clairement que nous avons besoin de l'expertise et de l'élan politique des législateurs pour exploiter entièrement le potentiel du marché transatlantique.

Ma collègue a déjà indiqué que le domaine de la justice, de la liberté et de la sécurité sera également très important. Une réunion de la troïka sur les affaires relatives à la justice, à la liberté et à la sécurité aura lieu les 27 et 28 octobre à Washington, dans le cadre de notre coopération dans ce domaine. Le vice-président Barrot représentera la Commission. Nous allons bientôt terminer la préparation d'une déclaration visant à renouveler notre partenariat transatlantique dans ces domaines. Lors de la réunion de Washington, nous aurons l'occasion d'échanger formellement les instruments de ratification des accords d'extradition et d'assistance juridique mutuelle, de manière à ce qu'ils puissent entrer en vigueur début 2010. Ces accords viendront renforcer nos efforts visant à lutter contre la criminalité dans le contexte actuel de mondialisation.

Comme il a déjà été mentionné, nous devons sans aucun doute faire des progrès sur une autre question primordiale importante pour les citoyens. Nous allons réclamer de nouveau l'exemption de visa vers les États-Unis pour tous les citoyens européens; nous ferons part de notre inquiétude au sujet de la possibilité d'une taxe sur le système électronique d'autorisation de voyage, qui ferait office de nouvelle taxe sur le tourisme; et nous rappellerons une fois encore aux États-Unis la nécessité de lever les restrictions frappant les voyageurs atteints de VIH/sida aux termes du programme américain d'exemption de visa, comme vous l'avez mentionné.

Enfin, une délégation de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures se déplacera jusqu'à Washington au moment de la réunion ministérielle, nous espérons donc qu'elle pourra faire passer les mêmes messages. Le vice-président Barrot est également disposé à rencontrer la délégation de la commission des libertés civile lors de son passage à Washington.

PRÉSIDENTE DE M^{ME} DIANA WALLIS

Vice-présidente

Elmar Brok, au nom du groupe PPE. – (DE) Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Madame Malmström, je remarque que le principe d'égalité hommes-femmes se porte très bien au sein de ce Parlement! Nous devons être conscients que le Conseil économique transatlantique (CET) est un sujet très important et que l'organisme, qui a été créé il y a quelques années, a aujourd'hui besoin d'un nouveau moteur, car nous sommes en ce moment en période de transition, avec une nouvelle administration américaine et, bientôt, une nouvelle Commission. J'espère que la réunion de mardi prochain permettra de faire perdurer le CET et de lui donner l'esprit qu'il lui faut.

Un marché transatlantique sans aucun obstacle au commerce permettrait d'obtenir une croissance économique de 3,5 % aux États-Unis et en Europe et de 1,5 % dans le monde entier. Dans le contexte actuel de crise économique, cette question est très étroitement liée à celle de l'emploi. C'est pourquoi nous devons profiter le plus possible de cette opportunité et faire savoir lors de nos déclarations publiques que nous prenons cette

initiative au sérieux. Madame Ferrero-Waldner, nous devons également faire en sorte que la politique de sécurité dans le domaine de l'énergie soit gérée par le nouveau conseil sur la sécurité énergétique et que les questions réglementaires soient traitées par le CET. Il importe que ces deux domaines ne soient pas mélangés, si nous voulons éviter la duplication des efforts et faire en sorte de disposer en fin de compte d'une solution.

Il est notamment ici question des législateurs. Il ne sera pas possible d'éliminer les obstacles au commerce sans la participation du Parlement européen et du Congrès américain, vu que 80 % des réglementations sont inscrites dans la législation. C'est la raison pour laquelle l'administration ne peut pas obtenir de résultats toute seule.

Je voudrais faire une dernière observation au sujet de ce sommet. Le changement climatique, l'Afghanistan, la non-prolifération des armes nucléaires, les armes de destruction massive et le désarmement sont autant de questions importantes pour lesquelles la nouvelle administration offre de nouvelles opportunités. J'espère de tout cœur que vous parviendrez à inclure tous ces points et j'espère que le nouveau prix Nobel, en collaboration avec l'Union européenne, obtiendra d'excellents résultats, pour nous tous, dans ces domaines.

Hannes Swoboda, *au nom du groupe S&D.* – (DE) Madame la Présidente, Madame Malmström, Madame la Commissaire, il a déjà été mentionné que grâce à M. Obama et à la nouvelle majorité au Congrès, nous disposons aujourd'hui d'une nouvelle opportunité majeure pour intensifier notre coopération, particulièrement en ce qui concerne le marché transatlantique commun. Il ne faut pas, cependant, que ce marché commun devienne celui de la déréglementation. Il doit être un marché commun basé sur les fondements ou sur les principes d'une économie sociale de marché, avec des réglementations raisonnables et adéquates en cas de besoin.

M. Brok a tout à fait raison de dire qu'une base législative est bien sûr nécessaire, qu'il s'agisse de la réglementation des marchés financiers ou des réglementations relatives à la politique énergétique et environnementale. Adopter une approche commune dans ce domaine donnerait un nouvel élan aux relations mondiales.

Un domaine que nous avons déjà abordé et dont nous pourrions discuter ce matin est la question primordiale de la politique climatique. Nous serons nombreux à nous rendre à Washington ces prochains jours, et nous aurons là-bas l'occasion de discuter avec nos collègues du Congrès. Bien que la législation sur la politique climatique n'ait pas encore été adoptée, les représentants du gouvernement américain sont au moins en partie autorisés à prendre des engagements contraignants, même si les détails ne peuvent être finalisés jusqu'à ce que le processus législatif fédéral ait été achevé.

Il est primordial que Copenhague soit un succès. Ce n'est pas la fin d'un processus, mais plutôt une étape importante dans le processus qui nous mènera vers une politique climatique commune. Nous devons tous faire en sorte que Copenhague soit un succès, et cela ne peut arriver que si nous fixons des objectifs contraignants en matière de politique climatique.

Enfin – et ceci aussi a déjà été mentionné – malgré notre amitié, notre affection mutuelle et nos relations cordiales, il y a certaines choses que nous ne pouvons accepter. Il s'agit notamment des mesures protectionnistes à répétition, prises notamment sur le marché du matériel de défense, de la politique des visas discriminatoire visant certains États membres et les frais de visa réclamés par les États-Unis et dont il a déjà été question. Il est important que nous parlions aux États-Unis sur un même pied d'égalité. Il est important de mettre en place un partenariat, mais tout en expliquant ce que nous ne pouvons accepter, en l'occurrence une politique discriminatoire à l'égard des Européens.

Sarah Ludford, *au nom du groupe ALDE.* – (EN) Madame la Présidente, au nom du groupe ALDE, je suis ravie que cette résolution réclame un partenariat stratégique renforcé entre l'UE et les États-Unis, qui constituerait l'une des pierres angulaires de la politique extérieure de l'UE. Elle rappelle également à juste titre le rôle d'un marché transatlantique intégré d'ici 2015. Nous ne devons pas laisser l'arbre des divers désaccords sur des points spécifiques cacher la forêt, à savoir l'énorme intérêt que nous avons à établir des valeurs et des objectifs communs et à agir afin de promouvoir notamment la démocratie et les droits de l'homme, la résolution des conflits et la protection contre les menaces sécuritaires.

D'un point de vue économique, le groupe ALDE a insisté sur la nécessité d'éviter l'arbitrage réglementaire dans le secteur financier et de résoudre la question des institutions «trop grandes pour faire faillite». Nous avons ajouté un amendement au paragraphe 39 car, à ce que je sache, les dirigeants du G2 n'ont pas convenu de travailler sur une transaction financière, ni sur une taxe Tobin, et il est donc absurde d'accepter un tel accord, même si nous l'avons déjà fait, à tort, dans la résolution du G20.

Le groupe ALDE demande également la suppression du paragraphe 38, qui semble demander l'abolition des droits de propriété intellectuelle. Toutefois, comme M^{me} Malmström l'a expliqué, la relation transatlantique concerne surtout les affaires relatives à la justice et à la sécurité. Le groupe ALDE est entièrement favorable à une coopération étroite dans ce domaine, mais cette coopération doit respecter les droits fondamentaux, notamment la vie privée, et être mise en œuvre au sein d'un cadre démocratique et transparent. Il est à cet égard regrettable que les députés européens n'aient pas été consultés au sujet de la déclaration commune dont l'adoption sera discutée la semaine prochaine - surtout à partir du moment où, aux termes du traité de Lisbonne, la plupart de ces questions relèvent du principe de codécision.

On peut se demander pourquoi la Commission et le Conseil sont en train de promouvoir un nouvel accord sur l'accès aux données financières de SWIFT relatives aux citoyens européens, alors que l'accord d'assistance juridique mutuelle prévoit des demandes spécifiques. Je voudrais que l'on réponde à cette question.

Enfin, il est déplorable que le nouveau cadre de coopération en matière de justice et d'extradition autorise l'extradition totalement injustifiée du R-U de Gary McKinnon, un pirate informatique atteint du syndrome d'Asperger, au lieu de lui permettre d'être poursuivi au R-U.

En tout dernier lieu, je rejoins totalement les propos de la commissaire Ferrero-Waldner au sujet de l'exemption de visa pour tous les citoyens européens et nous sommes très sceptiques au sujet d'une taxe «visa light» pour l'ESTA.

Pascal Canfin, au nom du groupe Verts/ALE. – Madame la Présidente, M^{me} Malmström affirmait dans son intervention qu'il fallait des actes et pas seulement des bonnes paroles, des belles paroles. Je peux vous dire que le groupe des Verts va suivre avec grande attention les résultats de ce sommet États-Unis/Union européenne, car il intervient à un moment-clé dans le chemin qui nous mène, d'une part, à Copenhague, et, d'autre part, à la réforme du système financier international.

Sur ce dernier point, nous sommes à un moment où le casino a rouvert, où les profits bancaires atteignent de nouveau des niveaux historiques – 437 milliards de profit pour les banques américaines – et notre analyse est que la volonté politique est moindre qu'il y a six mois. On attend donc énormément de ce sommet qui a vocation à montrer que, du côté américain comme du côté européen, la volonté politique de réguler le capitalisme, de réguler les institutions financières est toujours présente.

Et pour cela, nous avons envie de proposer d'avancer sur deux points très importants. Le premier, c'est la lutte contre les paradis fiscaux, qui n'a pas été mentionnée dans vos interventions. Le Trésor américain reconnaît que les paradis fiscaux font perdre 100 milliards de dollars par an en recettes fiscales. Nous voulions donc insister sur ce point, vous dire qu'il est important que, dans ce sommet, il y ait un travail commun entre les États-Unis et l'Europe en la matière.

Le deuxième élément, cela vient d'être évoqué à l'instant, c'est la taxe sur les transactions financières. M. Barroso, lorsqu'il était candidat à la présidence pour sa réélection, a explicitement dit qu'il était favorable à une telle taxe. Il y a quinze jours, pour la première fois, le Parlement européen a voté majoritairement en faveur d'une taxe sur les transactions financières, à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre international. Le groupe des Verts vous demande donc de mettre ce sujet à l'ordre du jour du sommet États-Unis/Union européenne début novembre.

Dernier point, sur le climat, nous avons la responsabilité d'ôter une épine du pied de M. Obama. Le président Obama veut agir, mais il est coincé par sa majorité. Le meilleur service à lui rendre, c'est que l'Union européenne, fin octobre, prenne un engagement pour financer à hauteur de 30 milliards d'euros le financement des dépenses d'adaptation au Sud et s'engage sur une réduction de 30 % de ses propres émissions, et on pourra à ce moment-là avancer dans la négociation. C'est notre responsabilité. Nous devons le faire avant ce sommet.

Tomasz Piotr Poręba, au nom du groupe ECR. – (PL) Madame la Présidente, le renforcement des relations entre les États-Unis et l'Union européenne doit être à la base même de la politique extérieure de l'UE. Après tout, les États-Unis sont notre allié le plus proche depuis des années. De nombreux défis nous attendent actuellement, et nous devons tenter de les relever ensemble, main dans la main avec Washington. Dans le domaine de la sécurité, nous sommes déstabilisés par l'attitude de l'Iran et l'aggravation de la situation en Afghanistan. Un peu plus près de chez nous, notre voisine la Russie devient de plus en plus imprévisible et autoritaire et le Kremlin exerce une pression néo-impérialiste sur les pays qui l'entourent.

Si nous voulons défendre et rester fidèles aux valeurs communes à l'Amérique et à l'Europe, nous devons toujours nous exprimer d'une seule voix lorsqu'il s'agit d'affaires de violation des droits de l'homme et de menaces envers les libertés fondamentales des citoyens. Nous devons être unis pour défendre notre sécurité. Il ne faut pas oublier que l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord est à la base de nos relations transatlantiques. C'est pourquoi le domaine de la sécurité, de la liberté et de la démocratie doit être étendu afin d'inclure également les pays européens renforçant la sécurité euro-atlantique. Il est essentiel que le renforcement actif des liens avec les États-Unis soit une priorité pour l'Union européenne.

Jean-Luc Mélenchon, *au nom du groupe GUE/NGL*. – Madame la Présidente, Madame la Commissaire, Madame la Ministre, dans la tourmente économique actuelle, le nouveau Parlement élu a le droit à une information actualisée aussi précise que possible sur la construction du projet de grand marché transatlantique et sur les objectifs de dérégulation qu'il contient dans les domaines économique et financier, contrairement au rêve formulé par quelques-uns de nos collègues.

L'horizon de mise en œuvre de ce grand marché dérégulé est-il pour 2010 ou 2015? Est-il confirmé? Pour ma part, je pense que cela serait très nuisible pour l'Europe, compte tenu de l'état pitoyable des fondamentaux de l'économie des USA et de leur refus de mettre de l'ordre dans la sphère financière, en plus des raisons de principe qui me conduisent à m'opposer à l'idée que ce partenariat soit, comme beaucoup d'entre vous l'ont répété, la pierre angulaire de la politique de l'Union européenne.

Ce constat me conduit également à demander quelles dispositions vont être prises pour faire face à l'effondrement du dollar et au risque qu'il fait courir à l'Europe, comme au reste du monde. Pourquoi avoir repoussé sans examen sérieux la proposition de monnaie commune mondiale formulée par la Chine, au profit de la stabilité de l'économie du monde?

Je veux mettre en garde contre un atlantisme désuet, qui finit par être un suivisme très archaïque, à ce moment de la vie du monde où nous avons besoin plus que jamais d'affirmer une existence indépendante des volontés des États-Unis d'Amérique.

Krisztina Morvai (NI). – (EN) Madame la Présidente, concernant la lutte commune contre le terrorisme, permettez-moi de suggérer quelque chose, en tant qu'avocate pénale spécialiste des droits de l'homme. Je pense qu'il serait très important et très utile de créer un groupe de travail mixte composé d'experts, d'universitaires, d'avocats en exercice etc., en tirant des conclusions des expériences souvent douloureuses de l'époque post-11 septembre 2001, lorsque les droits de l'homme ont été suspendus au nom de la lutte contre le terrorisme.

Je viens d'un pays où, depuis trois ans, le gouvernement suspend les droits de l'homme et envoie des gens en prison sans aucun motif. Aujourd'hui, ils le font au nom de la lutte contre le terrorisme. Nous avons 16 personnes en prison qui sont très probablement des prisonniers politiques, accusés de terrorisme, mais sans aucune preuve. Suspension des droits de l'homme, de l'habeas corpus, du droit à la défense, des droits des prisonniers: je sais de quoi je parle. Nous devons être très prudents lorsque nous parlons de lutte contre le terrorisme et nous devons le faire de manière très professionnelle et très prudente.

Francisco José Millán Mon (PPE). – (ES) Madame la Présidente, d'un point de vue stratégique, la relation que l'Union européenne entretient avec les États-Unis est la plus importante de toutes ses relations.

Les États-Unis occupent une position clé dans le monde et l'Union européenne gagne de plus en plus ses galons en tant qu'acteur mondial. Nous pouvons, et nous devons faire de nombreuses choses ensemble. Tout d'abord, nous devons assumer un rôle moteur dans la création d'un nouveau monde mondialisé, avec de nouveaux défis et l'émergence de nouveaux acteurs.

Nous devons renforcer encore davantage notre relation et créer de nouveaux mécanismes institutionnels. C'est le bon moment d'entreprendre de telles actions. Le gouvernement de Washington est favorable au multilatéralisme, à une Union européenne renforcée par le traité de Lisbonne et nous assistons en ce moment à l'émergence d'un nouveau monde que nous voulons façonner tous ensemble.

La résolution que nous adopterons demain soutient spécifiquement le renforcement des mécanismes institutionnels, ce que le Parlement demandait dans sa résolution du 26 mars.

La décision de créer le Conseil économique transatlantique, prise il y a deux ans, était la bonne. Néanmoins, dans le monde actuel dans lequel nous vivons, il est aussi nécessaire de développer une excellente coordination des politiques et de la sécurité. Nous devons fixer des réunions régulières entre les responsables des affaires extérieures et de la sécurité. C'est pourquoi cette assemblée, ce Parlement, a soutenu la création d'un Conseil

politique transatlantique qui devra inclure, à l'avenir, le conseil de l'énergie que vous voulez créer lors du prochain sommet.

Le Parlement voudrait également que deux sommets aient lieu chaque année. Nous avons bien deux sommets avec la Russie, pourquoi pas avec les États-Unis? Mesdames et Messieurs, on parle de plus en plus d'un G2 créé par les États-Unis et la Chine, en d'autres termes, une relation privilégiée entre les deux plus grands acteurs mondiaux. J'ai peur que nous, Européens, soyons en train d'affaiblir notre rôle de partenaires et que nous détériorions notre relation privilégiée avec les États-Unis. Nous devons expliquer à ceux-ci que dans le domaine de la politique étrangère, l'Union sera renforcée par le Traité.

L'Union européenne, ou l'Europe d'aujourd'hui, n'est plus aujourd'hui le problème qu'elle a été pendant des décennies. Aujourd'hui, dans ce monde complexe, l'Europe devrait faire partie de la solution, et j'espère que les États-Unis voient également les choses ainsi. Pour que cela se passe ainsi, comme la commissaire l'a souligné, les Européens doivent également agir conformément au rôle mondial que nous voulons jouer, et se montrer à la hauteur de la tâche, vis-à-vis de la relation privilégiée que nous désirons avoir avec les États-Unis.

Pour résumer, l'un des points clés du sommet à venir devrait être, selon moi, le renforcement des relations transatlantiques, y compris au niveau institutionnel.

Ioan Mircea Paşcu (S&D). – (EN) Madame la Présidente, les relations transatlantiques, essentielles pour l'UE comme pour les États-Unis, ont été mises à rude épreuve ces dernières années. Aujourd'hui, avec une nouvelle administration à la Maison Blanche, qui est en train de redéfinir les priorités des États-Unis, et avec la France de retour au sein de la structure militaire de l'OTAN, les perspectives sont meilleures. Personnellement, j'estime qu'il est aujourd'hui temps d'évaluer de manière substantielle les relations transatlantiques afin de leur donner la base solide qu'elles méritent afin de relever les défis communs actuels posés par l'environnement international – énergie, changement climatique, émergence de nouvelles puissances, crise économique et financière et terrorisme.

Cette fois-ci, nous devrions dépasser nos différences politiques superficielles et évaluer nos intérêts communs plus profonds qui, jusqu'à présent, ont toujours été considérés comme acquis. La vérité est que, sans une évaluation commune profonde, nous, Occidentaux, pourrions perdre notre initiative au profit d'autres centres de pouvoir, qui n'hésiteront pas à façonner le monde selon leurs propres intérêts – pas les nôtres.

La sécurité en Europe, par exemple, est l'un de ces intérêts communs et elle se situe donc au cœur des relations transatlantiques. Même si, pour le moment, la guerre sur le continent n'est pas une perspective sérieuse, l'accumulation de quelques tendances négatives actuelles pourrait la rendre bien plus réelle si nous n'agissons pas comme il se doit. Le progrès n'est pas irréversible, comme nous ne le savons que trop bien en Europe centrale. C'est pourquoi, avant d'envisager une proposition visant à réévaluer l'architecture de sécurité actuelle du continent, nous devrions chercher des réponses concrètes au sujet de la poursuite de l'implication des États-Unis, de l'avenir de l'OTAN et du rôle que devrait jouer l'UE une fois le traité de Lisbonne entré en vigueur.

Si l'Europe veut réaliser son ambition de devenir un véritable acteur de la politique mondiale, elle doit éliminer les différences qui persistent entre ses membres, afin d'essayer de les encourager tous de la même manière à défendre les véritables intérêts économiques communs.

Reinhard Bütikofer (Verts/ALE). – (DE) Madame la Présidente, Madame la Ministre, Madame la Commissaire, la quatrième réunion du Conseil économique transatlantique représente l'occasion idéale pour que ce forum entame un nouveau chapitre. Le CET doit être plus ambitieux. Les deux parties au dialogue transatlantique s'accordent pour dire que la lutte contre la crise économique et celle contre le changement climatique sont nos deux grandes priorités. Il convient maintenant de se mettre d'accord sur un programme spécifique pour le CET qui refléterait ces priorités.

Il est particulièrement important de collaborer sur des innovations permettant le développement d'économies à faible utilisation de carbone et de sociétés à haut rendement énergétique. En outre, il importe également de faire participer plus étroitement les différents acteurs, comme le Dialogue transatlantique des consommateurs, un forum composé de 80 organisations de consommateurs. Ces organisations pourraient contribuer à faire de la protection des consommateurs l'un des thèmes centraux du dialogue sur la réglementation des marchés financiers. L'objectif de créer un marché transatlantique commun d'ici 2015 est peut-être trop ambitieux, mais il faut le juger en tenant compte du fait qu'il améliorera la vie des citoyens des deux côtés de l'Atlantique. C'est pourquoi les Verts sont favorables à un New Deal transatlantique.

James Elles (ECR). – (EN) Madame la Présidente, je suis d'accord avec les intervenants qui ont parlé d'une véritable opportunité à saisir, maintenant qu'une nouvelle administration américaine est en place.

Trois points rapides. Premièrement, il semble que nous ayons évolué vers une situation dans laquelle de nombreux sujets sont discutés entre Européens et Américains, mais sans aucun dialogue stratégique, et pourtant on me dit à Washington que les États-Unis et la Chine ont un dialogue stratégique bien plus développés que nous, partenaires transatlantiques. N'est-il pas temps de dire, lors de ce sommet, que nous souhaitons établir un dialogue stratégique en vue d'un partenariat stratégique?

Deuxièmement, concernant le point de l'ordre du jour du CET relatif au protectionnisme, il est très clair que le plus grand danger qui nous guettera ces 12 prochains mois n'est pas l'ouverture de marchés, mais bien la fermeture de marchés. Pourtant, il y a le marché transatlantique qui constitue, comme M. Brok l'a dit, notre meilleure opportunité de générer de la croissance des deux côtés de l'Atlantique.

N'est-il pas temps de faire du marché transatlantique un élément clé du développement des échanges commerciaux, plutôt que de le reléguer dans un coin en tant que «question de réglementation»? Parce qu'il s'agit au contraire d'un facteur d'ouverture majeur.

Enfin, je déplore que nous ne disposions pas d'étude ni de feuille de route, comme M. Verheugen l'avait promis. L'étude avait été payée par le Parlement. Si vous voulez que le Parlement coopère sur la question de savoir comment s'y prendre pour ouvrir les marchés, veuillez publier ce rapport pour le 15 novembre, comme la résolution le prévoit.

Daniel Caspary (PPE). – (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, si vous pensez que l'Union européenne a besoin de partenaires, comme tous les précédents intervenants l'ont indiqué, ce besoin est particulièrement évident dans le domaine de l'économie. Le marché transatlantique présente un volume d'échanges commerciaux chiffré à environ 2 milliards d'euros par jour. L'importance de l'Organisation mondiale du commerce devient ainsi évidente, tout comme l'importance des accords de libre échange et, surtout, l'importance de se concentrer plus étroitement sur le partenariat transatlantique.

Je m'inquiète parfois de ce qu'il se passe outre-Atlantique, lorsque je vois agir le nouveau président. Il trouve le temps d'aller à Oslo pour y recevoir le prix Nobel, mais par contre, de nombreux chefs d'État ou de gouvernement européens ont eu des difficultés pour avoir un rendez-vous avec lui en marge du sommet du G20. Il a trouvé le temps d'aller à Copenhague pour y soutenir la candidature olympique de sa ville natale, mais, malheureusement, il n'a pas pu nous rejoindre pour assister à une célébration européenne importante, à savoir le 20^e anniversaire de la chute du mur de Berlin et du rideau de fer. Je serai heureux si nous arrivions à le convaincre de ne pas attendre quelques jours avant la réunion du CET pour décider si celle-ci doit avoir lieu, mais plutôt de soutenir très fermement le CET ces prochaines années.

Nous devons faciliter les échanges commerciaux entre l'Europe et les États-Unis. Nous devons opérer des améliorations dans le domaine de la normalisation conjointe. Nous devons éliminer les droits de douane et les barrières non tarifaires aux échanges. Nous devons éviter que ne soient prises des mesures plus protectionnistes des deux côtés de l'Atlantique. Nous devons garantir la sûreté des produits pour nos consommateurs. Nous devons éviter que les mesures antiterroristes n'entravent toutes ces activités, comme nous en discutons déjà actuellement. Pour toutes ces raisons, je serais heureux si nous pouvions réellement avancer dans notre coopération. Bon nombre des problèmes qui nous concernent dans les autres régions du monde, comme les salaires, le dumping social et environnemental, ne sont pas des problèmes dans le cadre de notre relation transatlantique.

Je pense que nous devrions profiter de cette occasion, d'une part, pour collaborer avec les Américains afin de résoudre nos problèmes communs et, d'autre part, pour essayer de jouer un rôle conjoint dans le monde entier dans le cadre de l'avancée des travaux à l'OMC ou dans d'autres organisations internationales comme l'Organisation internationale du travail. J'espère que nous obtiendrons de bons résultats à ce sujet la semaine prochaine.

Véronique De Keyser (S&D). - Madame la Présidente, l'élection du président Obama a été saluée, à juste titre, comme une victoire de la démocratie américaine. Mais le récent prix Nobel de la Paix qui vient de lui être attribué le met sous pression. La paix au Moyen-Orient? On l'espère, mais il est loin d'être le maître du jeu. La paix en Afghanistan? Là, la stratégie américaine a les mains libres, mais si le président Obama prête l'oreille à ses faucons, il risque bien un nouveau Vietnam. Signe qui ne trompe pas, le livre de Gordon Goldstein, qui décrit l'enchaînement dramatique vers l'échec lors de la guerre au Vietnam, s'arrache à Washington et on n'en trouve plus un seul exemplaire.

Le président doit choisir aujourd'hui entre deux stratégies: l'une est axée sur la stabilisation, l'éradication de la pauvreté, le développement économique de l'Afghanistan en assurant une présence militaire, mais civile aussi, dans tout le pays. L'autre vise à se concentrer sur quelques zones urbaines et à déclencher à partir d'elles des opérations de grande envergure contre Al-Qaïda. Les deux options exigent l'envoi de troupes, mais la première est tournée vers la population, la seconde vers la guerre avec, en arrière-plan, le risque d'un désastre.

N'appartient-il pas à l'Europe de préserver Barack Obama des vieux démons qui hantent les États-Unis et de l'aider à choisir la première de ces stratégies tournée vers la population? C'est en tout cas ce que pense mon groupe.

Charles Tannock (ECR). – (EN) Madame la Présidente, le groupe ECR est résolument atlantiste et nous recherchons à créer des liens économiques, commerciaux et politiques encore plus étroits avec les États-Unis, que nous considérons comme le principal allié de l'UE, et non pas comme son principal concurrent. Nous avons toujours une dette envers les États-Unis, pour leur contribution à l'OTAN, organisation fondée sur nos valeurs démocratiques communes, et nous accueillons favorablement l'engagement tardif des États-Unis en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Ceci étant dit, nous n'allons pas faire semblant d'être d'accord sur tout. Je suis par exemple inquiet au sujet des messages contradictoires émanant de l'administration américaine au sujet de la Russie. L'empressement de Washington pour une relance des relations États-Unis - Russie semble excuser l'ingérence éhontée du Kremlin dans les affaires de ses voisins, notamment en Géorgie et en Ukraine.

La renonciation au bouclier antimissile américain, qui devait être déployé en Pologne et en République tchèque, était aussi discutable.

La récente découverte d'une installation nucléaire secrète en Iran pourrait bien confirmer cette opinion, mais nous devons à présent tous redoubler d'efforts afin de juguler les ambitions nucléaires iraniennes. Par ailleurs, en tant qu'alliés des États-Unis, nous soutenons fermement leur combat militaire contre le terrorisme djihadiste en Irak et en Afghanistan, ainsi que leurs efforts soutenus pour ramener durablement la paix au Moyen-Orient.

Diogo Feio (PPE). – (PT) Madame la Présidente, je voudrais commencer par souligner l'importance des relations entre les États-Unis et l'Union européenne, surtout en ces temps de crise économique mondiale. Il est de plus en plus nécessaire que nous adoptions des mesures conjointes pour lutter contre la crise, pour régler les problèmes du marché énergétique et pour lutter contre le terrorisme, mais nous devons également prendre des mesures plus spécifiques qui ne génèrent pas davantage de taxes et qui ne susciteront pas des attaques absurdes comme celles ciblant actuellement un système financier nécessaire pour le marché.

En m'attachant plus particulièrement à la question financière, je voudrais souligner les efforts déployés par les États-Unis et par l'Union européenne en faveur de l'élaboration d'une politique permettant de mieux légiférer, en instant sur l'implication des acteurs dans le débat sur le rapport. Une action coordonnée entre les États-Unis et l'Union européenne est essentielle si nous voulons entretenir des relations économiques plus matures et qui déboucheront, effectivement, sur la création d'un marché transatlantique, peut-être d'ici 2015.

Nous devons ici également défendre l'atlantisme. Il est tout aussi fondamental de réduire les obstacles administratifs entre les États-Unis et l'Union européenne, ce qui permettrait de créer un environnement compétitif et un marché plus attractif, tant pour les citoyens que pour les entreprises. Je pense que le marché transatlantique peut être construit sur une base stable de négociations, ce qui stimulera les économies et arrêtera la menace de nouvelles crises économiques et sociales comme celle que nous subissons en ce moment.

Pour terminer, Madame la Présidente, je voudrais dire très clairement que nous sommes actuellement dans une situation unique et qu'une approche plus atlantiste peut contribuer à l'améliorer.

Juan Fernando López Aguilar (S&D). – (ES) Madame la Présidente, M^{me} la commissaire Ferrero-Waldner a évoqué l'importance de s'assurer que la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures assiste au sommet transatlantique UE - États-Unis et j'approuve l'emphase qu'elle a mise sur cette question.

Par ailleurs, en tant que président de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, je voudrais attirer tout d'abord votre attention sur l'importance de signer les traités sur l'extradition et l'entraide judiciaire mutuelle. De gros efforts ont été déployés afin de renforcer la coopération, tant politique que judiciaire, renforçant ainsi par la même occasion des liens entre Eurojust et les institutions analogues aux États-Unis.

Deuxièmement, je voudrais souligner la contribution au renforcement et au lancement, au cours des cinq prochaines années, du dialogue transatlantique, et, troisièmement, je voudrais souligner le travail abattu par ce Parlement.

C'est pourquoi je voudrais demander que des informations soient fournies, lors de la prochaine période de session du Parlement européen au mois de novembre, au sujet des résultats du sommet et plus particulièrement sur le chapitre consacré à la coopération judiciaire et à la coopération en matière pénale.

Quatrièmement, il est clair que l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne va déboucher sur le grand lancement de l'espace de liberté, de sécurité et de justice, qui sera un nouvel aspect des compétences de l'Union européenne et un nouveau domaine de la politique européenne sur lequel ce Parlement aura également un pouvoir de décision.

C'est également pourquoi, lorsqu'il s'agit de sujets sensibles comme la protection des données et des droits fondamentaux des citoyens, les accords sur les données PNR et les données de SWIFT doivent toujours être cohérents par rapport aux résolutions adoptées par ce Parlement, afin de garantir la protection des données à caractère personnel et plus particulièrement le respect de la résolution adoptée le 17 septembre.

Enfin, en ce qui concerne les visas, nous devons garder en mémoire l'importance de la réciprocité, car il y a actuellement beaucoup de progrès à faire dans ce domaine. Il est bon de coopérer avec les États-Unis dans ce domaine, mais nous avons là une occasion en or pour renforcer l'importance de la réciprocité afin de nous permettre de toujours être sur un pied d'égalité avec les États-Unis au moment de signer des accords.

Harlem Désir (S&D). - Madame la Présidente, Madame la Présidente du Conseil, Madame la Commissaire, chers collègues, la coopération entre l'Europe et les États-Unis est décisive pour la résolution de la plupart des grands défis mondiaux, et la nouvelle administration américaine est certainement une opportunité. Elle a déjà pris des initiatives qui ont marqué une rupture avec la précédente: en Irak, sur Guantánamo, sur le bouclier antimissiles. Mais il serait naïf de penser que cela suffira à rendre les points de vue américain et européen identiques en tous points, et que tout sera désormais simple dans les relations transatlantiques.

Qu'il s'agisse de la préparation de Copenhague et de l'aide aux pays en développement, de Doha et du protectionnisme, de la régulation financière et de la lutte contre les paradis fiscaux, de la relance du processus de paix au Proche-Orient ou de la fermeté sur le nucléaire iranien, on se heurte pour chacun de ces dossiers à de très lourdes inerties américaines, qui vont d'ailleurs au-delà de la bonne volonté, ou non, de l'administration, et qui tiennent souvent au poids des groupes d'intérêt sur le Congrès, ou tout simplement à la défense de ses intérêts par une grande puissance qui est bousculée par la nouvelle donne mondiale.

Tous ces domaines ne progresseront que si l'Europe joue pleinement son rôle politique d'acteur global à part entière, dans un partenariat entre égaux - pour reprendre l'expression de M^{me} la commissaire - et assume totalement sa responsabilité.

De ce point de vue, je dois dire qu'il y a une certaine confusion dans l'attitude européenne et parfois même une certaine naïveté, y compris au sein de ce Parlement, et que la façon dont est abordée l'idée du grand marché transatlantique, cette vieille lubie de Sir Leon Brittan lorsqu'il était commissaire, présente certains dangers.

Cette affaire des entraves aux échanges est abordée comme s'il ne s'agissait que de problèmes techniques. Bien entendu les échanges économiques, commerciaux entre les États-Unis et l'Europe sont importants pour l'emploi, pour les entreprises. Il faut les développer. Toutefois, d'abord, ils ne sont pas vraiment en danger. Ensuite, lorsqu'il y a un conflit, soit cela relève de la défense de nos intérêts économiques - je pense à Airbus - soit cela met en cause nos règles sanitaires, environnementales - dans l'affaire du bœuf aux hormones par exemple, ou du poulet chloré - et nous ne devons donc pas subordonner notre propre modèle intérieur, modèle de société, modèle environnemental, modèle de développement, à l'amélioration des relations économiques, comme si elles étaient un but en soi. Nous devons être capables de combiner les deux, et nous ne devons pas dissoudre notre autonomie politique dans la recherche d'un partenariat qui est un objectif louable en soi.

Peter Skinner (S&D). - (EN) Madame la Présidente, je voudrais dire deux choses. Je vois difficilement comment nous allons pouvoir faire tenir l'intégralité de la résolution élaborée au sujet du CET dans ledit CET. C'est un très petit évènement, comme nous le savons. Je serai présent mardi prochain, Madame la Commissaire. J'ai hâte de vous y retrouver, ainsi que M. Brok et d'autres parlementaires, mais j'y reviendrai en fin d'intervention.

Il y a cependant des problèmes majeurs qui peuvent être abordés lors du CET et qui peuvent être traités, car ils sont encore suffisamment «en amont», pour reprendre votre expression, Madame la Commissaire. Les services financiers, par exemple: c'est un sujet adéquat à traiter, car les résultats font actuellement l'objet de discussions très étroites et que nous sommes proches d'un accord – pas seulement au sein du G20, mais aussi dans le cadre des discussions en cours au Parlement ainsi qu'avec la Commission et les Américains.

En particulier, la comptabilité reste l'un des aspects à la portée des dirigeants politiques et des législateurs. L'adoption de normes comptables internationales de haute qualité d'ici 2011 doit être rapidement conclue du côté américain. Du côté des assurances aussi, Solvency II a aidé à établir une réglementation mondiale - qui, très franchement, aurait besoin d'un équivalent américain - et je remercie le président du Congrès américain Kanjorski pour le travail qu'il a accompli au sujet du Bureau fédéral de l'information.

Enfin, permettez-moi seulement de dire, au sujet du dialogue transatlantique des législateurs, que le Congrès et le Parlement doivent redoubler d'efforts dans ce domaine. Nous ne voulons pas suivre l'administration américaine et la Commission, la plupart des gens présents dans cette Assemblée seront d'accord. Nous voulons faire partie des dirigeants opérant un changement. Nous devons être l'élément moteur de ce changement. Le CET doit être soutenu, mais le dialogue transatlantique des législateurs doit se trouver au cœur des discussions: il ne doit pas être mis de côté, ni avoir un simple rôle de conseiller, mais il doit être véritablement au centre de cette relation transatlantique.

Janusz Władysław Zemke (S&D). - (DE) Madame la Présidente, je vous remercie de me donner la parole. Je pense qu'il est très important que nous discutons des relations transatlantiques, car nous nous trouvons un peu dans une situation paradoxale. Les changements qui sont intervenus aux États-Unis ont majoritairement été bien reçus en Europe. Par contre, les États-Unis manifestent un plus grand intérêt pour d'autres pays et continents importants que par le passé. On a notamment observé une reprise des contacts entre les États-Unis et la Chine, ainsi que des efforts américains pour améliorer leurs relations avec la Russie.

Notre problème est, à mon avis, que nous voulons mettre trop d'éléments dans la discussion. Je pense que nous devrions plutôt nous concentrer sur deux domaines. Le premier concerne les questions financières et économiques, et le second concerne la sécurité. Les États-Unis et l'Europe pourraient faire beaucoup plus de choses ensemble dans ces domaines.

Michael Theurer (ALDE). - (DE) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nous avons élaboré une grande résolution qui couvre un certain nombre de thèmes. Mais il y a un point important - le commerce - dont nous avons à peine parlé. Je pense que le commerce international est un facteur décisif. Le repli des échanges commerciaux mondiaux est l'une des causes de la crise économique et financière actuelle et je voudrais que nous nous concentrions davantage sur le commerce mondial, y compris lors du Conseil économique transatlantique (CET).

Les États-Unis et l'Union européenne ne s'entendent pas dans tous les domaines. Bien au contraire, nous avons seulement conclu quelques accords commerciaux, il existe un risque de bilatéralisme et il est également possible que les États-Unis ne poursuivent pas le cycle de Doha pour le développement. C'est pourquoi nous devons nous attacher aux questions essentielles et j'espère que le CET apportera un nouvel élan suffisant pour revigorer le commerce international.

Jan Philipp Albrecht (Verts/ALE). - (DE) Madame la Présidente, je voudrais revenir sur un aspect de la coopération transatlantique ayant trait aux domaines de la police et de la justice en matière de Swift, que l'on a déjà mentionné, c'est-à-dire le transfert de données bancaires Swift vers les États-Unis.

Je pense que l'on doit se rappeler, à ce sujet, que le Conseil s'est donné un mandat de négociations avec les États-Unis au sujet du transfert de données. Nous devrions rappeler au Conseil qu'il doit s'en tenir à ce mandat lors de ses négociations avec les États-Unis. J'ai aussi très peur que le Conseil européen ne fasse l'objet de pressions l'incitant à accepter les exigences des États-Unis et à contourner les normes européennes en matière de protection des données.

Je pense en effet que cela enverrait un mauvais message, particulièrement compte tenu du fait que dans de nombreux domaines, le niveau de protection des données va être harmonisé aux termes du traité de Lisbonne au cours de l'année qui vient, dans des agences comme Europol, Eurojust, etc. Je pense que nous ferions passer un bon message si le Conseil et la Commission continuaient à observer les normes de protection des données, les maintenant malgré les exigences des États-Unis ou insistaient pour obtenir un report.

Zoltán Balczó (NI). – (HU) En 1996, j'ai lu ces quelques lignes dans un livre blanc de l'Union européenne: une bataille mondiale sans merci devrait éclater dans les prochaines décennies entre l'Europe, les États-Unis, le Japon et les pays émergents d'Asie. Heureusement, cette bataille est aujourd'hui livrée non pas avec des armes, mais principalement dans le secteur économique. L'Europe doit pouvoir se défendre dans cette histoire. Le président Giscard d'Estaing, qui était président de la Convention européenne, le dirigeant d'un gouvernement qui a rédigé la constitution qui n'a pas été adoptée, a dit que l'Europe ne devait pas être la rivale des États-Unis, mais plutôt un partenaire fiable. Il s'agit là d'un point clé dont dépend le succès du sommet UE - États-Unis. Nous devons rechercher l'établissement d'un partenariat, mais si notre seul souci est que les États-Unis nous considèrent comme un partenaire, et que nous ne participons pas aux conflits au nom des peuples d'Europe, nous ne pourrons obtenir de résultats dans les affaires importantes.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Madame la Présidente, je voudrais remercier tous mes chers collègues pour leurs contributions à ce débat. Un consensus très fort se dégage au sujet de l'importance d'un renforcement de notre coopération avec l'administration américaine et du sommet que nous nous apprêtons à organiser. Je suis ravie que l'administration américaine fasse montre d'une volonté aussi prononcée d'approfondir et de développer nos relations. Je pense que nous avons bien fait nos devoirs et que nous sommes à présent tout à fait prêts à prendre certaines mesures importantes. Nous avons un certain nombre de problèmes en commun avec notre partenaire, les États-Unis, et il est donc judicieux d'y trouver des solutions communes.

Je pense que nous pourrons progresser dans le domaine du climat, de la crise économique et du cycle de Doha – et, une fois encore, confirmer à quel point il est important de conclure ce cycle – et que nous serons à même de mettre en œuvre des processus extrêmement importants dans le domaine juridique. Le partenariat économique est un forum particulièrement important pour nous. Nous percevons également l'importance de discuter des grands problèmes régionaux - comme l'Afghanistan, le Pakistan et le Moyen-Orient.

Quelques questions spécifiques m'ont été adressées. Au sujet de la question des visas, posée par M^{me} Ludford, le Conseil et la Commission font tout leur possible pour s'assurer que l'exemption de visa s'appliquera à tous les États membres de l'UE. Il est regrettable que tout ceci ne soit pas encore en place, mais nous continuons à travailler très dur pour l'obtenir.

Concernant ladite taxe Tobin, je sais que certains membres de ce Parlement soutiennent fermement cette possibilité. Je dirais ceci: une taxe Tobin ne peut donner de résultats que si elle est mondiale et qu'elle est dotée d'instruments de contrôle mondiaux. Sinon, elle ne sera qu'une mesure protectionniste de plus. Il n'existe actuellement aucune base pour un accord global, international au sujet d'une taxe Tobin et, par conséquent, la Présidence ne fera pas pression à ce sujet. Soyons clairs là-dessus.

Concernant les données SWIFT, nous nous sommes mis d'accord avec les États-Unis sur l'importance de pouvoir échanger des informations sur les transferts financiers. Ces informations sont précieuses dans le cadre de la lutte contre la criminalité transfrontalière et le terrorisme. Il nous faut à présent un nouvel accord, vu que la société belge SWIFT se déplace maintenant en Europe, mais les deux parties entendent maintenir le programme afin de prévenir le financement du terrorisme.

En guise de transition, nous devons trouver un accord pouvant s'appliquer pendant une très courte période, jusqu'à ce que le nouveau traité de Lisbonne soit entré en vigueur. Des experts ont examiné la question, notamment le juge français Jean-Louis Bruguyère, à qui l'UE a demandé de contrôler le TFTP. Bruguyère a estimé que les exigences de sécurité juridique et la protection des données personnelles dans l'accord actuel étaient adéquates. Dans l'accord permanent, et une fois que le traité de Lisbonne sera entré en vigueur, le Parlement européen aura l'occasion de prendre activement part à l'élaboration des dispositions.

La réunion prévue la semaine prochaine est très importante, mais elle reste tout de même une simple réunion. Je pense que nous pouvons accomplir des progrès, résoudre certains problèmes et mettre en œuvre certains processus importants relatifs aux questions communes aux deux parties et que nous devons résoudre dans le cadre d'un partenariat étroit et stratégique avec l'administration américaine. Je suis ravie du ferme soutien manifesté par le Parlement européen pour les travaux du Conseil et de la Commission. Je vous ferai bien sûr part des résultats lors de notre prochaine réunion en séance plénière à Bruxelles.

Benita Ferrero-Waldner, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord dire que je suis d'accord avec James Elles au sujet d'un dialogue stratégique renforcé avec un grand partenaire stratégique. C'est l'objectif que nous nous sommes fixés.

Comme je l'ai déjà dit, il s'agit de coopérer afin d'assurer la reprise mondiale, par conséquent, les questions financières et économiques figureront parmi les grandes priorités à l'ordre du jour. Nous avons été l'une des principales forces motrices à l'origine de l'activation du processus du sommet du G20, qui a été, comme vous le savez, proposée aux dirigeants à l'initiative du président Barroso et du président Sarkozy, mais nous ne sommes pas les seules personnes nécessaires.

Le sommet du G20 à Pittsburgh a également réussi à fournir une plate-forme permettant une coordination macroéconomique flexible, vu que nous cherchons également des stratégies de sortie grâce auxquelles nous pourrions progressivement revenir à nos politiques respectives de réaction immédiate aux crises.

Le FMI et la Banque mondiale conviennent que cela va nécessiter diverses approches de chaque partie, en fonction de la situation économique de chacune d'entre elles. Au vu de la situation économique mondiale actuelle, les dirigeants vont bien entendu également discuter des solutions possibles pour sortir de la crise, relancer la croissance et créer de l'emploi, et la question de la réglementation des marchés financiers sera particulièrement importante.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'assurer la mise en place rapide d'un système coordonné au niveau mondial de surveillance «macroprudentielle», basé sur une coopération étroite avec le Fonds monétaire international et le Conseil de stabilité financière.

Concernant le secteur bancaire, nous devons mettre en œuvre nos engagements pris à Londres et à Pittsburgh en faveur de règles prudentielles plus efficaces, plus importantes et plus strictes, et ce de manière cohérente dans tous les centres financiers. Nous devons intensifier nos efforts visant à assurer la convergence mondiale des politiques de gestion des crises et des politiques relatives aux établissements financiers ayant une importance systémique.

Nous devons également parvenir d'ici fin 2010 à la création d'une seule gamme de normes comptables mondiales sur les instruments financiers et, je l'espère, à une convergence complète d'ici juin 2011.

Concernant le changement climatique, nous avons eu un tout premier échange à ce sujet avec le président Obama à Prague. J'étais moi-même présente et nous avons insisté auprès des États-Unis pour qu'ils fassent davantage au sujet du changement climatique, mais nous savons également que le président Obama négocie actuellement un dossier très important relatif au système de santé au Congrès et au Sénat. Compte tenu de ses préoccupations au sujet des affaires nationales, je pense donc que nous allons devoir lui mettre encore plus de pression pour qu'il redouble d'efforts en vue de définir des réglementations engagées et contraignantes d'ici à Copenhague.

Concernant le CET, il s'agit là d'un nouveau mécanisme très important, ou d'un mécanisme revigoré, visant à pouvoir travailler sur tous les aspects relatifs au marché libre et aux obstacles du marché. Nous voulons éliminer ces derniers: c'est l'objectif ultime du CET. C'est clairement indiqué dans l'accord-cadre du 30 avril 2007 portant création du CET. Je suis bien entendu au courant des différentes idées qui ont récemment été proposées – comme par exemple réaliser un marché transatlantique unifié d'ici 2015 en éliminant les obstacles actuels à l'intégration économique, le dénommé rapport Millán Mon. Nous devons évidemment travailler en vue d'obtenir l'équilibre idéal entre ambition et réalisme et c'est pourquoi nous travaillons actuellement sur des tâches prioritaires intermédiaires pour le CET.

Concernant les obstacles, nous savons déjà que vous, parlementaires, souhaitez disposer d'une étude, et nous nous félicitons de votre soutien à cette étude. Elle sera en effet importante pour orienter les futurs travaux du CET. L'étude n'a pas encore été finalisée, mais elle est en cours, et un certain nombre de problèmes techniques doivent encore être résolus avant qu'elle puisse être publiée. La commissaire Ashton, ici présente, s'en occupera, et je lui ferai bien entendu part de l'intérêt du Parlement.

Permettez-moi également de dire, vu que le sujet a été mentionné, que le Conseil de l'énergie ne fera pas double-emploi avec le CET. Les programmes des deux conseils se compléteront mutuellement. Bien sûr, les questions sécuritaires seront traitées par le Conseil de l'énergie, tandis que les questions réglementaires, elles, seront confiées au CET. Le Conseil de l'énergie est principalement axé sur les nouvelles technologies et la sécurité énergétique.

Un mot, très rapidement, sur SWIFT et sur certaines questions relatives au JAI qui ont été posées. L'accord SWIFT est nécessaire, car il définit des mesures spécifiques de protection des données. Cela ne fait aucun doute, et c'est le chemin que devrait aussi vraiment emprunter l'accord relatif à l'assistance juridique mutuelle.

Il faut également savoir que cet accord d'assistance juridique mutuelle est au cœur de l'accord SWIFT et que toute demande émanant des États-Unis doit faire l'objet d'une autorisation d'une instance judiciaire européenne dans ce cadre, c'est pourquoi nous devons encore y travailler.

Concernant l'ESTA, nous avons publié une évaluation préliminaire dont la conclusion était la suivante: sur la base de l'«interim final rule», l'ESTA n'est pas équivalent à la procédure de demande de visa Schengen définie dans les instructions consulaires communes de la Commission européenne. Nous allons tout de même préparer une évaluation finale, une fois que la «Final rule» sur l'ESTA aura été publiée, et cette évaluation abordera également la question de la taxe ESTA, si celle-ci est véritablement appliquée. Vous imaginez bien que nous ne voulons pas qu'elle le soit.

Une dernière réponse concernant le terrorisme. Lors de nos travaux sur le sommet, nous discutons avec les États-Unis sur la meilleure manière de rendre plus étroite notre coopération dans la lutte contre le terrorisme, particulièrement compte tenu du projet de fermer Guantánamo.

La nécessité de garantir le respect des droits fondamentaux est cruciale. La conclusion des traités relatifs à l'assistance juridique mutuelle nous aidera également à cet égard. Nous allons donc aussi coopérer sur les méthodes permettant de prévenir le radicalisme, y compris l'utilisation abusive de l'internet.

Vous vous rendez bien compte de la multitude de questions à aborder. Nous avons déjà parlé de toutes les questions politiques, mais je suis d'accord avec la présidente du Conseil lorsqu'elle dit que bien que ce sommet sera important, il ne s'agira que d'une seule réunion de quelques heures. Tout ne pourra pas être résolu en une seule réunion, mais ce sera une très bonne reprise ou un nouveau départ.

La Présidente. – J'ai reçu, conformément à l'article 110, paragraphe 2, du règlement, six propositions de résolution⁽¹⁾.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu jeudi 22 octobre 2009.

Déclarations écrites (article 149)

Elena Băsescu (PPE), par écrit. – (RO) Le sommet UE - États-Unis du mois de novembre permettra de renforcer le partenariat transatlantique tout en favorisant le dialogue entre ces deux grandes puissances. Les relations entre les deux parties doivent être fondées sur des valeurs et objectifs communs, et nous avons tout intérêt à établir une coopération encore plus étroite.

L'Union européenne et les États-Unis doivent jouer un rôle moteur dans la lutte contre le changement climatique. À cet égard, un certain nombre d'engagements communs ont été pris dans le cadre de la lutte contre les conséquences négatives du réchauffement climatique. En ce qui concerne l'Europe, une solution fiable et concrète pour protéger l'environnement serait de mettre en service le canal Rhin / Main / Danube, qui relie directement les ports de Rotterdam et de Constanza.

Permettre l'utilisation des voies navigables intérieures engendrerait de nombreux avantages économiques, tout en favorisant la réduction de la pollution sonore et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. En utilisant ce canal et en le faisant connaître, nous pourrions rendre le transport de marchandises moins cher, plus sûr et plus efficient en termes d'utilisation des ressources énergétiques.

Les politiques de protection de l'environnement peuvent être complétées par des mesures de promotion de la mobilité transcontinentale et des connexions internationales, tout en assurant la sécurité et la sûreté des marchandises et des citoyens européens.

Tunne Kelam (PPE), par écrit. – (EN) À l'aube de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, la progression rapide de la relation transatlantique des deux plus grandes entités démocratiques et économiques au monde va revêtir une importance accrue. Tant l'UE que les États-Unis sont toujours aujourd'hui des acteurs clés du commerce international et des garants de la stabilité. Le Parlement européen a été une force motrice dans la progression de la coopération transatlantique, en proposant dans ses résolutions la création d'un marché libre transatlantique, ainsi que la mise en place de nouvelles structures permettant des relations politiques et interparlementaires plus étroites. Le Conseil économique transatlantique a jusqu'ici fait du bon travail. J'espère que dans un avenir proche, nous pourrions définir des solutions pour éliminer les obstacles

(1) Voir procès-verbal.

réglementaires entre l'UE et les États-Unis. Le rôle des législateurs dans cette relation sera important. Les membres du Parlement européen sont disposés et prêts à contribuer pleinement aux processus du CET.

Nous devons encourager le Congrès américain à s'engager pleinement en faveur d'un dialogue transatlantique des législateurs régulier, et donc, par là-même, en faveur d'une participation active au CET. Je voudrais demander à la Commission et au Conseil de décrire la manière dont le suivi des résolutions du Parlement européen a été assuré et, en même temps, je voudrais encourager ces deux institutions à travailler vigoureusement pour obtenir la création d'un marché transatlantique libre.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) Les relations entre les États-Unis et l'Union européenne ont toujours été solides. C'est grâce à l'aide américaine que l'Europe détruite a pu se reconstruire et se développer après la guerre. Aujourd'hui, le monde se retrouve encore une fois face à la crise, et il est plus important que jamais que nous conservions ce lien et que nous collaborions ensemble afin de résoudre les problèmes qui minent l'économie mondiale. L'Union européenne et les États-Unis ont un rôle stratégique à jouer dans le processus de reprise. Additionnés, nos produits intérieurs bruts représentent plus de la moitié du PIB mondial, et nous avons le partenariat commercial bilatéral le plus solide au monde, représentant près de 40 % des échanges commerciaux mondiaux. Toutefois, il faut opérer d'autres changements si nous voulons lutter efficacement contre la crise économique. Le Conseil économique transatlantique s'est fixé l'objectif d'un marché transatlantique intégré d'ici 2015, grâce à la réduction des obstacles aux échanges commerciaux. Si ce but est atteint, la croissance économique pourra reprendre et le processus de reprise pourra débuter. Le risque d'une nouvelle contraction du crédit n'est pas encore totalement écarté. Pour éviter un autre effondrement de l'économie et une aggravation du chômage, la CE doit veiller à ce que des politiques économiques coordonnées soient mises en œuvre des deux côtés de l'Atlantique.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Inutile de dire que la relation économique entre les États-Unis et l'UE doit être maintenue. Toutefois, nous ne devons sous aucun prétexte permettre aux États-Unis de monopoliser l'Europe d'un point de vue économique. Au contraire, nous devons tirer les enseignements de la crise économique, qui puise ses origines dans les marchés financiers américains non supervisés. L'Europe doit conserver son indépendance économique et arriver par elle-même à sortir de la crise, surtout compte tenu du fait qu'en ce moment même, des milliards de dollars de bonis sont distribués à la bourse de New York. C'est pourquoi je demande le renforcement de la position européenne au sujet du Conseil économique transatlantique. Lors du sommet UE - États-Unis de Prague, en avril 2009, le président Obama a insisté auprès de l'Union européenne pour qu'elle intègre pleinement la Turquie parmi ses membres dans un avenir proche, affirmant que l'UE contribuerait ainsi à une meilleure entente avec le monde islamique. Le fait que les États-Unis soutiennent leur allié stratégique à l'OTAN (de manière à ce que la Turquie ouvre la voie à Rasmussen pour le poste de secrétaire général de l'OTAN) ne doit pas entraîner une accélération des négociations pour une adhésion totale. Malgré le soutien des Américains, la Turquie ne deviendra pas une candidate adéquate à l'adhésion, car elle ne donne aucun signe d'atténuation de ses énormes différences au point de vue culturel, géographique, économique et politique. L'UE doit adopter une position claire vis-à-vis des États-Unis à ce sujet.

Richard Seeber (PPE), par écrit. – (DE) Compte tenu de la crise économique et des préparatifs pour la conférence climatique de Copenhague, il importe que nous saisissons la chance offerte par la réunion du Conseil économique transatlantique pour renforcer davantage la relation entre l'UE et les États-Unis. Dans le domaine de l'environnement, nous devons notamment discuter des nouveaux types d'aliments. Les opportunités et les perspectives offertes par les nanotechnologies sont également un sujet pertinent. Nous devons absolument organiser des débats ouverts consacrés aux thèmes des manipulations génétiques et du clonage animal. L'Europe ne doit pas craindre d'expliquer clairement à ses partenaires commerciaux les inquiétudes de certains États membres. Dans le domaine des substances chimiques et toxiques, nous devons œuvrer en faveur de l'établissement de normes élevées de protection et d'une meilleure coordination. Non seulement cela facilitera les relations commerciales et économiques, mais cela garantira aussi que les consommateurs européens sont protégés des substances toxiques présentes dans l'environnement et dans les produits qu'ils utilisent. Des débats constructifs permettront de veiller à ce que la relation spéciale entre l'UE et les États-Unis soit maintenue.

Joanna Senyszyn (S&D), par écrit. – (PL) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, il est bon que la résolution sur la préparation de la réunion du Conseil économique transatlantique (CET) et du sommet UE / États-Unis (2 et 3 novembre 2009) réclame, en page 17, que les États-Unis traitent tous les citoyens de l'Union européenne de la même façon et qu'ils incluent tous les États membres de l'UE dans le programme d'exemption de visa.

Il est grand temps que les appels du Parlement, les efforts de la Commission et les tentatives des États membres discriminés dans le domaine des visas donnent des résultats. Sinon, il faudra prendre des mesures radicales et introduire une obligation de visa pour les citoyens américains. Il est temps, enfin, de mettre fin à ce privilège unilatéral dont jouissent les États-Unis. Le Parlement européen ne peut pas tolérer que les Américains opèrent des discriminations à l'égard des citoyens européens au motif de leur nationalité. La position du Parlement européen à cet égard est d'autant plus importante quand on sait que tous les gouvernements des États membres ne comprennent pas la nécessité d'appliquer le principe de réciprocité des visas. Parmi eux, il y a le gouvernement de la République polonaise. La position des citoyens, elle, est complètement différente. Plus de 61 % des Polonais se déclarent favorables à l'introduction de visas à l'entrée pour les citoyens américains. Dans un sondage réalisé sur l'internet, le nombre de participants se déclarant favorables à une telle mesure a même atteint 96 %.

J'ai bon espoir que le sommet UE / États-Unis à venir soit le début d'un nouveau chapitre, du moins en ce qui concerne la politique des visas, et que l'année prochaine, en 2010, les citoyens de tous les États membres de l'UE puissent voyager normalement. En d'autres termes, j'espère qu'ils bénéficieront de la même liberté que la totalité des citoyens américains, libres de voyager dans le pays européen de leur choix.

10. Heure des questions (questions au Conseil)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B7-0212/2009).

Nous allons examiner une série de questions au Conseil.

Question n° 1 de **Bernd Posselt** (H-0303/09)

Objet: Droits de l'homme à Cuba

Comment le Conseil évalue-t-il la situation actuelle des droits de l'homme à Cuba, notamment en ce qui concerne les prisonniers politiques, et dispose-t-il d'informations sur les conditions de détention du médecin cubain D^F Darsi Ferrer et de son codétenu Alfredo Dominguez, qui semblent être détenus dans des conditions extrêmement inhumaines?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (EN) Après avoir parlé des États-Unis, je suis bien sûr disposée à évoquer Cuba. M. Posselt a soulevé un point très délicat et je le remercie pour sa question.

Le Conseil reste très préoccupé par la situation des droits de l'homme à Cuba, et en particulier par le manque de progrès en matière de droits civils et politiques. La population cubaine ne jouit pas de la liberté d'expression ni de rassemblement. La presse libre est inexistante. L'accès aux informations, notamment l'internet, reste limité. Les restrictions à la libre circulation des citoyens à destination et au sein de Cuba n'ont pas changé. Cuba compte actuellement 208 prisonniers politiques. Ce nombre a diminué par rapport à 2007, où il était de 2 034, mais la plupart des libérations ont eu lieu car les peines arrivaient à leur terme. Les missions des États membres à la Havane suivent de près la liste des prisonniers politiques et disposent d'un groupe de travail spécial sur les droits de l'homme pour discuter des affaires importantes.

Les conditions carcérales sont, d'après les défenseurs des droits de l'homme et les témoignages de prisonniers politiques et de leurs familles, bien inférieures aux normes minimales fixées par les Nations unies. Certains détenus sont, d'après leurs familles, en très mauvaise santé et n'ont pas accès aux soins médicaux appropriés. Plusieurs cas de traitement cruel et dégradant ont été rapportés, y compris des passages à tabac, des refus d'accorder les soins médicaux adéquats et des pressions psychologiques. Toutefois, aucune mention n'est faite de poursuites éventuelles de gardiens de prison ou de la police pour maltraitance.

Le gouvernement cubain nie l'existence des prisonniers politiques et continue malheureusement de s'opposer au contrôle international des droits de l'homme par des organisations indépendantes. L'approche du Conseil vis-à-vis de Cuba a été établie dans la position commune de 1996, qui est depuis évaluée par le Conseil sur une base annuelle. En octobre 2008, l'UE et Cuba ont convenu de la reprise d'un dialogue politique global. Ce dialogue, conformément aux politiques communautaires, inclut non seulement les autorités cubaines, mais aussi la société civile et l'opposition démocratique. Le Conseil accorde une attention particulière aux principes de démocratie, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans son évaluation annuelle 2009 de la position commune.

Dans les conclusions de juin de cette année, nous avons affirmé clairement que ces questions resteraient une des priorités principales de l'UE dans sa relation avec Cuba. Le Conseil a en particulier invité le gouvernement

cubain à libérer sans condition tous les prisonniers politiques, y compris ceux emprisonnés en 2003, et nous avons fait part de notre inquiétude pour les détenus et leur état de santé.

En outre, le Conseil a invité les autorités cubaines à faciliter un accès immédiat aux prisons cubaines pour les organisations humanitaires internationales. Depuis l'initiation du dialogue politique avec Cuba l'année dernière, l'UE a soulevé la question des prisonniers politiques à chacune des réunions. Comme mentionné dans les conclusions du Conseil, les droits de l'homme doivent toujours être abordés lors de ces visites de haut niveau et, si nécessaire, des réunions avec l'opposition pro-démocratique pacifique s'inscriront dans le cadre de ces visites.

Le Conseil a décidé de poursuivre le dialogue avec Cuba car il fournit une opportunité de discuter des questions ouvertes d'intérêt et de préoccupation mutuels, y compris la situation des droits de l'homme, mais nous restons sérieusement préoccupés par la situation à Cuba et nous continuerons de suivre les cas individuels, en particulier concernant les détenus en mauvais état de santé.

Concernant la situation particulière d'un des prisonniers mentionnée par l'honorable membre, l'Union européenne a participé à une manifestation de solidarité, à l'initiative de la Présidence suédoise à la Havane en août. La manifestation visait à montrer à la famille du D^F Darsi Ferrer que l'Union était concernée par le non-respect du droit pénal procédural par les autorités cubaines. De la même manière, le cas de l'autre détenu, M. Alfredo Domínguez, est également suivi par la Présidence et évoqué lors des dialogues avec Cuba, et nous entretenons des contacts avec sa famille.

Bernd Posselt (PPE). – (DE) Madame la Présidente, permettez-moi de remercier M^{me} Malmström pour sa réponse excellente et détaillée.

M. Brechtmann, de la Commission internationale des droits de l'homme, m'a donné des informations complètes sur les conditions de détention. Je souhaite simplement demander si le Conseil peut tenter d'enquêter sur les conditions de détention des prisonniers individuels et comment il évalue l'évolution des relations entre Cuba et l'Union européenne.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Nous n'avons officiellement pas accès à ces informations, mais par le biais d'organisations internationales, d'ONG, de contacts, de partis politiques, etc., nous obtenons des renseignements – quelque peu fragmentés – sur la situation des prisonniers politiques. Nous savons que dans certains cas, leur état de santé est très mauvais. Nous essayons de contacter les familles et les ONG pour améliorer la situation, mais bien sûr, un des problèmes est que nous disposons de peu d'informations concrètes et confirmées.

Un autre problème est que de très nombreux prisonniers sont détenus sans procès et sans avoir été accusés de quoi que ce soit, ce qui est contraire aux lois cubaines. Les Cubains ont le droit de savoir pourquoi ils sont en prison et de quoi ils sont accusés. C'est un droit humain fondamental dans toutes les sociétés, mais il n'existe pas à Cuba, nous le savons.

Le dialogue cubain est bien sûr parsemé d'embûches, mais nous pensons pour le moment qu'il est important qu'il existe, conformément à notre décision, car il nous donne la chance d'essayer de tisser des liens avec les autorités, de nous montrer très sévères et fermes dans nos critiques, mais aussi de nouer des relations avec la société civile et les dissidents pacifiques. C'est ce que nous essayons de faire et pour le moment, nous pensons que cette approche peut fonctionner. Je ne prévois aucun changement radical à cette situation dans un futur proche.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Madame la Présidente, Madame la Ministre, je pense que dans le domaine des droits de l'homme, sur lequel porte la question de M. Posselt, nous pouvons mieux coopérer avec les pays avec lesquels nous entretenons des relations politiques et diplomatiques et avec lesquels nous réalisons des transactions financières. Il est donc surprenant que l'Union européenne et ses États membres adoptent une position passive, voire négative, vis-à-vis de la demande logique et permanente de la République de Cuba concernant la levée de l'embargo américain.

Ma question est dès lors la suivante: qu'en pense la Présidence et comment pensez-vous que cette question devrait être traitée par les États membres au vu du fait que, comme nous le savons tous, Cuba a déposé une motion devant l'Assemblée générale de l'ONU le 28 octobre concernant la levée de l'embargo américain?

Krisztina Morvai (NI). – (EN) Me voici, dissidente pacifique d'un des États membres de l'Union européenne, la Hongrie. Je voudrais vous demander un conseil. Comment faire pour que vous accordiez à la situation des

droits de l'homme en Hongrie la même attention que vous accordez à la situation des droits de l'homme à Cuba?

En Hongrie, depuis l'automne 2006, la police fait massivement preuve de brutalité à l'encontre de manifestants pacifiques, et de nombreux prisonniers politiques sont torturés en prison.

Je souhaite demander aux responsables politiques cubains de négocier en notre nom sur la base de tous les ...

(La Présidente retire la parole à l'oratrice)

La Présidente. – Je suis désolée, mais votre temps de parole est de 30 secondes et la question porte sur les droits de l'homme à Cuba.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) L'ensemble de l'Union européenne a affirmé, à maintes reprises, son opposition à l'embargo américain et nous pensons qu'il ne facilite pas une solution future pour Cuba.

L'Union européenne a également affirmé que nous souhaitons entamer une coopération plus étroite avec Cuba, notamment en matière de commerce, en fonction de ses progrès sur les droits de l'homme.

Toutefois, pour l'instant, vu le manque d'avancée en matière de droits de l'homme et de respect de la démocratie et vu le nombre de prisonniers politiques, il n'est pas possible pour nous d'améliorer cette situation. Il appartient aux autorités cubaines de montrer leur volonté que cette relation avec nous connaisse des avancées concrètes. Malheureusement, les progrès ont été très limités jusqu'ici.

La Présidente. – J'apprécierais que les députés respectent les règles de l'heure des questions, qui prévoient d'accorder une question complémentaire de 30 secondes et de s'en tenir au sujet de la question principale.

Question n° 2 de **Marian Harkin** (H-0305/09)

Objet: Maltraitance des personnes âgées

Sachant que l'on estime à plus de 10 % la proportion de personnes âgées ayant subi une forme de maltraitance physique ou psychologique ou ayant été victimes d'abus sur les plan financiers ou moral, tant au sein de leur famille que dans des institutions de soins, et sachant qu'à cause du vieillissement de la population, cette proportion ne fera qu'augmenter, quelles démarches la Présidence suédoise entreprendra-t-elle afin de tenir l'engagement qu'elle a pris de renforcer la coopération et les actions menées au niveau européen en vue d'améliorer la qualité des services de soins fournis aux personnes âgées et empêcher abus et maltraitements?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) M^{me} Harkin soulève une question très pertinente aujourd'hui, avec le vieillissement progressif d'une part croissante de notre population. Les mesures dans ce domaine relèvent principalement de la compétence nationale et la Communauté doit se limiter à soutenir et compléter les actions des États membres.

Toutefois, la Présidence suédoise souhaite se pencher sur cette question et nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour augmenter la qualité des soins apportés aux personnes âgées et combattre les problèmes liés à la maltraitance des personnes âgées. À cet égard, je tiens à vous rappeler une conférence qui a eu lieu à Stockholm il y a un mois sur le thème «Vieillir en bonne santé et dans la dignité». La conférence a rassemblé 160 personnes de 27 pays. Le niveau de participation était élevé. La Commission était présente, de même que les États membres, des officiels des ministères de la santé et des affaires sociales et de nombreuses organisations bénévoles.

L'objectif était précisément de mettre en évidence les problèmes soulevés par l'honorable membre: comment gérer la nécessité de renforcer la coopération entre les secteurs de la santé et des soins pour répondre aux besoins de nos concitoyens âgés? La Présidence souhaite que le Conseil adopte des conclusions à ce sujet le 30 novembre lors du Conseil Emploi, Politique sociale, Santé et Consommateurs. Dans les projets de conclusions, nous cherchons une coopération approfondie et plus étroite pour permettre un vieillissement en bonne santé et digne, notamment au moyen d'échanges d'informations entre les États membres. La Commission est également invitée à établir un plan d'action pour la dignité, la santé et la qualité de vie des personnes âgées.

Je tiens également à souligner que le Conseil a adopté des conclusions, en juin dernier, intitulées «Égalité des chances pour les femmes et les hommes: vieillir en restant actif et dans la dignité», précisément pour faciliter

la fourniture de services de soins de santé de qualité, en connexion avec les soins à domicile pour les personnes âgées, en tenant compte des besoins particuliers des hommes et femmes âgés.

Concernant la question de la maltraitance des personnes âgées en particulier, la directive 2000/78/CE du Conseil interdit déjà la discrimination fondée sur l'âge sur le lieu de travail. La Commission a proposé que la protection fournie par cette directive soit étendue à plusieurs autres domaines tels que la sécurité sociale, les soins de santé, les allocations sociales, l'éducation, l'accès aux biens et services, le logement, etc.

Cette proposition contient de nombreux éléments pertinents pour la maltraitance des personnes âgées. Elle inclut les soins à domicile, les soins en institution et les soins de santé. Elle interdit le harcèlement, qui est une forme de discrimination, définie comme un comportement indésirable qui a pour objet de «porter atteinte à la dignité d'une personne et de créer un environnement intimidant, hostile, humiliant ou offensant».

Cette proposition est actuellement discutée au Conseil, et le Parlement européen a déjà émis un avis. Il faut l'unanimité au Conseil pour qu'elle soit adoptée. Bien sûr, nous ne pouvons prévoir l'issue de la discussion au Conseil, mais je tiens à dire que nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour introduire une législation qui aidera à éliminer toutes les formes de maltraitance des personnes âgées, ce qui correspond parfaitement à l'avis émis par le Parlement européen.

Nous soutenons bien sûr que nul ne doit faire l'objet de harcèlement ou de torture, encore moins les personnes âgées, qui sont tellement dépendantes des soins.

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Merci, Madame la Présidente en exercice, pour votre réponse circonstanciée. Conformément à la communication de la Commission de 2008, les bonnes conditions doivent être mises en place en termes de ressources, de formation et de soutien pour les aides de vie. Je suis tout à fait d'accord avec cela et je comprends aussi qu'il s'agit d'une compétence nationale.

Toutefois, dans certains domaines, l'Union peut aider, notamment celui de la dimension transfrontalière. Je souhaite simplement connaître votre avis sur l'établissement d'une structure formelle d'échange d'informations pour les professionnels de la santé, le cas échéant des aides-soignants, qui traversent les frontières.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Je remercie la députée pour sa proposition. C'est la première fois que j'en entends parler. Cela me semble une bonne initiative, mais je dois en référer aux ministres concernés et l'intégrer dans le processus de discussion. Peut-être pourrions-nous revenir sur ce sujet ultérieurement?

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) La population de l'Union européenne est vieillissante. Les personnes âgées nécessitent des conditions spéciales en termes de services médicaux et d'installations appropriées dans les bâtiments et les transports publics. La Suède a une longue tradition de politique sociale. De quelles propositions discutez-vous avec d'autres États membres pour améliorer les conditions des personnes âgées dans l'ensemble de l'Union?

Seán Kelly (PPE). – (EN) Madame la Présidente en exercice, M^{me} Harkin a posé une question très importante et vous y avez très bien répondu, mais en élargissant la question, l'âgisme concerne généralement les personnes de 65 ans. Envisagez-vous de recommander, à l'échelle de l'Union, une hausse ou une flexibilité accrue de l'âge de la retraite, et préconisez-vous une retraite progressive plutôt que permanente, qui semble être la norme pour la majorité des personnes aujourd'hui? Cela aiderait considérablement à améliorer la qualité de vie et à accroître le respect envers les personnes âgées.

La Présidente. – Je dirais que cela dépasse un peu l'intitulé de la question, mais je laisse à la ministre le soin de décider si elle souhaite répondre ou pas.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) La réponse à la première question de l'honorable membre est «oui», surtout que nous devons discuter de ces sujets.

Le trio – Présidences française, tchèque et suédoise – a convenu de renforcer le dialogue sur les questions relatives à la santé et aux personnes âgées. Par exemple, une conférence sur l'Alzheimer s'est tenue il y a un mois, où le traitement digne des personnes âgées a été abordé. Il s'agissait d'une opportunité de discuter de cette question, et les conclusions seront débattues au Conseil EPSCO de fin novembre, où nous examinerons bien sûr également le rapport du Parlement européen.

Concernant l'âge de la retraite, il revient à chaque État membre de décider, mais dans les discussions que nous tenons dans le cadre de la stratégie de Lisbonne – pas le Traité, pour une fois – sur la manière d'accroître

la croissance, le développement et l'employabilité et de relever le défi démographique auquel nous serons confrontés, c'est évidemment une question à prendre en considération: comment utiliser les compétences et l'expérience des personnes âgées et trouver des manières de les maintenir au travail? Il n'appartient pas au Conseil de décider de l'âge exact de la retraite, mais plutôt d'encourager les États membres à utiliser pleinement leurs travailleurs.

La Présidente. – Question n° 3 d'**Olle Schmidt** (H-0310/09)

Objet: Cas de Dawit Isaak, journaliste suédois emprisonné en Érythrée

À en croire la presse suédoise, notre compatriote Dawit Isaak, qui est incarcéré en Érythrée depuis 2001, a été transféré dans une autre prison. Selon la rumeur populaire, personne ne sort vivant de son nouveau lieu de détention. Il y a bientôt huit ans qu'un régime scélérat a, sans aucun ménagement, jeté Dawit Isaak en prison où, depuis, il croupit sans connaître les raisons de sa détention. Il est coupé de sa famille, de ses amis et de son environnement professionnel. Toutes les tentatives visant à le faire libérer ont, jusqu'à présent, tourné court. L'Union européenne (UE) devrait s'investir davantage. Car Dawit Isaak est, après tout, citoyen européen. Si rien n'est fait, Dawit Isaak risque de mourir sans que ni la Suède ni l'UE n'ait réussi à aborder réellement son cas avec le président de l'Érythrée.

Qu'entend faire la Présidence suédoise pour traiter du cas de Dawit Isaak au plus haut niveau européen?

Est-il normal que l'Érythrée bénéficie de l'aide de l'Union, alors que ce pays viole de manière si flagrante les droits fondamentaux de l'homme?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Cela fait huit ans que le journaliste suédo-érythréen Dawit Isaak a été capturé et est détenu en Érythrée, sans procès et sans motif d'accusation. Ni sa famille, ni les autorités suédoises, ni les organisations internationales des droits de l'homme ne sont autorisées à lui rendre visite.

Malheureusement, ces dernières années, aucun signe d'amélioration de la situation des droits de l'homme en Érythrée n'a été constaté. Le gouvernement érythréen est seul responsable de cette situation. La violation permanente par l'Érythrée de ses obligations en matière de droits de l'homme au titre du droit national et international inquiète fortement l'UE.

Nous sommes particulièrement inquiets de la question des prisonniers politiques et de l'absence de liberté d'expression. L'UE a à maintes reprises exigé la libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques en Érythrée, y compris, bien sûr, Dawit Isaak. Le 18 septembre 2009, la Présidence, au nom de l'Union européenne, a publié une déclaration claire réitérant sa demande de libération inconditionnelle de tous les prisonniers politiques et affirmant que les actions de l'Érythrée violent clairement les obligations fixées par le pacte international des Nations unies relatif aux droits civils et politiques, ratifié par l'Érythrée.

Il est regrettable que le cas de Dawit Isaak n'ait pas été résolu, mais cela reste une priorité absolue pour l'UE, la Présidence suédoise et le gouvernement suédois. Nous ne cesserons pas nos efforts jusqu'à ce qu'il ait été libéré pour des raisons humanitaires et que lui et sa famille soient réunis. Je peux vous garantir que nous continuerons à soulever ce dossier et la situation de ses codétenus au plus haut niveau à Asmara.

Les droits de l'homme sont un élément clé des relations entre l'UE et l'Érythrée. Nous sommes prêts à aider le gouvernement érythréen à améliorer la situation des droits de l'homme. L'aide est régie par les dispositions de l'accord de Cotonou et dépend de celles-ci. Cet accord traite à la fois des droits de l'homme et du dialogue politique pour faire pression et faire évoluer les choses. C'est un processus continu désespérément lent, mais nous espérons que nous pourrions nous servir de cet instrument pour faire avancer les choses.

Olle Schmidt (ALDE). – (SV) Je ne dois pas vous donner plus de détails sur la terrible affaire Dawit Isaak. Je sais aussi que M^{me} Malmström est fortement impliquée dans ce dossier.

Je crois savoir que Dawit Isaak est le seul citoyen de l'UE emprisonné pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression. Dès lors, l'UE ne devrait-elle pas se rassembler et rédiger une déclaration commune spéciale sur Dawit Isaak? La question d'une déclaration spéciale ne devrait-elle pas être soulevée au Conseil? Peut-être M^{me} Malmström ou quelqu'un d'autre devrait-il se rendre en Érythrée pour essayer de rencontrer Dawit Isaak et le président Isaias Afewerki. J'espère que cela se produira, car je pense qu'il est totalement déraisonnable qu'un citoyen européen reste emprisonné pendant des années sans procès, apparemment en mauvaise santé et exposé au risque de mourir en prison.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (SV) Je souhaite dire à M. Schmidt que je partage son inquiétude et sa frustration énormes face à cette situation qui dure depuis des années. Je déplore aussi qu'il ne soit pas possible de s'adresser aux autorités érythréennes. Je suis convaincue que M. Schmidt et d'autres députés ont lu les rapports émanant d'Érythrée et ont écouté les entretiens avec son président. Il n'est pas facile de négocier avec lui et les maltraitances sont répandues en Érythrée.

Nous continuons à travailler, avec tous les canaux que nous connaissons, mais nous n'avons pas accès à la prison. Nous n'avons pu rendre visite au détenu et nous ne savons pas dans quel état il est. Bien sûr, nous n'excluons pas de nous rendre sur place si nous estimons que cela peut faire avancer la question, mais pour l'instant, il n'est pas possible d'obtenir une promesse quelconque que nous pourrions lui rendre visite, ni parler de sa situation, ni rencontrer sa famille, qui se trouve en Érythrée. C'est extrêmement frustrant. Nous avons fait une déclaration très claire. Comme l'a dit M. Schmidt, Dawit Isaak est, de ce que je sais, le seul prisonnier politique originaire de l'UE actuellement en prison et nous œuvrons de différentes manières pour accroître la pression sur les autorités érythréennes et leur faire comprendre que Dawit Isaak et ses codétenus doivent être libérés, simplement conformément aux conventions ratifiées par le pays, mais il est très difficile de tenir un dialogue normal avec ce pays.

La Présidente. – En l'absence de questions complémentaires, nous passerons à la question suivante.

Question n° 4 d'**Anna Hedh** (H-0312/09)

Objet: Stratégie de l'Union européenne visant à réduire les dommages liés à l'alcool

Il y a maintenant presque trois ans que nous avons adopté la stratégie de l'Union européenne visant à réduire les dommages liés à l'alcool. Il était, en son temps, question d'évaluer cette stratégie d'ici à l'été 2009. Or, il semble que cette évaluation ait été reportée. Pour la Suède, la politique visant à réduire les dommages liés à l'alcool a toujours été un volet important et prioritaire de la coopération au sein de l'UE. D'où ma question au Conseil:

La Présidence suédoise s'attache-t-elle à produire le plus rapidement possible une évaluation de cette stratégie? À quelle date peut-on espérer une telle évaluation?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (SV) Merci, Madame Hedh. Je commencerai par vous rappeler que la Présidence suédoise a fait figurer l'alcool et la santé en bonne place de son agenda, car elle estime que c'est un aspect important de la mise en œuvre de la stratégie communautaire visant à aider les États membres à réduire les dommages liés à l'alcool.

Dans ce contexte, nous avons déjà organisé trois événements majeurs. Le premier est la réunion informelle des ministres de la santé qui s'est tenue à Jönköping en juillet, où la vente et la commercialisation des boissons alcoolisées et leur manière d'influencer la consommation d'alcool chez les jeunes ont reçu une attention particulière. Le deuxième événement a été une conférence d'experts sur l'alcool et la santé qui s'est tenue à Stockholm les 21 et 22 septembre, visant à soutenir une stratégie durable, à long terme et globale au sein de l'UE concernant l'alcool. Plus de 450 personnes y ont participé, originaires en principe de tous les États membres de l'UE. Elles ont accordé un soutien très fort aux priorités suédoises dans le domaine de l'alcool et de la santé.

Le troisième événement a été la réunion internationale d'experts sur l'alcool, la santé et le développement social qui s'est tenue le 23 septembre. Cet événement a été organisé par la Présidence suédoise en coopération avec la Sida (*Swedish International Development Cooperation Agency*) et le ministère norvégien de la santé et des services de soin et parrainée par l'Organisation mondiale de la santé. Son objectif était de contribuer à une stratégie mondiale lors de la réunion de l'Assemblée mondiale de la santé de mai prochain. Lors de cette réunion, de nouvelles constatations ont été présentées concernant le lien entre l'utilisation nocive d'alcool, le développement social et la propagation de maladies infectieuses telles que le VIH/SIDA et la tuberculose, lien important qu'il convient de noter.

Ainsi, à la question «La Présidence suédoise s'attache-t-elle à produire le plus rapidement possible une évaluation de cette stratégie?», la réponse est oui. L'adoption d'une stratégie communautaire en 2006 a été une étape importante, car elle a permis à la Commission de reconnaître l'alcool comme un des facteurs clés déterminant la santé au sein de l'UE et le fait que l'UE doit s'attaquer à la consommation à risque et nuisible d'alcool. Cela a été renforcé par le soutien de tous les ministres européens de la santé dans les conclusions rédigées en novembre 2006.

Depuis le 1^{er} janvier 2007, la Commission suit les tendances en matière de consommation d'alcool et de dommages liés à l'alcool, ainsi que les changements de politiques dans l'UE. Même si nous avons constaté des progrès dans de nombreux domaines, nous n'avons pas eu assez de temps pour évaluer l'ampleur totale de l'impact des politiques en matière d'alcool et des habitudes de consommation sur la santé. Le premier rapport de la Commission, déposé à la conférence d'experts il y a quelques semaines, était un rapport d'avancement dans le cadre de la stratégie communautaire en matière d'alcool. Il s'agit d'un rapport intérimaire, le rapport final devant être remis en 2012.

Bien entendu, la Présidence examinera ce rapport d'avancement et prendra en compte les résultats de la conférence d'experts sur l'alcool et la santé. Nous suivrons les avancées. Nous avons également financé plusieurs nouvelles études visant à garantir que l'alcool continue de figurer en bonne place de l'agenda de l'UE. Une des études que nous finançons examinera l'effet de la commercialisation d'alcool sur les jeunes, une autre examinera l'impact de l'alcool sur les personnes âgées dans 10 États membres et une troisième examinera les effets du commerce transfrontalier sur les politiques nationales en matière d'alcool.

Dans nos projets de conclusions sur l'alcool et la santé discutés actuellement au groupe de travail du Conseil, nous proposons d'inviter la Commission à procéder à une analyse et à définir les priorités pour la prochaine phase des travaux sur l'alcool et la santé, en soulignant que nous devons voir au-delà de 2012, lorsque l'évaluation et la stratégie actuelle en matière d'alcool seront conclues. Sur la base de ce débat, la Présidence entend adopter les conclusions du Conseil pour soutenir une stratégie sur l'alcool en décembre 2009.

Anna Hedh (S&D). – (SV) Madame Malmström, je sais que la Présidence a organisé plusieurs conférences constructives et a consacré beaucoup de temps à ce dossier.

Ma question portait sur la stratégie en matière d'alcool en particulier, parce que j'ai déjà posé la même question avant, il y a environ six mois. On m'avait alors dit que la stratégie sur l'alcool serait évaluée avant l'été. C'est pourquoi j'ai posé cette question, en voyant que ce point ne figurait pas à l'agenda.

Il s'est passé beaucoup de choses depuis que la Présidence suédoise a proposé une stratégie sur l'alcool pour l'UE en 2001. Elle a été adoptée en 2006 et beaucoup de choses se sont passées depuis. Certains États membres ont renforcé les restrictions d'âge, d'autres ont augmenté les taxes sur l'alcool et d'autres encore ont abaissé les limites de concentration d'alcool dans le sang, par exemple. J'en suis ravie, mais j'aurais voulu que la Présidence suédoise aille un peu plus loin, notamment en matière de publicité. Néanmoins, je suis ravie qu'une étude ait été réalisée sur la publicité, l'alcool et les jeunes.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Merci pour votre soutien. Nous avons en effet essayé de soulever ce point dans la mesure, bien sûr, où l'UE permet de le faire: organiser des conférences, produire des études, établir des calendriers pour veiller à ce que tout continue à avancer, ainsi que garantir l'implication des futures Présidences. Je suis ravie que nous ayons pu éclaircir la mésentente qui surgissait clairement. L'intention était d'avoir un rapport intérimaire, qui est tout aussi important et que nous examinerons et analyserons, mais l'évaluation finale aura lieu en 2012. Entre-temps, il reste beaucoup à faire et je peux également confirmer que de nombreux États membres en font beaucoup, étant donné qu'ils ont tous été mis au courant des effets de la consommation d'alcool sur la santé.

Justas Vincas Paleckis (S&D). – (LT) Madame la Ministre, au niveau de l'UE, le nombre de victimes de la route diminue, mais les objectifs ambitieux ne seront pas atteints l'année prochaine. La cause première des accidents est l'alcool. Dans certains pays, le taux de suicide est effroyablement élevé et à nouveau, c'est l'alcool qui est en cause.

Ne pensez-vous pas qu'à l'échelle communautaire, il faudrait renforcer les mesures, déjà strictes, relatives à la consommation d'alcool, en suivant l'exemple scandinave? En particulier, la consommation devrait être limitée pour les jeunes. La Suède entend-elle lancer ce mouvement?

Catherine Stihler (S&D). – (EN) Je souhaite attirer l'attention de la ministre sur le fait qu'en Écosse, la circonscription que je représente, un débat sur un prix minimum pour les produits alcoolisés est actuellement en cours. Je souhaite en profiter pour demander à la ministre si le Conseil discute de l'établissement de prix minimaux pour les produits de l'alcool. C'est un grand débat en Écosse et je me demande ce qu'en pense le Conseil, et s'il en discute tout simplement.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (EN) Un des cinq thèmes prioritaires de la stratégie communautaire sur l'alcool est précisément la réduction des blessés et des décès lors d'accidents de la route

causés par l'alcool. Comme l'a dit l'honorable membre, il s'agit là d'un très gros problème, qui cause des souffrances énormes et a également des coûts économiques.

La Commission a recommandé l'adoption d'une limite maximale plus faible pour les conducteurs inexpérimentés et professionnels, tandis que les pays qui appliquent déjà des limites ne doivent pas les assouplir. Une recommandation porte sur ce sujet et nous y travaillons avec les États membres.

De nombreux États appliquent déjà ces recommandations et il y a de nombreuses activités de sensibilisation en cours pour discuter de cette question.

Je ne suis au courant d'aucune discussion en cours sur les prix. Il est possible que ce soit le cas, je vais demander à mon collègue, le ministre de la santé, qui est chargé de ce dossier, mais je ne pense pas que cette question particulière soit discutée.

Il y a de nombreuses autres questions liées à l'alcool qui sont examinées actuellement, mais probablement pas celle-là puisqu'elle ne relève évidemment pas de la compétence de l'UE.

La Présidente. – Question n° 5 de **Justas Vincas Paleckis** (H-0316/09)

Objet: L'aspect environnemental des gazoducs

Dans l'Union européenne, une grande attention est accordée aux aspects environnementaux des nouveaux gazoducs construits vers l'UE (Nabucco, le gazoduc nord et le gazoduc sud). Le gazoduc nord, qui est posé au fond de la mer baltique, est un projet exceptionnel, par sa taille et ses effets éventuels sur l'environnement dans la région de la Baltique.

Quels dangers pour l'environnement la Présidence suédoise entrevoit-elle dans le cadre de la construction des gazoducs et quelles mesures envisage-t-elle pour les éliminer?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Nord Stream est un projet unique pour la région de la Baltique en raison de sa taille et de ses conséquences possibles. Le Conseil est conscient des craintes relatives aux aspects environnementaux du projet de gazoduc Nord Stream et prend dûment note de la résolution du Parlement européen sur l'impact environnemental du gazoduc prévu dans la mer Baltique, reliant la Russie à l'Allemagne, adoptée en juillet de l'année dernière.

Tous les États membres et la Communauté européenne sont parties à la convention d'Espoo des Nations unies de 1991. Elle concerne l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière. Elle contient plusieurs obligations pertinentes contraignantes pour les parties, visant en particulier à garantir la réalisation d'une évaluation de l'impact sur l'environnement incluant la consultation des autres parties affectées par un projet particulier.

L'impact du projet Nord Stream sur l'environnement sensible de la mer Baltique revêt une importance capitale et doit être examiné attentivement. Des zones Natura 2000 pourraient être affectées, ainsi que des régions minées, ou dans lesquelles des munitions chimiques ont été déposées. L'ampleur des sédiments pourrait affecter la flore et la faune marines et avoir un impact sur l'industrie de la pêche. Le fait que le gazoduc se trouve à proximité d'importantes routes maritimes pourrait également présenter un risque pour l'environnement et la sécurité.

Tous les États entourant la mer Baltique collaborent depuis plus de trois ans dans le cadre de la convention d'Espoo pour déterminer la manière dont ces obligations influencent la manière dont le projet doit être exécuté.

Le Conseil souhaiterait néanmoins souligner que le projet Nord Stream est une entreprise privée. Ce sont dès lors les parties responsables du projet qui doivent fournir les informations démontrant qu'il respecte la législation applicable, sous le contrôle des États membres affectés.

Ainsi, le Conseil ne peut faire aucun commentaire sur le projet Nord Stream pouvant constituer, de quelque manière que ce soit, une interférence avec les processus juridiques nationaux.

Justas Vincas Paleckis (S&D). – (LT) Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse véritablement complète. À l'évidence, cette question concerne fortement la Suède, d'autant plus que celle-ci est un pays de la mer Baltique. Je souhaite simplement souligner une chose, à savoir qu'on ne consacre jamais trop d'attention à ces questions. Je tiens également à vous dire que c'est probablement le cas et qu'au cours de sa Présidence, la Suède suivra continuellement et attentivement ce dossier et prendra les mesures qui s'imposent.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (SV) Je peux vous garantir, Honorables Membres, que c'est ce que fait la Suède. Nous sommes très vigilants concernant l'environnement sensible de la mer Baltique qui est, bien sûr, menacé par tout type de projet à réaliser. C'est pourquoi nous avons imposé des normes environnementales très strictes sur ce projet en particulier, qui est désormais examiné et contrôlé par les différentes autorités concernées. Le territoire de la Suède n'est pas affecté, mais bien sa zone économique. C'est la raison pour laquelle nous avons veillé attentivement à souligner que ce sont les conventions internationales, telles que la convention d'Espoo, qui constituent la base des positions que nous adopterons. Nous ne pouvons faire de jugements politiques ou économiques. C'est ce à quoi doit veiller l'État suédois et c'est ce qu'il fait.

La Présidente. – Question n° 6 de **Silvia-Adriana Ticau** (H-0318/09)

Objet: Suppression des obstacles à la libre circulation de la main-d'œuvre entre les États membres

La Présidence suédoise du Conseil reconnaît que, dans le contexte actuel de crise économique, il est essentiel que les États membres soient en mesure de répondre de concert aux provocations, de trouver des solutions pour sortir de la crise économique et financière et, surtout, de réduire le chômage et les incidences négatives de celui-ci. Les obstacles actuels à la libre circulation des travailleurs des États membres ayant adhéré à l'Union après le 1^{er} mai 2004 constituent une restriction des droits des citoyens de ces pays et peuvent conduire au travail illégal et au dumping social. La suppression de ces obstacles protège dans une égale mesure les travailleurs migrants et les travailleurs nationaux. Étant donné que la Présidence suédoise s'est engagée à mener une politique active sur le marché européen du travail et à garantir une meilleure capacité d'adaptation et une plus grande mobilité, le Conseil peut-il indiquer quelles mesures concrètes il envisage d'adopter afin de supprimer rapidement les obstacles qui entravent actuellement la libre circulation des travailleurs en provenance des États membres ayant adhéré à l'Union européenne après le 1^{er} mai 2004.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (SV) Le Conseil souhaite souligner que la libre circulation des personnes est un des droits fondamentaux garantis par la législation communautaire et inclut le droit des citoyens européens à vivre et travailler dans un autre État membre.

Lors de sa réunion du 9 mars 2009, le Conseil a lancé une invitation aux États membres qui appliquaient encore des règles transitoires limitant la libre circulation. À l'époque, sur la base des informations disponibles, le Conseil a affirmé que les États membres devaient examiner s'ils allaient continuer à appliquer ces restrictions. Les États membres ont également été invités à lever les restrictions au cours de la troisième phase si aucune perturbation ou risque de perturbation grave des marchés du travail ne pouvait être identifié dans les États membres concernés.

Le Conseil a également fait savoir aux États membres qu'il fallait donner la priorité aux citoyens des États membres par rapport à ceux de pays tiers, et que la protection des citoyens des nouveaux États membres qui résidaient et travaillaient déjà dans un État membre resterait valable pendant les périodes de transition. Les droits des membres de la famille ont également été pris en compte, conformément aux pratiques des précédentes phases d'adhésion.

Le Conseil a insisté sur les éléments forts de différenciation et de flexibilité dans les règles relatives à la libre circulation des travailleurs. Les États membres ont affirmé qu'ils s'engageraient à accorder un accès accru à leur marché du travail aux citoyens des nouveaux États membres concernés, conformément à la législation nationale, de sorte à accélérer le rapprochement de leur législation à la législation communautaire.

En novembre 2008, la Commission a rédigé une communication sur l'impact de la libre circulation des travailleurs dans le contexte de l'élargissement de l'UE. La Commission souligne que les travailleurs de Bulgarie, de Roumanie et des États membres de l'UE -10 ont aidé à satisfaire une demande plus élevée de main-d'œuvre dans les pays d'accueil et ont donc contribué grandement au maintien de la croissance économique. Les éléments à notre disposition suggèrent que la mobilité intracommunautaire après l'élargissement n'a pas conduit – et est peu susceptible de conduire – à des perturbations graves sur le marché du travail.

La Commission note également que le volume et la direction des flux de circulation au sein de l'UE sont régis par l'offre et la demande de main-d'œuvre en général plutôt que par les règles limitant l'accès au marché du travail. La Commission conclut que les restrictions appliquées par les États membres peuvent retarder l'adaptation du marché du travail, voire renforcer l'incidence du travail non déclaré.

La libre circulation des travailleurs est une priorité importante pour l'Union européenne, car elle aide à créer des emplois, de sorte à pouvoir adapter l'économie, même lors d'une crise économique. La circulation des travailleurs aide également à réduire la marginalisation sociale et la pauvreté.

Concernant la période de transition pour la libre circulation évoquée par l'honorable membre, les États membres ont le droit de maintenir leurs restrictions jusqu'à la fin de la troisième phase de cette période. Toutefois, le Conseil estime que la crise économique que traverse actuellement l'Europe ne doit pas être utilisée pour justifier la poursuite de ces règles transitoires. Même pendant les périodes où la demande de travailleurs est faible, il peut être difficile pour les employeurs de pourvoir les postes vacants au moyen de travailleurs de leur propre pays.

Le Conseil revoit régulièrement la question des accords transitoires. La dernière révision a eu lieu lors de sa réunion de juin 2009, lorsque le Conseil a pris note des informations de la Commission sur l'impact de la libre circulation dans le contexte de l'élargissement de l'UE. La Commission a informé le Conseil que trois États membres de l'UE - 15 avaient, avant le 1^{er} mai 2009, fait part à la Commission de perturbations graves du marché du travail ou d'un risque de telles perturbations. L'Allemagne et l'Autriche ont continué à appliquer des restrictions d'accès à leur marché du travail en maintenant l'exigence de permis de travail, tandis que le Royaume-Uni applique un système d'enregistrement *ex post*, qui permet aux travailleurs de commencer à travailler, mais les oblige à s'enregistrer dans les 30 jours.

Dans les informations qu'elle a fournies au Conseil, la Commission a également affirmé qu'elle veillerait au respect des dispositions du traité d'adhésion et qu'elle se réservait le droit de demander des éclaircissements aux États membres continuant d'appliquer des restrictions.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je souhaite vous demander si l'agenda de la Présidence suédoise prévoit un calendrier d'actions visant à continuer à persuader les États membres qui maintiennent ces obstacles à la libre circulation des travailleurs de les lever. Je voudrais ensuite savoir si vous souhaitez inclure une telle proposition concernant la levée des obstacles à la libre circulation des travailleurs dans les conclusions de la Présidence suédoise.

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Je tiens à remercier l'honorable membre. L'ensemble du trio, les Présidences française, tchèque et suédoise, a confirmé, dans ses conclusions, que l'élargissement avait apporté de grands avantages à l'UE, avait mené à la croissance économique et que rien n'indiquait que des perturbations économiques avaient eu lieu.

Nous disposons de mécanismes pour la révision régulière des règles transitoires avec la Commission. Entre ces révisions, nous pouvons bien sûr inviter les États membres à prendre les mesures nécessaires pour éliminer les législations discriminatoires et veiller à ce que la main-d'œuvre qualifiée dans l'ensemble de l'UE soit utilisée. Toutefois, les aspects strictement juridiques sont traités avec la Commission. Comme je l'ai déjà dit, nous avons procédé à une telle révision plus tôt cette année.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Madame la Présidente, ma consœur qui a posé la question a naturellement axé ses remarques sur la situation des États membres où certaines parties de la population émigrent pour trouver du travail ailleurs. Je peux le comprendre.

Toutefois, à l'inverse, l'Autriche, comme l'Allemagne, est un pays à immigration massive et pourrait obtenir une extension de la période transitoire jusqu'à l'ouverture totale du marché du travail. Les raisons sont évidentes. Les effets négatifs du déplacement et de la répartition dus aux grandes différences de revenus, en particulier au vu des problèmes actuels sur le marché du travail, ainsi que l'immigration accrue pourraient résulter en une surcharge importante sur le marché du travail, conduisant à des tensions sociales que tout le monde veut éviter.

C'est pourquoi je souhaite poser la question suivante: ces problèmes auxquels sont confrontées l'Autriche et l'Allemagne seront-ils reconnus et des solutions adéquates sont-elles prévues?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Tous les États membres ont, bien sûr, été gravement touchés par les crises économiques et le chômage. Les chiffres sont légèrement différents, mais tous ont été durement frappés. Un pays est en droit de mettre en place des règles transitoires, ce qu'a fait, par exemple, l'Autriche, et l'opportunité existe de demander une extension de ces règles dans le cadre de procédures spéciales, moyennant justification à la Commission. Je ne suis pas suffisamment au courant de la situation précise en Autriche. Je ne sais pas si les problèmes sont plus importants que partout ailleurs. Comme je l'ai dit, tous les États membres rencontrent d'énormes problèmes sur leurs marchés du travail.

La Commission affirme, dans son rapport, que rien n'indique que la libre circulation a provoqué des perturbations dans les États membres. Mon pays, la Suède, est également confronté à un taux de chômage très élevé. Nous n'y voyons aucun lien entre la libre circulation et le chômage. Les personnes provenant des autres États membres ont été accueillies et absorbées dans le marché du travail.

La Présidente. – Question n° 7 de **Nikolaos Chountis** (H-0319/09)

Objet: Harcèlement, par la Turquie, de moyens de transport aérien du service de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne (Frontex)

Depuis le mois de mai 2009 ont été enregistrés six incidents imputables à des actions de harcèlement dirigées contre des moyens de transport aérien du service de contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne (Frontex), soit de la part d'avions turcs, soit par l'intermédiaire de communications radio. Le dernier épisode en date a été enregistré le 8 septembre 2009, lorsqu'un hélicoptère de Frontex conduit par deux pilotes lettons effectuait un trajet entre l'île de Kos et l'île de Samos. Alors que l'hélicoptère se trouvait au-dessus de l'île de Pharmakonisi, il a été harcelé par radio par le radar turc de Datça, qui lui a demandé de s'éloigner de la région et de soumettre un plan de vol.

Le Conseil a-t-il été informé de cet incident? Quels commentaires ce dernier lui inspire-t-il? Quelles mesures se propose-t-il d'adopter à l'encontre de la Turquie?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Oui, le Conseil est au courant des incidents mentionnés par le député. La Présidence tient à dire qu'en tant que pays candidat, la Turquie doit partager les valeurs et les objectifs de l'Union européenne, conformément aux Traités. L'engagement clair à des bonnes relations de voisinage et à des solutions pacifiques aux conflits est une exigence importante pour pouvoir adhérer à l'UE. Conformément au cadre des négociations et aux conclusions pertinentes du Conseil, l'Union a demandé à la Turquie d'éviter tout type de menaces, toute source de conflits ou toute mesure pouvant nuire aux bonnes relations et à la possibilité de résoudre les conflits de manière pacifique.

Je tiens à assurer à l'honorable membre que la question des bonnes relations de voisinage est soulevée systématiquement par l'UE, encore dernièrement à la réunion du conseil d'association du 19 mai et à la réunion entre la troïka de l'UE et les dirigeants politiques turcs de juillet dernier à Stockholm.

Concernant particulièrement le moyen de transport aérien de Frontex, je tiens à dire que l'agence coordonne plusieurs opérations et projets-pilotes communs. Il s'agit d'une contribution importante à la protection des frontières extérieures maritimes, terrestres et aériennes de l'Union.

Une des opérations est Poseidon 2009, organisée par la Grèce, qui vise à prévenir tout passage de frontière non autorisé par des personnes en provenance ou ayant transité par la Turquie et des pays d'Afrique du Nord et qui souhaitent rejoindre la côte grecque. L'honorable membre est bien sûr au courant de cela. Poseidon inclut également le stationnement de facilités techniques dans l'espace aérien européen le long des côtes des îles grecques. La Turquie a bien sûr été informée de cette opération.

Concernant la coopération opérationnelle entre Frontex et les autorités turques compétentes, des négociations sont en cours sur les méthodes de travail. Ceci est très positif. Un accord devrait couvrir les échanges d'informations et les opportunités pour les autorités turques de participer aux opérations communes de Frontex. Il s'agira là d'une partie importante du travail en matière de prévention de l'immigration illégale et cela pourrait aider à améliorer les relations de voisinage.

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Madame la Présidente, Madame la Ministre, je souhaite réitérer mon appréciation de vos efforts honnêtes pour répondre à nos questions, mais d'après ce que vous venez de dire, à l'évidence, vous êtes au courant de cet incident. Nous coopérons avec la Turquie, mais vous ne m'avez pas donné de réponse claire, c'est pourquoi je souhaite la recentrer et répéter ma question: l'espace aérien turc a-t-il été réellement violé au cours de la mission Frontex, comme l'affirme la Turquie?

Je dis cela parce que dans cette procédure, nous enquêtons pour savoir si la Turquie conteste les droits souverains de la Grèce. En outre, puis-je vous rappeler qu'au cours d'une visite récente en Grèce, le directeur exécutif adjoint de Frontex, M. Fernandez, a affirmé qu'aucune violation n'avait eu lieu et a fait référence aux rapports des pilotes en la matière? Donc, pour revenir à ma question: la mission Frontex a-t-elle ou non commis des violations, comme l'affirme la Turquie, et que comptez-vous faire à ce sujet?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil.* – (SV) Il est très difficile pour la Présidence suédoise de déterminer exactement quand une violation a lieu ou pas. Nous avons été informés à plusieurs reprises de

l'inquiétude ressentie par de nombreux collègues grecs. Nous en avons discuté et avons appelé à, et organisé, des discussions à ce sujet avec les autorités turques et nos homologues turcs, et nous les avons invités à œuvrer à l'amélioration des relations de voisinage. Il est très difficile pour une Présidence de déterminer exactement si une violation a lieu ou pas. Il faut bien sûr se baser sur des conventions internationales et il s'agit d'une question bilatérale entre les deux États membres.

La Présidente. – Madame Morvai, vous avez redemandé la parole. Si vous avez une question complémentaire à ce sujet, vous avez 30 secondes.

Krisztina Morvai (NI). – (EN) Madame la Présidente, vous lisez probablement dans mes pensées parce que je n'ai pas demandé la parole. Je souhaitais simplement m'excuser d'avoir gaspillé 20 secondes supplémentaires dans ce débat démocratique extrêmement animé et important sur une question aussi peu pertinente que la brutalité policière massive et les prisonniers politiques dans un État membre. Je m'excuse.

La Présidente. – Si vous avez une question, soumettez-la en suivant la voie normale et nous pourrions alors y répondre si elle est pertinente. De nombreux membres veulent que l'on réponde aux questions ce soir et par respect pour eux, nous souhaitons procéder de manière ordonnée.

(En l'absence de son auteur, la question n° 8 est caduque)

Question n° 9 de **Mairead McGuinness** (H-0325/09)

Objet: Révision du règlement (CE) n° 1/2005

Le Conseil peut-il indiquer la position de la Présidence concernant la révision du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport? La Présidence est-elle sensible à tous les aspects de l'impact potentiel de cette révision?

Cecilia Malmström, présidente en exercice du Conseil. – (SV) Merci pour votre question. Le Conseil partage naturellement l'inquiétude de la députée concernant le bien-être animal. La Présidence suédoise a répondu à une question similaire de M^{me} Harkin en septembre, affirmant qu'un de ses objectifs était d'encourager le débat sur le bien-être animal, qui figure parmi ses priorités.

Lors de la réunion du 7 septembre dernier, le Conseil a appris par la Commission qu'un projet de proposition de révision du règlement (CE) n° 1/2005 relatif à la protection des animaux pendant le transport allait être déposé dès que possible. Lors de la même réunion, le Conseil a recolté les avis des délégations sur la nécessité d'un nouvel instrument pour améliorer le contrôle et l'inspection du transport international d'animaux vivants, par exemple, les systèmes de navigation par satellite. Un système de navigation par satellite adéquat pourrait faciliter le suivi par les autorités des États membres, étant donné qu'il est actuellement très difficile de prouver une non-conformité à l'aide des instruments à notre disposition.

Le règlement (CE) n° 1/2005 est un acte législatif plus fort sur la protection des animaux pendant le transport commercial puisqu'il évalue les parties concernées et leur confie des domaines de responsabilités. Il introduit des mesures plus strictes sous la forme de permis et d'inspections, ainsi que des règles de transport plus sévères.

Certains aspects du transport animal ne sont pas couverts par ces dispositions, à savoir le nombre maximal de voyages et les exigences d'espace pour les animaux. Conformément à l'article 32 du règlement, ces aspects doivent être inclus dans un rapport à présenter dans un délai de quatre ans, accompagné au besoin d'une nouvelle proposition.

La Présidence peut confirmer que nous envisageons de commencer à examiner la proposition de la Commission sur la révision du règlement dès que la Commission nous l'aura transmise. Cela ne s'est pas encore produit, mais dès qu'elle nous parviendra, l'examen commencera, puisque nous partageons l'intérêt de la députée dans la révision de ce règlement.

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Merci pour votre réponse complète.

Je partage vos inquiétudes sur le bien-être animal, mais je veux un règlement réaliste qui permette également un commerce d'animaux légitime et adéquatement réglementé. Je pense que nous n'avons pas besoin d'un autre règlement. Nous avons besoin d'une mise en œuvre adéquate des règlements existants et je pense que vos commentaires sur la navigation, etc., sont utiles dans ce débat. Laissons faire la science.

Je vous demanderai de vous concentrer, par exemple sur le transport de chevaux. C'est un problème particulier et les règlements ne sont pas appliqués. Avez-vous un commentaire à faire à ce sujet?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (EN) Je ne suis pas une experte dans le transport équestre, mais j'ai écouté votre proposition et j'en tiendrai compte.

Je suis d'accord avec vous pour dire que normalement, il arrive souvent que ce soit la mise en œuvre qui pêche, et qu'il ne soit pas nécessaire d'avoir un nouveau règlement. Une fois que la proposition de la Commission arrivera, nous l'examinerons, l'évaluerons et verrons s'il faut prendre des mesures supplémentaires ou, comme vous le dites, s'il faut simplement renforcer sa mise en œuvre. Nous reviendrons donc sur ce sujet dès que nous aurons la proposition de la Commission.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Pour poursuivre sur la question de ma collègue M^{me} McGuinness: l'Irlande, qui est une île, dépend fortement du transport d'animaux par voie maritime et les restrictions appliquées et proposées sont considérées par de nombreuses personnes du secteur comme prohibitives au niveau des coûts. Pourriez-vous en tenir compte lorsque vous procéderez à la révision? Autrement, si nous ne pouvons pratiquer le transport d'animaux vivants, les entreprises pourront confortablement former un cartel, qui diminuera encore les prix et poussera de plus en plus de personnes à sortir de l'agriculture.

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (EN) Je réalise les difficultés de l'Irlande en tant qu'île et en raison de sa dépendance des transports.

Je pense que dans toute législation, il est important, en particulier, d'être très concernés. Nous savons que nos concitoyens mettent la pression pour que nous veillions au bien-être animal, mais bien sûr, il faut le faire de manière appropriée et évaluer ce qui a été fait. Les dispositions sont-elles suffisantes? Sont-elles nécessaires? En faut-il plus? Avons-nous besoin de leur mise en œuvre? Nous devons prendre tous ces éléments en considération avant d'adopter un nouveau règlement.

Je suis convaincue qu'au cours de la discussion que nous avons eue avec les États membres, tous ceux-ci auront l'opportunité d'exposer leur situation spécifique pour alimenter la discussion.

(En l'absence de son auteur, la question n° 10 est caduque)

Question n° 19 de **Seán Kelly** (H-0357/09)

Objet: Pour un portefeuille de la Commission consacré au sport

Sachant que, d'une part, le taux d'enfants obèses dans l'Union européenne est en constante augmentation et que, d'autre part, être en bonne santé tout au long de sa vie revêt une importance d'autant plus grande que la population européenne vieillit, il faut se féliciter qu'en vertu du traité de Lisbonne, le sport devienne une compétence de l'Union européenne. Afin de tenir compte de la reconnaissance accrue qu'accorde ledit traité à l'importance du sport, le Conseil appuierait-il une initiative visant à ajouter explicitement le sport au portefeuille de l'un des nouveaux membres de la Commission?

Cecilia Malmström, *présidente en exercice du Conseil*. – (EN) L'activité sportive est aujourd'hui soumise à l'application du droit communautaire et, comme le dit justement l'honorable membre, lorsque le traité de Lisbonne entrera en vigueur, il dotera l'Union d'une base juridique lui permettant de contribuer à la promotion des questions sportives européennes tout en tenant compte de la nature spécifique du sport, de ses structures, basées sur le volontariat, et de sa fonction sociale et éducative.

Le Conseil ne peut toutefois se prononcer sur l'organisation interne de la prochaine Commission, car ce domaine relève de la compétence du président de la Commission, conformément au Traité.

Je conviens que le sport et la santé vont de pair. Les activités sportives promeuvent également la cohésion sociale, la démocratie et le développement personnel. Le sport est certainement également synonyme de divertissement, à la fois lors des matches de football locaux et lors des compétitions internationales.

Je pense qu'un mouvement sportif libre et indépendant a également une responsabilité dans les matières sociétales comme la santé publique et la sauvegarde des valeurs démocratiques.

La Présidence suédoise considère la politique du sport avant tout comme une question nationale. Il faut également être prudent avec les nouveaux programmes et suggestions qui étendent les politiques au niveau communautaire d'une manière susceptible de nuire gravement à des systèmes qui fonctionnent bien, comme ceux que la société civile a construits au fil des ans.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Tout d'abord, merci beaucoup d'avoir répondu à ma question, je l'apprécie fortement. Merci également pour votre réponse complète. Je pense que vous avez décrit très clairement la valeur du sport, surtout sa valeur pour la santé, et je suis convaincu que lorsque le traité de Lisbonne entrera en vigueur, nous pourrons marcher côte à côte pour assurer que le sport, en tant que compétence de l'Union européenne, obtiendra une part équitable de promotion et de publicité.

Mairead McGuinness (PPE). – (EN) Merci d'avoir répondu à la question, car M. Kelly est très timide et n'a pas dit qu'il avait été président de la *Gaelic Athletic Association*, l'association sportive la plus importante d'Irlande, d'où son intérêt pour le sport. Il est très réservé sur ce sujet, mais je pense que vous devez le savoir.

La Présidente. - Merci beaucoup pour cette précision.

L'heure des questions est close.

Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

11. Immunité parlementaire: voir procès-verbal

12. Composition des commissions et des délégations: voir procès-verbal

13. État d'avancement de SIS II et VIS (propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

14. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

15. Levée de la séance

(La séance est levée à 19 h 05)